This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

AP
25
.N93

AP
25
.N93

Dunning
Highway
12-26-39
39433

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES

Mois de Septembre 1687.

A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Westf.

LE LIBRAIRE AU LECTEUR.

IL ne seroit peut-être pas nécessaire d'avertir le Public qu'on lui tient parole; Les Lecteurs reconnoitront bien qu'une seule plume a travaillé à ce Mois. Il en sera désormais de même des autres; & pour remettre les choses sur le premier pied, autant qu'il nous sera possible, on tâchera de regagner au plutôt le Mois écoulé.

On renouvelle ici la priere, que l'on a faite, à tous ceux qui auront des Mémoires propres à être insérez dans cet Ouvrage, d'en vouloir faire part, en les adressant à Henry Desbordes Marchand Libraire à Amsterdam dans le Kalver-Straat; *& de faire en sorte, s'il se peut, que les paquets soient affranchis.*

Les Libraires sont aussi priez de faire sçavoir promptement qu'ils ont imprimé tel ou tel Livre. Ils ont interêt, aussi bien que nous, qu'on en instruise le Public au plutôt.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Septembre 1687.

ARTICLE I.

Traité de l'Aiman, diviſé en 2. parties. La 1. contient les Expériences; & la 2. les Raiſons que l'on en peut rendre. Par M. D***. A Amſterdam, chez Henry Wetſtein 1687. *in* 12. Pag. 140.

ON n'a point encore trouvé le moyen d'expliquer les Propriétez de l'Aiman d'une maniére capable de contenter l'eſprit, qu'en ſuppoſant une matiére inſenſible, c'eſt-à-dire, qui ne peut être apperçuë par les ſens. Lucréce s'eſt au-

tresfois tiré fort heureuſement d'affaire par cette voye : & ceux qui ſe ſont moquez de ſes corpuſcules, parce qu'ils n'ont pû croire qu'il y eût autre choſe dans la Nature que ce qui faiſoit quelque impreſſion ſur leurs ſens, ont été contraints d'avoüer qu'ils ne voyoient point les cauſes de ces merveilles, où ne nous en ont rien dit qui ne ſoit incompréhenſible. C'eſt ce qui a fait que Deſcartes, qui fait roûler une bonne partie de ſon Syſtéme ſur cette matiére ſubtile, n'a pas manqué de s'en ſervir pour rendre raiſon de ces effets ſurprenans : & on ne ſauroit nier que ſi ce qu'il dit ſur ce ſujet n'eſt pas vrai, il a au moins toute la vray-ſemblance imaginable. L'Auteur de ce Traité ſe ſert de la même Hypothéſe : & c'eſt de ce Principe général qu'il tire dans la 2. Partie toutes les explications qu'il y donne des expériences qu'il rapporte dans la premiére.

Il commence par une légére deſcription de l'Aiman : aprés quoi il rapporte les divers Noms que divers peuples lui ont donnez. Il croit que ce que les François l'ont appellé *Aiman*, d'un nom peu différent de celui de *Diamant*, peut bien venir de ce qu'en Grec celui de σιδηρίτης étoit commun à l'un & à l'au-

l'autre. Bien entendu que les Grecs appelloient ainſi, non toute ſorte de Diamans indifféremment, mais ſeulement une certaine eſpéce ; dont l'éclat leur paroiſſoit avoir beaucoup de rapport avec la ſplendeur du fer bien poli, comme on le peut voir dans Pline. En-ſuite l'Auteur parle de la conformité que l'Aiman a avec le fer, dont il n'imite pas ſeulement la couleur, & la péſanteur, mais dont il revêt même entiérement la nature, lors qu'on le fond, & avec lequel on le trouve ſouvent ſi étroittement allié, qu'un même morceau eſt moitié fer, & moitié Aiman, ou fer d'un côté & Aiman de l'autre. C'eſt ce qui lui fait croire qu'on à tort de le mettre au rang des pierres, & qu'on le devroit conter parmi les métaux imparfaits. En effet il remarque que c'eſt dans les mines de fer qu'on le trouve d'ordinaire, & que l'on en peut rencontrer dans tous les endroits où il y a de ces mines. Mais il remarque en même-tems qu'il n'a pas par-tout la même couleur : que celui des Indes Orientales, de la Chine, & de Bengale, eſt de couleur de fer non poli, ou de foye ; que celui qui vient de Macédoine eſt noirâtre : que l'on en trouve en Béotie plus de rougeâtre que de noirâtre :

que celui d'Arabie eſt rougeâtre ; & qu'il s'en trouve ordinairement de couleur de fer non-poli dans tous les païs du Nord, auſſi-bien qu'en Pologne & en Hongrie : mais que celui qui a beaucoup de force eſt rare par tout. Enfin il examine la Queſtion, ſavoir, s'il a été connu des Anciens ? Et diſtinguant la vertu qu'il a de ſe joindre au fer, d'avec celle qu'il a de ſe diriger vers les Poles, il convient que les Anciens ont bien connu la premiére ; mais il ſoûtient qu'ils ont ignoré la derniére. Il rapporte de Pline que la premiére fut découverte par un pur effet du hazard ; un Berger ayant ſenti que les cloux de ſes ſouliers, & le bout de ſon baton, qui étoit ferré, s'attachoient à une roche d'Aiman ſur laquelle il paſſoit. Mais il ne croit pas que l'on ait vû de Bouſſole dans l'Europe devant le 13 Siécle : ſoit qu'elle n'ait été inventée que l'an 1300, par un Néapolitain, nommé *Jean Goya*, du Bourg de Melphy, prés de Salerne, comme il y a des Hiſtoires qui le rapportent : ſoit que comme d'autres l'aſſûrent, ç'ait été Paul Vénitien qui environ l'an 1260. en ayant appris à la Chine la conſtruction & l'uſage, l'apporta en Italie. Il rejette le ſentiment de Goropius, qui attribuë cette invention aux Allemands.

Aprés

Aprés ces Préliminaires l'Auteur paſſe aux Phénoménes qu'il veut propoſer dans cette premiére Partie, afin d'en expliquer les cauſes dans la ſeconde. Il en rapporte douze; Savoir „ 1. La „ propriété qu'a l'Aiman de s'unir au „ fer ou à l'acier. 2. Celle de tenir le fer „ ou l'acier, ſuſpendu à une certaine diſ- „ tance, quoi qu'il ne le touche pas. 3. „ De donner au fer, ou à l'acier la mê- „ me vertu de s'unir à l'Aiman: en ſor- „ te que cette union eſt réciproque. 4. „ De ſe diriger vers les poles du Mon- „ de, lors qu'il eſt en liberté. 5. D'a- „ voir ordinairement ſes poles diamé- „ tralement oppoſez, & néanmoins iné- „ gaux en force. 6. De communiquer „ au fer qu'on lui a frotté, ou qui en a „ paſſé à certaine diſtance, la vertu d'en- „ lever d'autre fer. 7. De donner auſſi „ à ce fer aimanté des poles qui ſe diri- „ gent comme les ſiens vers ceux du „ monde. 8. De ne ſe pouvoir rejoin- „ dre dans le même ſens, lors qu'on „ l'a coupé en deux parties ſelon ſon „ axe; & d'acquerir de nouveaux poles „ aux faces de la ſection, lors qu'on le „ coupe perpendiculairement à l'axe. 9. „ De ſe joindre à un autre Aiman, lors „ que leurs poles ſont oppoſez; mais „ de l'éviter, lors que leurs poles qui

„ſe regardent ſont ſemblables, & de
„repouſſer une aiguille enfilée, que l'on
„aura fait toucher à l'un de ſes poles,
„lors qu'on l'approche de l'autre. 10.
„De faire perdre à l'aiguille d'une Bouſ-
„ſole qui l'a touché, l'équilibre qu'elle
„avoit avant que d'être aimantée. 11.
„De ſe conſerver par le voiſinage du
„fer, & d'augmenter ſa force, quand il eſt
„armé, quoi que l'on ne la lui puiſſe
„plus redonner lors qu'il l'a tout-a-fait
„perduë. Enfin 12. la propriété de va-
„rier, & de faire décliner diverſement
„des poles du Monde les aiguilles
„aimantées, en divers tems, & en di-
„vers lieux. Tout cela eſt expliqué
fort nettement, & rendu ſenſible par
les Figures que l'on y a jointes.

Pour en donner les raiſons, l'Au-
teur ſuppoſe d'abord ſix choſes, qu'il
ne veut pas s'engager à prouver, parce
que cela ſeroit trop long. Il ſuppoſe
„1. Que la Terre fait un tour entier
„ſur ſon axe toutes les 24. heures: &
„que les extrémitez de cet axe ſont
„ce qu'on appelle ſes poles. 2. Qu'il
„ſort continuellement de ces poles de
„la Terre, une matiére tres-ſubtile,
„impalpable, & inviſible, qui circulant
„en elle, & autour d'elle, y rentre par
„le pole oppoſé à celui d'où elle eſt
„ſortie,

„ſortie, & paſſe par des pores paralle-
„les à ſon axe ; & que ces pores, par
„leſquels cette matiére doit paſſer, ſont
„garnis de certaines particules, qui
„comme de petits poils ſont couchez
„d'une façon qui permet bien à cette
„matiére de paſſer par-deſſus en cer-
„tain ſens, mais qui ſe hériſſeroient, &
„*boucheroient* les pores, ſi la matiére
„ſe préſentoit pour paſſer à ſens con-
„traire. 3. Qu'il n'y a point d'attrac-
„tion proprement dite dans la Nature ;
„& que l'on peut par l'impulſion ren-
„dre raiſon de tous les mouvemens qui
„s'y font. 4. Que le monde étant plein
„d'une matiére, dont les parties ſont
„impénétrables les unes aux autres, au-
„cun Corps ne ſe peut mouvoir vers
„aucun endroit, qu'il ne pouſſe & ne
„*déplace* les autres, qui ſe rencontrent
„dans ſon chemin. 5. Que chaque Ai-
„man ayant deux poles comme la Ter-
„re, il a auſſi une matiére magnétique,
„qu'il apporte de la mine, qui circule
„autour de lui, & paſſe d'un pole à
„l'autre, par des pores paralléles à ſon
„axe, qui ſont garnis de petits poils
„ſemblables à ceux des pores de la Ter-
„re. 6. Que le fer & l'acier ayans tant
„de reſſemblance avec l'Aiman, qu'on
„peut dire que l'Aiman eſt un acier

„ imparfait, ils doivent avoir auſſi de
„ ces ſortes de pores ; avec cette diffé-
„ rence néanmoins, que le fer étant plus
„ ſouple que l'Aiman, ſes parties ſe peu-
„ vent plier pluſieurs fois de ſuite en
„ divers ſens ; ce que ne peut faire l'Ai-
„ man, dont les parties, étant trop roi-
„ des, ſe rompent, & ſe caſſent.

Ces principes étant ainſi établis, l'Auteur en fait l'application aux expériences qu'il a rapporrées dans la premiére partie. Par exemple, il fait voir qu'un bon Aiman, ayant beaucoup de matiére magnétique, qui circule en lui, & autour de lui, ſi cette matiére ſubtile rencontre dans ſon chemin du fer ou de l'acier, par où elle paſſe bien-mieux que dans l'air, parce qu'elle y trouve un grand nombre de pores qui ont beaucoup de rapport avec la figure de ſes petites parties, elle y entre en grande quantité, & y circulant, elle entraine ce fer avec elle vers le pole de ſon Aiman qui eſt le plus proche. On rendroit peut-être cette Démonſtration plus ſenſible, ſi l'on ajoûtoit qu'alors n'y ayant entre l'Aiman & le fer que cette matiére trés-ſubtile, qui n'a pas aſſez de force pour réſiſter a l'effort de l'air qui eſt de l'autre côté du fer, & qui le preſſe & le pouſſe vers elle, il faut néceſſairement

rement qu'elle céde, & que le fer pouſſé par l'air prenne ſa place, & s'approche de l'Aiman, à meſure qu'elle ſe retire. Preuve évidente que ce qui fait qu'alors le fer va vers l'Aiman, n'eſt pas une attraction, mais une impulſion, comme l'Auteur le ſuppoſe. C'eſt ce qu'on verra clairement dans la Figure ſuivante, où A eſt un Aiman, BC ſont ſes deux poles, D un morceau de fer aſſez proche de lui, EE la matiére magnétique qui fait un Tourbillon autour de l'Aiman & du fer, F l'Air qui eſt derriére le morceau de fer. Car il eſt clair que l'Air F, ayant beaucoup plus de force pour pouſſer le fer D vers l'Aiman A que la matiére magnétique qui eſt vers le Pole C n'en a pour l'en repouſſer, elle doit être contrainte de céder, & que ce morceau de fer D doit s'avancer vers ce Pole C, vers lequel l'Air F le pouſſe.

L'Auteur explique avec la même facilité, dans la ſuite de cette ſeconde Partie, tous les autres Phénoménes, à la reſerve du dernier, ſavoir la Variation de l'aiguille de la Bouſſole, dont il ne croit pas qu'il ſoit aiſé de rendre une bonne raiſon, toutes celles que l'on en a apportées juſques-ici ne lui paroiſſant pas aſſez convaincantes. Il y retouche

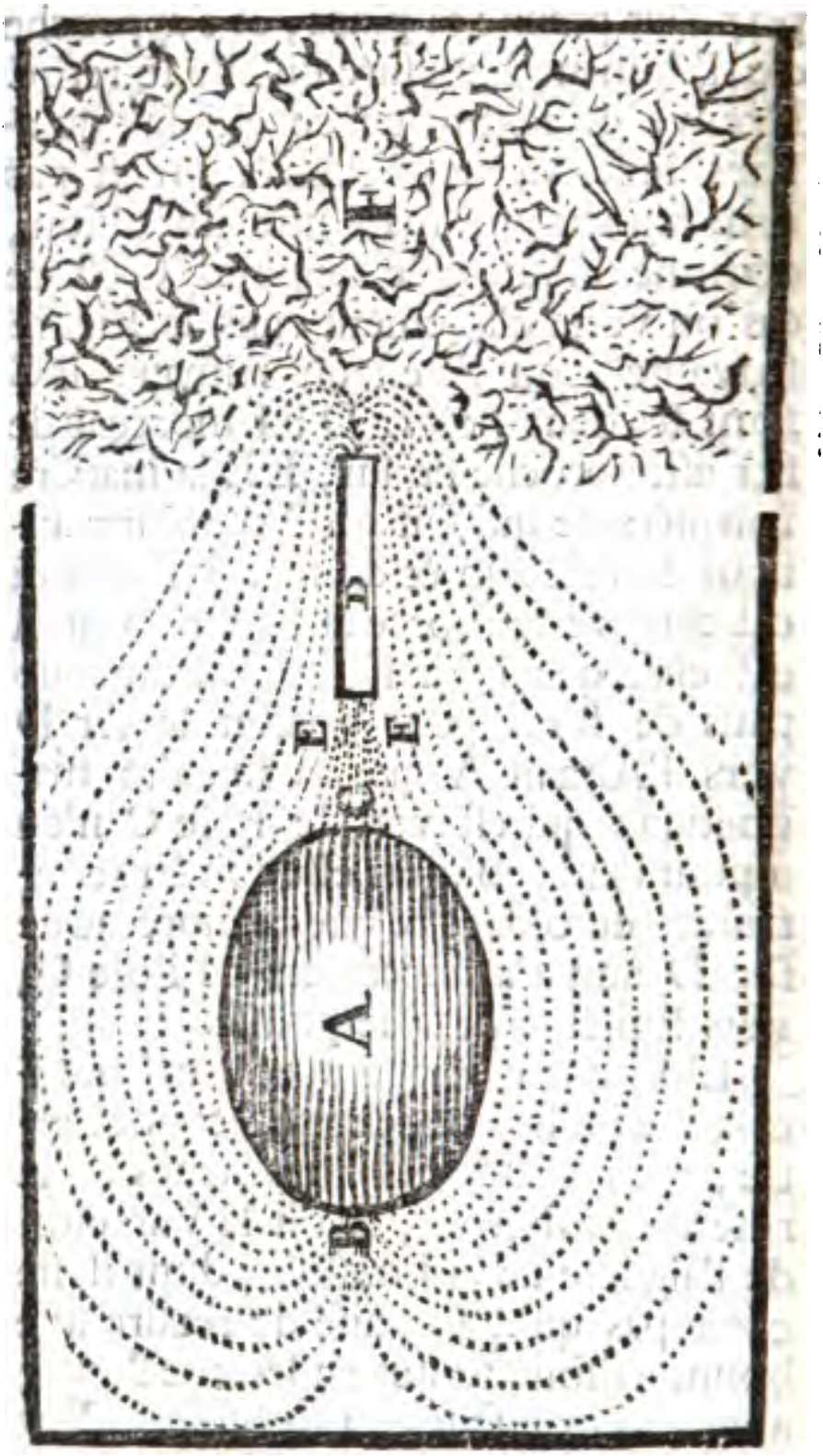
H
D
E
E
A
B

diverſes choſes curieuſes, qu'il n'avoit dites qu'en paſſant dans la premiére Partie: Entre-autres il fait voir que la fable que l'on débite du Tombeau de Mahomet, & qu'il avoit déja rejettée, n'a aucune vray-ſemblance, & que quand on auroit voulu ſuſpendre ce cercueil, par la vertu de l'Aiman, on n'y auroit jamais ſçû réüſſir, par la difficulté de trouver des Aimans d'égale force, & qui euſſent des ſphéres d'activité aſſez grandes, & par l'obſtacle que ces matiéres magnetiques qui ſortiroient de ces divers Aimans ſe feroient les unes aux autres. Il s'étend encore ſur les précautions qu'il faut avoir pour bien armer le fer, & pour avoir le plaiſir de voir pluſieurs anneaux de fer, ſuſpendus en l'air par un bon Aiman, former une chaine par leur union. A ces premiéres remarques il en ajoûte d'autres, qui ne méritent pas moins d'être luës. Il fait uue deſcription exacte de la Bouſſole, & il y en joint la Figure, en faveur de ceux qui n'en ont point vû, n'ayans jamais été dans les lieux maritimes. Il enſeigne diverſes maniéres de tracer une Ligne Méridienne, afin de pouvoir connoître bien-préciſément la déclinaiſon de l'aiguille. Il met la plus facile la premiére, qui n'eſt au

fond que celle de Vitruve, n'y ayant de différence qu'en ce qu'il veut qu'on décrive trois cercles d'un même centre, au lieu que Vitruve n'en vouloit qu'un, & que par cette raiſon la Méthode de l'Auteur eſt plus ſûre. Il finit ſon Ouvrage par la deſcription de quelques machines ingénieuſes, faites avec l'Aiman, pour en donner une idée à ceux qui n'en ont point vû de cette ſorte, & qui n'ont point lû les Auteurs qui en ont traité.

ARTICLE II.

Réflexions nouvelles ſur les cauſes des maladies, & de leurs Symptomes. Par M. de S. André Docteur en Médecine de la Faculté de Caën. A Paris, chez Laurent d'Houry, ruë Saint Jacques, devant la Fontaine Saint Severin, au Saint Eſprit. 1687. Avec Approbation & Privilege du Roi. *in* 8. Pages 394.

LE deſſein de cet Auteur, en donnant à ſon Ouvrage le titre de Nouvelles Réflexions, n'eſt pas de donner ces Réflexions pour de nouvelles Découvertes. Il s'en explique tout au-

„autrement dans ſa Préface ; où il „dit que la Doctrine qu'il enſeigne „n'eſt pas moins ancienne que la Mé„decine, & que les principes qu'il „établit ſont les mêmes dont les pre„miers Médecins ſe ſont ſervis pour „fonder cet Art. Tout ce dont il prétend ſe faire honneur, c'eſt ſeulement d'avoir été le premier, qui ait déterré dans les Ecrits d'Hippocrate des Véritez fondamentales, qui y étoyent comme enſévelies, & qu'il met ici dans leur jour. Peut-être que ſa modeſtie va loin, & qu'il y a ici bien des choſes qu'il pourroit s'attribuer ſans ſcrupule, & que perſonne n'auroit droit de réclamer. Mais quoi qu'il en ſoit on ne peut nier qu'il n'ait raiſon dans le fonds: qu'il n'arrive fort ſouvent qu'on prend pour nouvellement inventé ce qui n'eſt que retrouvé ; & qu'il n'y ait de certains cercles de révolutions, qui ramènent de tems en tems pluſieurs choſes paſſées, dont il ne reſtoit plus aucune trace, comme l'on voit revenir les vieilles modes, & les vieux mots.

Multa renaſcentur quæ jam cecidêre.

Ce n'eſt ici qu'une partie des Obſervations que M. de Saint André veut donn-

donner au public ſur la Médecine. Il promet un ſecond Tome, où il traittera de la Nature des Remédes, & de leurs Effets, & où il expliquera le bon & le mauvais Uſage qu'on en peut faire. Ce ſera achever le Syſtéme, qu'il commence dans celui-ci, où il traite de la Nature de l'Homme, & de ſes infirmitez naturelles. Il le diviſe en ſix parties. Il parle dans la 1. des Principes généraux qui entrent dans la compoſition du Corps humain. Il en décrit dans la 2. la Génération, & la Conſtitution naturelle de ſes Parties; & il y fait un détail de toutes les choſes qui ſont deſtinées à le faire ſubſiſter, & qui peuvent faire quelque impreſſion ſur lui. Il traite dans les 3. 4. & 5. des diverſes Altérations que ſouffrent toutes ces choſes, & de l'importance de ces Altérations. Et enfin dans la 6. il parle des Impuretez qui s'amaſſent dans l'Eſtomach, & dans les autres parties du Corps, & des effets qu'elles y produiſent.

De la maniére dont il débute, il ſembleroit qu'il tiendroit pour l'ancienne Philoſophie. Il reconnoît comme elle des *Corps Simples* dans tous les Mixtes, dont ces Mixtes ſont compoſez: Il veut comme elle qu'il y en

ait

ait *Quatre* ; Et il met, comme elle, dans ce nombre, la Terre & l'Eau. Mais on s'apperçoit bien-tôt que ce n'eſt point du tout cela ; & qu'il s'en faut bien qu'il n'établiſſe ſon Syſtéme ſur ces vieilles Hypothéſes. Il veut que les deux premiers de ces Corps ſimples, qu'il remarque dans tous les mixtes, ſoient *l'Acide* & *l'Alkali* : & il entend par *l'Acide* un Corps de figure aiguë ; & par *l'Alkali* un Corps rude, âpre, & poreux. Il donne à ces deux Corps une activité ſi grande, & un mouvement ſi rapide, & ſi inamiſſible, qu'il veut que ce ſoient les ſeuls Principes de tous les mouvemens qui arrivent dans la Nature. Les deux autres, l'Eau & la Terre, qu'il n'a pas crû néceſſaire de décrire, ſont ſelon lui incapables de toute action, & ne ſervent que de matrice, de lien, & de frein à l'Acide, & à l'Alkali. Et comme il eſt perſuadé que les pointes des Acides ſont fort différentes, & que les formes des Alkali ne ſont pas moins diverſes, & qu'ainſi ils ne ſe meuvent pas tous de la même ſorte, il prétend auſſi que leurs effets ſont différens, par rapport à la diverſité de leurs mouvemens, de leurs groſſeurs, & de leurs figures.

Ce

Ce qu'il croit qui ſe forme le premier par l'union de ces Corps ſimples, ce ſont les Parties des Corps mixtes qu'il appelle *Eſſentielles*, & qu'il fait de différente nature, ſelon que ces Corpuſcules ſimples, dont elles ſont compoſées, ſe lient, ſe meſlent, & ſe combinent diverſement. Ainſi les unes ſont aigres, ſalées, auſtéres, ou acerbes: les autres ſont acres, ou amères; les unes ſont douces, & les autres inſipides, &c. Celles, où l'Acide domine, ſont aigres, ſalées, auſtéres ou acerbes. Celles, où il domine à la vérité, mais où il eſt tellement enveloppé, qu'il ne s'y peut faire ſentir, il les appelle huileuſes & ſulphurées, parce qu'elles ſont onctueuſes & inflammables. Celles, où l'Alkali domine, ſont acres ou amères. Celles, où l'Eau ou la Terre dominent, ſont inſipides. Et celles qui ſont douces, ſont à ſon avis celles, où tous ces Corps ſimples ſont mêlez dans une juſte proportion. Mais afin que l'on ne ſe trompe pas dans le ſens, qu'on doit donner à ces mots, dont il ſe ſert pour expliquer la nature & les qualitez de ces parties eſſentielles des Mixtes, il avertit que l'on ne doit pas entendre par là l'action des Corps ſavoureux ſur la langue: qu'il

ne

ne faut pas s'imaginer que les ſentimens qu'ils excitent, quand on les applique ſur elle, ſoient en eux; mais que dans tous les objets, qui agiſſent ſur les Organes des Sens, il n'y a rien autre choſe qu'une certaine diſpoſition de leurs parties, qui, ſelon qu'elles ont des mouvemens & des figures différentes, font auſſi ſur les nerfs de ces Organes des impreſſions différentes, qui paſſans juſqu'au Cerveau, y cauſes ces ſentimens. Ce n'eſt pas là la vieille Philoſophie. . . . . .

Comme on veut que les Parties Eſſentielles ſe forment du mélange & de l'union des Parties *Simples*, on prétend auſſi que ces Parties Eſſentielles ſe mêlent, & ſe combinent, dans une certaine proportion, pour compoſer dans les Mixtes ce qu'on appelle les Parties *Intégrantes*, qui ſont les premiéres que nous puiſſions y appercevoir par nos ſens. On veut même que de ces Parties Intégrantes, qui naiſſent immédiatement du mélange & de l'union des Parties Eſſentielles, & que l'on appelle Parties Intégrantes *Premieres*, il s'en forme d'autres par leur union, auſquelles on donne le nom de Parties Intégrantes *Dernieres*. Auſſi fait-on de deux ſortes de Mixtes, qui

ſont

ſont diſtinguez par ces deux ſortes de parties; ſavoir des Mixtes ſimples, où il n'y a que des parties intégrantes premiéres, tels que ſont le ſoulphre & le Vif-argent; & des Mixtes compoſez, où l'on trouve de ces parties intégrantes derniéres, tel qu'eſt le cinnabre. Il n'eſt pas malaiſé aprés cela de concevoir les Cauſes des changemens qui arrivent aux Corps mixtes. Il eſt clair que comme c'eſt l'union de leurs parties qui les forme, & qui les fait ce qu'ils ſont, ils ne peuvent ſe conſerver qu'autant que cette union ſubſiſte; qu'ils doivent ſouffrir de l'altération, dez qu'il arrive du trouble entre ces parties, & que c'eſt leur diſſolution qui les fait périr. On doit ſeulement remarquer que pour altérer la conſtitution d'un Mixte, ou pour le faire périr, il n'eſt pas néceſſaire que le trouble ou la diſſolution paſſe juſques aux parties ſimples: cela n'arrive que rarement. Il ſuffit que ſes parties eſſentiélles ſoient agitées, ou qu'elles ſe deſuniſſent: & c'eſt même aſſez que ces changemens arrivent à ſes parties intégrantes derniéres, ſi c'eſt un Mixte compoſé.

Cela étant ainſi établi en général, on en fait l'application à *l'Homme*, que l'on

l'on ne peut pas douter qui ne ſoit compoſé des mêmes Elemens, & ſujet aux mêmes altérations que les autres Corps. „On remarque que les „principes qui le compoſent ne ſont „pas ſi étroitement unis qu'ils ne „ſe deſuniſſent quelquefois ; & que la „même Loi du mouvement, qui fait „qu'ils ſe joignent, fait auſſi qu'ils ſe „ſéparent. On ajoûte que comme il „eſt *ſain*, pendant que cette union harmonieuſe ſubſiſte, il devient infirme „auſſi-tôt qu'elle ſe trouble ; & qu'il „faut néceſſairement qu'il meure, lors „qu'elle ceſſe entiérement. Et comme l'on a poſé, pour principes des autres Mixtes, ce que l'on a appellé l'Aigre, le Doux, le Salé, l'Amer, l'Huileux, l'Inſipide, l'Auſtére &c, on conclut qu'il en doit être de même de l'Homme, que ce ſont là les principes dont la parfaite union fait ſa vie & ſa vigueur, & dont le trouble & la deſunion le rend languiſſant, & le fait mourir. Mais l'Auteur n'en veut pas être crû ſur ſa parole : il prétend n'avoir rien dit qui ne ſoit conforme aux ſentimens des premiers Médecins : & afin de le prouver il rapporte deux ou trois grands paſſages du Livre d'Hippocrate *de l'Ancienne Médecine.*

Com-

Comme il ſe croit appuyé d'une Authorité que toute la Médecine révére, il ne fait point de difficulté de combatre l'opinion de la plus part des Médecins, qui croyent que le Chaud & le Froid, le Sec & l'Humide, ſont les cauſes de toutes les maladies; Il leur ſoûtient que le Chaud n'eſt point la cauſe de l'ardeur qui accompagne les fiévres continues, ni le Froid celle des friſſons que l'on a dans les fiévres intermittentes; mais que ce ſont des effets de la *Raréfaction*, & de la *Condenſation* du ſang, & des humeurs: Que tout-de-même l'Exténuation du corps n'eſt point cauſée par une Qualité ſéche, mais pas la mauvaiſe diſpoſition du ſang, qui ne peut plus le nourrir & réparer ſes pertes continuelles; Et que ſon humidité ne vient point non plus d'une Qualité humide, mais de la fonte des humeurs, & de l'abondance de la Lymphe, & des ſérositez. Il veut même qu'on puiſſe dire que ces Qualitez ne ſont point eſſentiellement dans l'homme, ni dans aucun autre Mixte, mais qu'elles naiſſent ſeulement à l'occaſion du mélange, & des diverſes modifications de l'Aigre, du Salé, & de toutes les autres ſaveurs. Que la Chaleur dépend principalement de l'agi-

tatio

tation des parties huileuſes, ou ſulphurées, leſquelles, frappant d'une certaine maniére l'organe du toucher, excitent en nous ce ſentiment, qui eſt agréable ou fâcheux, ſelon que leur action eſt douce, ou violente. Il en apporte pour preuve une expérience. Si l'on mêle de l'Eſprit de vitriol avec de l'huile de thérébentine, ou avec du ſel de tartre réſous; il ſe fait en même-tems un mouvement extraordinaire de toutes les parties de ces liqueurs, lequel eſt accompagné d'une chaleur conſidérable; Au lieu que ſi on mêle le même Eſprit avec de l'Eſprit d'urine, il ſe fait bien encore un grand bouillonnement, mais ſans aucune chaleur, le vaiſſeau même devenant beaucoup plus froid qu'il n'étoit. Il ne prétend pourtant pas que le déréglement des ſaveurs ſoit la ſeule cauſe des maladies: il convient que les parties, ſur leſquelles elles agiſſent, n'y contribuent pas moins, par leur figure, par leur diſpoſition particuliére, & par la communication qu'elles ont les unes avec les autres: il veut bien même qu'on en accuſe auſſi quelquesfois les choſes qui ſont au déhors. C'eſt par cette derniére conſidération qu'il finit ſa premiére Partie.

Il commence la seconde par la description du Suc dissoluant qui se trouve dans l'Estomach. Il prétend que ce suc est revêtu de l'Idée & du Caractére de toutes les parties du Corps ; qu'il imprime cette Idée aux alimens ; qu'il les détermine par là à prendre des grosseurs & des figures propres à s'insinuer dans les pores, où ils doivent entrer pour nourir le corps, & à en former un autre tout semblable. Car comme dans les Personnes qui ne croissent plus, il y en a toûjours davantage qu'il n'en faut pour leur entretien ; celles qui sont superflues s'assemblent dans les Vaisseaux destinez à les recevoir. Et il prétend qu'elles y forment dans l'un & dans l'autre sexe, une semence également propre pour la génération. Il veut pourtant que ces semences ne puissent être fécondes que par leur mêlange, & que lors qu'elles se confondent tellement que leur union est imperceptible. Car alors ne faisant plus qu'un seul corps, qui renferme une Idée de toutes les parties des Parens, il y aura des particules propres pour former toutes celles de l'Enfant, qui commencent à se développer, aussitôt qu'elles sont agitées par les Esprits qui les animent. Et c'est par là qu'il pré-

prétend rendre une raiſon ſenſible de la conformité qu'on remarque d'ordinaire entre les Enfans, & leurs Parens. En effet il faut avoüer que, ſi ce qu'il ſuppoſe eſt vrai, il n'y a rien de plus évident que la Concluſion qu'il en tire, & que ſi les Enfans doivent également leur Etre à leurs deux Parens, & que la ſubſtance qu'ils en tirent ait l'empreinte & l'idée de toutes les parties du corps de l'un & de l'autre, il n'y a plus de ſujet de s'eſtonner, qu'ils en ayent les traits, les linéamens, les mœurs, les inclinations, les défauts, & les maladies.

Ce n'eſt pas pourtant à cela ſeul qu'on attribue toutes les Diſpoſitions bonnes ou mauvaiſes que l'on remarque dans les Enfans : on veut encore que ce ſoient bien ſouvent des ſuites des Liqueurs dont ils ſe nourriſſent dans le ſein de leur Mere. Car outre le ſang maternel, que tout le monde convient qui eſt porté au fœtus par les vaiſſeaux umbilicaux, M. de S. A. veut encore avec Hippocrate, qu'il ſe nourriſſe de lait, qu'il prétend qui eſt porté à la matrice par les mêmes vaiſſeaux qui le portent aux mammelles, & qu'il le ſucce, en comprimant ces vaiſſeaux avec ſes petites lévres. Les preuves qu'il

qu'il en rapporte, ſont 1. que le ventre de l'enfant eſt rempli d'excremens dont il ſe décharge auſſi-tôt qu'il eſt au monde; & 2. qu'il auroit de la peine à prendre le tetton de ſa nourrice, s'il n'étoit accoûtumé à ſuccer le lait des veines lactées.

Aprés avoir conſidéré l'Enfant dans le ventre de ſa Mere, on le conſidére aprés qu'il eſt né, & l'on fait réflexion ſur toutes les choſes qui peuvent faire alors quelque impreſſion ſur lui. On fait voir combien eſt puiſſante celle qu'il reçoit de l'air, qu'il eſt obligé alors de reſpirer, & qui le pénétre; de quelle importance eſt le lait, qu'il tette, pour ſa vie, & pour ſes mœurs; & combien il eſt malaiſé qu'il ne prenne une teinture ineffaçable des humeurs & des inclinations de ſa nourrice. On parle du Choix des Alimens propres pour conſerver la ſanté, la vigueur, & l'embon-point: & on prétend que, pour faire bien ce choix, il faut avoir égard, non à ce que l'on appelle les premiéres qualitez, le chaud, le froid, le ſec, & l'humide; mais ſeulement aux ſaveurs, en quoi on fait conſiſter toute la vertu des alimens, & toute leur activité. On veut que l'uſage de tous ceux qui ſont amers, aigres,

gres, salez, ou de quelque autre saveur forte, soit nuisible; que ceux qui sont acres, ou amers, nourrissent peu; que ceux qui sont insipides soient un peu plus nourrissans; & que ceux qui sont doux le soient beaucoup d'avantage, sur tout, ceux dont la substance est serrée, & qui sont d'une moyenne consistance. Enfin on conte parmi les choses, qui peuvent altérer le tempérament du corps d'un enfant, le sang même, les esprits qui s'en forment, les divers sucs qui se séparent de sa masse, la faim, la soif, l'exercice, le repos, la veille, le sommeil, les passions, & toutes les choses extérieures; & c'est à l'explication de la nature & des effets les plus considérables de ces mêmes choses que l'on employe le reste de ce Traité.

Dans tout ce que l'on dit d'abord de la génération du sang, des esprits, & des humeurs, on est assez du sentiment des Modernes. On croit, comme eux, que le sang se fait, dans le cœur, de ce qu'il y a de plus pur dans le chyle, meslé avec la lymphe, &c. Que les Esprits se font des parties les plus subtiles & les plus vives du sang; Que ces Esprits sont nôtre Ame Sensitive, qui est purement materielle, & qui naît

& meurt avec nous : Que la bile, la mélancholie, le diſſolvant de l'eſtomach, & toutes les autres humeurs ſont des ſucs, qui ſe ſéparent de la maſſe du ſang, dans les endroits où ils trouvent des pores ajuſtez à la figure de leurs parties, & des cavitez propres à les recevoir. Mais on ne laiſſe pas d'y ajoûter quelques remarques particuliéres, conformes aux principes que l'on a poſez. Par exemple, pour nous faire concevoir comment le ſuc diſſolvant de l'eſtomach peut imprimer aux alimens des idées, qui les rendent propres à nourrir les différentes parties du corps, on nous dit que toutes les particules de ce ſuc doivent être regardées comme autant *de petis emporte-piéces* diverſement figurez, qui enlévent les parties des alimens auſquelles il s'attachent, & leur donnent des groſſeurs & des figures particuliéres, qui les rendent propres à s'inſinüer dans les pores de telles ou telles parties du corps, & à s'unir avec elles. On diſtingue tous les ſucs, qui ſe ſéparent de la maſſe du ſang, en ſucs utiles, tels que ſont le diſſolvant de l'eſtomach, le ſuc pancréatique, les deux biles &c; & en ſucs inutiles, tels que ſont l'urine, la ſueur, les larmes &c. Mais ſur tout on les diſ-

distingue, selon leurs diverses saveurs. On veut même que cette distinction, se trouve dans les esprits; de sorte que comme cet Auteur ne reconnoît point d'autre Ame sensitive, il y aura bien des gens qui auront, selon lui, une *ame salée*, & de qui on pourra dire à la lettre que *anima ipsis pro sale indita est.* Enfin c'est au divers mélange de ces saveurs dans le sang qu'il attribuë la diversité des Tempéramens. Il croit que c'est l'excés des parties aigres, salées, austéres ou acerbes, qui fait le tempérament mélancholique; l'excés des parties insipides, qui le rend pituiteux; l'abondance des parties douces, ou le mélange de toutes ces saveurs dans une juste proportion, qui fait celui qu'on appelle sanguin; & que le bilieux vient de l'excés de l'amer ou de l'acre. Toutes les choses donc qui peuvent apporter du changement aux saveurs des sucs, qui entrent dans la composition de la masse de nôtre sang, & changer par ce moyen sa constitution naturelle, seront capables selon lui de changer nôtre tempérament, d'altérer nôtre santé, & de menacer nôtre vie. Et c'est en effet ce qu'il prétend qui arrive, lorsque les sucs inutiles qui s'en étoient séparez, comme la sueur,

ou l'urine, viennent à s'y remêler ; lorsqu'on se sert d'alimens qui ne sont pas tempérez, & proportionnez au tempérament de ceux qui les prennent, comme lors que les personnes délicates en prennent de difficiles à digérer, que les mélancholiques ne s'abstiennent pas de ceux qui augmentent l'aigreur ou la salure des humeurs, les bilieux des choses acres & amères, & les pituiteux de tout ce qui est aqueux, terrestre, ou insipide ; lors que l'air que l'on respire, & dont on est pénétré, est chargé de vapeurs & d'exhalaisons, qui n'ont pas de rapport avec nôtre tempérament, ni avec la figure de nos pores, d'où vient que souvent le seul changement d'air suffit pour guérir des maladies longues, rebelles, & qui paroissoient incurables ; la même chose arrive encore lors que l'on est exposé à de mauvais vents ; & enfin lors que nôtre application, nôtre travail, nôtre repos, nôtre veille, nôtre dormir, nôtre faim, nôtre soif, nos passions, &c. vont dans l'excés. C'est par ces réflexions que M. D. S. A. finit sa troisiéme Partie.

Dans la quatriéme, où il fait un détail des altérations particuliéres du sang & des esprits, il commence à parler

des

des maladies, & il fait voir quelles sont celles qui naissent de ces altérations. Il distingue à l'ordinaire dans le sang deux sortes de vices; l'un qui ne consiste que dans une trop grande abondance; & l'autre qui consiste en de mauvaises qualitez. Quelque pur que soit le sang, s'il péche en la premiére maniére, & qu'il remplisse trop les vaisseaux, il accable également l'esprit & le corps; on est incapable de tout, on ne respire plus qu'avec peine, le poux se dérégle, l'appétit se perd, la digestion ne se fait plus, & le malade ne peut guére demeurer en cet état, sans être suffoqué par l'abondance du sang, ou sans le perdre jusqu'à la derniére goute, par une violente hémorragie. Mais on n'a pas moins à craindre, lors qu'il arrive quelque intempérie aux parties integrantes du Sang, ou lors qu'il se corrompt, & que ses parties essentielles sont altérées. On attribue les fiévres Ephémeres, & les Synoches simples, à l'intempérie de ses parties intégrantes derniéres, qui n'est qu'une simple effervescence, qui ne détruit point sa nature, & qui ne donne aucune atteinte à ses qualitez. On veut que la rougeole & la petite vérole, ne soyent souvent qu'un effet de la disposition que ses

parties integrantes premiéres ont à se fermenter, & à se déséquer, à peu près comme le vin & la biére ; & que ce soient ces impuretez, qui y étoient mêlées, qu'il pousse, dans cette fermentation, vers les pores insensibles de la peau. Mais on prétend que la corruption, qui lui arrive, lors que ses parties essentielles viennent à se troubler & à se des-unir, ou par une fermentation vicieuse, ou par le mélange de quelques corps étrangers, soit la source d'un bien-plus-grand nombre de maladies, & que ce soit la cause la plus ordinaire de nôtre mort. Car comme tantôt ces corps étrangers le coagulent, ou le rendent si épais qu'il ne peut couler, tantôt au contraire ils le rendent trop fluide ; & tantôt ils font de fortes impressions sur ses parties, ils sappent, ou ils ruïnent tout à fait par là les fondemens & les principes de nôtre vie. S'il s'épaissit, il cause des étourdissemens, des vertiges, des affections soporeuses, la difficulté de respirer, des syncopes, des défaillances : il gonfle les pieds, les jambes, les cuisses, les autres parties ; & le corps se dessèche insensiblement. S'il se prend simplement, comme le lait, il cause des maladies longues ; il en cause même de

mor-

mortelles, lors qu'il s'en ſépare des ſéroſitez ; Il en naiſt des hydropiſies de toutes ſortes, des inflammations, des douleurs, des abſcez, des ulcéres, des hémorragies. Si une partie de ſa maſſe ſe coagule, & que cette partie coagulée ſoit conſidérable, ou qu'elle occupe quelque viſcére, comme le cœur, le cerveau, ou les poulmons, elle cauſes des maux tres-dangéreux, tels que ſont l'apoplexie, l'aſthme, le treſſaillement de cœur, la palpitation, la ſyncope ; & ſouvent même elle cauſe la mort. Enfin s'il arrive que toute ſa maſſe ſe coagule, il n'y a plus de remede, plus de moyen de le fondre, & de lui redonner ſa premiére fluidité, il faut néceſſairement mourir ; au lieu qu'il peut ſe diſſoudre, lors qu'il n'eſt coagulé qu'en partie, & qu'ainſi l'on peut guérir de la plus-part des maladies dont cette coagulation imparfaite eſt la cauſe. Et c'eſt en effet ce que M. D. S. A. prétend qui arrive dans la plus part des fiévres intermittentes. Que ſi au contraire il arrive que le ſang, en ſe corrompant, ſoit devenu trop fluide ; ou il ouvre ſes vaiſſeaux, & il en ſort par quelque hémorragie ; ou il s'épanche au dedans, & il y cauſe des inflammations dangéreuſes,

telles que ſont, la pleuréſie, l'eſquinancie &c; ou il allume, par tout le corps, un feu dévorant, qui le brûle & le conſume. On ne ſe contente pas de faire voir que les corps étrangers, qui ſe mêlent avec le ſang, y cauſent tous ces deſordres; on fait voir encore qu'ils ne les cauſent que par leurs ſaveurs: & ſur ce ſujet on parle des levains, de leur nature, & de leur diverſité, de leur action ſur la maſſe du ſang & ſur les humeurs; & on prétend que c'eſt à eux que l'on doit attribuer les maladies extraordinaires.

Comme les Eſprits ne ſont que les parties les plus ſubtiles du ſang, on voit bien que le ſang ne ſauroit être altéré, qu'ils n'en ſouffrent. Mais outre cela on veut qu'ils ayent encore des cauſes particuliéres de leurs maladies; & que, quoi que le ſang dont ils ſe forment ſoit pur, ils ne laiſſent pas de s'altérer par le mélange des ſucs impurs qui ſe criblent dans le cerveau, ou par les impreſſions qu'ils reçoivent de l'air, ou par l'action des ſucs, &, des matiéres corroſives, qui agitent rudement les nerfs, & ſur tout, par les odeurs, à lactivité deſquelles on ne trouve rien de comparable. On réduit toutes les altérations, qui leur arrivent, à deux prin-

principales, savoir celle de leur mouvement, & celle de leur tempérament. On fait voir comment les corps étrangers altérent leur mouvement, en le ralentissant, ou en le rendant plus vîte; & comment ils altérent leur tempérament, en les aigrissant, ou en leur communiquant quelque autre faveur nuisible, ou enfin en les rendant plus épais, ou plus grossiers, ou plus secs, & plus inflammables, qu'ils n'étoient. Et l'on marque à même-tems les maladies que l'on croit qui naissent de ces desordres.

On parle dans la 3. partie du vice particulier des Humeurs, & l'on y suit à-peu-prés la même méthode, que l'on avoit observée dans la précédente, en parlant du sang. On remarque que ces humeurs peuvent aussi pécher en deux matiéres, assavoir en quantité & en qualité. On rapporte exactement les effets de leur abondance, & ceux de leur impureté; Et on donne des signes pour reconnoître celle qui péche dans les malades. Aprés ces remarques générales, on examine chaque humeur en particulier: & ce détail n'a pas manqué d'être long, parce qu'on fait autant d'espéces d'humeurs qu'il y a dans le corps de sortes de choses fluides,

des, auſquelles nous donnons des noms différens. Ainſi on traite diſtinctement de la ſalive, du ſuc diſſolvant de l'eſtomach, de la bile jaune, de la noire, ou du ſuc mélancholique, du ſuc pancréatique, de ceux qui ſont contenus dans les glandes du meſentére & des inteſtins; de la lymphe, de l'urine, de la ſueur, des ſeroſitez qui coulent du nez, de la pituite, des larmes, des excrémens des oreilles, des menſtrues, de la ſemence, des lochies, du lait, des hémorrhoïdes. On explique l'origine de toutes ces choſes, leurs altérations, & les divers effets que produiſent, ou leur défaut, ou leur excez, ou leur impureté, & leur intempérie. On trouvera parmi tout cela diverſes obſervations curieuſes.

On n'en trouvera guéres moins dans la derniére Partie, quoi qu'elle ſoit fort courte. On y ſuit le même plan que dans les autres: on y traite, dans le même ordre, des impuretez qui s'amaſſent dans l'eſtomach, & dans les inteſtins; des mauvais levains qui ſont en de certaines parties; des vents, des obſtructions, des vers, que l'on fait voir qui s'engendrent par-tout, dans le cerveau, dans la veſſie, dans le péricarde

ricarde même, & juſques dedans les chairs. On en rapporte un Exemple, d'une femme de qualité de la Province de Normandie, qui ne guérit d'une violente douleur à la cuiſſe, que rien ne pouvoit ſoûlager, qu'apés qu'il en fut ſorti deux vers qui rongeoient le périoſte.

Quoi que les ornemens du langage ne ſoient pas incompatibles avec la matiére de ce Traité, & qu'un grand nombre de Médecins trés-célébres les ayent fort-heureuſement employez dans leurs Ouvrages; M. D. S. A. n'a pas cru qu'il ſe dût beaucoup mettre en peine de rehauſſer par-là la beauté & le prix de ſes recherches. Il s'eſt bien moins appliqué, nous dit-il, à la maniére de dire les choſes qu'à ſe faire entendre. On trouvera, à la fin de l'Ouvrage, une Table des chapitres, où l'on marque les principales matiéres qui y ſont traitées, & ce qu'il y a de plus conſidérable en chacun.

ARTICLE III.

Réponse de M. L. à la Remarque de M. l'Abbé D. C, contenuë dans l'Article 1. de ces Nouvelles, mois de Juin 1687. où il prétend soûtenir une Loi de la Nature avancée par M. Descartes.

NOus aurions encore battu bien du pais, si M. l'Abbé D. C. n'avoit découvert nettement dans sa Remarque, qu'il n'a pas encore pris mon sens. Je ne comprends pas sur quel fondement il m'attribuë une opinion, à laquelle je n'ai jamais pensé. Car il met en avant trois propositions, & dit en suite, p. 580. qu'il ne sçauroit convenir avec moi de la contradiction que j'y trouve. *Et moi bien loin d'y en trouver aucune, je les ay employées moi-même pour demontrer l'erreur du principe Cartesien. Ainsi presque tout ce qu'il dit en suite, ne devant servir qu'à expliquer & à soûtenir ces propositions, ne me touche point. Si ces mes entendus arrivent dans une dispute, qui est presque de pure Mathematique, que ne*

doit-

doit-on point attendre en Morale, & en Metaphysique? Cela m'oblige de prier M. l'Abbé, ou tout autre, qui esperera de pouvoir soûtenir le Principe des Cartesiens, de répondre nettement, & de point-en-point, à ce que j'avois déja avancé d'abord, & que je mettrai ici par articles. Autrement ce seroit vouloir nous amuser par des détours.

1. Je demande, s'il n'est pas vrai que selon M. Descartes un Corps de quatre livres, dont la vîtesse est simple, a autant de force qu'un corps d'une livre dont la vîtesse est quadruple? Tellement que si toute la force d'un corps de quatre livres, doit être transférée sur un corps d'une livre, il doit recevoir le quadruple de la vîtesse du premier, suivant le Principe de la quantité de mouvement, sur lequel roulent les Regles de M. Des-Cartes.

2. Je demande encore, s'il n'est pas vrai que le premier, avec un dégré de vîtesse, pouvant élever quatre livres (qui est son poids) à un pied, ou (ce qui est équivalent) une livre à quatre pieds; le second, avec quatre degrez de vîtesse, pourra élever une livre (qui est son poids) à seize pieds; suivant les demonstrations de Galilei & autres? Car les corps peuvent monter à des hauteurs,

que

qui ſont comme les quarrez des viſteſſes qu'ils ont avant que de monter.

3. Et qu'ainſi il ſuit de l'opinion de M. Des-Cartes, que d'une force qui pouvoit élever 4. livres à 1. pied, ou 1. livre à 4. pieds, on pourra faire par la tranſlation une force capable d'élever 1. livre à 16. pieds, qui eſt le quadruple; & le ſurplus qu'on aura gagné, qui eſt le triple de la premiére force, ſera tiré de rien. Ce qui eſt une abſurdité manifeſte.

4. Mais, ſelon moi, & ſelon la vérité, toute la force d'un Corps de 4. livres, dont la viteſſe eſt d'un dégré, devant être transferée ſur un corps d'une livre, lui donneroit une viſteſſe de 2. degrez ſeulement, afin que ſi le premier pouvoit élever ſon poids de 4. livres à un pied, le ſecond puiſſe élever le ſien d'une livre à la hauteur de 4. pieds. Ainſi il ne ſe garde pas la même quantité de mouvement, mais il ſe garde la même quantité de force, qui ſe doit eſtimer par l'effet, qu'elle peut produire.

Il eſt aſſez ſurprenant de voir qu'on n'ait pas encore voulu répondre nettement à des choſes ſi préciſes & ſi aiſées, & qu'au lieu de cela, on m'ait imputé des ſentimens, que je n'ai point. Cependant,

pendant, ce seroit une chose peu conforme à la reputation, dont Messieurs les Cartesiens se piquent, de raisonner distinctement ; s'ils le faisoient si peu connoistre, lors qu'il s'agit de soutenir un de leur plus fameux Principes. *Ne diroit-on pas, que ne pouvant défendre l'erreur de leur Maître, ils ont au moins tâché de la déguiser ? Et que deviendroient donc ces belles protestations de l'amour de la vérité, & qu'on ne prétend suivre Des-Cartes, qu'autant qu'il s'accorde avec la Raison ? Mais je m'attends à quelque chose de mieux.*

J'adjouterai seulemnt, comme hors d'œuvre, que j'accorde à M. l'Abbé qu'on peut estimer la force par le Tems, mais c'est avec précaution. Par exemple on connoît la force acquise, par le tems que le corps pesant a mis à l'acquérir en descendant, pourvû qu'on sçache la ligne de la descente ; car selon qu'elle est plus ou moins inclinée le tems changera : au lieu qu'il suffit de sçavoir pour juger de la force que le corps a acquise en descendant de cette hauteur. Or cette variété de tems m'a fait penser à un fort joli problème, *que je viens de resoudre présentement, & que je veux marquer ici, afin que*

nôtre

nâtre dispute donne quelque occasion à l'avancement de la science. Trouver une ligne de descente, dans laquelle le corps pesant descende uniformément, & approche également de l'horizon en temps égaux. L'Analyse de Messieurs les Cartesiens le donnera peut-être aisément.

ARTICLE IV.

Ad Nummum Furiæ Sabiniæ Tranquillinæ, Aug. Imp. Gordiani III. Uxoris Dissertatio. Authore Otthone Sperlingio I. U. D. C'est-à-dire, *Discours sur une Medaille de Furia Sabinia Tranquillina femme de l'Empereur Gordien III.* A Amsterdam chez Henry Desbordes, 1688. *in* 8. pages 108.

CEtte Médaille a paru si belle & si curieuse à M. Sperlingius, qu'il a crû qu'elle méritoit bien une Dissertation toute entiére. Il ne l'a trouvée en aucun de tous les livres, qu'il a vûs, qui traittent de ces sortes de matiéres. Et il en estime d'autant plus la gravûre, qui est extrémement délicate, que, dans le tems qu'elle fut frappée,

on

on ne voyoit plus d'habiles Ouvriers en ce métier. En effet M. Baudelot, qui l'a mise au nombre de celles dont il donne le Catalogue, dans le 2. Tome de son livre de l'Utilité des Voyages, remarque qu'elle est rare en tout. On en donne la Figure dans la premiere page du livre.

Elle est de bronze, & pése environ trois dragmes. M. Sperlingius a crû en devoir marquer le poids, parce qu'on ne peut pas le recüeillir sûrement de sa grandeur. Rien n'est plus ordinaire, dans les Médailles de bronze, que d'en voir de même grandeur, qui sont d'un poids inégal; & au contraire d'en voir qui sont de même poids, quoi qu'elles soient d'une grandeur inégale. La raison que l'on croit qu'on en peut donner est que pres que toutes les Villes de l'Empire Romain avoient le droit de frapper de la monnoye de cuivre: De sorte que chaque *Officine* ayant son coin particulier, que ses Ouvriers avoient fait à leur fantaisie, il étoit impossible que l'on n'y trouvât une grande diversité.

Comme le Vernis est dans ces sortes de Médailles un caractére fort considérable pour discerner les véritables d'avec celles qui sont contrefaites, & pour

pour connoître la bonté du métail, M Sperlingius n'a pas oublié d'en parler. I remarque que le vernis de la sienne e fort-beau, ce qui fait voir que la matié re en est fort-bonne, & fort-bien choi sie: Et il prend de là occasion de par ler de la différence qu'il y a à cet égard entre ces Antiques, & d'en donner des raisons. Il croit que ce que l'on trouve quelques-unes de ces Médailles anciennes, qui sont absolument dépourvûes de ce vernis, vient de ce qu'elles ont été dans des lieux, ou trop-chauds & trop-secs, ou trop-humides; de sorte qu'il y a été entiérement consumé, ou effacé. Il veut que celles, qui n'en ont qu'un des-agréable, & qui sont rabo teuses & mangées, ayent été enterrées toutes nuës. Et il prétend que celles, dont le vernis est agréable, ayent été conservées dans des Sépulcres, ou sous des Voûtes, où elles avoient un air assez libre, quoi que renfermées; & que celles, où le vernis paroît le plus vif soient celles qui ont été dans un vase particulier, & séparées des cendres. Il remarque, encore, que *l'orichalque*, que nous appellons *laitton*, n'a jamais le vernis si beau que le cuivre rouge. Et la dessus il nous avouë que ceux qui se mêlent de manier des Médail-

les

les, ne font pas tous le même cas de cette ſorte de vernis que lui. Il en connoît qui le prenans pour de la craſſe, & de l'ordure, ſe donnent bien de la peine pour l'ôter en ſorte qu'il n'en paroiſſe plus rien. Mais il s'en moque avec raiſon. Il fait voir qu'on ne peut faire plus-mal que d'ôter à ces Médailles ce qui leur eſt la même choſe que l'écorce aux arbres, & le baume aux corps que l'on veut conſerver. Il dit que c'eſt là le Titre le plus clair & le plus ſûr de leur prix, & de leur nobleſſe; rien ne marquant mieux leur Antiquité que ce Vernis, qu'il n'y a point d'artifice qui puiſſe imiter. Enfin, comme il y a de pluſieurs ſortes de Verd; *le Verd de mer*, *le Verd de porreau*, *le Verd de terre*, *le Verd de flamme*, *le Verd-brun*, *le Verd-gris*, & *le Verd-gay*, il remarque qu'il n'y a aucune de ces ſortes de Verd qu'on ne trouve dans le Vernis des Médailles. Le Vernis de la ſienne eſt d'un verd de porreau, tirant ſur le brun, avec quelques taches rouges, ce qui le met hors de ſoupçon d'être contrefait ou falſifié.

Cette Piéce étoit, ſelon M. Sperlingius, du nombre de celles que les Anciens appelloient *As*. Sa forme, & ſa gran-

grandeur ne lui permettent pas d'en
couter, quoi que son poids y semble
contraire. Car on a déja dit qu'elle
pése environ trois dragmes, & l'As
de ce tems là n'en pesoit que deux.
Mais on n'y prenoit pas garde de si
prés dans la monnoye de cuivre: &
d'ailleurs on remarque que les Piéces
Grecques, quoi qu'elles eussent des fi-
gures Romaines, comme celle-ci,
étoient plus pesantes que les Piéces Ro-
maines, frappées en Italie. A l'égard
de son âge, M. Sperlingius croit prou-
ver fort clairement qu'elle est de l'An
de Christ 244. qui étoit le 995. de la
fondation de Rome, la guerre de Per-
se ayant alors obligé Tranquilline d'al-
ler en Asie avec l'Empereur son Mari.

Aprés ces remarques sur des cho-
ses, dont on ne se peut pas instruire
par la vuë de la Figure, M. Sperlin-
gius vient à celles que l'on y peut ap-
percevoir. On y void l'Imperatrice en
Buste: & selon M. Sperlingius on ne
peut guéres rien voir de plus achevé.
On lui void un front ouvert & serein,
un visage modeste, & tant-soit peu
long, fort-approchant de l'ovale,
des joues, qui ne sont ni enflées ni pen-
dantes, la bouche petite, des lévres
bien-faites, & qui se tournent un peu

en

en dehors, les oreilles découvertes, car elles avoient aussi leurs agrémens dans ce tems-là, un cou parfaitement beau, d'une grandeur, & d'une grosseur raisonnable, Et

Si quid latent meliora putes.

Il ne s'arrête pourtant pas beaucoup à ces beautez naturelles: il n'en dit qu'un mot, & il passe incontinent aux ornemens *qu'il* paroît que l'Art y avoit ajoûtez.

Le premier qu'il y remarque c'est la Coiffure & les Cheveux. Il dit que sans difficulté ce sont des Cheveux empruntez; & il prétend qu'on n'en peut douter, si l'on prend garde au rang de Perles, qui est attaché sur cette coiffure, & qui prenant au haut de la tête, vient descendre, le long du derriére, jusques sur les boucles & les floquets de Cheveux d'embas. Il remarque donc qu'il y avoit déja bien du tems que les femmes Romaines avoient appris des femmes Grecques à se servir de ces faux cheveux; & la mode en étoit déja chez les premiers Empereurs, comme il le fait voir par un passage de Suetone, duquel il paroît que l'on donnoit à cette sorte d'ajustement le nom de *Galericule*, & que cela étoit si bien fait, qu'il étoit impossible de reconnoître que ce n'étoient pas des cheveux naturels. M. Spet-

Sperlingius ne croit pas que nos plus habiles Perruquiers puſſent rien faire de pareil : mais ce n'eſt pas ſeulement par-là qu'il marque le peu d'eſtime qu'il à pour toutes nos perruques.

Comme il ne lui paroît pas que les Medailliſtes ayent fait toute l'attention qu'il eût été à déſirer ſur un endroit ſi curieux, il s'attache à l'examiner fort exactement. Premierement il remarque que cette frizure, & ces divers contours annelez, que l'on y voit, ſont une preuve évidente qu'il n'y avoit rien là de naturel, la Nature n'ayant pas accoûtumé de faire les choſes ſi réguliéres. Il n'eſt pourtant pas du ſentiment de Caſaubon, qui veut que ce fuſſent des cheveux attachez d'une maniére fort délicate à une peau, comme il prétend que c'étoit la mode du tems dont Suetone parle. Il croit prouver, par deux paſſages de Martial, qu'on ne ſe ſervoit de ces peaux que pour empêcher que la tête ne fut ſalie de la pouſſiére, dans les lieux des Exercices : Qu'au reſte elles n'étoient couvertes que de leur poil naturel, comme celles dont on ſe ſert encore aujourd'hui pour divers uſages : au lieu que ces *Galéricules*, dont il s'agit, faiſoient un des plus grands ornemens des Dames,

es, comme il paroit par ce qu'en dit ertulien. Il prétend donc qu'il eſt lair par cet Auteur que ces Galéricus étoient de petites perruques, à peu rés ſemblables à celles qu'on appelle *erruques d'Abbé*, mais beaucoup plus ourtes encore, & qui ne cachoient pas les oreilles: A propos de quoi il déclame terriblement contre les longues perruques des hommes, cõme contre des ornemens fort indignes d'eux. Il croit pourtant que les cheveux des Galéricules n'étoyent pas toûjours joints enſemble de la même ſorte que le ſont ceux des perruques, parce que ſouvent ils étoyent treſſez, & comme tiſſus enſemble, & ſouvent auſſi on n'y voit aucune apparence de treſſes. Il remarque enſuite qu'il manque ici quelque choſe à celui de Tranquilline, mais qu'il eſt aiſé d'y ſuppléer par pluſieurs autres Médailles de femmes ou de filles des Empereurs, & par celui de Tranquilline même dans Oct. Strada, & dans d'autres Médailliſtes. C'eſt un certain Ornement, qui devoit être tout au haut de la perruque, ſur le devant, & duquel il dit que perſonne n'avoit encore marqué le nom, parce que perſonne n'en avoit parlé avant lui. Pour ce qui eſt de lui, il ne croit

pas

pas qu'on lui en puisse donner de plu
convenable que celui de *Frontal*, ou d
Virus, qu'on a accoûtumé de traduir
en nôtre langue par celui de *Rabat*
ce dernier ayant autrefois marqué, en
tr'autres choses, dans l'usage des Ro
mains, ces liens & ces bandelettes, don
les femmes se servoient pour r'attac
cher leurs cheveux, & qu'elles por
toient sur le front, pour marque de leu
pudeur. Je ne sai si, sur ce pied là, M
Sperlingius souffriroit qu'on les appel
lât des *fommanges*. Il finit tout ce lon
discours, par la raison qui obligeoit le
Dames Romaines à porter ainsi de
valoricales; C'est qu'elles avoient, dit
il, ordinairement les cheveux d'un noi
fort-désagreable, & qu'elles estimoien
beaucoup les cheveux *cendrez*, o
d'un chastain-clair, & encore plus ceu
qui étoyent parfaitement *blonds*.

Il vient donc enfin à ce qui regar
de la personne même de Tranquilline
Les Médailles ont appris à tout le
monde qu'elle étoit fille de Mysithée
quoi que les Histoires n'en disent rien
Mais on dispute de la signification de
Nom de son Pére. M. Sperlingius veu
que bien loin que ce fût un Nom de
mauvais augure, comme quelques-uns
se le sont imaginé, au contraire il si-
gnifie

qualifie *le Dévot, le Prestre, ou le Sacrifi-cateur des Dieux.* Pour ce qui est de l'Imperatrice, il ne doute point que son Nom propre ne fût celui de *Furia*, que l'on void dans la Légende. Il n'ose pourtant pas dire que ce qu'on lit dans quelques Auteurs, *Fruria*, soit une faute d'impression : il aime mieux croire que c'est une bévue de ceux qui ont frappé les Médailles ; parce qu'il a déja remarqué qu'en ce tems-là les Graveurs & les Monnoyeurs n'étoient plus ce qu'ils avoient été, & qu'il leur étoit aisé de se tromper dans une lettre. Et en effet il remarque une faute de cette sorte dans une Médaille de le même Franquilline, rapportée par le célebre Médailliste Vénitien *Erizzo*. Il dit à peu prés la même chose sur le nom de *Sabinia*, que la Médaille ajoûte à celui de *Furia*. Il ne nie pas qu'il ne se trouve un grand nombre de Médailles où elle est appellée *Sabina*. Mais il soûtient que ce peut encore être un effet du peu d'exactitude de ceux qui les ont frappées ; puisque le nom de *Sabina* se trouve en plusieurs autres : Et qu'aprés tout ces deux Noms, de *Sabinia*, & de *Sabina* semblent avoir été presque également connus & usitez parmi les Anciens. Il remarque ce

celui de *Tranquillina* étoit beaucoup moins ordinaire, puis qu'il ne se trouve que dans la Famille des Gordiens. Mais il ne peut tomber dans le sentiment de Monsieur Tristan, qui prétend que *Flavia Valeria Tranquillina* soit la même que celle de cette Médaille. Il prétend que cette Flavia Valeria Tranquillina étoit femme de Gordien I. & il croit le justifier par diverses Inscriptions, qui ont toutes, *Conjugi Dn. Nostri M. Antonij Gordiani &c.* lors qu'elles sont pour Gordien III. & pour Furia Sabinia; Au, lieu que ces mots *Dn. Nostri M. Antonij* ne se trouvent point dans celle que produit Gruterus, qui porte le nom de *Flavia Valeria.* Il en apporte encore quelques autres preuves. Il fait ensuite une Remarque sur la diverse manière dont ce nom de *Tranquillina* se trouve écrit. Dans la Médaille, il y a ΤΡΑΝΚΥΛΛΙΝΑ; Mais Goltzius & M. Tristan écrivent ΤΡΑΝΚΥΛΛΕΙΝΑ. Il croit que cette diversité vient de ce qu'il y avoit déja plusieurs siécles que divers Peuples Grecs avoient accoûtumé de prononcer leur H, & leur Diphtongue ΕΙ comme un I Latin, comme il lui seroit aisé de le justifier par un grand nombre de Médailles; mais que le

Ger

Germiens, qui firent frapper celle-ci, n'avoient pas la même coûtume, de ſorte qu'ils avoient retenu l'I, & écrit *Tranſyllina*. Il eſt vrai que dans le revers il y a, Ἀεσσουινος, qui ſe prononçoit pourtant, Ἀεσσουιννος, & qui ſe devoit écrire en effet ainſi, ſelon ſon Etymologie. Mais M. Sperlingius répond que cet Ariſtonicus étoit apparemment d'un lieu, où cette prononciation de l'EI comme un I, étoit en uſage, & qu'ayant accoûtumé d'écrire Ἀεσσουιναιος, au lieu de Ἀεσσουινιος, il n'avoit pas voulu que l'on changeât rien à ſa maniére ordinaire d'écrire ſon Nom, dans l'Inſcription de la Médaille. Il eſt long ſur cet Article: mais il dit fort peu de choſe ſur le titre de σεβαστη, qui fait la clôture de cette Légende. Il ſe contente de remarquer que, quoi que ce titre réponde en Grec à celui *d'Auguſta*, qui ſignifie en Latin *ſouverainement venérable*; néanmoins, parce que l'on étoit perſuadé que celui *d'Auguſte* diſoit quelque choſe de plus, les Grecs crûrent le devoir adopter dans leurs Inſcriptions: qu'en effet on en voit un grand nombre où on le trouve; & qu'il y a même dans Goltzius une Médaille de la même Tranquilline, dont on parle ici, où on lui donne le titre d'ΑΥ-

ΡΟΥΣΤΙΑ, au lieu de ΣΑΒΑΣΤΗ

Au revers on voit une Déesse qui touche un instrument de Musique appuyé sur un Autel, & qui, par une erreur du Graveur, à ce que M. Sperlingius croit, tient en sa main droite une fléche au lieu d'archet. Ce qui doit persuader que c'est une Déesse, c'est qu'elle est représentée toute nue, & que l'on ne représentoit ainsi, que les Divinitez, & les personnes que l'on regardoit comme des Dieux. La pudeur ne permettoit pas que des Mortels les parussent en cet état : au lieu que les Dieux n'étans que de purs Esprits, il ne pouvoit rien y avoir en eux, dont la vue dût être offensée. Et c'est aussi la raison pourquoi on les représentoit tout entiers dans les peintures, & dans les Ouvrages de Sculpture, au lieu que l'on ne représentoit les hommes qu'en buste, & à demi-corps, particulierement dans les Médailles. Mais quelle est cette Déesse qu'on voit représentée en celle-ci ? M. Sperlingius ne croit pas qu'il y ait à hésiter. Il prétend que la délicatesse extréme de la figure, la parfaite proportion de tous les membres, en un mot cette beauté sans défaut, que l'on y remarque, font assez connoître que ce doit être Venus. Il

veût

veût même que l'état où elle paroît en soit une preuve, parce que quoique l'on fût accoûtumé de représenter les Dieux nûds, on ne laissoit pas de donner ordinairement des habits aux Déesses, excepté à Vénus. Elle paroît pourtant avoir ici sur la tête un *Galericule*; & M. Sperlingius n'oublie pas d'en parler; mais il n'en dit qu'un mot, parce qu'il s'étoit fort étendu sur celui de Tranquilline. Il remarque seulement que celui-ci est de ceux que Tertullien dit qui étoient retroussez par derriére, & r'attachez sur le coû, avec des rubans, que l'on laissoit pendre en bas, & qui étoyent souvent tout-tissus de perles & de pierres précieuses.

Aprés cela il tâche de développer le Mystére de cette figure. Il croit que Vénus n'y paroît que pour y prêter son Nom à Tranquilline, qu'il prétend que l'on y a voulu représenter sous la figure de cette Divinité. Ce qui le lui persuade c'est qu'il ne voit rien dans cette figure qui ne puisse parfaitement convenû à l'Imperatrice. Elle étoit née Romaine, comme il paroît par les noms de *Furia*, *Sabinia*, *Tranquillina*: mais elle étoit née de parens Grecs, qui lui avoient dû inspirer une forte inclination pour la Musique, que les

Grecs

Grecs aimoient ſi paſſionnément qu'ils en avoient établi divers exercices dans leurs Jeux ſolennels. Sur ce pied-là il ne trouve pas qu'on doive avoir de peine à croire qu'elle y devint aſſez habile, & qu'elle y fit aſſez paroître de capacité, pour mériter qu'on en conſacrât la mémoire dans cette Médaille, en l'y repréſentant ſous l'image de *Vénus Victorieuſe*, tenant en ſa main la *Harpe*, par laquelle elle avoit remporté le prix, comme un glorieux monument de ſa victoire. Il prétend même que ce ſoit un fait conſtant: & pour en convaincre ſes Lecteurs, il fait un long & curieux détail de l'inſtitution des divers Exercices de Muſique dans les Jeux Olympiques, & dans les Pythiques. Il fait voir que les Vainqueurs y étoient couronnez, mais que les Couronnes, qu'on leur donnoit, étoient bien-moins regardées comme des récompenſes, que comme des marques d'honneur. Il rapporte les noms de ceux qui remportérent les premiéres. Il ajoûte que l'Art de jouer de la Harpe étoit de tous les exercices de Muſique celui qui étoit le plus eſtimé parmi les Grecs, qui l'avoient toûjours regardé comme divin; Et comme il croit que l'on prouve, d'une maniére

inconteſtable, que dans le voyage que fit Tranquilline avec l'Empereur ſon Mari, qui alloit à la guerre de Perſe, elle s'arrêta dans la Gréce, il croit auſſi que l'on peut poſer pour une choſe aſſez-certaine qu'elle ne fit point de ſcrupule d'y paroître dans les Jeux publics, parmi ceux qui y joüoient de la Harpe; & qu'elle ne manqua pas d'y remporter le prix, ou par ſon mérite, ou par l'éclat de ſa pourpre, n'y ayant point d'apparence que perſonne ſçût aſſez mal faire ſa Cour pour le lui vouloir diſputer. Il veut donc que ce fut ce qui obligea les Germiens à la mettre au rang des Dieux, à lui conſacrer un Temple, & à lui frapper cette Médaille, pour conſerver la mémoire de ſa victoire, & de ſon Apothéoſe.

L'inſcription que l'on voit à ce revers ne contribuë pas peu à fortifier M. Sperlingius dans ce ſentiment. Il prétend que cet *Ælius Ariſtonicus*, dont elle parle, & ſous lequel on apprend, par l'inſcription même, que la Médaille fut frappée, fut le premier Prêtre que l'on établit pour ſervir Tranquilline dans ſon Temple, comme une Déeſſe: & que le mot qui y manque, parce qu'il n'a pû y tenir, & que l'on y doit ſuppléer, afin d'en rendre le ſens com-

plet, est celui de Jesus, *Prêtre ou Sacrificateur*. Il veut même que l'*Autel* sur lequel la Harpe paroît appuyée en soit une nouvelle preuve ; parce que cet Autel, selon lui, représente celui qu'on avoit élevé à l'Impératrice pour lui rendre les honneurs divins, & auprès duquel on lui chantoit une matiére d'Hymne semblable à celui que l'on avoit autrefois chanté à Néron lors qu'il jouoit de la Harpe. Ce n'est pas qu'il ne convienne que l'on bâtissoit aussi des Autels, en rase campagne, dans tous les lieux où il se faisoit des Assemblées Générales, & où l'on célebroit les Jeux solemnels ; afin que les Poëtes & les Orateurs y pussent sacrifier, avant que de commencer leurs exercices. Il remarque même qu'à Lyon il y en avoit un de cette sorte, qui, pour des raisons, que Suétone rapporte* dans la vie de Caligula, paroissoit si terrible, qu'on n'en pouvoit guére approcher sans pâlir, comme on le voit par ces vers de Juvénal.

Pallear ut nudis pressit qui sentibus anguem.
Aut Lugdunensem Rhetor dicturus ad Aram.

Mais deux choses lui font croire que ce doit plûtôt être là l'Autel d'un

* c. 20. † *Satyra* 1. Tem-

Temple, que l'on n'a pû représenter en si peu d'espace. La 1. c'est la coûtume qu'avoient les excellens Musiciens de consacrer leurs Harpes dans les Temples, sur les Autels d'Apollon, comme pour lui rendre graces & lui faire hommage de la gloire qu'il leur avoit fait acquerir. L'autre c'est le nom d'*Arsionneus*, qu'il est persuadé qui fait voir que c'étoit dans un Temple, où il étoit Sacrificateur, que l'on avoit mis la Statuë de Tranquillité.

A l'égard de l'Instrument de Musique, qu'elle tient appuyé contre cet Autel, & auquel il donne le nom de *Cithare*, il croit que l'on ne sçait point bien précisément ce que c'est: parce que ce que l'on appelle aujourd'hui de ce nom est tout autre chose; mais il croit que, tout bien consideré, il n'y a rien qui en approche davantage que la *Harpe*. Au reste quoi qu'il ne se mette pas fort en peine de décider s'il vaut mieux donner à cet Instrument, le nom de *Cithare*, ou celui de *Lyre*, parce qu'enfin l'un & l'autre se trouvent fort souvent confondus, il ne laisse pourtant pas de remarquer que ces deux noms marquoient autrefois deux choses fort differentes. Et pour le mieux faire voir, il donne ici la figure de la Lyre. Il explique

aprés cela les rapports & les différences qu'il y avoit entre l'un & l'autre; il marque leur origine a toutes deux, & il prétend par-là justifier pleinement le choix qu'il a fait du nom qu'il a donné à l'instrument que l'on void représenté dans les Médailles.

Enfin il passe du nom à la chose même. Il fait le détail de toutes les parties de la Cithare ; il en montre les usages ; & il met au nombre de ces parties *l'Archet*, quoi qu'il en fût séparé ; & qu'il ne fût pas toûjours nécessaire pour en joüer. Le premier, qui s'avisa de s'en passer, ce fut un certain *Epigone*: mais on trouva que cela avoit si mauvaise grace, & cette maniére fut si peu du goût de la plus part des Grecs, que les Lacedemoniens condamnerent une fois a l'amende un Musicien qui affectoit de ne toucher l'Instrument qu'avec les doigts. Aussi paroît-il par cette Médaille que Tranquilline, si c'est elle qui est représentée dans le revers, ne se contentoit pas de pincer les cordes par dessous avec la main gauche. On lui voit la main droite haute, avec un Archet, toute prête a en joüer. M. Sperlingius croit même qu'elle chante à même-tems qu'elle joüe, parce qu'il s'en falloit

beau-

beaucoup que l'on n'eſtimât les ſimples Joüeurs de Harpe, comme l'on faiſoit ceux, qui joignoient agréablement la voix au ſon de cet inſtrument. Ajoûtez à cela que cette Cithare, qu'elle touche ici, paroît trop-petite, pour être de celles dont le ſon n'avoit pas accoûtumé d'eſtre accompagné du chant. Mais il ne s'arrête ſur rien tant que ſur les *chordes*, qui ſont auſſi ce qu'il y a de plus conſidérable dans les Inſtrumens, où elles ſont ſi neceſſaires, que l'on peut dire qu'elles en ſont l'ame. Il remarque que toutes celles des Anciens n'étoient que de nerfs d'animaux, ou de fils de lin ou de ſoye; & que l'on ne ſavoit alors ce que c'étoit que d'en faire de fer ou d'archal. Il ajoûte qu'on en faiſoit, cõme aujourd'hui, de diverſes couleurs, & de différentes groſſeurs; & que l'on y étoit ſi délicat, que l'on avoit des Ouvriers exprez, qui ne travailloient à autre choſe. Il parle enſuite des changemens que l'on fit de tems-en-tems dans leur nombre; & il fait voir que les premiers Muſiciens ſe contentérent de *Trois*, parce qu'ils faiſoient bien-mieux paroître par-là leur habileté; mais que peu de tems aprés on en ajoûta pluſieurs autres. Il rapporte les Noms, qu'on leur donna, &

qui furent tous fondez sur leur disposition & sur leur usage. On appelloit *Hypate* la 1ere, dont le son étoit le plus grave, & qui par conséquent devoit être la plus grosse. On appelloit *Nete* la dernière, qui étoit la plus mince, & qui rendoit un son plus aigu. Et on donnoit le nom de *Mese* à celle qui tenoit le milieu, en tout, pour la situation, pour le son, & pour la grosseur. Lors qu'on ne voulut plus se tenir à ce nombre, on y en ajoûta une quatriéme, que l'on mit entre la *Mese* & la *Nete*, que l'on appella *Paramese*; & l'on fit jusques à cinq différentes sortes de ces instrumens à quatre chordes, ausquels on donna aussi des noms differens, quoi qu'ils ne fussent distinguez que par leur grosseur. On y ajoûta quelque tems après une cinquiéme chorde, que l'on plaça entre l'*Hypate* & la *Mese*, & que l'on appella *Parhypate*: & il paroît, par la Medaille, que celle de Tranquilline étoit de ce genre là. Pour la sixiéme, M. Sperlingius ne trouve rien qui lui en apprenne ni le Nom ni l'Inventeur. Mais il n'en est pas de même de la septiéme, que l'on appelloit *Lichanos*, dont il soûtient qu'un excellent Musicien nommé *Philemon* ou *Philammon* fut l'Auteur.

sur. *Il* continüe à parler avec la même exactitude des autres additions qui s'y firent ; par où l'on rendit les Cithares à cet égard fort approchantes de nos Harpes ; ce qui fut cause qu'on les fit aussi beaucoup plus grandes qu'elles n'étoient au commencement. Enfin il prend occasion, en examinant tout cela, de retoucher à diverses fois ce qu'il avoit dit de leur forme, & de leurs parties, & d'y ajoûter diverses remarques curieuses sur les divers Instrumens de Musique des Orientaux.

Il ne reste plus à parler que de l'Inscription, ΕΠΙ. ΑΙΛ. ΑΡΙΣΤΟΝΕΙΚΟΥ ΓΕΡΜΗΝΩΝ. C'est-à-dire, *Sous Æl. Aristonicus par les Germiens.* Il l'explique en peu de mots, parce qu'il en avoit déja éclairci, par-ci par-là, les choses les plus essentielles. Il remarque d'abord qu'il est clair, par cette Legende, que les *Germiens* élevérent, dans un Temple, dont *Aristonicus* étoit Sacrificateur, une Statuë à Tranquilline, qui la représentoit sous la forme de la Déesse *Venus* ; & que c'est la figure de cette Statuë que l'on void dans ce revers. Il nous apprend ensuite qui étoyent ces *Germiens* ; & il fait voir que c'étoient des Habitans d'une Ville de *l'Hellespont*, prés de *Cyzique*, dans laquelle

quelle l'Empereur Commode avoit établi une Colonie de Soldats Romains, afin de garder l'Helleſpont. De ſorte que ce pouvoit bien être encore une Ville fort-conſidérable du tems de Tranquilline. En effet, nous apprenons que lors que l'exercice public de la Religion Chrêtienne s'établit dans l'Aſie, les Germiens eurent dans leur Ville un Siége Epiſcopal, comme cela ſe prouve par les ſubſcriptions du Concile de Calcédoine, où Timothée leur Evêque ſe trouva.

Comme l'on void quelques points dãs les Légendes de cette Médaille, mais que d'ailleurs tous les mots n'y ſont pas bien diſtincts, M. Sperlingius à crû qu'il devoit faire quelques réflexions ſur l'Ecriture Grecque. Il avouë que les Anciens Grecs ne connoiſſoient point ces accens, ces points, toutes ces marques, dont on ſe ſert aujourd'hui pour la diſtinction des mots & des ſentences. Mais bien-loin de ſouffrir que l'on en faſſe un crime aux Grammairiens, qui les ont inventées, il prétend qu'on ne ſauroit aſſez reconnoître l'obligation qu'on leur a d'une invention ſi utile. On n'en avoit que faire autresfois : mais depuis que l'on ne peut plus apprendre l'ancienne langue des Grecs

que dans les Ecoles, & par l'é-
les livres, on ne ſauroit plus s'en
. Et il craint extrémement qu'on
t obligé d'en uſer de même pour
rver la Langue Latine, qui re-
e dans l'ancienne barbarie, d'où
voit tâché de la retirer dans le ſié-
précédent. On voit aſſez par cet
rait combien ce Traité eſt plein de
choſes curieuſes, & combien ſon Au-
teur y a donné de preuves d'une pro-
fonde érudition.

ARTICLE V.

Hiſtoire de la Mort des Perſécuteurs de l'Egliſe primitive, écrite en Latin par L. C. F. Lactance, & Traduite en François ſur la Traduction Angloiſe de M. le Docteur Burnet, qui a mis à la tête de l'Ouvrage une longue Préface ſur la matiére de la Perſécution. On y a auſſi ajoûté une petite Chronologie écrite en Latin par M. Baluze, pour l'intelligence de ce Livre. A Utrecht, chez François Halma, Imprimeur Ordinaire de l'Univerſité. 1687. *in* 12. Pages 173.

Tout

TOut ce qui peut rendre un Ouvrage conſidérable ſe rencontre dans celui-ci. Il eſt Ancien : Il a été fait par un excellent Maître, qui y a travaillé ſur une matiére trés-riche : & on ne l'a recouvré qu'aprés qu'une éclipſe de pluſieurs ſiécles l'avoit fait croire tout-à-fait perdu. Nous avons l'obligation de cette découverte à l'heureuſe diligence de *M. Baluze*, dont les ſoins infatigables ont tant contribué à enrichir la République des Lettres. Mais nous ſommes redevables de l'état où nous le voyons ici au Célébre *M. Burnet*, qui voulant en faire part à ſa Nation, par une Traduction Angloiſe, n'a pas crû lui devoir préſenter un Bijou ſi précieux, ſans l'accompagner de quelque choſe, qui en rehauſſât l'éclat, & qui en fît mieux connoître la valeur. C'eſt ce dont il s'eſt parfaitement acquité dans ſa belle & docte Préface, où aprés quelques Réflexions ſur l'utilité que l'on peut tirer de cette excellente Hiſtoire, il traitte à fond la matiére de la Perſécution, qui en fait le ſujet.

La premiére Réflexion de M. Burnet eſt ſur le Récit que Lactance fait de la venuë de Saint Pierre à Rome, ſous l'Em-

l'Empire de Néron. Rien ne lui paroît plus opposé à l'opinion commune, qui veut que cet Apôtre y ait demeuré l'espace de vingt-cinq ans : Car si ce que Lactance en rapporte est juste, la Tradition commune ne peut plus passer après cela que pour une Fable. Il est vrai que la peinture que le même Lactance nous fait de l'état de l'Eglise, depuis le régne de Domitien jusqu'à celui de Décius, semble nous montrer qu'il n'étoit pas fort instruit de ce qui s'étoit passé dans ces premiers tems. Il représente cet intervalle comme un tems d'une longue paix pour les Chrêtiens, qui y souffrirent pourtant jusqu'à cinq Persécutions sous les Empereurs, Trajan, Adrien, Aurelius, Sévére & Maximin. Mais à cela on peut répondre que si Lactance ne parle point de ces Persécutions, c'est peut-être parce qu'elles ne furent pas universelles. C'est apparemment par cette raison que Sulpice Sévére ne conte point la derniére, sous Maximin ; parce qu'elle s'attacha presque-uniquement aux Pasteurs, & aux Conducteurs des Eglises. Il ne faut pas oublier un autre Fait, dont M. Burnet prétend encore que l'on puisse reconnoître aisément la supposition par cette Histoire. C'est le Martyre

Aprés ces Remarques qui ne regardent que l'Hiſtoire, M. Burnet vient à ce qu'il a eu principalement en vuë dans cette Préface. D'abord il avouë qu'il eſt bien difficile de lire ce livre, avec un peu d'application, ſans que le portrait qu'il nous a tracé des Anciens Perſécuteurs ne porte inſenſiblement l'eſprit à faire un ſecret paralléle entre les Anciens & les Modernes. Mais il déclare, en même tems, que comme il ſeroit malaiſé de ſe laiſſer emporter à ces ſortes de réflexions, ſans bleſſer en quelque ſorte le reſpect qui eſt dû aux Puiſſances de la Terre, il ne prétend nullement s'y abandonner, ni approuver ceux qui s'y abandonnent. Bien-loin de vouloir inſpirer aux Perſécutez aucun déſir de vengeance, il proteſte au-contraire qu'il n'a point d'autre but, dans ce Traité, que de leur donner une idée de la Perſécution, qui puiſſe les empêcher de ſe rendre coupables des mêmes excés que leurs Adverſaires, ſi quelque Révolution les mettoit un jour en état de rendre la pareille à ceux qui les perſécutent. Pour exécuter ce deſſein il fait cinq choſes. Il marque, 1. La ſource générale, & le premier principe de toutes les Perſécutions. 2. Il en fait

voir

voir l'injustice. 3. Il montre comment & par quels dégrez cet Esprit persécuteur s'est établi dans la Communion Romaine. 4. Il parle de l'effet que la Persécution doit faire aujourd'hui sur les esprits des Protestans, & des sentimens qu'ils en doivent avoir selon leur Doctrine. Et enfin, 5. Il examine la question de la Tolérance par rapport aux Protestans & aux Catholiques Romains.

Toutes les Persécutions viennent, selon M. Burnet, d'une Impatience d'esprit, & d'un Orgueuil Tyrannique qui rend l'homme incapable de souffrir qu'on le contredise. Tous ceux, qui sont de cette humeur, veulent, à quelque prix que ce soit, dominer sur les pensées des autres, & que l'on entre aveuglément dans leurs sentimens. Et quand à ce penchant naturel, & à cette humeur impérieuse, il se joint un Interêt de Religion; il se forme de tout cela un emportement, & une fureur, qui est d'autant plus violente qu'elle prend le nom de Zéle: Car qui ne se persuade sans difficulté que le Zéle ne sçauroit être trop ardent?

Il est pourtant vrai qu'il ne se peut rien voir au Monde de plus insupportable ni de plus injuste. Car comment peut-

peut-on légitimement prétendre de dominer sur les pensées, & sur les opinions des autres, puis que personne n'est le maître des siennes propres qu'il ne dépend de personne de penser comme il veut, & qu'il faut nécessairement qu'il fasse en cela les lumières de son esprit, ou le feu de son imagination, ou les impressions que l'éducation lui a données? Tout cela a tant de force sur nous que M. Burnet n'croit pas que jusqu'à ce que Dieu envoyât une nouvelle Mission d'Apôtres semblables à ceux dont il se servit le jour de la Pentecôte il fut aisé de concevoir comment les Nations Payennes pourroient être converties à la Foi de Jesus-Christ. Quand donc on veut contraindre les hommes par la violence à changer de Religion tout ce que l'on en peut proprement c'est de faire, par ce moyen, des Athées ou des Hypocrites, que l'on donne par là même, en proye aux cruels remords de leur conscience, qui leur font de vives images & de funestes avant-coureurs des peines de l'Enfer. M. Burnet prétend que cette conduite, si insoutenable à tous égards, est fort condamnée hautement par l'Ecriture sainte, qui rapporte que le Prophé-

Elie ne pût souffrir que le peuple
raël clochât des deux côtez, ni q
adorât d'autre Dieu que celui qu'il é
persuadé qui étoit le Véritable. Il
voir encore qu'il n'y a rien de plus
posé à l'Esprit de l'Evangile. On
voit infliger des peines tempore
sous la Loi, à ceux qui l'avoient
lée, parce qu'on la pouvoit regard
un certain sens cõme une Police
porelle : & cela étoit auſſi juſte
eſt juſte parmi nous de faire mou
faux-Monnoyeur. Mais il n'en
de même ſous l'
dût s'étendre p
mais prétendu
cune Police
tier celles
y a auſſi
de ſes D
Chriſt av
dit, *que*
Mond
ſes
pe
ſe
app
non p
appartien
entant que
ou d'un Etat

ain que l'Evangile inſpire à perſonne eſprit de perſécution, que tout au ontraire, il n'y a point de préceptes, u'il répéte ſi ſouvent, ni qui y ſoient xprimez en des termes ſi touchans, qui y ſoient ſoûtenus par des raiſons, ou par des exhortations, ſi fortes, que ceux de la charité, & du ſupport des infirmes, dont les Apôtres donnérent un ſi bel exemple par l'indulgence qu'ils eurent pour les Juifs convertis, qui ne pouvoient renoncer à leurs vieilles cérémonies. „C'étoit dit M. „Burnet à cette Méthode de traiter „une Controverſe ſi importante, & „que l'on ſoûtenoit avec une ſi forte „oppoſition à l'Authorité extraordi„naire, qui réſidoit dans les Apôtres; „c'étoit à cette Méthode qu'il falloit, „que l'Egliſe ſe conformât dans les „ſiécles ſuivans. Ce qui lui donne ſujet de faire une belle réflexion ſur le changement étonnant qui eſt arrivé dans la Religion Chrétienne, & dans la Mahométane, qu'il oppoſe l'une à l'autre. Cette derniére, quoi que fondée & établie au commencement ſur la violence & ſur la cruauté, s'eſt tellement adoucie par le tems, qu'elle ſouffre maintenant, ſans peine, que des perſonnes, qui font une publique profeſſion

feſſion de croire qu'elle n'eſt qu'une [illegible] poſture, vivent en ſûreté, dans [illegible] lieux où elle domine, & qu'ils y ay[illegible] leurs Exercices publics. Et la premi[illegible] re, qui n'a été établie que par la P[illegible] tience & par la douceur, par les M[illegible] tyres & par les ſouffrances, a tellem[illegible] dégénéré, dans cette partie de l'Egli[illegible] qui prétend le premier rang, ou pl[illegible] tôt qui s'attribue d'être la ſeule véri[illegible] ble Egliſe, que bien-loin de nous fai[illegible] voir des traces de cette bonté, & d[illegible] cette moderation, dans ſon procéd[illegible] on peut dire hardiment qu'il ne ſe v[illegible] jamais rien de plus inhumain, ni de plus cruel, que la maniére dont elle en uſe.

Toutes ces Réflexions ſont aſſez connoître combien l'Eſprit de Perſécution eſt contraire à l'Equité Naturelle, & à la douceur de l'Evangile. Mais comme ſouvent il eſt à propos de joindre la Queſtion de Fait à celle de Droit; M. Burnet expoſe en ſuite de quelle maniére il conçoit que cet Eſprit Inhumain s'eſt introduit inſenſiblement dans l'Egliſe, & comment enfin il eſt devenu l'Eſprit Dominant de la Communion Romaine. Le 1. Acte, où il trouve que l'Egliſe a uſé de quelque rigueur, c'eſt le banniſſement d'*Ar-*

rius

rius, & de quelques-uns de ſes Sectateurs. Ce n'étoit pas grand' choſe, ſi l'on en fût demeuré-là. Mais on alla bien-plus-loin, ſous le Régne ſanguinaire de *Maxime*; où les Orthodoxes employérent le Bras Séculier contre les Hérétiques; quoi que les meilleurs Evêques des-approuvaſſent hautement cette conduite. En-ſuite, les Donatiſtes ayant porté l'inſolence contre les Orthodoxes auſſi-loin qu'il ſe pouvoit; on ſe réſolut à demander qu'on leur appliquât les Loix faites contre les Hérétiques; Et l'on remarque que Saint Auguſtin ne contribua pas peu à les faire exécuter dans toute leur rigueur, par la chaleur, avec laquelle il s'efforça de juſtifier cette ſorte de ſévérité, en y employant des Paſſages de l'Ecriture mal-entendus, Tel qu'eſt entr'autres celui de la Parabole, rendu aujourd'hui ſi célébre, *Contrain-les d'entrer.* Il n'en auroit pas fallu davantage à un Eſprit tel que celui de la Perſécution pour achever de s'établir. Il y eut pourtant Trois choſes, ſelon M. Burnet, qui ne ſervirent pas peu à le rendre Maître abſolu dans la Communion Romaine. La 1re. eſt le Déluge des Peuples du Nord, qui l'inondérent peu de temps aprés, & qui y répandirent leurs

mœurs naturellement farouches & cruelles. La 2de. fut ce qu'on appella les Guerres Saintes. Et la 3me. fut cette affreuse idée, que l'on se forma, dans les Tems de l'Ignorance, de tout ce qu'on voulut nommer Héréſie, que l'on regarda comme le plus grand de tous les crimes. Car comme l'on condamnoit des Hérétiques aux flammes éternelles, aprés la mort: on crut que l'on devoit aussi les condamner aux temporelles, dez cette vie. C'est ce qui fit élever le Tribunal de l'Inquisition, le plus injuste & le plus barbare qui fut jamais, & ce qui fit regarder le Zéle contre l'Héréſie comme l'Acte le plus insigne de la Piété.

Il n'est pas difficile, aprés cela, à M. Burnet de faire voir combien la Doctrine des Réformez est contraire à ces cruëlles Maximes. Bien-loin de prétendre à l'*Infaillibilité*, comme fait l'Eglise Romaine, ils sont persuadez que ce Privilége ne s'est plus trouvé en personne, depuis la mort des Apôtres. Ils n'ont donc garde de croire que personne ayt droit d'exiger des autres une obeyssance aveugle, dans les matiéres de la Foi, ni qu'on les y puisse contraindre par les rigueurs de la Persécution. Aussi est-il clair que cette Méthode

thode ne ſçauroit avoir que de tres-méchantes ſuites. Si elle fait ſuccomber des Ames baſſes, & intéreſſées, elle ne fait que roidir les Ames nobles & généreuſes ; Et ſi elle fait quelque effet ſur les Eſprits éclairez, ce ne peut être que celui de leur inſpirer du mépris & de l'horreur pour ceux qui les perſécutent. Il n'y a même guéres perſonne, qu'elle ne faſſe ſoûpirer aprés quelque Révolution, qui lui redonne la liberté qu'on lui a injuſtement ravie. D'ailleurs, à meſure qu'elle aigrit les eſprits des Perſécutez, elle corrompt ſenſiblement les mœurs & les inclinations des Perſécuteurs. Quelque doux & modérez qu'ils puſſent être d'eux-mêmes, elle les rend violens & cruels : Et s'ils avoyent naturellement quelque penchant à la violence, elle les porte en peu de tems juſqu'à la barbarie & à la fureur, & on les void devenir bien-tôt tout-à-fait inhumains & impitoyables. Enfin, elle ne peut manquer de leur attirer la haine même des Etrangers. Il y a peu de gens au monde, qui ſoyent aſſez durs pour voir, ſans quelque émotion, les ſupplices, dont la Juſtice eſt obligée de punir les crimes des Sçélérats. Et pourroit-on s'empêcher d'être toû-

ché de compassion, à la vûë des miſéres, dont on accable des personnes innocentes, sans aucune autre raiſon sinon qu'elles ne peuvent pas penſer ni juger de certaines choſes, autrement qu'elles ne font ; pendant que leurs Perſécuteurs, ſe trouvant avoir la force de leur côté, prétendent qu'elle leur ſuffit pour leur donner droit de les tourmenter & de les contraindre?

Reſte la Queſtion, *juſqu'où les Proteſtans doivent ſoûtenir les Catholiques Romains?* M. Burnet la décide en peu de mots; & ce qu'il en dit revient à peu-prés à ceci. 1. Que les Catholiques Romains étant obligez, par les Déciſions de leurs Conciles Généraux, de travailler à la ruïne des Protestans, juſqu'à ne faire aucun ſcrupule de leur manquer de foi, auſſi-tôt qu'ils en trouveront l'occaſion ; Et la Perſécution d'aujourd'hui, dans laquelle on a violé, ſans aucun prétexte, des Loix fondamentales, établies par les engagemens les plus ſacrez, & par les ſermens les plus ſolemnels; Cette Perſécution, dis-je, faiſant aſſez voir combien ceux, qui ſont imbus des Maximes de la Religion Romaine, croyent ce devoir indiſpenſable ; il n'y a pas d'apparence qu'en même-tems qu'ils

ſe

le déclarent, d'une maniére si violente, & qu'ils ne gardent aucunes mesures de Justice, ni d'humanité, à l'endroit des Protestans, ils ayent le moindre droit de prétendre que les Protestans les souffrent. 2. Qu'il est même presque impossible, sans une assistance extraordinaire de la Grace, qu'une Persécution si outrée ne présente aux Réformez des raisons presque invincibles de traitter à la rigueur des gens si cruels & si perfides. 3. Que cet Esprit de Persécution est si universellement répandu dans tous les Ordres des Moines, & particuliérement dans la Société des Jesuites, & qu'il y est si profondément enraciné, que ce seroit une extrême simplicité que de croire qu'ils s'en pussent jamais défaire. 4. Que l'on pourroit peut-être se promettre quelque chose de meilleur des Prêtres Séculiers, qui sont ordinairement moins violens & moins emportez, & qui n'ont pas même un air si farouche: qu'il y auroit plus de lieu d'en user avec douceur, à l'égard de ceux-ci, en leur ordonnant de demeurer en repos. 5. Mais qu'enfin, de vouloir vanger, par exemple, en Angleterre, sur les Catholiques Romains, les maux que leur Eglise fait souffrir ailleurs aux Réformez,

les Maximes du Chriſtianiſme, & pa
ticuliérement celles de la Religion Pr
teſtante, ne le peuvent jamais perme
tre.

Nous n'avons pû nous empêch
d'être un-peu longs ſur cette Préfac
Nous ſerons beaucoup plus-courts ſ
le Livre. Lactance l'addreſſe à u
Confeſſeur, nommé *Donatus*, de l
conſtance duquel il fait l'éloge en di
vers endroits. Il commence par un
deſcription magnifique de la Paix pro
fonde, dont l'Egliſe Chrêtienne jouïſ
ſoit enfin, par la révocation des Edits
ſanguinaires des Tyrans, qui l'avoyent
opprimée, & par leur mort: Aprés
quoi il remonte juſqu'à là Naiſſance
de l'Egliſe ſous l'Empire de Tibére,
afin de nous donner par-ordre l'Hiſ
toire de tous ſes Perſécuteurs. Il en
conte *dix*, quoi qu'il ne parle que de
cinq Perſécutions; Parce que la der
niére de toutes fût le commun ou
vrage de ſix Empereurs, qui régnérent
preſque tous en même-temps.

Il ne dit que deux mots des quatre
premiers. Il ſe contente de remarquer
à l'égard de *Néron*, qui fut le premier
de tous, que Saint Pierre étant venu à
Rome, ſous ſon Régne; & y ayant
converti beaucoup de gens, par l'éclat
de

les Miracles; ce Tyran en fut si fâché qu'il fit crucifier cet Apôtre, & fit en même tems il fit décapiter Saint Paul: Mais qu'il ne fit pas ces crimes impunément, puis qu'ayant été dépossédé de l'Empire, il disparut de telle sorte qu'il n'est pas resté le moindre monument de sa sépulture; Ce qui fit naître à quelques-uns cette pensée extravagante qu'il n'étoit pas mort. Cela s'accorde assez avec ce qu'en dit * Corneille Tacite: Mais il seroit difficile de le concilier avec † Suetone, dans la vie de cet Empereur, dont il décrit amplement la fuite, la mort, & la sépulture. *Domitien* fut le second. Quoi qu'il fût insupportable à ses Sujets, à cause de sa domination tyrannique, il ne laissa pas d'avoir un régne tranquille, tandis qu'il ne fit point la guerre à Dieu. Mais, aussi-tôt qu'il se fut mis à persécuter l'Eglise, il tomba entre les mains de ses Ennemis, qui ne se contentans pas de lui avoir ôté la vie, accompagnérent sa mort violente de toute l'ignominie possible, abbattirent ses Statuës, effacérent toutes les Inscriptions qui parloyent de lui, cassérent & annullérent tous ses Actes, & couvrirent

* *Histor. lib.* 2.

† C. 48. 49. & 50.

vrirent la mémoire d'un opprobre éternel par des Arrêts infamans. Le Troisiéme Persécuteur fut *Decius*, selon le comte de Lactance. Il n'eut pas plûtôt commencé à exercer sa rage contre l'Eglise, qu'il sentit les funestes coups de la main vangeresse de Dieu : Il fut tué par les Barbares, contre lesquels il marchoit à la teste de son Armée, & son cadavre privé des honneurs de la sépulture fut la proye des oiseaux, & des bestes féroces. Peu de tems aprés, *Valerien* fut transporté de la même fureur : Il répandit en fort-peu de tems beaucoup de sang Chrétien. Il fut pris prisonnier par les Perses, & toutes-les-fois que leur Roi vouloit monter à cheval ; ou en chariot, il le faisoit courber contre terre, pour se servir de son dos, comme d'un montoir, ou d'un marchepied ; sans que jamais son Fils, qui lui avoit succedé à l'Empire, songeât, ni à le tirer de ce misérable esclavage, ni à le vanger. Enfin, aprés avoir langui plusieurs années dans ce triste état, il fut écorché tout-vif, par les ordres de son Vainqueur, qui voulut qu'on salât sa chair, & qu'aprés lui avoir arraché les entrailles, on les perdit avec sa peau, toutes-rouges, & toutes-sanglantes, dans un Tem-

ple,

le, où l'on peut-dire qu'elles étoyent moins un monument du Triomphe de *Sapor*, qu'un terrible Exemple de la Vengeance de Dieu sur celui, qui avoit répandu, avec tant d'inhumanité, le sang des Fidéles. Aurelien vint ensuite. Il avoit donné un Edit contre les Chrêtiens, qui devoit être envoyé dans toute les Provinces de l'Empire. Mais, on ne le conte pas, parce qu'avant que cet Ordre fût executé, il fut assassiné dans la Thrace par la trahison de quelques-uns de ses Domestiques.

Mais si Lactance ne fait que toucher en passant ces 4. premiéres Persécutions, il s'étend extrémément sur la 5me. dont *Diocletien*, & les deux *Maximiens*, furent les Auteurs; & qui fut continuée par *Severe*, par *Maximin* surnommé *Daza*, & par *Maxence*. Aussi fut-elle la plus longue & la plus cruelle de toutes: Et comme elle fut du temps de Lactance, il en pût sçavoir jusqu'aux moindres particularitez. Il nous fait donc le Portrait de la plus-part de ces fameux Persécuteurs; Il nous apprend jusqu'où alla leur fureur contre l'Eglise: Et enfin il nous rapporte les terribles Jugemens de Dieu, dont ils furent accablez. *Diocletien* aymoit extrémément la pompe

& la magnificence. Il fit bâtir à Ni
comédie un grand nombre de Palai
pour lui, & pour toute ſa maiſon.
y fit faire un Cirque, un Arſenal, un
Monnoye. A peine un Edifice éto
achevé qu'il y trouvoit des défauts,
qu'il le faiſoit abbattre, pour le rebâtir
tout-prêt à le faire démolir encore un
fois, au moindre dégoût que lui ſug-
gereroit ſon caprice. Outre cela, & lui
& les autres, qu'il avoit aſſociez à
l'Empire, entretenoyent de grandes
Troupes. La dépenſe en étoit grande,
& pour y fournir il falloit de grands
Impôts. Il en établit de ſi grands que
les Laboureurs ne pouvant y ſatisfaire
ſe retiroyent de l'Empire. *Maximien*
Herculien, ſon Collegue, lui reſſem-
bloit aſſez; ſi ce n'eſt que comme il
étoit moins timide, il paroiſſoit beau-
coup plus violent & plus-emporté.
Mais *Galerius Maximien* étoit un
Monſtre de méchanceté. On ne peut
rien voir de plus brutal, ni de plus bar-
bare: Et comme ſon Corps avoit beau-
coup de rapport avec ſon Eſprit, on
voyoit dans ſes regards, & dans ſes diſ-
cours, dans tout ſon air, & dans ſes
maniéres, je ne ſçai quoi de felon & de
cruel, qui donnoit une idée terrible de
ſa Perſonne.

Aprés

Aprés ces Portraits des Perſécuteurs, Lactance vient à la Perſécution même. Il en marque deux Motifs. Le Premier fut le chagrin, que Dioclétien conçut contre les Chrêtiens, par le préjugé que l'on lui donna que c'étoyent eux qui empêchoyent qu'il ne pût s'inſtruire de l'avenir par les Entrailles de ſes Victimes. Le ſecond fut la Bigotterie de la Mere de Maximien. On commença donc par démolir le Temple, où les Fidéles s'aſſembloyent, & qui étoit bâti ſur une éminence, à la vuë du Palais : On jetta au feu tout ce qui s'y trouva de Livres Sacrez : Et le lendemain on publia un Edit, qui excluoit les Chrêtiens de toutes les Charges, qui les expoſoit aux inſultes, & qui leur refuſoit la Protection des Loix. Il n'eſt pas difficile aujourd'hui de s'en imaginer les ſuites. Ainſi il n'eſt pas néceſſaire de rapporter ce que Lactance en a remarqué. Il vaut mieux paſſer à ce qu'il dit de la fin tragique de ces Trois mal-heureux Princes.

Comme *Dioclétien* avoit été le premier à perſécuter l'Egliſe, il ſentit auſſi le premier les effets du Jugement de Dieu. Il tomba dans une ſi grande maladie qu'il lui en reſta toûjours quel-

ques accés de folie, qui lui revenoyent de temps-en-temps. Il étoit à peine relevé que Galérius Maximien le dépouilla de la Pourpre Impériale. N'étant plus révestû d'aucun Caractere, il vid sa Fille reléguée avec sa Mére sans pouvoir jamais rien obtenir en leur faveur. On abbattit sous ses yeux toutes ses Statues, outrage qui n'avoit jamais été fait à personne avant lui. Dans ce misérable état, où le chagrin, qui le rongeoit, ne lui permettoit, ni de manger, ni de dormir; il ne passoit les jours & les nuits qu'à gemir & à pleurer; il se jettoit tantôt sur un lit, & tantôt à terre; jusqu'à ce qu'enfin aprés avoir bien langui dans cette misére, il mourut mal-heureusement, & de faim, & de douleur.

Maximien Herculien n'eut pas une meilleure destinée. Aprés avoir été obligé, aussi-bien que son Collégue, de renoncer à l'Empire; il se vid chassé de Rome aussi honteusement que le fut autres-fois Tarquin; & étant devenu l'objet du mépris de tout le monde, il eut encore le malheur de finir une si misérable vie par un supplice des plus ignominieux.

Mais comme *Galérius* avoit témoigné encore plus de fureur contre l'Egliſe,

, il en fut aussi bien-plus-sévérement puni. Il se vid abandonné d'une partie de son Armée, & contraint de se jetter aux pieds de l'autre, pour obtenir d'elle de ne le pas livrer à ses Ennemis. Et lors que croyant être au dessus de sa mauvaise fortune, il se préparoit à celebrer la 20me. Année de son Regne, quoi qu'il ne fût encore que dans la 18me. Dieu le frappa d'une playe incurable dans les parties secrettes. C'étoit un Vlcére, qui revenoit de tems-en-tems, lors qu'on croyoit l'en avoir guéri, & qui se rendit si malin, qu'il gagna jusques dans les moëlles, & qu'il corompit toute la masse de son corps, d'où il sortoit une puanteur, qui infectoit tout le Palais; ses intestins même fourmillant de vers, & toute sa chair n'étant qu'un égoût de l'infection la plus horrible. L'hydropisie, se joignant au reste, acheva de ruiner en lui toute la figure humaine. Il languit, dans cet état, un an tout-entier, au bout duquel il mourut enfin, aprés avoir été contraint de reconnoître en quelque sorte l'atrocité de son crime dans la grandeur du châtiment; Ce qui le porta même à faire un Edit pour redonner la Paix à l'Eglise.

Si-

Si ces Trois premiers Auteurs de la Perſécution eurent une fin Tragique, Celle des Trois autres ne le fut guére moins. *Sévére* abandonné de ſes Troupes, & réduit à la dure néceſſité de remettre la Pourpre Imperiale entre les mains de Maximien, n'en pût obtenir d'autre grâce que celle de mourir en perdant ſon ſang par l'ouverture de ſes veines. *Maxence* étant défait par Conſtantin, aux portes de Rome, tomba dans le Tibre, & s'y noya. Et *Maximin Daza*, dont on nous fait ici un portrait horrible, ſe voyant preſſé par Licinius, qui l'avoit vaincû, prit du poiſon, qui, lui brûlant les entrailles, le jetta dans une phrénéſie, dont les accés étoyent ſi étranges, qu'il mangeoit avidement la terre, laquelle il grattoit avec les mains, & qu'au fort de ſes douleurs, il ſe donna de la tête contre une muraille avec tant de force que la violence du coup lui en fit ſortir les yeux. Il reconnut, dans cet état, auſſi-bien que Galérius, l'outrage qu'il avoit fait à Jeſus-Chriſt: Il lui demanda pardon de ſon crime: Il le pria tout-fondant en larmes, qu'il voulût avoir pitié de lui. Mais comme la Clémence outragée avoit fait place à la Juſtice; Il perit ainſi, parmi ſes ſanglots

glots & ſes gémiſſemens redoublez, prêchant, dans ſa mort, la ſévérité de la Juſtice de Dieu, de la maniére du monde la plus terrible.

Comme Lactance n'a pû faire l'hiſtoire de cette Perſécution, ſans faire auſſi en quelque ſorte celle du Tems où elle eſt arrivée; il a auſſi parlé en divers endroits de *Conſtance*, & de *Conſtantin le Grand*. Mais comme ces deux Empereurs, bien-loin de faire du mal à l'Égliſe, la protegérent, au-contraire, & la comblérent de bien-faits, il n'en parle que pour faire leur Eloge. Ce Livre eſt court. Mais on ſçait aſſez qu'il n'y auroit rien plus-aiſé que de le groſſir. La Chronologie, qu'on trouve à la fin, eſt extrémément utile pour ſçavoir exactement le tems des Evenemens, que Lactance ne s'eſt pas ſoucié de marquer.

ARTICLE VI.

Iacobi Vſſerii Archiepiſcopi Armachani Opuſcula duo, nunc primum Latinè edita: quorum Alterum eſt de Epiſcoporum *& Metropolitanorum Origine: Alterum de Aſia Proconſulari. Acceſſit* Veteris Eccleſiæ Gubernatio.

Pa-

Patriarchalis, *ab E. B. descripta, Interprete R. R. E. B. P. Prætium accedit* Appendix *de Antiqua Ecclesiæ Britannicæ Libertate, & Privilegiis*. C'eſt-à-dire, *Deux Traittez d'Uſſerius, l'un de l'Origine des Evesques, & des Metropolitains; L'autre de l'Aſie Proconſulaire; Avec deux autres de divers Auteurs*. Londini, impenſis Samuelis Smith, ad Inſignia Principis in Cœmit. D. Pauli. 1687. in 8. Pages 156.

CEs deux Diſſertations du Sçavant *Uſſerius*, que l'on vient de produire à un plus-grand jour, par la Traduction Latine, que l'on en a publiée, ne feront point de tort à la réputation, que ce Grand Homme s'eſt acquiſe par tous les autres Ecrits qu'on a vûs de lui. On y trouvera le même fonds d'Erudition, & la même force de Génie. Il prétend faire voir, dans la Premiére, que l'Etabliſſement des Evêques, & des Metropolitains, eſt *de Droit Divin*, & auſſi ancien que l'Egliſe même. Et il donne, dans la Derniére, une curieuſe explication Géographique & Hiſtorique *de l'Aſie Lydienne*, ou Proconſulaire, & des *ſept Egliſes Métropolitaines*, qu'elle renfermoit.

Pour

Pour executer le premier de ces deſſeins, il poſe d'abord que ceux, à qui Dieu a commis la conduite de l'Egliſe Chrétienne, ayant ſuccedé à ceux qui gouvernoyent la Synagogue, de même que le Dimanche a pris la place du Sabbath; la Diſtinction, qu'il y avoit alors entre ces anciens Miniſtres Levitiques, fut comme un Modéle, ſur lequel les Apôtres en établirent une ſemblable entre les Miniſtres de l'Evangile, qui a été confirmée enſuite par Jeſus-Chriſt. Il s'engage donc par-là à faire deux choſes. La premiére eſt d'expliquer nettement la diverſité des Dégrez, & des Charges du Miniſtére, établies ſous la Loi. La ſeconde eſt de montrer que la même choſe, à-peu-prés, a été inſtituée divinement dans l'Egliſe, dez ſa naiſſance. C'eſt ce qu'il tâche de faire dans cette premiére Diſſertation.

Tout le Monde ſçait qu'il y avoit ſous la Loi deux Ordres fort-différens de Miniſtres; les Lévites, & les Sacrificateurs. On ſçait auſſi que les Lévites étoyent diſtinguez en Trois Familles, dont chacune portoit le nom de ſon Auteur; mais qu'en général l'Ordre entier des Levites étoit beaucoup au deſſous de celui des Sacrificateurs.

Mais

Mais outre cela Uſſerius remarque qu'il y avoit divers Dégrez de Dignité dans chacun de ces deux Ordres: Que châque Famille des Lévites avoit ſon נשיא, comme Moyſe * l'appelle; Son *Archonte*, comme le tournent les Septante; Son *Chef*, comme nous le traduiſons: Que les Sacrificateurs ayant été diſtinguez par David en 24. Claſſes, châcune de ces Claſſes avoit auſſi ſon *Chef*; & que ce ſont ces Chefs, qui ſont ordinairement appellez les *Principaux Sacrificateurs*, dans l'Hiſtoire de l'Evangile: Que l'on trouve même, dans le Chap. 11. de Néhémie, deux Hommes d'un Caractére diſtingué, dont l'Un étoit établi ſur les Sacrificateurs, & l'Autre ſur les Lévites; à qui les Septante ont également donné le nom *d'Evêques*, comme en effet il n'y en a point qui réponde mieux à † celui qu'ils ont dans le Texte Original: Et qu'enfin par-deſſus Tous étoit le *Souverain Sacrificateur* Lévitique.

C'eſt donc ſur ce Plan qu'Uſſerius prétend que le Miniſtére Evangelique ayt été formé d'abord. Car comme il eſt clair que l'Egliſe Chrêtienne a en J. C. un Souverain Sacrificateur, dont le Pontife

* *Nomb.* III. *v.* 24. 30. 35.

† פקיד.

ſe des Juifs étoit la figure ; il eſt perſuadé qu'elle doit auſſi avoir ſous ce Chef divers Ordres de Miniſtres Inférieurs, qui répondent à ceux de l'Ancienne Synagogue. La grande preuve, qu'il en allégue, eſt ce que Jeſus-Chriſt dit à Saint Jean, dans le Chap. 1. de l'Apocalypſe, *que les ſept Etoiles*, qu'il avoit vûës en ſa main, *étoyent les Anges des ſept Egliſes d'Aſie.* Il réjette, cõme abſurde, l'opinion de *Brigthman*, qui veut que châcun de ces ſept Anges ſoit, non un certain Paſteur particulier, mais le Collége tout-entier de châcune de ces Egliſes. Il rapporte l'aveu de *Béze*, qui reconnoît franchement que celui qui eſt appellé *l'Ange de l'Egliſe d'Epheſe*, étoit un Paſteur d'un caractére particulier, qui préſidoit ſur tous ſes Collégues ; Et il prétend que ce furent ces *Préſidens*, à qui les Péres donnérent en-ſuite le Titre *d'Evêques*, & que cela eſt évident par un grand nombre de Paſſages qu'il allégue. Le premier eſt pris du Concile Général de *Chalcedoine*, où Leontius Evêque de Magnéſie déclare publiquement que depuis *Timothée* juſqu'à ce tems-là il y avoit eu à Ephéſe *vingt-ſept Evêques* : d'où Uſſérius conclut que Timothée fut donc le Premier, comme en effet

effet celui-là est porté expressément par la Souscription de la deuxiéme Epître que Saint Paul lui adresse. A celui-là il en ajoûte un grand nombre d'autres dont quelques-uns sont tirez des Epîtres de *Saint Ignace*, où ce Pére distingue formellement *l'Evêque* d'avec le *Presbytere*; Quelques autres *d'Irenée*, & de *Tertullien*; mais la plus-part de l'Histoire Ecclesiastique *d'Eusebe*.

Aprés avoir ainsi prouvé qu'on doit rapporter aux Apôtres l'institution des Evêques, il n'a pas de peine à trouver l'origine *des Métropolitains*. Il prétend qu'elle n'est, ni moins Ancienne, ni moins Divine que celle des Evêques; Et que ces sept Anges de l'Apocalypse étoyent non de simples Evêques, mais des Métropolitains, & leurs Eglises autant de Métropolitaines. Plusieurs choses le lui persuadent. 1. Il ne void pas d'apparence à croire que tant de soins des Apôtres & de leurs Disciples, pour répandre l'Evangile dans l'Asie, n'ayent point eu d'autre succés que la fondation de Sept Eglises. 2. Saint Paul dit en propres termes que dans ces quartiers-là * *il y avoit une grande porte ouverte* à la Prédication de l'Evangile, & qu'il s'y prêchoit *avec une grande efficace*. Et en effet Saint Luc rapporte,

* *Cor. c.* 16. *v.* 9.

au

livre des Actes, * que la Parole de Dieu y croissoit & s'y fortifioit merveilleusement. 3. Parmi les Lettres de S. Ignace, qu'il croit qui n'ont été écrites que 12. ans après l'Apocalypse, il en trouve une addressée à l'Eglise de Tralles, qui étoit une Ville de ce Païs-là; & l'on y voit que dans cette Eglise il y avoit un Evêque & un Presbytere. 4. Il remarque que *Laodicée*, *Sardes*, *Ephese*, *Smyrne*, & *Pergame*, étoient des Villes Capitales, où les Gouverneurs Romains rendoient la Justice, & où il falloit que les autres Villes voisines allassent plaider: Que *Thyatire* est expressément appellée *Métropole* dans Ptolomée; & que *Philadelphie* a le même tître dans les Actes grecs du Concile de Constantinople sous Mennas. De tout cela il conclut que si les Lettres de l'Apocalypse s'addressent particuliérement à ces sept Eglises, c'est parce qu'elles avoient quelque préminence sur les autres, & que leur Qualité de Métropolitaines les mettoit dans une notable distinction. Enfin il croit le pouvoir prouver par de certaines expressions de *Saint Ignace* dans sa Lettre aux Romains. Dans tout le reste de cette Dissertation, il tâche de faire voir l'Antiquité de quelques autres Eglises

* *Act.* 11. *v.* 20.

Mé-

Métropolitaines *, & il ſoûtient qu'il en a, dont on doit rapporter l'établiſſement aux Apôtres mêmes. *

Son deſſein, dans la II. Diſſertation, eſt de montrer que les *ſept Egliſes* auſquelles Saint Jean écrit dans l'Apocalypſe étoyent toutes dans cette Partie de *l'Aſie*, que l'on appelloit *Lydienne*, ou *Proconſulaire*. Pour le faire voir clairement, il remarque d'abord que comme la Natolie, qu'on appelloit autres-fois l'Aſie Mineure, eſt une Partie de la Grande Aſie, ainſi l'Aſie plus proprement dite, étoit une partie de l'Aſie Mineure. Il ajoûte que cette Aſie plus-proprement dite, étoit diviſée en 4. Parties, qui étoyent autant de Païs différens, la Phrygie, la Myſie, la Carie & la Lydie. Il décrit briévement tous ces différens Païs ; Et il montre que la Lydie s'appelloit particuliérement l'*Aſie*, non ſeulement chez les Ecrivains Profanes, mais encore dans le Nouveau Teſtament. Aprés cela il vient à parler des Villes, où étoyent recüeillies les Egliſes, auſquelles s'addreſſent les Lettres de l'Apocalypſe. Il fait voir qu'il n'y en avoit aucune, qui

* *Comme, par ex. Celle de Cortyne Ville de Candie, dont Euſébe aſſure que Tite fut établi, le premier, Evêque Métropolitain.*

qui ne fût renfermée dans les bornes de la Lydie, qui étoit ce qu'on appelloit *l'Asie Proconsulaire.* Et que s'il y avoit là-dessus quelque diversité entre les Auteurs, cela ne venoit que de ce que les Romains avoient un peu confondu, en cet endroit-là, des Peuples assez-différens, par les diverses Juridictions qu'ils y avoient établies. Ce n'est pas qu'il n'y soit arrivé en suite des changemens bien plus considérables, & qu'à succession de tems ce qui prit le nom *d'Asie Proconsulaire* ne fût tout-autre chose que la Lydie, qu'on ôta même aux Proconsuls. Mais cela ne se fit point devant Theodose le Grand, de même que la distinction de la Phrygie en *Salutaire* & *Pacatienne* ne se trouve nulle-part devant Constantin.

On a joint à ces deux Dissertations un Traité *du Gouvernement Patriarchal* de l'Ancienne Eglise; & un *Appendice*, où l'on parle des *Anciennes Libertez de l'Eglise Anglicane.* Le Traité est divisé en 4. *Questions*; à chacune desquelles on joint immédiatement la Réponse. La premiére Question est; sçavoir, Si *dans le tems du Concile de Nicée, chaque Eglise, ou chaque Evêque, étoit sujet à quelqu'un des Trois Patriarches, dont il est parlé dans le sixiéme Canon*

de

de ce Concile, le Patriarche de Rome celui d'Alexandrie, & celui d'Antioche. On répond que Non, & que cela se fans difficulté par le Canon même. Mais pour le faire voir clairement l'Auteur montre. I. Quelles étoyent les bornes de la Juriſdiction de châcun de ces Patriarches. II. Sous qui étoyent les autres Provinces qui n'étoyent compriſes dans le Diocèse d'aucun d'eux. Pour le premier il remarque que le Concile de Nicée avoit donné au Patriarche d'Alexandrie, l'Egypte, la Lybie, & Pentapolis, ce qui faiſoit en ce tems-là dix Provinces. Que le Patriarchat d'Antioche en avoit *quinze*, s'étendant depuis la Mer Méditerranée juſques aux frontiéres de l'Empire du côté de l'Orient. Que pour le Patriarchat de Rome, quoi qu'il ne prétende pas en marquer préciſément la Juriſdiction, il croit neantmoins qu'il n'avoit que les *dix* Provinces, que les Anciens Juriſconſultes appelloyent *Suburbicaires*, ſçavoir les *Trois*, que faiſoyent les 3. Iſles, Sicile, Corſe & Sardaigne; & *ſept* autres, qui étoyent dans la Terre-ferme, & qui comprenoyent preſque toute la Partie reſerrée de l'Italie. Car pour les ſept, qui étoyent dans la

Partie

tie la plus large, elles composoyent
Diocéſe, que l'on appelloit plus
ticuliérement le *Diocéſe d'Italie*,
ont la Métropolitaine étoit Milan;
le 2d. Chef il nous dit que tout
Empire Romain étoit diviſé en 13
océſes; dont *ſept* appartenoyent à
Empire d'Orient, & *ſix*, outre le Gou-
nement de la Ville de Rome, dont
a déja parlé, étoyent de l'Empire
Occident. Que tous ces Diocéſes
comprenoyent environ 120 Provinces,
dont chacune renfermoit dans ſon éten-
duë pluſieurs Villes. Et que, comme cha-
cune de ces Villes avoit ſon Magiſtrat,
qu'on appelloit le *Défenſeur* de la Ville;
que les Provinces avoyent toutes des
Gouverneurs, qui faiſoyent leur réſiden-
ce dans les Villes Capitales; & que les
Diocéſes avoyent des *Vicaires*; On for-
ma le Gouvernement Eccleſiaſtique ſur
le modéle de ce Gouvernement Civil.
Ainſi les *Evêques* furent, dans les Vil-
les, pour la Religion, ce qu'y étoyent
les *Défenſeurs*, pour la Police: Les
Archevêques répondirent, dans les Pro-
vinces, aux *Gouverneurs*, & s'appellérent
d'ordinaire *Métropolitains*, parce qu'ils
firent leur réſidence dans la Ville Me-
tropolitaine: Et le *Primat* fut dans le
Diocéſe, pour le Spirituel, ce que le

Eglise y étoit pour le Temporel. De
sorte qu'outre les Trois Patriarches, il
y avoit encore Primats, dont la Juris-
tion n'étoit pas moindre que celle des
Patriarches, quoi que les Patriarches
les précédassent dans les Conciles. Ce
qui venoit, ou de ce que les Villes, où
ils résidoient, avoient plus contribué
que les autres à la propagation du Chris-
tianisme; ou simplement de ce que ces
Villes étoient les premières de
l'Empire, à cause desquelles on leur dé-
féroit quelque chose de semblable pour
l'Ecclésiastique & le Spirituel.

On demande en 2d. lieu, *auquel des deux Patriarches, celui d'Alexandrie ou celui de Rome, l'Eglise d'Afrique que la Carthage étoient sujets?* Ou, si
pour lors ces Eglises étoient, ni à l'un, ni à l'au-
tre, & que l'Evêque de Carthage étoit
lui-même un Primat? De sorte qu'il
avoit une Autorité Patriarchale sur
les six Provinces, qui composoient le
Diocèse d'Afrique, qui étoit un des
Treize de l'Empire. Mais parce que
celui, qui avoit fait ces Questions à
l'Auteur, lui faisoit une difficulté sur
la Lybie, que le Concile de Nicée don-
noit au Patriarche d'Alexandrie; ce qui
semblait lui soûmettre toute l'Afrique,
puisqu'elle étoit ordinairement toute

com-

prise sous ce Nom: L'Auteur répond que par la *Lybie*, il ne faut entendre ici qu'un certain Païs particulier, sous le Voisinage de l'Egypte. Enfin comme il y avoit encore quelque embarras sur ce sujet, parce que les Constitutions avoient ordonné que les Appellations du Clergé fussent jugées en dernier ressort par le *Patriarche du Diocèse*; ce qui sembloit ne s'accorder pas avec cette Distinction des Primats & des Patriarches, que l'Auteur a faite ci-dessus; Il dit que par les *Patriarches* il faut entendre, en cet endroit, non seulement ceux qu'on appelloit ainsi ordinairement, mais encore les *Primats*, qui avoient une pareille Authorité; D'où vient même que Justinien leur en donne fort souvent le Nom, parce qu'ayant même Jurisdiction il n'y avoit point d'inconvenient à leur donner le même Titre.

On demande 3°. *Sous quel Patriarche étoit l'Angleterre, sous celui de Rome, ou sous quelqu'autre?* On répond qu'elle n'étoit sous aucun: mais que comme elle faisoit un des six Diocèses de l'Empire d'Occident, elle avoit aussi son Primat, que l'Auteur croit qui pouvoit être vrai-semblablement *l'Evêque d'York*. Ce qui le lui persuade,

c'eſt que la Ville d'York étoit le
de la réſidence ordinaire du Vicair
l'Empire. C'étoit là qu'il donnoi
ordres, & qu'il rendoit la Juſtice
Provinces : Et par conſéquent, ſe
l'ordre conſtamment établi dans l'E
pire, ce devoit auſſi être là le Siége
la demeure du Primat.

Enfin ſur la 4me. Queſtion, *Sous*
Patriarche étoit Juſtiniana-prima?
répond de même qu'elle n'étoit ſous
cun, & que l'Empereur Juſtinien a
établi un Nouveau Diocéſe dans
Dace, il en donna la Primatie à la V
le *d'Acride*, qu'il nomma *Juſtinia*
prima, parce qu'elle étoit le lieu de
naiſſance, attribuant à ſon Evêque
Authorité Souveraine dans les cho
Eccleſiaſtiques, dont il voulut qu'il ju
geât en dernier reſſort, & ſans appel.
Ce qui fait qu'on ne peut comprendre
d'où vient que l'Evêque de Thébes ap
pella à Rome de la Sentence de celui
d'Acride, ni comment l'Evêque de
Rome ſe crût être en droit de recevoir
cet appel : Toute cette procédure pa
roiſſant extrémément informe, & tout
à fait contraire aux Canons des an
ciens Conciles, qui s'étoyent en divers
tems aſſez expliquez là deſſus.

L'Appendix eſt auſſi diſtingué en 4.
Par-

parties, par 4. Théſes. On parle dans la 1ere. des *Droits* des Patriarchats. On les attribuë l'Origine à la *Coûtume*. On les juſtifie par les termes du 6me. Canon du Concile de Nicée, & du 2me. Canon de celui de Conſtantinople. On ajoûte que ces Droits ont en-ſuite été confirmez par les Conciles, comme cela paroît par les deux Canons, qu'on vient d'alléguer; mais bien plus-clairement encore par le Canon pénultiéme du Concile de Chalcédoine, qui porte en termes exprés que *les Privileges de la Vieille Rome lui ont été accordez par les Péres, parce qu'elle étoit la Capitale de l'Empire.* L'Auteur remarque, à la marge, que quoi que ce Canon ayt été conteſté par le Pape Léon, parce qu'il y avoit interêt, il ſe trouve neantmoins dans tous les Exemplaires grecs; Et il aſſûre qu'il l'a lui-même lû dans un tres-beau Manuſcrit Latin, qu'une Antiquité de prés de mille ans rend tout-à-fait inconteſtable, & qui ſe trouve dans la Bibliothéque de M. Juſtel. A quoi il joint qu'on le lit encore dans un autre vieux Manuſcrit Latin de la Bibliothéque de M. de Thou. Ce qui fait paroître, dit-il, la mauvaiſe foi de ces *Exemplaires Romains*, qui ont retranché cet Article, peu favorable aux pré-

prétentions de Rome, parce qu'il
fait pas descendre sa Primauté, &
Priviléges, d'aucune Institution, ni D
vine, ni *Apostolique*, mais seulement d
Concessions, qui lui avoient été acco
dées par les Péres, & par les Conciles
lesquels n'avoient pas crû pouvoir r
fuser ces marques de distinction à
Capitale de l'Univers. D'où vient aus
qu'ils attribuérent les mêmes préroga
tives à Constantinople, qu'on appe
loit *la Nouvelle Rome*; lors qu'elle fu
devenuë le Siége de l'Empire, par la
résidence de l'Empereur & du Sénat.
Enfin il ajoûte que ce qui a fait passer
ces Priviléges en force de *Loi*, c'ont
été les Statuts des Empereurs, aus-
quels il donne une Authorité Souve-
raine dans le Gouvernement de l'Egliſe,
lors qu'ils sont fidéles, prétendant que
c'est à eux à convoquer les Conciles,
à en confirmer les Décrets, & à régler
tout ce qui regarde la Police extérieure:
Ce qu'il prouve par l'exemple des 4.
Premiers Conciles, & par l'érection de
Justiniana-prima en Patriarchat.

Dans la 2de. *Thése* on soûtient que
l'Egliſe Anglicane a toûjours été hors
des Limites du Diocése *d'Italie*, &
qu'ainsi elle n'étoit nullement sujette
au Patriarche de Rome, du temps du

Con-

Concile de Nicée ; mais qu'elle avoit son *Patriarche* particulier, comme les autres Eglises, qui étoient dans des Diocéses libres. La 1re. de ces Trois choses est claire, par la raison déja alléguée, que l'Angleterre étoit un des six Diocéses de l'Empire d'Occident. On prouve la 2de. par *Ruffin*, qui dans son Exposition du 6me. Canon du Concile de Nicée fait bien voir qu'il s'en falloit beaucoup que le Patriarchat d'Italie ne s'étendît jusqu'en Angleterre. Et pour prouver la 3me. il fait voir par *Beda* que lorsque le Pape Grégoire envoya en Angleterre le Moine *Augustin*, en qualité de Légat, ce Moine trouva qu'on y étoit fort éloigné de la pratique de l'Eglise Romaine, tant dans l'administration du Baptême, que dans la Célebration de la Pasque, en quoi l'on étoit tout-à-fait conforme à l'usage de l'Orient. Qu'au reste jamais les Bretons ne voulurent recevoir ce Légat ; Que tous leurs Evêques refuserent constamment de le reconnoître pour leur Archevêque ; jusqu'à ce qu'enfin il exécuta par la fraude, & par les armes d'*Ethelbert* & de les *Anglo-Saxons*, ce dont il n'auroit pû venir à bout par des moyens plus legitimes.

On conclut de là, dans la 3me. Pro-

se voit que c'est avec toute sorte de justice que *l'Eglise Anglicane* a été rétablie par son Prince Souverain dans sa ancienne Liberté, selon les anciens Canons. Et on prétend le justifier, en montrant. 1°. Que le Royaume d'Angleterre étoit originairement une Monarchie, où le Roi étoit indépendant de tout autre Prince étranger, tant au regard du Spirituel, qu'au regard du Temporel. 2°. Que le changement qui se fit sous Henry VIII. ne pouvoit être plus dans l'ordre, ni plus légitime qu'il étoit; puis qu'il fut fait par les suffrages unanimes des Trois Etats du Royaume; du Clergé, de la Noblesse, & des Communes, assemblez en Parlement. Et 3°. Que l'Ordonnance qu'on y fit pour terminer désormais dans le Royaume même toutes les affaires qui y naîtroient, ne pouvoit être regardée comme une *Nouvelle Loi*; puis qu'elle n'alloit qu'à rétablir le légitime & ancien Usage, qu'on y avoit observé il y avoit plus de 800 ans, & qui y avoit été confirmé de tems en tems, dans les occurrences.

Enfin on soutient, dans la 4me. Thèse, que *l'Eglise Anglicane*, en se maintenant dans son ancienne Exemption, bien-loin d'être *Schismatique*, n'en est

en contraire que plus Catholique, puis qu'elle marque, par là même, son attachement aux Décisions des 4. Conc. Généraux. Cela se prouve encore, parce qu'en agissant ainsi, elle ne s'est point soustraite à aucune Autorité legitime ; qu'elle n'a point dressé Autel contre Autel ; qu'elle a retenu les Evêques, dont elle peut montrer la Succession, presque dès la naissance du Christianisme ; qu'en un mot elle est demeurée si inviolablement attachée à l'Ancienne Religion, & à l'Ancienne Discipline, qu'il n'y a rien eu de si monstrueux, ni de si cruel, que son Roi n'ayt mieux aymé souffrir, que de violer le serment qu'il en avoit fait à son Sacre. Il paroît par cet endroit que cet Ecrit a été fait du tems de l'Usurpateur Cromwel.

Comme l'Auteur de ces Lettres avoit déclaré, dans la dernière, qu'il en avoit emprunté toutes les preuves de *Binsfius*, Savant Benedictin ; On y a joint quelques Extraits du Livre de ce Moine *pacifique*. Il s'étoit mis dans l'esprit qu'il devoit tâcher de porter le Pape à se relâcher de ses prétentions sur l'Angleterre, pour le bien de la Paix. Il eût donc voulu que le *S. Pére* eût consenti à recevoir ce Royaume à la

Communion de ſon Egliſe, *ſans aucune dépendance actuelle de ſon Siége*, juſqu'à un Concile libre & Univerſel. Il en alléguoit ſes raiſons, qu'il *propoſoit*, diſoit-il, *en toute humilité à ſa Sainteté*. Mais toutes ſes ſoûmiſſions n'empêchérent pas qu'on ne lui fiſt ſentir, auſſi-bien qu'au Pére Paul, ce que c'eſt que du *ſtyle* de la Cour de Rome. * Pour récompenſe de ſon Zéle, on l'enleva, un beau jour, au milieu de Paris: on le dépouilla de ſon habit, & l'ayant garrotté ſur un cheval, on le traîna, en cet état, premierement en Flandres, puis à Rome, où on le jetta dans les affreux cachots de *l'Inquiſition*; d'où enfin on le tira pour le renfermer dans la maiſon des enragez, où il mourut. Aprés quoi on ne ſe fit pas un ſcrupule de conſcience de publier dans le monde qu'il étoit mort enragé. Le reſte de ces *Extraits* ne contient que des Obſervations, qui ont beaucoup de rapport avec ce qui eſt contenu dans les Théſes.

* *Page 125. à la marge.*

CATALOGUE DE LIVRES Nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I.

Traitté de la Puiſſance du Pape ſur les Princes Séculiers. A Cologne, chez Pierre du-Marteau, 1688. Pages 399. Et ſe trouve à Amſterdam, chez Pierre Brunel Libraire dans le Pieter-Jacob-Straat.

CEſt une Traduction que l'on vient de donner d'un excellent Livre, qui, aprés avoir demeuré long-tems preſque enſevely dans l'oubli, & dans la pouſſiére, revoit préſentement le jour, ſous cette nouvelle forme, dont il pourroit bien être redevable au même Eſprit qui forma en 1682. la célebre *Déclaration* du Clergé de France ſur la matiére qu'il traitte. L'Auteur eſt *Guillaume Barclay* Ecoſſois. Comme il étoit de qualité, il paſſa toute ſa jeuneſſe à la Cour. Mais y ayant perdu ſon tems & ſon bien, il alla en France, où il ſe mit à étudier à l'âge de 30 ans. Il apprit le Droit à Bourges: & comme il avoit l'eſprit excellent, il s'y ren-

dit, en peu de tems, assez habile pour l'enseigner. Ce qui fit qu'on ne tarda guéres à le faire Professeur en Droit, dans l'Université de Pont-à-Mousson. Il s'y maria, & il eut de ce mariage *Jean Barclay*, Auteur de *l'Argenis*. Il eut ensuite la Premiére Chaire de Professeur Royal en l'Université d'Angers, où il mourut vers l'an 1609. Il a fait divers Ouvrages: mais celui-cy est le dernier de tous, & un fruit de sa vieillesse. Il avoit si bonne opinion de la Cause qu'il y défend, & de l'Equité du Pape Clement VIII. qui étoit alors régnant, qu'il ne fit point de difficulté de le lui dédier, par une Epître qui se trouve en original à la fin de cette Traduction. Quoi que la mort l'eût prévenu, avant qu'il l'eût achevé, on ne laissa pas de l'imprimer dez 1610. En effet tout y est net, judicieux, & solide. Il y réfute d'abord l'Opinion de *Bossius*, & des *Canonistes*, qui prétendent que l'Empire de tout le Monde, même à l'égard du *Temporel*, appartient au Pape, *de Droit Divin*. En suite il combat celle des Theologiens, qui veulent que le Pape ayt cette Puissance Temporelle, non pas directement, mais *indirectement*, & à raison de sa Monarchie Spirituelle: Sur quoi il réfute presque

que

que par-tout *Bellarmin.* Le Cardinal y répondit, dez que le Livre parut; & *Jean Barclay* entreprit la défense de son Pére, par un assez gros Ouvrage. Mais personne n'eut envie de se donner la peine de répliquer. Voici encore un Livre qui ne paroît pas extrémement favorable à la Cour de Rome.

I. L.

Traité des Dispenses, divisé en 2. Parties; dont la 1re. comprend les régles & les principes généraux des Dispenses; & l'autre est une Application de ces régles & de ces principes aux Dispenses du Mariage. A Cologne, chez Nicolas Schouten 1687. in 18. Pages 252.

ON ne peut guére se déclarer d'une maniére plus forte que fait l'Auteur de ce Traité contre la Puissance sans bornes, que donnent au Pape ceux qui veulent *que sa Volonté soit la Régle de ses actions, & qu'il ne soit point obligé d'en consulter d'autres, soit qu'il s'agisse de faire une Loi, ou de l'abolir, ou d'en dispenser.* Si on l'en vouloit croire, on ne seroit pas fort occupé à Rome à expédier des Dispenses. Il soûtient que *les Evêques ont eu, pendant plusieurs siécles*

cles, le pouvoir de les donner; & qu'ils ont dispensé en effet dans tous les points de la Discipline Ecclésiastique, dont la Dispense est maintenant réservée au Pape, à l'exclusion des autres Evêques. Mais au reste il est si-peu relâché là-dessus, que non seulement il prétend *qu'on ne puisse dispenser dans ce qui est du Droit Naturel, ou de la Loi Positive de Dieu*; mais que même il veut *qu'on ne le puisse faire dans ce qui dépend d'un Droit Positif purement humain, si ce n'est en cas de Nécessité, ou pour l'Utilité publique & évidente de l'Eglise.* C'est pourquoi il veut que ceux qui sollicitent une Dispense, examinent, avec soin, *s'il n'y a rien dans ce qu'ils demandent qui soit contre le Droit, ou Naturel, ou Divin, & dont par conséquent, le Pape ne puisse dispenser*; & au cas que la chose soit d'une nature à permettre que l'on relâche de la Loi, il veut encore *que l'on considére s'il y a lieu d'espérer que ce relâchement sera suivi d'une suffisante compensation de nécessité ou d'utilité publique.* Encore s'y fie-t-il si peu, qu'il ne laisse pas de conclurre, aprés tout, *que c'est une chose dangéreuse que d'embraßer un Etat avec Dispense*

III.

III.

Lettre addreſſée à M. Jurieu touchant le Régne de Jeſus-Chriſt ſur la Terre, dont il traitte dans ſon Livre de l'Accompliſſement des Propheties de l'Ecriture Ste. Par H. D. à Utrecht, chez Jean Ribbius, 1687. in 12. Pages 108.

QUoi qu'il n'y ayt guére eu de Livre qui ayt été reçu du Public avec plus de marques d'avidité & d'empreſſement que celui *de l'Accompliſſement des Propheties*; l'Auteur ſentit pourtant bien-tôt que tout le Monde n'étoit pas d'humeur à lui applaudir. Sans parler de certaines feüilles volantes, où on l'accuſoit d'établir une hypothéſe, d'où l'on pourroit conclurre que Jeſus-Chriſt n'eſt pas le Meſſie promis; On a vû paroître, quelque tems aprés, cette Lettre de M. D. où il l'attaque ſur bien des choſes. Ce n'eſt pas que cet Auteur ne croye, auſſi-bien que M. Jurieu, que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt doit joüir d'un grand repos, & d'une grande félicité, ſur la Terre, pendant l'eſpace de mille ans. Mais quoi qu'ils ſoyent d'accord au fond ſur le Régne; ils ne le ſont pas, ni ſur la Nature de

ce

ce Régne, ni sur ses principales C
constances. Et c'est là-dessus que
D. fait procès à M. Jurieu, préte
dant qu'il s'est trompé dans ce qu'il
dit des *Phioles*, des *deux Témoins*,
Type de la *Creation*, de *l'Apparit*
miraculeuse de Jesus-Christ, & e
tout, dans ce qui regarde le *Rég*
Temporel, qu'il promet aux Juifs. M
Jurieu n'a guére tardé a repousser
Objections par l'Ouvrage qui suit.

IV.

Apologie pour l'Accomplissement des Prophéties; Où l'on répond aux Objections, qui ont été faites contre cet Ouvrage. Par le S. P. J. P. E. P. E. Ph. A Rotterdam, chez Abraham Acher, proche la Bourse 1687. in 12. Pages 128.

COmme M. Jurieu est persuadé que la Question du *Régne de mille ans* n'est point nécessaire à salut; il se seroit contenté de ce qu'il en avoit écrit, sans en disputer avec personne. Mais n'ayant pû refuser une Réponce *aux Objections* de la Lettre de M. D. lorsqu'on la lui a demandée, pour l'ajoûter à son Livre *de l'Accomplissement des Prophéties*, dans une 2de. Edition

Fla-

Flamande ; il a crû ſe devoir ſervir de cette occaſion pour défendre, & ſa Doctrine, & ſon Procedé. Il répond donc ici à M. D. & à ſes autres Cenſeurs. Mais avant que d'y venir il défend ſon Explication, qu'il avoit donnée aux *Phioles* de S. Jean, contre celle d'un Auteur Anonyme, qui a publié des *Eclairciſſemens* ſur l'Apocalypſe. Il ſoûtient à cet Auteur que ces Phioles ſont des *Clepſydres*, & non pas des *Coupes*; des *Periodes* de Tems, qui achévent de s'écouler. Cela fait, il vient aux Objections de M. D. qu'il prétend qui ne l'a pas entendu en bien des endroits. Après quoi il tâche de faire comprendre à ceux qui ſe ſont récriez ſur ce qu'il a dit touchant le *Régne de mille ans*, qu'il n'a rien avancé là-deſſus, qui les puiſſe ſcandaliſer avec juſtice. Puis que nous ſommes ſur cette matiére, on ne ſera peut-être pas fâché de voir ici tout-d'une-ſuite tout ce qui s'eſt publié là-deſſus.

V.

Examen des Endroits de l'Accompliſſement des Prophéties de M. J. qui concernent la Supputation des Tems; & de quelques autres Endroits conſidérables; par lequel il paroît que l'on

ne

ne peut conter ſur ſes Explications

Avec un ſemblable examen de ſon Apologie nouvellement imprimée. 1687.

8. *Pages* 144.

VOici un Nouvel Adverſaire à M. Jurieu. Mais on ne doit pas s'étonner qu'il en ayt tant ſur une Opinion de tout tems auſſi combattuë que celle du Régne de mille ans, & ſur des explications d'Oracles, comme ceux de l'Apocalypſe. La plus-part de ces Oracles ſont des *Enigmes*. Et quoi qu'une Enigme bien-faite ne puiſſe avoir qu'un ſeul ſens; on ne laiſſe pas fort-ſouvent d'en donner de differentes explications qui paroiſſent toutes vrai-ſemblables. Le ſeul moyen qu'on a pour s'aſſurer ſi celle qu'on donne eſt la Véritable, c'eſt de voir ſi elle eſt juſte, ſi elle ſe rapporte bien à toutes les parties de l'Enigme, ſi elle en démoüe toutes les difficultez, & ſi elle donne une claire intelligence de tous ſes termes. Si cela ſe trouve, on peut ſe vanter de l'avoir bien entenduë. Mais on ne peut pas prétendre la même choſe, s'il y reſte le moindre embarras, & la moindre difficulté. C'eſt ſur ce pied-là que l'Auteur de cet *Examen* prétend montrer à M. Jurieu que ſes Explications ne ſont pas recevables ſur

les

les 6. Articles, qu'il examine, & qui sont ceux-ci. 1. *Par où il faut commencer les 1260 ans.* 2. *Les Phioles.* 3. *La Moisson & la Vendange, leur distance, leur commencement, & leur fin.* 4. *La supputation des Periodes de l'Eglise par le Type de la Creation.* 5. *Les Trois Periodes supposez par M. T. dans le Chap. 11. de l'Apoc.* & 6. *L'Explication qu'il a donnée du chap. 12.* A la fin de cet Examen, qui achevoit de s'imprimer, lors que *l'Apologie de* M. Jurieu sortoit de dessous la Presse; on en trouve un autre fort-court de cette même Apologie, dans lequel cet Auteur combat ce qu'il y a trouvé de contraire a ce qu'il avoit dit touchant les *Phioles* dans son 1er. Examen. Voici encore un autre Livret contre cette même *Hypothèse* de M. Jurieu.

V I.

Défense des Eclaircissemens sur l'Apocalypse de S. Jean, au sujet de l'Effusion des Phioles, contre l'Apologie pour l'Accomplissement des Prophéties. A Amsterdam, chez Daniel Du-Fresne. in 12. Pages 83.

CE petit Ouvrage ne pouvoit pas manquer de paroître. Car quoi que cet Auteur proteste qu'il n'est point en-

entesté de ſes ſentimens; on void bien pourtant qu'il lui auroit été difficile de ſouffrir que M. Jurieu les eût combattus, ſans les défendre. On a pour toutes ſes productions, & ſur-tout pour celles de l'eſprit, une certaine tendreſſe, à laquelle peu de gens ſont capables de réſiſter. Tout le monde eſt jaloux de ſes découvertes; combien plus de celles que l'on s'imagine avoir faites dans l'Avenir! Il repouſſe donc de toute ſa force les coups qu'on lui avoit portez, & il ſoûtient à ſon tour que les *Phiales* du 16. chap. de l'Apocalypſe, ſont, non des *Clepſydres*, & des *Pendules de Tems*, mais des *Coûpes*, & des *Plaies*, qui ne ſont point encore arrivées. Il faut avoüer que cette matiére n'eſt point encore ſi *éclaircie*, que l'on n'y trouve beaucoup de ténébres, & d'obſcurité.

Nous avions 5. ou 6. Articles tout prêts, ſur des Livres Nouveaux, & ſur d'autres, dont on avoit promis, à la fin du Catalogue du Mois precedent, de parler dans les Nouvelles de ceſui-ci. Mais comme le Libraire s'eſt fait une Loi de ne paſſer pas ſes cinq feuilles; Nous ſommes obligez d'en demeurer là, & de renvoyer le reſte à un autre Mois.

TA-

TABLE

Des Matiéres principales

Septembre 1687.

AITTE de l'Aiman. Page 917
vertu qu'il a d'attirer le fer, comment découverte. 920
ption de la Bouſſole. ibid.
monſtration de la maniére dont l'Aiman attire le fer. 925
ANDRE', Nouvelles Reflexions ſur les cauſes des Maladies. 928
ſe de l'ardeur, & du friſſon, dans la fiévre. 936
aiſon de la reſſemblance des Peres & des Enfans. 939
PONSE de M. L. à M. l'Abbé D. C. 952
RLINGIUS, Diſſertation ſur une Medaille de Furia Sabinia Tranquillina. 956
Rareté de cette Médaille. 957
Vernis des Médailles marque leur bonté. 958
Goût des Romaines en matiére de cheveux. 964
Maniéres differentes de repréſenter les Divinitez, & les Perſonnes mortelles. 968
Honneurs divins rendus pour avoir ſçû joüer de la harpe. 972
Muſicien condamné à l'amende pour avoir joüé ſans mesure. 974
Des Inſtrumens de Muſique des anciens, & particuliérement de leurs cors. 975
Lacrymes, ou la mort des Perſecuteurs de l'Egliſe Primitive. 979

TABLE.

Préface de M. Burnet. 9
Si Diocletien renonça à l'Empire, par foible
ou par grandeur d'Ame. 9
Changement surprenant arrivé dans la Relig
Chrêtienne & dans la Mahometane. 9
Opinion qui se répandit que Néron n'étoit
mort. 9
USSERIUS de Episcopor. &c. origine. 100
Qui sont les sept Anges dans l'Apoc. 100
Patriarches & Primats; leur nombre, & leu
départemens. 101
D'où vient l'élevation du Siége Romain. 101
Si l'Angleterre lui étoit soûmise. 101
Histoire de Barnesius. 102
BARCLAY, De la Puissance du Pape. 102
TRAITTE' des Dispenses. 1025
LETTRE à M. Jurieu touchant le Regne de
J. C. sur la Terre. 1027
Apologie pour l'Accomplissement des Pro-
phéties. 1028
Examen de l'Accomplissement. &c. 1030
Défense des Eclaircissemens sur l'Ap. 1031

Fautes à corriger.

Page 938. l. 13. il y en a toujours davanta-
ge, lis. *il y a toujours davantage de ces parties*
alimenteuses. P. 962. l. 11. cette frizure & ces
divers contours admirez, lis. *ces divers plis &*
ces divers contours de cheveux. P. 964. l. 17.
d'un noir fort desagréable, lis. *les cheveux noirs;*
que cette couleur étant si commune leur paroissoit
moins agréable.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES

Mois d'Octobre 1687.

A AMSTERDAM,

Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Weſtf.

LE LIBRAIRE AU LECTEUR

NOus *avons reçu une lettre datée de Londres, par laquelle on nous donne avis que* Jean Fox de Bruggs, *eſt le véritable Nom par Anagramme de l'Auteur du* Commentaire Philoſophique, *& qu'il nous donnera bien-tôt occaſion de parler de la Réponce qu'il fait imprimer au* Traité des Droits des deux Souverains.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Octobre 1687.

ARTICLE I.

De Jure, Justitia, & Annexis, Tractatus IV. Theologico-canonicè expositi. Auth. Flor. De Cocq, Eccl. S. Mich. Antverpiæ Ord. Præm. Canonico. S. Theol. Lectore. C'est-à-dire, *IV. Traittez sur le Droit & la Justice, & les choses qui en dépendent.* Bruxellis. Typ. Eug. Henr. Fricx 1687. *in* 4°. Pages 801.

BIen des gens ont écrit sur la matiére de ce Livre. Mais, comme elle est extrémément vaste, ils n'ont

eû garde de l'épuiſer. Et d'ailleurs
ſont preſque-tous-traittée, ou ſim
ment ſelon les Principes du Droit
ſelon ceux de la Théologie. C'e
qui a obligé M. *De Cocq*, Chanoin
l'Ordre de Prémonſtré, & Profeſ
en Théologie à Anvers, d'entrepr
dre cet Ouvrage, où il a joint enſ
ble ces deux Méthodes. Il a cru q
par ce moyen, il ne ſeroit pas ſe
ment utile aux Directeurs de C
ſçience, & aux autres Eccleſiaſtiqu
auſquels il l'a particuliérement d
né; mais auſſi aux Juriſconſultes.
nous eſpérons que ceux qui ont qu
que goût pour cette ſorte de Livres
ſeront pas fâchez qu'on leur donne qu
que idée de celui-ci. L'Auteur la di
viſé en IV. Parties, dont chacune
ſub-diviſée en autant de Chapitres qu'e
le comprend de matiéres principales
Châque chapitre eſt partagé en pluſieu
Sections. Dans la I. Partie M. De
Cocq traitte amplement du *Droit* &
de *la Juſtice*. Dans la II. Il parle de
toutes les diverſes ſortes de *Contrats*.
Dans la III. Il examine ce qui con-
cerne les *Jugemens*, & leurs differentes
formes. Et dans la IV. Il explique à fond
tout ce qui regarde la matiére des *Bé-
néfices*. Il a tâché d'appuyer ſur l'E-
criture,

riture, sur la Tradition, sur les Conciles, & sur les Péres, toutes ses Décisions. Il y a suivi par-tout les Opinions qu'il a jugées les plus-sûres. Il est également éloigné de celles qui lui ont paru, ou trop-relâchées, ou d'une excessive rigueur. Mais avec tout cela il ne croit pas avoir trouvé le secret de contenter tous les Lecteurs. Il ne veut pas s'en étonner. Plaire à tout le monde est un bonheur qui n'est jamais arrivé à personne: Et cela est tellement au dessus du pouvoir des hommes, que les Poëtes n'ont pas feint de dire qu'il passoit même celui de leurs Dieux.

——— * *Le grand Jupiter même,*
Soit qu'il donne aux Mortels la pluye
ou le beau temps,
Ne peut les rendre tous contens.

On pourra connoître, par ce que nous allons rapporter de cet Ouvrage, comment l'Auteur a exécuté son dessein, & quelle est la justice qui lui est duë.

Il cõmence par quelques légéres Descriptions de la *Justice*, tirées de divers

*Theognis

——— Οὐδε γὰρ ὁ Ζεὺς
Οὐδ' ὧν πάντας εὐδαίμονας ἐπέχων.

Auteurs. Après quoi il rapporte la Définition qu'en donne *Ulpien*, qui eſt généralement reçuë de tout le monde, & il en explique toutes les parties. Il parle en-ſuite de la Nature de la Juſtice qu'on nomme *Légale*. Il recherche ſi elle eſt une vertu *Particuliére*, ou ſi elle n'eſt point plûtôt une vertu *Générale*, qui ſe mêle dans les actes de toutes les autres Vertus. Et décidant en faveur de ceux qui la font Particuliére, il montre en quoi elle différe de la *Piété*, & de l'*Obeyſſance* qu'on doit aux Superieurs. Il la diviſe à l'ordinaire en *Commutative* & *Diſtributive*: & il fait voir la difference qu'il y a entre l'une & l'autre. C'eſt le ſujet de la 1ere. Section.

Dans la 2de. il fait une revûë fort exacte de tous les Sujets, où la Juſtice peut avoir lieu; & il montre qu'il n'y a aucune ſorte de Rélation, quelque étroite qu'elle ſoit, qui empêche qu'elle ne s'exerce entre toutes les Perſonnes libres, entre le Mari & la Femme, entre le Maître & les Serviteurs: Juſques là, qu'il prétend même qu'elle ayt lieu entre Dieu & l'Homme, je dis, à parler proprement & à la rigueur.

Il paſſe dans la 3me. à la conſidération de *l'Objet* de la Juſtice, qui eſt le *Droit*. Par où il entend *la Puiſſance légitime*

que

que nous avons de disposer à nôtre profit d'une chose, comme nous appartenant; sans qu'un autre puisse disposer, malgré nous, de la même chose, lorsque nous pouvons avoir des raisons de n'y pas consentir. Il ne veut pourtant pas qu'à prendre les choses à la derniere rigueur ce soit cette Puissance qui fasse proprement l'objet formel de la Justice. Il prétend que c'est plûtôt une certaine *Egalité*, qui se doit conserver entre les hommes. Enfin comme le Droit se prend assez-souvent pour la *Loy*, il le distingue, en ce sens, en plusieurs espéces, sçavoir, le Droit Naturel, le Droit Civil, le Droit des Gens, le Droit de la Guerre, le Droit Public, ou Particulier, &c.

Dans la 4me. Section il explique ce que c'est que *le Domaine*, qu'il faut bien se garder, dit-il, de confondre avec le *Titre*, sur lequel il est fondé. Il appelle *Domaine, le Pouvoir qu'on a de disposer d'une chose, comme sienne, pour tous les usages qui ne sont pas défendus par les Loix.* Et il appelle *Titre du Domaine*, ce qui fait qu'on a ce pouvoir. Au reste il n'est pas d'avis que pour être le Maître d'une chose, & pour en avoir le Domaine, il soit nécessaire que l'on ayt aussi le pouvoir

d'y renoncer. Il en allégue pour exemple *Dieu*, qui ayant le Domaine le plus absolu & le plus parfait qui se puisse imaginer sur toutes les Créatures, est par la perfection de sa propre essence dans l'impossibilité de s'en dépouiller. Il distingue en-suite les diverses espéces de Domaine, & il en fait de deux sortes; l'un de *Propriété*, qui est celui dont on vient de parler; & l'autre de *Jurisdiction*, qui n'est autre chose que la Puissance que l'on a de gouverner ses Sujets, comme des personnes qui doivent être soûmises. Il remarque aussi qu'autre est le Domaine *Direct*, qui se borne tout-entier à la simple propriété d'une chose, sans en donner pour cela, ni l'usage, ni les profits; Autre le Domaine *Utile*, qui, tout au contraire, donne les profits & l'usage, & ne donne pas la propriété; Et autre enfin le Domaine *plein & entier*, qui donne, tout-ensemble, l'un & l'autre.

Ce qu'il établit dans la 5me. mérite bien d'être remarqué. Il y parle du *fondement du Domaine*, qui est comme la racine du droit que l'on a sur une chose, & du pouvoir où l'on est d'en ordonner & d'en disposer. Il réjette là-dessus, aprés le Concile de *Constance*, le sentiment qu'on a attribué à *Jean Hus*,

Hus, à *Wiclef*, & aux *Vaudois*; sont injustement, sans doute, du moins à l'égard de ces derniers; comme il paroît par l'Article 6me. de leur *Confession de Foi*, qu'on trouve inférée dans le Livre de Charles Du-Moulin, *de la Monarchie des François*. Ce sentiment est *qu'il n'y a point d'autre fondement du Domaine, point d'autre Titre du Pouvoir, qui nous rend Maîtres des choses, que la Foi & la Charité. De sorte que dez que l'on perd la Grâce par quelque péché mortel, on perd avec elle toute sorte de Jurisdiction, & de Domaine.* L'Auteur trouve cette opinion tout-à-fait insoûtenable, &, à son avis, on ne peut pas choquer davantage, qu'elle fait, & l'Ecriture, & la Raison. Il est pourtant malaisé de voir quelle difference il y a de cette Maxime condamnée à celle qui veut que, *dez qu'il arrive à un Roi Catholique de tomber dans l'Hérésie, ou de la favoriser, il soit déchû, par cela même, de tous ses Etats, & de toutes ses Dignitez; & que le Pape puisse absoûdre ses Sujets du serment de fidelité, & disposer de sa Couronne.* Mais soit, ou que M. De-Cocq ne se soit pas fait de difficulté là-dessus; ou que les Preuves qu'il a rapportées de l'Ecriture, & d'ailleurs, lui ayent

paru ſi convaincantes qu'il n'ayt pû s'empêcher de les ſuivre; On ne s'apperçoit pas qu'il héſite ſur le parti qu'il doit embraſſer. Il ſe range donc au ſentiment de *S^t. Thomas*, & de quelques autres Docteurs, qui ſoûtiennent que le fondement du Domaine, & ce qui fait que les hommes ſont véritablement les Maîtres de ce qu'on dit être à eux, c'eſt la *Nature Intelligente*, conſiderée en elle-même, ſoit qu'elle ſoit en état de Grace, ou qu'elle n'y ſoit pas. Et pour le juſtifier il allégue ce Paſſage de la Généſe, où après avoir dit, *Faiſons l'homme à nôtre image*, il eſt ajoûté, *qui ayt la domination ſur les Oiſeaux du Ciel*, &c. Par où il eſt clair que ſi Dieu a donné à l'homme l'Empire ſur les animaux, c'eſt en conſideration de l'excellence de ſa Nature, qui porte dans ſon Intelligence le caractere glorieux de l'Image de ſon Créateur.

L'Auteur vient en-ſuite à examiner *Qui ſont ceux qui ont Droit de Domaine?* Et cette Queſtion l'oblige à parler 1. De celui de *Dieu*, qui eſt le Maître abſolu de l'Univers. 2. De celui de *Jeſus-Chriſt*, qui a toûjours eû le même Droit, mais qui n'en a pas eû ici bas l'uſage. 3. De celui des *Anges*, qui

qui ſont Maîtres de tous leurs actes, & qui le ſont mêmes, en quelque maniére, de l'adminiſtration & de la conduite des choſes inférieures. 4. De celui de *l'Homme*, qui n'eſt pas ſeulement le Maître de ces choſes ſublunaires, mais qui ſemble auſſi avoir quelque droit ſur les choſes celeſtes, du moins quant à leur vſage, & à leurs effets, comme ſont la lumiére, la chaleur, &c. Ce qui eſt tellement vrai qu'il y a *Action* en Droit contre celui qui oſte à quelqu'un la lumiére dont il a droit de jouïr. 5. De celui *des Enfans*, & *des Foûs*, qui ne laiſſent pas d'être les Maîtres de leurs biens, quoi qu'ils n'en ayent pas l'adminiſtration, comme il paroît parce qu'on ne peut les leur ôter ſans commettre une injuſtice. 6. Enfin ſur cette Queſtion, *Si le Droit de Domaine peut auſſi appartenir à ceux qui ſervent*, il remarque que n'y ayant plus d'Eſclaves parmi les Chrêtiens, depuis l'An 1250, ſelon le ſentiment de quelques Auteurs; ni même dans les Païs-Bas, en particulier, depuis l'An 1152; rien n'empêche que les Serviteurs ne puiſſent acquerir du bien, & le poſſéder légitimement.

Il parle des *Religieux* dans la Section ſuivante; Et il poſe pour une Maxime

conſtante que le Vœu de Pauvreté ne leur permet pas de poſſeder rien en particulier. Mais il réfute l'Opinion des *Fratricelli*, qui vers l'An 1324. ſoûtenoyent que Jeſus-Chriſt, ni ſes Apôtres, n'avoyent rien poſſedé en commun, ce qu'ils prétendoyent imiter par un dépouillement de toutes choſes: Et celle de *Marchint* Religieux de l'Ordre des Fréres Mineurs, qui veut que les Monaſtéres n'ayent que la ſimple adminiſtration des biens qu'ils poſſédent. Ceux qui auront lû les *Imaginaires* de Meſſieurs de Port-Royal, ſe ſouviendront bien ici de cette plaiſante Diſpute ſur *le Pain des Cordeliers*, qui, toute ridicule qu'elle étoit, excita par-tout tant de troubles & de déſordres. Si ce n'eſt là l'affaire des *Fratricelli*, on ne peut nier que, ſelon toutes les apparences, elle n'y eût beaucoup de rapport, & quelle n'y fût liée par bien des endroits. Du-moins faut-il que M. De-Cocq l'ayt jugé ainſi, de la maniére dont il parle de leurs ſentimens, & des démêlez qu'ils eurent avec Jean XXII. Tout cela s'accorde admirablement avec l'Hiſtoire des Cordeliers; & pour le juſtifier, il ne faut que la rapporter ici, telle que ces Lettres nous la donnent. Ce ſera une eſpéce de Digreſſion,

qu'on

qu'on n'aura pas de peine à nous pardonner, puis qu'elle servira, en même temps, à éclaircir ce dont il s'agit, & à égayer une matiére aussi sombre que la nôtre.

Comme les Cordeliers font profession d'une grande spiritualité, & d'un parfait détachement de tous les biens de ce monde: On s'avisa, vers le tems que nous avons déja marqué, de mettre en question, parmi eux, si *le Domaine des choses, qu'ils consumoyent pour leur nourriture, comme le pain & le vin, leur appartenoit; Ou s'il n'étoit point plus-juste de dire qu'il étoit à l'Eglise Romaine, & que pour eux ils n'en avoyent que le simple usage, sans aucun droit.* Tout considéré, la plus-part n'eurent pas de peine à se déclarer pour ce dernier Sentiment, qui leur parut d'un raffinement de spiritualité admirable, & qui ne les incommodant en rien, les faisoit pourtant de la gloire d'une perfection tres-sublime. Toute la difficulté, qui pouvoit rester, n'étoit plus qu'à mettre les choses sur le pied, qu'ils désiroyent, par l'aveu d'une Authorité reconnuë & souveraine. Un Pape sorti de leur Ordre leur donna cette satisfaction. Ce fut Nicolas IV. qui, favorable à ses anciens Fréres, définit

par une Bulle tout ce qu'ils ſouhaittérent ſur ce point. Ainſi l'on vid les Cordeliers dépouillez, dans toutes les formes, du Domaine de leur pain, & de leurs autres proviſions, dont ils ne laiſſoyent pas pourtant de ſe ſervir à l'ordinaire; & ils demeurérent dans les mêmes termes, ſous les 4. Papes ſuivans. Mais Jean XXII. qui étoit un Pape violent, & qui n'entendoit point raillerie, ne voulut plus ſouffrir qu'on attribuât à l'Egliſe Romaine un droit inutile, dont, diſoit-il, ni lui ni elle ne tiroyent aucun profit. Il déclara donc, par ſes Decrets, *qu'on n'avoit que faire de ce Domaine du pain & du vin des Cordeliers, ni de celui des autres choſes qu'ils conſumoyent pour leur uſage. Que c'étoit une moquerie de prétendre qu'il appartinſt à l'Egliſe Romaine, à qui il n'en revenoit rien; Et qu'aprés tout, dans les choſes, qui ſe conſument de la ſorte, on ne peut diſtinguer le droit d'uſage d'avec l'uſage même que par un raffinement de ſubtilité qui n'eſt que pure illuſion.* Cependant les Cordeliers ne voulurent point acquieſçer à la Déciſion du Pape. Ils ſoûtinrent toûjours que leur pain appartenoit à l'Egliſe Romaine. Et les choſes allérent ſi loin, que l'Empéreur Louïs de Baviére

viére s'intereſſant pour les Cordeliers, qui prenoyent auſſi ſon parti dans les différens qu'il avoit avec Jean XXII; Ce Pape excommunia l'Empéreur, & fit brûler tous les Cordeliers qu'il pût avoir en ſa puiſſance; Et l'Empéreur, de ſon côté, s'étant rendu le Maître de Rome, fit créer un autre Pape de l'Ordre des Cordeliers, qui changea ſon Nom de Pierre Ramuce de Corbaria en celui de *Nicolas V.* On peut bien juger que ce nouveau Pape ne manqua point, pour premier uſage qu'il fit de ſon Pontificat, de caſſer d'abord la Bulle de Jean XXII. Mais comme celui-ci trouva le moyen de s'aſſurer de ſon Concurrent, qu'on lui remit entre les mains, l'affaire n'en demeura pas là. Il y eut encore de nouveux fraças par des Excommunications contre l'Empéreur, & par des Procédures d'Inquiſition contre les Cordeliers, qui ſe révoltoyent de toutes parts. Tant il eſt vrai qu'une bagatelle cauſe quelque-fois les plus étranges remuëmens; tous ceux que nous venons de voir n'ayant été que des ſuites de cette ridicule Queſtion, *Si les Cordeliers ſont les Maîtres du pain qu'ils mangent.*

Nous avons bien voulu rapporter toutes ces particularitez d'un récit, qui n'au-

n'auroit pas paru ennuyeux, s'il avoit pû conserver ici une partie de cet agrément, qu'il a dans le lieu d'où nous l'avons pris. Ce qui nous a obligez d'en user ainsi, ç'a été que nous avons été bien-aises de n'oublier rien de ce qui pouvoit faire sentir aux Lecteurs, que ce que M. De-Cocq nous apprend des *Fratricelli*, a une si parfaite ressemblance avec ce qu'on nous raconte des Cordeliers, qu'il y a assez de lieu de penser que, dans les faits dont il s'agit, il n'y a pas eu grande différence entre les uns & les autres. Tout contribuë, dans ce qu'il nous dit, à nous donner ce sentiment. Car ce furent les *Fratricelli* qui selon M. De-Cocq soûtinrent l'Opinion que nous venons de voir soûtenuë avec tant d'ardeur par les Cordeliers. Ce furent eux qui se déclarérent contre Jean XXII. & qui l'accusérent d'Héréſie, pour avoir décidé, dans la question, dont il s'agissoit, d'une maniére contraire à leur sentiment. C'est à eux qu'il attribuë d'avoir fait le Schisme, qui déchira l'Eglise d'alors, & d'avoir élevé au Papat ce même *Pierre de Corbaria*, qui appuyé par l'Empéreur, prit la place de Jean XXII. Comme donc tout cela convient parfaitement aux Cordeliers, on void

void bien que, ſelon l'Auteur, les *Fraticelli* & les Cordeliers ont été ſi peu diſtinguez dans l'affaire dont eſt queſtion, qu'on peut juger fort-apparemment qu'ils y ont été tout-à-fait les mêmes.

Au reſte, c'eſt avec raiſon qu'il déſapprouve cet excés de *Spiritualité* qu'affectoyent ces Fréres, dans ce renoncement outré qu'ils prétendoyent faire de toute ſorte de biens. Mais comme, dans la cenſure qu'il en fait, il appuye ſur les Déciſions de Jean XXII. il ſemble que, pour les faire valoir plus ſolidement, il eût été obligé de les accorder avec la Bulle de Nicolas IV. Car enfin ce que ces deux Papes ont décidé là-deſſus, paroît ſi contraire l'un à l'autre, & l'on voit ſi peu les moyens de les concilier enſemble, que le Cardinal Bellarmin, tout-grand Controverſiſte qu'il étoit, n'en pouvant venir à bout par toutes les explications qu'il a tâché d'en donner, a été contraint, au rapport de Meſſieurs de Port-Royal, d'avoüer de bonne foi qu'on ne les pouvoit accorder en toutes choſes. Quoi qu'il en ſoit M. De-Cocq prouve le droit qu'ont les Religieux de poſſéder des biens *en commun*, par pluſieurs raiſons. Il ne croit pas même que la Vie Religieuſe, ſoit tout-à-fait

fait incompatible avec la poſſeſſion de quelque choſe *en particulier*, & il en donne un exemple dans la Société des Jeſuites. Il n'oſe pourtant décider nettement ſi un Religieux, étant élevé à *l'Epiſcopat*, devient le Maître abſolu de ſes biens. Mais il ne héſite point en ce qui regarde les *Abbez*. Il prend abſolument à leur égard le parti de la Négative, auſſi-bien qu'à l'égard de ceux qui ſont promûs aux Bénéfices. Ni les uns, ni les autres, ſelon lui, ne deviennent point les Maîtres de leurs revenus.

Il vient en-ſuite à parler du Droit des *Clercs Séculiers*; Et pour pouvoir s'expliquer plus ſûrement ſur ce ſujet, il remarque que les biens d'Egliſe ont été diverſement adminiſtrez en divers tems. Que dans les premiers Siécles tous les Eccleſiaſtiques d'un même lieu vivoyent en commun, & qu'alors l'Evêque avoit le ſoin de pourvoir, de ces biens-là, aux néceſſitez de ſon Clergé, de la Fabrique, & des Pauvres. Mais que, dans la ſuite, cet ordre ne pouvant plus ſubſiſter, on fut contraint de le changer, l'An 474, & de faire le partage de ces biens, dont on fit 4. Portions; Sçavoir, une pour l'Evêque, une autre pour le Clergé, la 3me. pour la Fabrique, & la 4me. pour les Pauvres.

res. Aprés cela il remarque que, ſelon quelques Auteurs *Graves*, les Bénéficiers Séculiers ne ſont que de ſimples Diſpenſateurs des revenus de leurs Bénéfices, ce qu'il faut entendre de ceux-là même dont ils ont beſoin pour s'entretenir honneſtement. Mais il ajoûte que l'Opinion la plus véritable eſt l'Opinion commune, qui veut que les Bénéficiers Séculiers ſoyent les Maîtres des fruits, qui ſont deſtinez à leur entretien. Cependant il veut que tout ce qu'ils ont de reſte, aprés avoir ſatisfait à cet honnête entretien, ils ſoyent obligez de le mettre en charitez pour les Pauvres.

Mais parce que ce n'eſt pas une petite affaire que de ſçavoir préciſement ce qu'il faut entendre par cet *entretien honneſte*, il y donne toute la 9me. Section. *Gerſon* le reduit à la nourriture & au veſtement, ſelon la Maxime de St. Paul. Mais M. De-Cocq, qui trouve que ce ſeroit bien-peu, veut qu'on y ajoûte tout ce qui eſt néceſſaire au Bénéficier pour vivre ſelon ſa condition, pour exercer l'hoſpitalité, & pour ſe bien acquitter de ſon Office. Il cite ſur cela *Navarrus*, qui, diſtinguant le ſimple Clerc d'avec celui qui à Charge d'Ames, régle l'entretien, qu'il faut

à

à l'un & à l'autre, ſelon la dépen[illegible] à laquelle les oblige leur état. Et pou[illegible] ce qui regarde les Prélats, & ce à que[illegible] l'on peut juſtement faire monter le[illegible] Néceſſaire; comme Navarrus s'eſt dis[illegible] penſé d'en parler, il n'a pas jugé à pro[illegible] pos non-plus d'en rien décider, & il s'eſt contenté d'alléguer quelques paſſages d'Auteurs, qui condamnent leur luxe & leur pompe.

Enfin il conclut ce 1er. Chapitre, dans la 10me. Section, par la conſidération de *l'Objet* du Domaine de l'Homme, qu'il n'examine pas ici dans toute ſon étenduë, ni par rapport aux autres hommes, parce qu'il en a déja parlé cy-deſſûs; mais par rapport au Pouvoir, que châque homme a ſur ſoi-même, ſur ſa vie, ſur ſes membres, ſur l'honneur de ſa perſonne, & ſur ſa réputation. Il dit donc là-deſſûs que l'Homme eſt le Maître de tous ſes actes, ſans en excepter même les actes ſurnaturels, dont la Grace eſt le principe, parce qu'encore qu'ils viennent de ſon influence, c'eſt nous qui les faiſons par ſon ſecours. Il veut encore que l'Homme ſoit Maître de ſon honneur & de ſa réputation, en ce qu'il peut la conſerver, ou la négliger, comme bon lui ſemble. Mais il ſoûtient qu'il

qu'il ne l'eſt pas de ſa vie, & de ſes membres, quoi qu'il le ſoit de leur uſage; & qu'à le bien prendre il n'y a que Dieu ſeul qui ayt puiſſance de vie & de mort; Tous ceux qui l'exerçent la tiennent de lui, qui ne la leur a accordée que pour la conſervation de la Société, & pour la défenſe de l'Innocence.

Il ſuit exactement le même ordre dans tout le reſte du Livre; & c'eſt aſſez d'avoir rendu conte du détail du 1e. Chapitre, pour avoir donné aux Lecteurs un goût ſuffiſant de l'Ouvrage tout-entier. Nous remarquerons pourtant que M. De-Cocq nous y a donné en bien des endroits des Recherches fort curieuſes; & que, parmi les Déciſions qu'il donne ſur les Cas de conſcience, qui ont du rapport avec les matiéres qu'il traitte, on trouve partout des Particularitez aſſez remarquables pour mériter qu'un Lecteur ne les paſſe pas ſans s'y arrêter. Par Ex.* Sur la Queſtion, *ſi l'on peut défendre la Chaſſe des Beſtes ſauvages*, qu'il ſemble que la Nature voudroit qui fuſſent au premier occupant; Il fait voir qu'il n'y a rien de plus-juſte que cette défenſe, pourvû qu'elle ne ſoit pas plus rigoureuſe qu'elle n'eſt dans les Pays-Bas, où il n'y a de réſervé pour le Prin-

* *Lib.* 1. *Cap.* 2. ce

ce que les Parcs, & les foreſts ; ou bie
tout-au-plus, pourvû qu'on ne
fende que de chaſſer en de certains te
ou avec de certains inſtrûmens, o
certaine ſorte de gibier affectée à qu
ques Particuliers, comme on dit qu
Italie la Chaſſe des Câilles eſt parti
liérement réſervée aux Evêques.

On trouve dans le Chap. 4me. l'
rigine de la Coûtume, qui s'obſer
dans ces Provinces, à l'égard de ce
qu'on trouve noyez ; qui eſt de ne
pas tirer tout-à-fait hors de l'eau, m
de les ſuſpendre en telle ſorte q
leurs pieds y demeurent plongez. C
la ſe fait en vertu d'un Edit de *Marguerite* Ducheſſe de Bourgogne, donné en 1476, par lequel il eſt permis à toutes ſortes de perſonnes de tirer ainſi ces corps. Il rapporte dans le Chap. 7me. un autre Edit de *Charles-Quint*, de l'an 1547, qui n'eſt pas moins conſidérable. Par cet Edit l'Empereur défend au Fiſc, & à toutes Perſonnes, quelles qu'elles ſoyent, de s'emparer des biens que l'on ſauve des Vaiſſeaux, qui ont fait naufrage ; Et il ordonne, qu'on les rende à ceux à qui ils appartiennent, s'ils comparoiſſent dans l'an & jour, pour les réclâmer, ſans être obligez de donner que fort-peu de choſe pour la

gar-

rande. On n'en uſe pas avec cette équi-té en Eſpagne, en France, & en Angleterre, où lors qu'un Vaiſſeau ſe perd ou qu'il vient à toucher, tout eſt confiſqué. On uſe pourtant en Hollande du droit de répréſailles ſur les Vaiſſeaux étrangers des Païs où l'on confiſque les leurs, lors qu'ils ont eu le malheur de faire naufrage.

M. De-Cocq fait * ailleurs une Remarque qui fait voir qu'il n'y a rien dont l'induſtrie & l'habileté des Jeſuites ne les rende capables. C'eſt qu'ils ont à Rome boutique ouverte de Pharmacie, où ils vendent des Remédes, & où ils compoſent aſſez de Thériaque, & d'autres médicamens, pour en fournir, non ſeulement leur Collége, mais encore toute la Ville, & preſque toute la Terre. L'Auteur trouve cette induſtrie bien-moins loüable que celle de ces bons Religieux de l'Ordre de *Prémonſtré*, & de *Ciſteaux*, qui labouroyent eux-mêmes leurs champs, & qu'il prétend qui ayent défriché & mis en culture une grande partie du Brabant, & divers autres endroits de l'Europe.

Dans le Chap. 8me. du II. Traité, à l'Article, où il eſt parlé des *Jeux*, & particuliérement des Jeux *de Sort*; l'Au-

* *Pag.* 266. *Lib.* II. *Cap.* 4.

l'Auteur fait diverſes Obſervations, qui ne leur ſont pas avantageuſes. Il remarque que que Platon attribuë l'invention de cette ſorte de Jeux à un Démon nommé *Theuth*. Qu'Ariſtote regardoit ceux qui y joüoyent cõme des voleurs, & que Cicéron & Juvenal les ont mis au rang des perſonnes les plus-infames. Enfin, aprés avoir fait voir que tous les S. S. Péres les ont condamnez, il fait bien cet honneur aux Réformez que de les appeller en témoignage. Il cite ſur ce ſujet un paſſage de *Calvin*, & l'Article 29e. du Chap. 14e. *de la Diſcipline Eccleſiaſtique des Egliſes Réformées de France.*

Ce qu'il dit, ſur la *Régale*, & ſur les *Inveſtitures*, dans ſon I V. Traité, eſt conſiderable. Il remarque qu'autre-fois les Rois & les Empereurs avoyent beaucoup de pouvoir dans les Elections des Evêques, qui ne pouvoyent être, ni élûs, ni confirmez, aprés leur élection, ſans que ces Puiſſances y donnaſſent leur conſentement. Il dit que cela leur appartenoit. 1. En conſideration de leur Dignité. 2. Parce qu'ils ſont les Protecteurs de l'Egliſe. 3. A cauſe des grands Revenus qu'ils ont donnez aux Egliſes, aux Abbayes, & autres lieux réligieux. Qu'ainſi, avant que l'Evêque, ou l'Abbé

fuſſent confirmez, le Roi, ou l'Empereur les inveſtiſſoit par l'Anneau, & le bâton. Mais que les Papes s'étant toûjours oppoſez à ces Inveſtitures, les Rois & les Empereurs ſe ſont enfin relâchez là-deſſus, s'étant contentez de retenir le droit de *Régale*, que quelques-uns confondent mal-à-propos avec celui des *Inveſtitures*. Pour leur faire voir clairement qu'ils ſe trompent, M. De-Cocq rapporte ici ce qu'en ont dit les Auteurs François qui en ont écrit. Car ſelon eux la *Régale* eſt un droit, en vertu duquel les Rois ne preſentent pas ſimplement, comme les Patrons, mais ils donnent & conferent *immédiatement* & par eux-mêmes les *Benéfices ſimples*, & ſans *charge d'Ames*, qui ſont à pourvoir, pendant que le Siége Epiſcopal, qui en a la Collation, eſt vaçant. De ſorte que ce Droit emporte deux *Privilèges*. Le 1er. eſt *Temporel*. C'eſt celui, en vertu duquel le Roi établit un *Oeconome*, pour régir & recuëillir en ſon nom les fruits de l'Egliſe vacante, & pour en diſpoſer, comme il plaît au Roi, ſoit en les employant au profit, & à la décoration de l'Egliſe même, ou en les réſervant pour le Succeſſeur. L'autre Privilége eſt purement *Spirituel*, conſiſtant dans ce Pouvoir de conferer

ferer les Bénéfices simples, & sans charge d'ames, dont on a parlé. L'un & l'autre dure jusques à ce que l'on ayt fait ces 4. choses. 1. Que le Nouveau Prélat ayt été promû canoniquement. 2. Qu'il ayt fait en personne serment de fidélité au Roi. 3. Que l'Acte du Serment, qu'il a prêté, soit enregistré à Paris, à la Chambre des Comptes. Et 4. Que l'on ayt signifié à l'Oeconome que le Roi veut bien retirer sa main. Au reste ce Droit est tellement *Personnel* que, pendant la Minorité du Roi, les Régens du Royaume n'en jouïssent point. M. De-Cocq remarque qu'en Angleterre on appelle la Régale, *Jus Coronæ Regiæ*, & que *Thomas* Archevêque de Cantorbery s'y opposa jusques à la mort, comme cela paroît par plusieurs de ses Lettres, que l'on a données depuis peu au Public.

Dans le Chap. 3me. Il parle de la *Résidence*. Il la croit de Droit *Naturel*, & de Droit *Divin*, dans tous les Bénéfices, où il y a charge d'ames: Et il le prouve par divers passages de l'Ecriture Sainte, par plusieurs raisons, & par un grand nombre d'Authoritez. Le Concile de Trente n'a pourtant pas voulu en faire un Article de Foi. Mais M. De-Cocq en a trouvé la raison

dans

dans l'Hiſtoire du Cardinal *Pallavicin.* C'eſt que comme les Péres du Concile, aprés une infinité de conteſtations, & de diſputes, ne pouvoyent convenir de rien là-deſſus, le Concile forma ſon Decret avec tant de ménagement & de politique, que chacun y trouvant ſon compte, on ne pût dire qu'il euſt condamné ni l'un ni l'autre des deux Partis.

ARTICLE II.

Extrait d'une Lettre écrite de Londres, à l'occaſion du Paſſage de Térence, dont il a été parlé dans pluſieurs des Mois précedens.

J'Ai veû dans les Nouvelles du mois d'Août la réponſe qu'un ſçavant homme a fait à la Critique du mois de Juillet, ſur l'explication d'un paſſage de Terence, que j'envoyay à M. Bayle, & qu'il mit dans ſes Nouvelles du mois de Février. Je n'aurois garde, aprés le ſçavant éclairciſſement donné dans le mois d'Août, de m'être pas du ſentiment de ce judicieux Auteur: mais je puis bien aſſurer que je n'en ay point eu d'autre, & que je n'avois pas même

pensé au second sens, dans lequel il dit qu'on a pû prendre ces paroles de Demiphon, *On n'a rien gagné de bon*. J'ai toûjours crû que Demiphon a voulu dire, Ni mon fils, ni la femme qu'il a épousée, ni ceux qui ont contribué à ce mariage, n'ont rien fait de bon pour eux, car je les en ferai assûrément repentir.

L'Auteur de la Critique du mois de Juillet n'avoit pas pris garde apparemment à ces paroles de Demiphon, *ô Geta monitor!* ni à celles-ci de Geta, *Iamdudum te omnes nos accusare audio*: qui font voir que Demiphon ne menaçoit pas seulement son fils, mais aussi Géte, & tous ceux qui pouvoient avoir quelque part à ces nôces.

A ce passage de Terence, j'en joindrai, s'il vous plaît, un d'Anacreon, que les Commentateurs expliquent à leur mode, c'est-à-dire, en changeant, le plus souvent, le Texte. Ce qui me surprend ici, c'est de voir Mlle. le Fèvre, & avant elle, H. Etienne, suivre cette méthode, quoiqu'il n'y ait rien de difficile si on supplée seulement un Nominatif, comme on le doit toutes les fois qu'il n'est pas exprimé. C'est dans l'Ode 9e. où aprés qu'Anacreon a fait demander à sa Colombe d'où elle ve-

noit

doit, on lui fait encore cette question τὶ ἐσὶ σοὶ μέλει ; M. Etienne lit τὶ δ' ἐσὶ τὸ μέλημα, *quelle occupation as tu ?* elle. le Févre voudroit qu'il y eût τὶ ἐσὶ σοὶ χρέιαν ; *qu'as tu à faire ? car je ne comprens.* Ces diverſes maniéres de parler pourroient avoir lieu, s'il n'étoit permis de ſous-entendre les Nominatifs des Verbes, dont l'Ellipſe eſt fort ordinaire, ſur-tout quand ils doivent être exprimez par des Rélatifs. J'en donne donc ici un à μέλει, qui eſt celui qui n'en a pas, & je crois que c'eſt ὃς. Je fais enſuite ainſi la conſtruction τὶς δ' ἐσὶ ὃς μέλει σοὶ, *qui eſt celui dont tu es en peine ?* Ou, *qui eſt celui que tu cherches avec tant de ſoin ?* C'eſt à peu-prés dans ce même ſens que Jupiter dit dans le premier livre d'Homere.

Ἐμοὶ δ' ἐπὶ τοῦτο μελήσεται ὄφρα τελέσσω.

J'aurai ſoin de celà juſques à ce que je l'aye achevé. τοῦτο μελήσεται ἐμοὶ eſt la même conſtruction qu'ici, ὃς μέλει σοι.

La réponſe de la Colombe fait encore voir, comme ſenſible, que c'eſt là le vrai ſens : car aprés qu'on lui a demandé τὶς ἐσὶ &c. elle répond qu'*elle vient de voir la mort Barbille*, ce qui eſt dire en deux mots d'où elle venoit,

& où elle alloit, ou, qui étoit celui qu'elle cherchoit Ἀναχρεων μ ἐπερωτᾶ ποῦ ἐστιν ἡ παῖδα, ποῦ ἐστιν Βάβυλον. Ainſi βαβυλὼν ἐστι ὃς τῇ πόλεως μίλῃ.

J'ai cru devoir joindre cette explication à la déclaration qu'on demande de moi dans le mois d'Août. J'aurai de la joye ſi le tout ſe trouve du goût des Perſonnes éclairées, &c.

J'avois écrit que j'envoyerois une explication du Paſſage d'Ezechiel chap. 20. verſ. 25. mais depuis je l'ay trouvée imprimée, c'eſt pourquoi je n'en dirai rien.

ARTICLE III.

Hiſtoria Medica de Acephalis, Auctore Marco Mappo, Medicinæ Doctore, Profeſſore & Archiatro Argentinenſi. C'eſt-à-dire, *Traitté des Acephales, ou des Hommes ſans Teſte.* Argentorati, Typis Joan. Freder. Spoor. 1687. in 4. avec des Figures.

LE ſeul Titre de ce Traitté prévient d'abord en ſa faveur, & la matiére même, dont il parle, ne laiſſe preſque pas douter qu'il ne doive être des plus curieux. La Préface, qu'on

trouve

trouve au-devant, nous apprend l'occaſion qui l'a fait naître. M. *Mappus*, Profeſſeur en Médecine à Strasbourg, ayant ſoûtenu, dans une de ſes Leçons, que les Enfans, dans le ventre de leur Mére, ne ſe nourriſſoyent pas moins par le nombril que par la bouche, avoit allégué pour preuve de cette ancienne opinion l'Exemple des *Acéphales*, c'eſt-à-dire, des Enfans qui viennent au monde ſans Tête. Mais cette Preuve avoit beſoin d'être appuyée de quelque choſe de plus ſûr que tout ce que les Hiſtoires nous racontent ſur ce ſujet. Deux accouchemens extraordinaires lui fournirent bien-tôt tout ce qui lui étoit néceſſaire pour la rendre inconteſtable; Une pauvre femme, auprés de laquelle il avoit été appellé, ayant fait, au mois de Janvier de l'Année derniére, un Enfant abſolûment ſans Tête; & une autre en ayant mis au monde, deux mois aprés, un, qui n'avoit que la moitié du corps, depuis environ la ceinture en bas. Ce fut ce qui lui ſuggéra le deſſein de ce Traitté, qu'il diviſe en 2. Parties. Dans la Iere. il examine ce que l'on a dit de certains Peuples, qu'on a prétendu qui euſſent tous cette figure monſtrueuſe. Et dans la II^de. il parle de ceux qui naiſſent

ainſi, parmi les Nations qui ont communément la figure humaine toute entiére.

Quoi que les Auteurs, qui ont parlé des Peuples *Acéphales*, ou, ſans Tête, ſoyent des plus conſidérables, *Aulu-Gelle*, *Pline*, *Solin*, *Pomponius-Mela*, & *S^t. Auguſtin*; M. Mappus ne laiſſe pas d'être fort-perſuadé que tout ce qu'ils en ont dit, eſt extrémement fabuleux. Car outre que les Hiſtoriens ſont preſque-tous ſujets à aymer un peu l'Extraordinaire, & le Merveilleux, dans leurs Narrations, ce qui a fait qu'il y en a eu tant qui ont rempli leurs Hiſtoires de Monſtres & de Prodiges; les Auteurs même, dont il s'agit, ont preſque-tous aſſez marqué qu'ils ne prétendoyent nous donner ce qu'ils ont rapporté là-deſſus que pour des *Oüy-dire* fort-incertains, quelques-uns même que pour des contes. Il eſt vrai que ſi l'on en croit un Sermon attribué à S^t. Auguſtin, ce Pére *en avoit vû lui-même un fort-grand nombre, en Ethiopie, de l'un & de l'autre Sexe, qui avoyent même parmi eux des Prêtres de leur eſpéce, d'une ſi grande vertu, à ce qu'il nous dit, & d'une ſi rare continence, qu'encore qu'ils fuſſent mariez, ils n'approchoyent pourtant de leurs fem-*

mes

que qu'une fois l'année ; Circonſtance qu'il a crû, ſans doute, qui ne feroit point de tort au reſte du Merveilleux. Mais pour ruïner tout ce qu'on appuye d'une ſi grande autorité, il ſuffit de dire que tout le monde ſçait aujourd'huy que ce Sermon eſt ſuppoſé, comme le Cardinal *Baronius* l'a remarqué * dans ſes Annales, & *André Rivet*, aprés lui, † dans ſa Critique Sacrée. En effet quelle apparence y a-t-il que les Voyageurs Eſpagnols, Portugais, Anglois, Hollandois, qui ont parcouru toute la Terre, & viſité tous les endroits, où l'on diſoit qu'étoyent ces Peuples monſtrueux, n'en euſſent pas découvert du moins quelques-traces & quelques-veſtiges?

Il faut pourtant que ces fables, toutes fables qu'elles ſoint, ayent eu quelque fondement, puiſque tant d'Autours Graves ne les ont pas crû indignes d'être rapportées, & qu'on en void encore aujourd'hui des figures repréſentées dans les marges des vieilles Cartes Geographiques. Comme M. Mappus ne croit pas qu'on puiſſe rien dire de bien certain là-deſſus, il ſe contente de rapporter les Conjectures de

* *Tom. IV. pag.* 400.

† *Lib. IV. cap.* 16.

quelques Auteurs Célébres. La 1ere. celle de *Thomas Bartholin*, qui tour la choſe du côté de la Métaphore, croit que ces *Acéphales* étoyent d Peuples Sauvages, que l'on diſoit q étoyent ſans Tête, parce qu'ils n'a voyent, ni Roi pour les gouverner ni Prudence pour ſe conduire. La 2d eſt celle de M. *Guillaume Boreel*, Excellent Frére de l'Illuſtre M. BOREEL, qui a autres-fois ſi glorieuſement ſoûtenû la Charge d'Ambaſſadeur des Provinces-Unies en France, & qui remplit aujourd'hui ſi dignement celle de Grand-Officier de la Ville d'Amſterdam. Cet habile Voyageur, que la curioſité a porté à parcourir tous les Païs du Monde, a remarqué, dans ſes longues Courſes, qu'il y en avoit quelques-uns, où les hommes avoyent le coû ſi court, & levoyent ſi-haut les épaules, qu'il ne leur étoit pas difficile d'y enſevelir leurs Têtes: De ſorte que, comme d'ailleurs ils portoyent les cheveux fort-longs, il ſe trouvoit que leur Tête étoit tellement confonduë avec leurs épaules, qu'on les auroit facilement pris pour n'en avoir point du-tout. La 3me. Conjecture eſt celle du Célébre M. *Olearius*, qui croit que ceux, qu'on a nommez

Acé-

céphales, pouvoient avoir paſſé pour ſans Tête, à cauſe de leur maniére particuliére de ſe veſtir; Ce qu'il applique aux *Samojetes*, qui ſont prés de la *Nouvelle Zemble*, & vers l'embouchure du fleuve *Oby*.

De ces *Acéphales* fabuleux M. Mappus paſſe aux Véritables, c'eſt-à-dire, à ceux qu'on void quelques-fois naître véritablement Tels parmi nous. Et il en fait de deux eſpéces; Les uns qu'on ne peut pas appeller ainſi tout-à-fait à la rigueur; Les autres qui le ſont à la lettre, & dans la plus rigoureuſe ſignification du mot. Il comprend dans le 1er. Ordre tous ces Enfans monſtrueux, qui n'ont la Tête qu'à demi-formée; comme ceux à qui il n'en paroît point, lors qu'ils ſont coûchez ſur le dos, parce que ce qu'ils en ont, eſt enfoncé vers le côté que cette ſituation dérobe à la vuë, de ſorte qu'il n'eſt point ſurprenant qu'on ne l'y découvre pas. Il y comprend encore ceux, à qui le front manque, ou le haut de la Tête, ou le Derriére, ou le Crane & le Cerveau, ou quelque autre Partie conſidérable: Comme auſſi ceux qui ont au lieu de la Tête une Maſſe de chair informe: Et ceux qui ont la Tête enfoncée dans le Corps d'un autre En-

fant, avec lequel ils sont nez. Il [illegible] porte divers Exemples de ces diverses Conformations monstrueuses, & sur tout de la derniére, qui se diversifie encore en cent différentes façons. Pour ce qui est des *Acéphales* pris à la rigueur, & proprement dits, il ne met en ce nombre que ceux qui n'ont point du-tout de Tête, ni rien qui en tienne la place. Et il nous apprend que le premier de cette sorte, dont l'Histoire ayt passé jusqu'à nous, c'est celui qui nâquit *de Roxane*, dont parle Ctesias Gnidien, au rapport de Photius. Il en nâquit un de même en *Saxe*, l'An 1525: Un autre à *Ville-Franche*, en Gascogne en 1562: Un autre prés de *Boulogne* l'An 1431; Et un autre encore, dans le même Territoire, l'An 1624, qui avoit au col quelque chose de semblable à une bouche, à un nez, & à des yeux. Il arrive même de semblables accidens parmi les bêtes, & M. Mappus en rapporte ici un exemple.

Mais comme il n'y en avoit point, dont il pût si-bien parler que de ceux qu'il avoit vûs, il en donne une Description aussi exacte qu'il l'a pû, le Pére du Premier n'ayant jamais voulu souffrir qu'on l'ouvrît, & n'ayant consenti qu'avec peine qu'on luy fît une petite

te incision à l'endroit où devoit être la Tête, d'où il sortit de l'eau glaireuse. Pour l'autre, qui n'avoit que la moitié inferieure du corps, il en pût examiner exactement toutes les Parties, dont il fait en peu de mots la description. Il donne deux figures du Premier, l'une qui le représente par-devant, l'autre qui le fait voir par-derriére. Il donne aussi la figure du Second, & de quelques-unes de ses Parties séparées; Et il finit par une Epilogue, où il reprend la Question, *de la Maniére dont l'Enfant se nourrit*, dont il avoit parlé dans sa Préface.

Il n'est pas de l'avis de ceux, qui veulent que, lors que l'Enfant ne peut recevoir de nourriture par la bouche, il en reçoive par *l'anus*, ou qu'il tire un suc nourrissant du *Chorion* & de *l'Amnios*. Car outre que ce suc prétendu ne paroît point dans ces membranes; il ne sçauroit de rien servir à ces Enfans, qui sont sans Tête, & qui par conséquent aussi n'ont point de bouche pour le succer. Il conclut donc que la Voye la plus ordinaire, par où passe la nourriture de l'Enfant, c'est le Nombril; quoi qu'il soit inconstestable qu'il se nourrit aussi par la bouche, comme il le prouve par deux Enfans, dont l'un

naquit à *Montargis* en 1673, avec [illegible] nombril fermé, & l'autre à *la Haye* en 1682, abſolûment ſans nombril. Car puis qu'ils n'ont pû ſe nourrir par cet endroit-là, il faut néceſſairement qu'ils ſe ſoyent nourris par la bouche, le ſeul canal qui leur reſtoit pour recevoir de l'aliment. On a joint à ce Traitté une autre Diſſertation dont nous ferons auſſi un Article.

ARTICLE IV.

De Duobus Oſſiculis in Cerebro Humano Mulieris apoplexiâ extinctæ repertis Quæſtionum Phyſico-Medicarum ΕΠΤΑΣ, *in Illuſtri Argent. Univerſitate pro Diſp. ſol. propoſitæ Pr. D. J. Valentino Scheid Medico & Anatomico Profeſſore Pub. Ordin. Reſp. M. Mappo Argent. Ad. d.* 13. *Jan. Ann* 1687. C'eſt-à-dire, *Sept Queſtions ſur deux Os trouvez dans le Cerveau d'une Femme morte d'apoplexie.* Argent. Litt. J. F. Spoor. in 4.

C'eſt encore ici un ſujet auſſi curieux qu'il eſt difficile. Il peut donner occaſion à bien des recherches, & M. *Scheid* ſçavant Medecin & Profeſſeur à Strasbourg, y a trouvé matiére à *ſept Queſtions*, dans leſquelles il a renfermé les principales réflexiõs qu'ils y a faites.

Mais

Mais avant que de les proposer, il nous donne en peu de mots l'Histoire de cette femme, dans le cerveau de laquelle on trouva ces deux petis os. C'étoit une Veuve âgée de plus de 50 ans, qui presque toute sa vie s'étoit pleint d'une douleur de Tête, à l'endroit où la future *Sagittale* se joint à la *Coronale*. Elle avoit été frappée d'apoplexie, & étoit morte en trois jours. Comme on lui eut ouvert la Tête, on lui trouva les vaisseaux des *meninges* extraordinairement pleins de sang; le cerveau flêtri; & dans ce replis de la membrane, que l'on appelle la *faucille*, on rencontra un petit os, & ensuite un autre plus-petit attaché à la membrane, qui distingue, au côté droit, le cerveau d'avec le cervelet. Ces deux os avoyent presque toute la dureté d'une pierre. Au-reste, tous les ventricules du cerveau étoyent pleins de grumeaux de sang caillé. On en trouva même un de la grosseur du poûce, entre les meninges, dans l'endroit où commence la moëlle de l'épine du dos. Aprés ce petit détail, on vient aux Questions qu'il peut faire naître.

La 1ere. que l'on propose, est, *Comment il se peut faire qu'un Corps solide de cette sorte s'engendre dans le Cerveau?*

Ce

Ce qui fait la difficulté n'eſt pas la moindre partie de cette partie. Car rien n'eſt plus ordinaire que de voir les corps les plus durs s'engendrer dans les plus mous, & mêmes dans les plus liquides. Il y a bien de l'apparence que les Pierres précieuſes ne ſe forment point autrement. Les noyaux, qui ſont ſi durs, ne ſe trouvent guéres que dans les fruits, dont la ſubſtance eſt la plus molle. Et en combien de lieux ne trouve-t'on point des eaux qui changent en pierre tout ce qu'on y jette? Ainſi tout conſiſte à ſçavoir quelle eſt la cauſe qui produit ces ſortes de corps, & la matiére dont ils ſe forment. Pour la *Cauſe*, on fait voir icy que des 4. Qualitez, que les Peripateticiens appellent *Premiéres*, il n'y a guéres que *l'humide*, qui puiſſe contribuer à leur génération. Encore faut-il pour cela que ce ſoit un humide, qui ayt la vertu de joindre enſemble tres-étroitement les parties de ces corps; qui ne ſont ſolides & durs que par cette étroitte union qui ſe fait entre leurs parties. Et quant à la *matiére*, on prouve qu'il faut néceſſairement que le fond en ſoit compoſé d'une petite portion de ce qu'il y a dans la ſemence de propre à la génération des os; à quoi il faut qu'il ſe joigne,

en-

suite de cette espéce de suc, que la nature a destiné à les nourrir, & à les faire croître.

On demande en 2^d. lieu, *Si l'on doit plûtôt appeller ces deux petits corps des os que des pierres?* Ce qui donne lieu à cette question, c'est qu'il y a un grand nombre d'habiles Médecins, & d'autres Sçavans, qui parlent des pierres engendrées dans la Tête de l'homme. Et comme il semble qu'il n'y ayt pas une si grande différence entre les pierres & les os, qu'on ne s'y puisse quelques-fois tromper; la solidité en étant égale, & la matiére à peu-prés la même, selon l'ancienne Philosophie; M. Scheid, quoi qu'il ne soit pas tout-à-fait dans ces principes, n'a pourtant pas négligé de s'instruire sur cette difficulté. Il nous apprend donc qu'il s'est servi de deux expériences pour s'en éclaircir. La 1re. a été d'enlever avec un coûteau quelques petites piéces de ces corps dont il étoit question; ce qu'ayant fait il nous assure qu'il y a remarqué au dedans le même arrangement de parties, & le même ordre de petites fibres, que l'on remarque dans les os. L'autre a été de mettre ces petits morceaux sur des charbons ardens, où ils ont rendu la mê-

me

me fumée, & la même odeur, qui accoûtumé de ſortir des os que l'on brûle. De ſorte que convaincu par deux de ſes ſens, celui de la vuë, & celui de l'odorat, il n'a pû douter le moins du monde que ce ne fuſſent là des os, & non pas des pierres.

C'eſt ce qui fait que, dans l'examen de la 3me. Queſtion, *S'il s'engendre auſſi aiſément des pierres dans le Cerveau que dans les autres parties du corps?* il ne fait pas tout le fond qu'on pourroit bien croire ſur le témoignage de tous ces Sçavans, qui ont écrit qu'on en a trouvé. Il doute fort que la plûpart tout-habiles qu'ils puſſent être, ne ſe ſoyent extrémément trompez, en ce qu'ils n'ont employé que le ſeul ſens de la vuë, & encore d'une vuë peu-exacte, & peu-appliquée, pour s'aſſurer de la vérité. Car au reſte il ſoûtient ici que ni l'irrégularité, ni l'aſpreté, ni les petites pointes de quelques-uns de ces corps, ni la couleur, ou la dureté, où la friabilité des autres, ne ſont point des preuves convaincantes que ce ne ſoyent pas des os, ou tout-au-moins des corps ſchirreux. Il fait voir que, quoi qu'il s'engendre des pierres dans les reins, ou dans la veſſie, il ne s'enſuit pas qu'il s'en doive engendrer de même dans le

Cer-

Cerveau, non-plus que dans l'Estomac. Qu'il n'y a point de conséquence à tirer icy d'une partie à l'autre, ni d'une espéce d'animaux à l'autre; puisque même il est certain que dans la même espéce on ne peut conclurre d'un individu à l'autre avec la moindre seureté. Par ex. il est fort-ordinaire dans la Perse, & dans les Indes, de trouver le *Bezoar* dans l'estomac des chévres qu'on nourrit en de certains pâturages, sans que la même chose arrive dans les chévres de même espéce, qu'on fait paistre en d'autres lieux. Qu'ainsi, quand tout ce qu'on rapporte de quelques Cerveaux d'animaux pétrifiez seroit veritable, on n'en pourroit rien induire à l'égard de l'homme; Tout de-même qu'on ne peut conclurre de ce que l'homme est fort-sujet à la pierre dans les reins, ou dans la vessie, que le même mal doive être aussi familier aux autres espéces d'animaux. Mais il ajoûte qu'aprés-tout on peut fort-bien se dispenser de recevoir pour bon tout ce qu'on nous conte de ces pétrifications merveilleuses; puisque souvent on nous donne pour des véritez constantes des choses, dont ceux, de qui on les tient, n'ont eux-mêmes parlé qu'en doutant. Il nous en donne pour exem-

ple

ple la fameuse histoire de ces pauvres Allemans, qui, l'An 1348, comme ils étoyent occupez à tirer leurs vaches, furent tout-d'un-coup changez avec elles en des *Statuës de sel*, par la force de certains esprits, venus soudainement des lieux soûterrains, dans un grand tremblement de Terre. *Aventin* l'avoit rapporté, dans ses Annales de Bavière, sur la foi de *Conrad de Meidenberg*, Philosophe & Mathematicien, qui vivoit en ce tems-là, lequel disoit avoir vû ces corps, avec le Chancelier d'Autriche. Mais il s'est trouvé des Auteurs, qui ont voulu qu'Aventin en eût parlé d'original, quoi qu'il fût plus jeune de plus de centans que cette prétenduë métamorphose; & ce qui surprend M. Scheid encore plus que tout le reste, l'Illustre M. *Bayle* lui-même a bien pû s'y laisser tromper. Avec tout cela M. Scheid ne nie pas absolûment qu'il ne se puisse engendrer des pierres dans le cerveau. Mais il croit que cela est si rare, & si difficile, que s'il arrive quelques fois, on peut bien le regarder comme une espéce de prodige.

La 4me. Question regarde *la douleur de Tête*; dont cette femme fut tourmentée toute sa vie. On demande, *Si ces deux Os en furent la cause*, & particuliérement

trouvent le plus grand ? La chose paroît sans difficulté à M. Scheid, parce que tous ceux, à qui l'on a trouvé de ces corps étrangers dans le cerveau, se sont toûjours pleints de douleurs semblables ; & que l'endroit, où cette femme disoit qu'elle sentoit la sienne, étoit précisément celui où étoit le plus grand os. Il croit donc que cet os a dû lui causer cette douleur violente & périodique ; soit par la tension de la membrane, & en la tirant en-bas par son poids ; soit en boûchant le passage au sang, & en le faisant regorger ; soit en pressant & piquant par son aspreté la pie-mére, dont le sentiment est tres-vif. Mais il ne croit pas qu'il ayt rien contribué à la foiblesse d'esprit, qu'on lui remarquoit, & qu'il attribuë uniquement à la mauvaise constitution de la substance de son cerveau, toute semblable à celle des gens, qui ont de la disposition & du penchant à la folie.

Comme cette femme est morte *d'Apoplexie*, on examine, dans la 5me. Question, *si ce sont ces deux os, qui en ont été la cause* ? On rapporte les sentimens de Galien & d'Hippocrate, & de quelques-uns des plus Célébres Medecins modernes, sur la cause prochaine de

l'A-

l'Apoplexie. On fait voir qu'elle vient de ce que le ſang eſt ou arrêté, ou extravaſé dans le cerveau. On fait réflexion ſur celui qu'on a trouvé dans les ventricules du cerveau de cette femme, & entre les méninges. Et comme l'on ne doute point que le grand os n'ayt pû contribuer à cet épanchement du ſang hors de ſes vaiſſeaux, en lui reſſerrant ſon paſſage dans l'endroit où il étoit, & en le contraignant de regorger, on ne doute point auſſi que du moins il n'ayt donné occaſion à l'Apoplexie.

On ne s'arrête pas long-tems ſur les deux derniéres Queſtions. Dans l'une il s'agît de ſçavoir, *Si l'on peut connoître lors qu'il y a quelque pierre, ou quelque os caché en quelque endroit du cerveau; & s'il peut y avoir des ſignes, ou certains, ou du moins probables, qui nous l'apprennent?* M. Scheid ſoûtient que non; & il fait voir qu'on n'en peut prendre aucune indication, ni de la douleur de Tête que l'on ſent, ni des choſes qui l'augmentent, ou qui la modérent, ni de toutes celles qui peuvent y avoir quelque rapport.

Aprés cela il paroit fort-inutile de demander, *ſi ce mal eſt ſans remede?* M. Scheid n'a pourtant pas crû devoir

l'ou-

oublier, de peur de pécher contre les formes. Mais ce n'eſt que pour conſerver que quand on pourroit reconnoître en quelqu'un de la diſpoſition à ce mal, il ne ſeroit pas poſſible de l'en garentir; & que quand on ſçauroit préciſément où ſeroit la pierre ou l'os, il n'y a point de reméde dans la Medecine, qui y pût être d'aucun uſage.

ARTICLE V.

Education des Filles par M. l'Abbé de Fenelon. A Paris, chez Pierre Aubouyn 1687. *in* 12. Pages 273. & ſe trouve r'imprimé à Amſterdam, chez Abraham Wolfgang.

S'Il faut de l'eſprit & du talent pour bien peindre les belles choſes, il en faut encore davantage pour les faire ce qu'elles ſont. On peut juger ſur ce pied-là du mérite de cet Ouvrage, & de la loüange qui eſt duë à M. l'Abbé *de Fénelon*, qui ne ſe contentant pas, comme quelques autres, de nous tracer le Portrait de l'Honneſte-Femme, a travaillé, plus-utilement qu'on n'avoit fait juſques à cette heure, à donner les

les moyens de rendre les Filles capables de le devenir.

Il a divisé son Livre en XIII. Chapitres, dont il employe le Ier. à faire voir de quelle importance est l'Education des Filles ; Et il commence par se plaindre de ce que rien au monde n'est plus négligé. Comme on est prévenu de ce sentiment que celle des Garçons touche le Public par un endroit plus considérable ; on void qu'elle passe sans difficulté pour une des principales affaires de la vie : on n'y épargne ni soins, ni dépense ; il n'est rien qu'on n'employe pour y reüssir. Mais sous-ombre que les Filles n'ont pas besoin d'être si sçavantes, & qu'on ne les destine pas aux emplois publics ; On se croit en droit d'abandonner leur conduite au hazard, ou du moins à la coûtume ; & l'on suppose généralement qu'on leur doit peu d'instruction. Comme si elles n'avoyent pas des Devoirs à remplir, aussi-bien que nous, & des devoirs qui ne sont pas de moindre conséquence que les nôtres, puis qu'ils regardent tout ce qu'il y a de plus important dans la vie, & qu'ils entrent dans tout ce qui touche de plus près au genre humain. Outre le Particulier & le Domestique, qui est à la

dif-

position des femmes, & d'où dépend
fait le bonheur des hommes, & celui
leurs familles, en quoi le Public a un
table intérêt; Que de part n'ont-elles
nt à tout ce qui se fait dans le mon-
? Quel bien, ou quel mal, n'y cau-
nt-elles pas, selon qu'elles sont ou
n ou mal élevées, ou selon l'édu-
tion qu'elles donnent à leurs enfans?
Il est donc tres-important, & pour
s Particuliers, & pour le Public, que
l'on éleve bien les Filles: Mais pour
y réüssir il est nécessaire d'apporter icy
grandes soins, & des égards. Sur-tout,
faut bien se donner de garde de tom-
er dans les inconveniens des Educa-
ions ordinaires, qui, pour la plus-part,
n'ont leur source, * selon M. de Féne-
„lon, que dans *l'inapplication*, & dans
„l'ignorance, où l'on laisse le beau
„Sexe, par le peu de soin qu'on en
„prend. Car, dit-il, quand une Fille est
„venuë jusques à un certain âge, sans
„s'appliquer aux choses solides, Elle
„se trouve incapable d'en avoir, ni le
„goût, ni l'estime; Tout ce qui est se-
„rieux lui paroît trop-abstrait; Tout ce
„qui demande de l'attention, & de l'ap-
„plication d'esprit, lui déplaît: L'igno-
„rance, où elle est, fait qu'elle s'en-
„nuye, & qu'elle ne sçait à quoi s'oc-

* *Ch.* 2. cuper

„cuper innocemment. Elle s'ab
„donne donc à l'oiſiveté, & à la
„reſſe: Mais comme il y a là-dedans
„grand vuide, & que ſon imaginat
„eſt toûjours errante; faute d'alim
„ſolide, elle cherche des plaiſirs fri
„les, & ſa curioſité ſe tourne tou
„avec ardeur, vers les objets vains
„dangereux. Il n'eſt pas malaiſé de
imaginer les ſuites de tout cela, qu
qu'elles ſoyent un-peu différentes, ſ
lon les différens genies, qui ſe tro
vent dans les Filles. „Car celles q
„ont de l'eſprit, s'érigent ſouvent
„Sçavantes, & en Précieuſes; Elles liſe
„tous les Livres, qui peuvent nou
„rir leur vanité; & ſe rempliſſant l'e
„prit de je ne ſçay quelles idées chimé
„riques, elles ſe gaſtent même par l
„pour le monde, où ces airs précieux
„ſont fort décriez. Les autres, qui ne
„ſont pas capables de ces curioſitez,
„en ont d'autres qui ont plus de pro-
„portion à leur humeur & à leur gé-
„nie. Elles courét aprés les ſpectacles &
„les divertiſſemens: Elles ſe paſſion-
„nent pour les intrigues, pour les mo-
„des, pour les nouvelles, &c. En un
„mot la différence qu'il y a entre elles
„& les premiéres, c'eſt que celles-ci
„ont bien autant de vanité & de curio-

ſité

que les autres, mais qu'elles ont encore plus de babil, & plus de légéreté.

On voit bien en général que le grand remède à tout cela, c'eſt l'Inſtruction: qu'il faut remplir l'eſprit des Filles de choſes ſolides & ſérieuſes, pour les dégoûter des objets frivoles, & des amuſemens inutiles: Qu'il leur faut faire ſentir la vanité & le ridicule de toutes ces bagatelles, dont les petits eſprits ſe repaiſſent; & les occuper plus utilement. Mais ce n'eſt là que marquer en gros ce que la bonne Education doit faire. Ce dont il s'agit principalement, c'eſt de tracer le chemin qui y peut conduire; & c'eſt à cela que M. de Fénelon s'eſt appliqué dans la ſuite, & dont on peut dire qu'il s'eſt acquité avec autant de ſolidité & d'exactitude que d'eſprit & d'agrément.

Dez le Chap. 3me il jette les premiers fondemens de l'ouvrage; & il veut qu'on le commence dez la plus tendre enfance, & dez le berceau. On dira, ſans doute, que c'eſt prendre les choſes de bien-haut; & toutes ſortes de gens ne comprendront pas qu'il faille remonter auſſi-loin pour l'éducation des Filles que Quintilien a fait pour celle de ſon Orateur. Mais M. De-

Fénelon trouve que c'eſt un gra avantage que de là pouvoir comm cer dez ce premier âge, *qu'on aband ne fort mal-à-propos à des femmes ind crétes, & quelques-fois déreglées; pu que c'eſt celui, où ſe font les impreſſi les, plus-profondes*, & qui portent plus de conſequence pour tout le re de la vie.

Il prétend donc que dez-lors on doit préparer à l'Inſtruction; Et po faire voir qu'on leur peut faire ente dre raiſon dez cet âge, il oblige le Le teur à conſidérer deux choſes, qui ſem blent le prouver fort-ſenſiblement. L 1ere. eſt cette promptitude, & cette fa cilité, avec laquelle les Enfans appren nent à parler: Ce qu'il leur eſt impo ſible de faire que par une infinité de ré flexions ſur les choſes dont on parle en leur préſence; ſur les mouvemens na turels des corps, qui touchent, ou qui montrent ces choſes-là; & ſur les di vers ſons de la voix, qui forme les pa roles qui en ſont les ſignes. L'autre preuve, qu'il en apporte, regarde leurs différentes maniéres d'agir; ces divers ménagemens, que l'on leur remarque, ſelon leurs petis intérêts; l'attachement qu'ils ont pour ceux qui les flattent, & l'éloignement qu'ils témoignent

pour

pour ceux qui les contraignent ; comme ils ſçavent crier, ou ſe taire pour avoir ce qu'ils ſouhaittent ; enfin tout l'artifice qu'ils ont déja, & la jalouſie même qu'ils font paroître, comme cet Enfant qu'il allégue de S^t. Auguſtin. Ainſi M. De-Fénelon ne doute point qu'on ne puiſſe avec des paroles aydées de certains tons, & ſoûtenuës par de certains airs de viſage, & par de certains geſtes, leur donner, ou de l'inclination pour les perſonnes honneſtes & vertueuſes qu'ils voyent, ou de l'averſion pour celles qu'ils ont vuës en colére, ou dans quelqu'autre déréglement ; en un mot, leur inſpirer des ſentimens différens pour ce qu'ils auront vû faire, ou d'emporté & de vicieux, ou de ſage & de modeſte. C'eſt pourquoi il juge à propos de ſe ſervir de ces moyens pour prévenir de loin les Enfans ; de ſorte qu'au lieu de les effrayer par des vaines craintes, ou de les préoccuper peu-judicieuſement contre les meilleures choſes, comme on fait ordinairement ; on s'attache à leur donner toûjours une idée agréable du bien, & une idée affreuſe du mal ; Parce que, comme rien n'eſt plus fort que ces premiéres impreſſions, cela fera immanquablement un effet

très-considérable dans la suite.

Mais ce qui est le plus utile, à son avis, dans ces premières années, c'est de ménager la santé de l'Enfant, de tâcher de lui faire un sang doux, par le choix des alimens, & par un régime de vie également simple & réglé. Il juge aussi fort important de laisser affermir les organes, avant que de presser l'instruction, d'éviter tout ce qui peut enflammer le sang, & allumer les passions, d'accoutumer les enfans à se voir privez de ce qu'ils auront souhaitté trop ardemment ; Et il croit qu'on peut ainsi les rendre dociles, patiens, fermes, & tranquilles.

Dez qu'on les void arrivez à un âge plus avancé, où leur raison s'est développée, il faut qu'on commence à se ménager davantage avec eux. Car plus les enfans ont d'esprit, & de vivacité, plus il faut de précaution & de soin pour ne leur donner pas d'occasion d'en faire un mauvais usage. Souvent, dit M. De-Fénelon, le plaisir qu'on veut tirer des jolis enfans, les gâte. On les accoutume à pousser dehors, sans réflexion, & sans choix, tout ce qui leur vient dans l'esprit. Ils parlent sans connoissance, & ils jugent avec précipitation : qu'en arrive-t-il?

L'ha-

L'habitude leur en demeure tout le reste de leur vie. Et d'ailleurs comme ils s'apperçoivent qu'on les regarde avec complaisance, & qu'on les écoute avec plaisir, ils en conçoivent une vanité demesurée. C'est pourquoi il ne faut jamais, ni faire paroître que l'on s'occupe trop d'eux, ni les faire beaucoup parler, ni leur applaudir lors qu'ils jugent de ce qu'ils ignorent. Il faut au contraire leur faire sentir doucement la foiblesse, & l'imperfection de leurs lumieres, les approuver bien-plus quand ils doutent que quand ils décident de leur chef, & se servir de l'experience de leurs mécomptes passez pour leur inspirer de la modestie, & pour les prevenir contre la presomption.

Cependant comme les Enfans ont une curiosité naturelle, qui est comme une espece d'avances, que fait la Nature pour chercher l'instruction; M. De Fenelon avertit icy qu'il faut profiter de ces ouvertures pour les instruire plus facilement; Soit en repondant promptement & precisement à leurs questions, sans jamais témoigner qu'elles importunent; Soit en prenant occasion de ce qui se presente à leurs yeux pour leur enseigner diverses choses, qu'ils apprendront d'autant mieux que

cela se fera insensiblement. Ainsi à la Campagne en voyant un moulin, ou des moissonneurs, on peut leur dire comment le bled croît, & comment on le prépare pour la nourriture de l'homme. A la Ville, toutes ces boutiques d'Artisans & de Marchands fournissent l'occasion de parler de la plus part des choses, qui servent à l'usage de l'homme, & du juste prix de chacune, ce qui ne fait pas une petite partie de l'Oeconomie, qui est sur-tout nécessaire aux Filles. Enfin ce qu'il y a à observer, dans tout le commerce qu'on a avec eux, c'est de les mener toûjours par raison autant qu'on le peut, & de ne leur dire jamais rien qui ne serve à leur faire aymer la vérité, & à leur inspirer le mépris de la dissimulation & du mensonge.

Mais à même-temps qu'on travaille ainsi auprés d'eux, il faut que l'on ayt un grand soin d'en éloigner toutes les personnes mal-honnêtes & mal-faites. Car comme les Enfans, dans cet âge tendre, ne sçavent encore rien faire d'eux-mêmes; cette ignorance, étant jointe en eux avec une tres-grande vivacité, fait que d'un côté ils remarquent tout, & que de l'autre ils sont soûples & enclins à imiter tout ce qu'ils voyent.

yent. C'eſt ce qui a obligé M. De-
nelon a faire un Chapitre* de *l'Imi-
tion à craindre*, où il avertit qu'il *eſt
pital* de ne leur offrir que de bons mo-
les. En effet cette forte pente qu'ils
nt à imiter, produiroit des maux in-
is, ſi on les abandonnoit à des per-
nes ſans vertu, qui n'auroyent pas
même la précaution de ſe contraindre
evant eux. Mais comme d'un autre
oté il eſt difficile de ne leur laiſſer ja-
ais voir que des gens dont l'exem-
le ſoit utile à ſuivre, il les faut pré-
unir de bonne heure contre les dé-
uts & les vices, qui ne ſe peuvent
érober à leurs yeux, & leur former
tellement le goût que cette diſpoſition
qu'ils ont à ſe plier facilement à tout ce
qu'on leur montre ſe tourne heureuſe-
ment du côté du bien. C'eſt là le grand
point de l'Education de cet âge, & qui
demande, ſelon nôtre Auteur, autant
d'habileté & d'adreſſe que de ſoin &
d'application.

Car il ne faut pas s'imaginer qu'il ne
faille ici qu'inſtruire & redreſſer, dans
les formes, & tourner ſeulement dans
ce cercle, où l'on ſe renferme ordinai-
rement. Toûjours leçons, toûjours re-
montrances, l'Enfant s'en ennuyeroit

* *Chap. IV.*

bien-tôt. * Il faut que la plus-part d[es] instructions, qu'on lui donne, soy[ent] *indirectes*, & qu'on faſſe le moins ſe[m]blant d'enſeigner, lors qu'on enſeig[ne] le plus. D'ailleurs quoi que ce ſoit [que] le tems précieux de l'Inſtruction, [il] qu'il faille ſe haſter de graver dans [le] cerveau tendre des Enfans ce que l'[on] ſouhaite qui s'y imprime plus profo[n]dément, & qui y demeure toute la v[ie]. Il faut pourtant bien ſe donner [de] garde de gêner trop ceux qu'[on] veut inſtruire, ni de les fatiguer m[al] à-propos. Il faut, dit M. De-F[é]nelon, laiſſer joüer un Enfant, & m[ê]ler adroitement l'inſtruction avec [les] jeux. En un mot, il faut faire en ſorte que la Sageſſe ne ſe montre à lui qu'[a]vec un viſage riant; & il ne faut rien oublier pour diſſiper toutes les idées triſtes & ſombres qu'il ſe pourroit faire de la vertu, & pour lui rendre tous ſes petis devoirs agréables. Ici comme par-tout ailleurs.

Omne tulit punctum qui miſcuit utile dulci.

On ne peut pas donc déſapprouver plus que fait M. De-Fénelon la conduite de ces gens ſévéres, qui ne pardonnent rien aux Enfans, & qui pren-

* *Chap. V.* nent

[illegible] avec eux cet air imperieux & austere, qui les fait trembler. C'est, dit-il, leur fermer le cœur, & leur ôter la confiance, sans laquelle il n'y a rien à esperer de l'éducation. Il faut, selon lui, être indulgent aux Enfans qui se font voir dans leur naturel. Il ne faut point étouffer une infinité de petites saillies, & d'inventions naïves. Enfin il ne faut pas se piquer de faire valoir dès l'abord une autorité, qui ne feroit que changer en formalitez genantes, ou, peut-être même, en hypocrisie, leur ingenuité naturelle, dont on a pourtant tant de besoin pour connoître à fond, & leurs penchans, & leurs défauts.

Ce n'est pas cependant qu'il ne faille conserver toûjours cette autorité, & qu'il ne soit même nécessaire de s'en servir quelques fois pour la correction. Le Sage blâme celui qui se joüe toûjours avec son enfant, & qui ne le corrige jamais. Mais cela veut dire seulement que l'éducation ne doit pas être trop molle & trop relâchée, quoi qu'elle soit douce & paisible. Il faut donc quelquefois employer la crainte: il ne faut pas esperer de s'en pouvoir passer toûjours. Il faut même quelques-fois, malgré qu'on en ayt,

en venir au châtiment. Car il y a des naturels si durs qu'on ne les peut dompter que par cette voye. Mais il ne faut jamais y avoir recours qu'à la dernière extremité. Il faut même toûjours faire comprendre aux Enfans que c'est malgré soi, & avec déplaisir, qu'on se voit contraint de leur faire cette honte & cette douleur: & aprés tout, il faut faire en sorte que l'Enfant se condamne lui-même, & qu'il revienne de bon cœur à vous.

Le plus qu'on peut se dispenser de traitter les choses dans les formes, c'est le meilleur. On pourroit faire apprendre à lire aux enfans en se jouant. Mais ce qui gâte tout c'est qu'on veut leur apprendre à lire dans des livres qu'ils n'entendent point, & les accoûtumer à lire avec une emphase forcée. Il faut, selon M. de Fénelon, prendre le contrepied de cela. Il faut, dit-il, leur donner un livre bien relié, doré même sur la tranche, avec de belles images & des caractéres bien-formez. C'étoit a peu-prés la maxime du célebre M. le Févre. Et afin que tout réjoüisse leur imagination il faut leur choisir quelque livre plein d'Histoires courtes & merveilleuses. Il ne sera pas besoin aprés cela de les presser pour

les

s faire lire. Du reſte il faut les laiſſer prononcer naturellement comme ils parlent : Tous les autres tons ſont mauvais, & ſentent la pédanterie, ou la déclamation. Lors qu'ils ſçavent un peu lire, on peut leur apprendre à écrire, à peu-prés de la même maniére, en leur faiſant un divertiſſement de former des lettres ; & toûjours il faut tâcher de leur rendre l'étude agréable, en ne la leur préſentant que ſous l'apparence du plaiſir.

Cependant il leur faut laiſſer interrompre quelques-fois ces études mêmes par les jeux & les divertiſſemens qu'ils ayment le mieux, ſans vouloir les aſſujettir avec une régularité trop exacte. Il eſt vrai que dans le choix de ces divertiſſemens M. De-Fénelon demande beaucoup de circonſpection. Il veut ſur-tout qu'on y évite toutes les ſocietez ſuſpectes. Point de Garçons parmi les Filles, ni même de Filles, dont l'eſprit ne ſoit réglé & ſûr : Point de ces jeux qui diſſipent & qui paſſionnent trop, ou qui accoûtument à une agitation de corps immodeſte pour une Fille ; ni de ces converſations, qui pourroyent lui donner envie de ſortir ſouvent de la maiſon.

Mais ſi l'on a affaire à des Enfans,

qui ne soyent sensibles à rien, com
il s'en trouve bien plus qu'on ne s
magine, qu'en faire ? Rien n'est sa
doute plus-embarrassant que ces na
rels indolens, que l'on ne sçait de qu
côté prendre : La meilleure éducatio
court risque d'échoüer auprés d'eu
Cependant M. De-Fénelon n'a p
laissé de trouver les moyens de les r
müer, & de les rendre sensibles à l'A
mitié, & à la Gloire. Il met en œuvr
pour cela tout ce qu'il y a de plus
puissant pour piquer un cœur paress
seux, & pour le tirer malgré qu'il en
ayt de son insensibilité & de sa léthar
gie. Il dit bien des choses là-dessus
& il les dit toutes si-bien que ce n'est
pas ici le moins bel endroit ni le moins
délicat de son livre.

Mais parce que cette dureté & cette indolence n'est guéres le défaut des Filles, & qu'il leur est bien plus ordinaire de se passionner sur toutes sortes de choses, & de se remplir le cœur, ou d'affections, ou d'aversions sans fondement ; il fait aussi voir comment on peut doucement & avec addresse les en corriger. Enfin comme il est important de n'employer que de bons moyens pour porter les enfans au bien ; M. De-Fénelon recommande ici qu'on ne leur

fasse

le jamais une récompense de ce qu'on leur doit faire mépriser, ni une peine de ce qu'il faut leur rendre agréable. Il faut les animer au devoir par la loüange ; & si on veut quelques-fois les récompenser par ailleurs, il veut que ce soit par de petis préſens, qui soient des espéces de prix, comme des tableaux, des médailles, des livres dorez, &c. C'eſt par-là qu'il conclut ce Chapitre.

Il parle dans le VIme. de l'*Usage des Hiſtoires* pour leur Education. Comme ils ayment les contes avec paſſion, il ne faut pas négliger de profiter de ce penchant. Il faut leur conter quelque jolie fable, & ne la leur donnant que pour ce qu'elle eſt, leur en montrer le but ſerieux. Aprés en avoir conté une, il faut attendre que l'Enfant en demande d'autres. Mais lors qu'on verra leur curioſité ſuffiſamment excitée, il faudra paſſer des Fables aux Hiſtoires véritables, qu'il ſera à propos de choiſir, & de raconter en peu de mots, en animant ſes récits de tons vifs & familiers, & en faiſant parler tous les perſonnages. Cette maniére de faire un récit, outre qu'elle charmera un Enfant, l'accoutumera lui-même inſenſiblement à en faire com-

comme il faut, & rendra de plus en Hiſtoires ineffaçables dans ſa mémoire. Cependant comme il faut tâcher de leur donner plus de goût pour les Hiſtoires Saintes, que pour les autres; M. De-Fénelon veut que l'on le faſſe, non en leur diſant qu'elles ſont plus-belles, mais en le leur faiſant ſentir. Pour cela, il veut qu'on leur faſſe remarquer combien elles ſont importantes, ſingulliéres, admirables; comme elles contiennent toute la Religion dans un tiſſu de faits merveilleux, où nous trouvons ſon établiſſement, ſa perpetuité, & tout ce qui nous la doit faire pratiquer & croire. Et pour montrer qu'on peut réciter toutes ces Hiſtoires aux Enfans d'une maniére, qui leur en imprimera des idées qui ne s'effaceront jamais, & qui leur en faiſant connoître la beauté les ravira en les inſtruiſant, il en fait lui-même un tiſſu, & un plan ſuivi, qui fait paroître l'Hiſtoire Sacrée une des plus belles choſes du monde. Mais il conclut en diſant qu'il faut bien ſe garder avec tout cela de leur faire jamais une Loi, ni d'écouter, ni de retenir, ce qu'on leur racontera là-deſſus, encore moins d'en faire des leçons reglées; il faut que le plaiſir faſſe tout: Et ç'en ſera peut-être un pour

eux,

mx, qui ne ſera pas ſans profit, que d'ajoûter aux diſcours, des étampes, ou des tableaux, qui repréſentent les Hiſtoires Saintes.

Dans le Chapitre * ſuivant il montre *comment on peut faire entrer dans l'eſprit des Enfans les Principes de la Religion par le moyen des choſes ſenſibles.* Il en donne des exemples ſur les plus importantes Véritez, comme ſur la Diſtinction de l'Ame & du Corps, ſur l'Exiſtence de Dieu, ſur ſa Spiritualité, ſur ſa Majeſté & ſa Providence, ſur la Création du Monde & de l'Homme, ſur la Nature de l'Ame, & ſur ſon Immortalité, ſur la Mort & ſur le Salut, ſur le Péché & ſur la Grace, ſur la Gloire du Ciel & les Joyes du Paradis, &c. Il rapporte ſur tout cela des preuves ſi claires & ſi ſolides, & il prend des tours ſi juſtes, & ſi bien imaginez pour les faire concevoir, qu'il n'y a point d'eſprits ſi groſſiers à qui il ne les rende ſenſibles. Aſſurément M. De-Fénelon fait des merveilles là-deſſus, & on ne peut aſſez eſtimer ce qu'il y fait paroître d'eſprit & de délicateſſe.

Mais l'une des Véritez ſur leſquelles il veut qu'on inſiſte le plus, parce qu'elle lui paroît, & l'une des plus difficiles à faire bien entendre aux enfans,

* *Chap. VII.* &

& en même-tems l'une des plus importantes ; C'eſt *l'excellence de l'Ame au deſſus du Corps*. On accoutume les Enfans à ſuppoſer confuſément la diſtinction du Corps & de l'Ame. Mais cependant ils n'ont point d'idée claire là-deſſus, & il ſeroit ridicule d'en vouloir inſtruire une jeune Fille par des ſubtilitez de Philoſophie. Il faut donc ſe borner à lui rendre clair & ſenſible ce qu'elle en entend & ce qu'elle en dit elle-même tous les jours. Pour le Corps, dit M. De-Fénelon ; elle ne le connoît que trop ; tout la porte à le flatter, à l'orner, & à s'en faire une Idole. Cependant il eſt capital de lui en inſpirer le mépris, en lui montrant quelque choſe de meilleur en elle. Il imagine donc un tour, qui lui peut faire comprendre cela, en lui mettant devant les yeux, d'une maniére ſenſible, la différence des actions de l'Ame & du Corps, l'avantage qu'a celle-là, qui penſe & connoît, qui eſt capable de ſageſſe, d'intelligence, & de raiſon ; ſur celui-cy qui ne connoît rien ; la mortalité de l'un & l'immortalité de l'autre ; la reſſemblance de l'Ame avec Dieu en ce qu'elle eſt un Eſprit, &c. A cette voye de raiſonnement il veut qu'on ajoûte celle de *Pratique*, qui établit

de cette connoissance de l'excellence de l'Ame au dessus du Corps, en accoûtumant les enfans à mépriser l'un & à aimer l'autre dans tout le détail de leur vie. Il montre par l'exemple des anciens Grecs & Romains ce que peut une telle Education, qui apprend à mépriser le Corps, & à le sacrifier, pour donner à l'Ame le plaisir de la vertu & de la gloire. Il parle des anciens Martyrs, & des autres premiers Chrétiens, dont l'exemple fait voir que l'Education Chrétienne peut encore faire des impressions plus merveilleuses sur les Fidéles pour leur faire mépriser ce qui appartient au corps. Il veut donc que l'on cherche les tours les plus agreables, & les comparaisons les plus sensibles, pour représenter cette Vérité aux Enfans. Il recommande que l'on fasse sentir à peu-prés en la même sorte les autres Véritez aux Filles, sans entrer que fort-sobrement dans les discours plus-abstraits. En général il veut qu'on retienne leur esprit le plus qu'on pourra dans les bornes communes ; & il prétend qu'il doit y avoir pour leur Sexe une pudeur sur la Science presque aussi délicate que sur d'autres choses qui interessent leur vertu.

Mais en même tems qu'on instruit l'es-

l'esprit il veut qu'on fasse venir l'Imagination au secours pour leur donner des images charmantes des Véritez de la Religion Chrêtienne. Il veut qu'on leur peigne vivement la Gloire céleste, qu'on leur donne de fortes impressions sur la Résurrection du Corps; parce que si on peut donner aux enfans l'habitude d'envisager ces grands objets, & de juger des choses communes par rapport à de si hautes espérances, on a applani les plus-grandes difficultez. Mais il veut qu'on leur apprenne toutes ces importantes Véritez, non par mémoire, mais par de vives réflexions, auxquelles il faut joindre les faits d'Histoire, dont ils sont déja instruits, & qui se liant avec ces Véritez leur feront trouver toute la Religion assemblée dans leur tête.

M. De-Fénelon donne en-suite sur divers points de l'Instruction, des préceptes & des avis tres-importans. Pour mieux instruire les jeunes personnes de tout ce que nous venons de voir, il veut *qu'on les dispose de bonne-heure à lire la Parole de Dieu; qu'on leur mette devant les yeux l'Evangile, & les grands exemples de cette Perfection céleste, qui regnoit parmi les premiers Chrêtiens.* Et bien-loin de jetter les

Filles

filles dans la ſuperſtition ; comme ſçait *qu'elle eſt à craindre pour ce Sexe, que rien ne la déracine ou ne la prévient mieux qu'une inſtruction ſolide* ; veut *qu'on les prémuniſſe diſcrétement contre certains abus, qui ſont ſi communs qu'on eſt tenté de les regarder comme des points de la Diſcipline préſente de l'Egliſe.* Ainſi il veut *qu'on accoûtume les Filles naturellement trop credules à n'admettre pas légérement certaines Hiſtoires ſans authorité, & à ne s'attacher pas à de certaines dévotions qu'un zéle indiſcret introduit.* Il eſt vrai que comme, dans la Communion où il eſt, il ne faut dire les véritez qu'avec de grands ménagemens ; il ajoûte peu-aprés qu'on *peut prévenir les Enfans contre les diſcours que font là-deſſus les Calviniſtes* ; ſur le ſujet deſquels on peut remarquer en paſſant qu'il fait un aveu, qui ne ſert pas trop à montrer la ſyncerité des nouvelles converſions. Car malgré tout ce qu'on publie il y a déja long-temps qu'il n'y a plus de Calviniſtes en France, l'Auteur déclare que *les Catholiques y ſont mêlez tous les jours avec des perſonnes préoccupées de leurs ſentimens, qui en parlent dans les converſations les plus familiéres.* Il veut donc qu'on apprenne

ne aux Enfans de que l'Eglise enseigne sur le Baptême, sur la Confirmation, &c. & qu'on leur dise, *Voilà ce qu'il faut croire. Ce que les Calvinistes nous accusent d'y ajouter, Ce que nous imputent sur les Images, sur l'Invocation des Saints, sur les Prières pour les Morts, &c. n'est point la Doctrine Catholique. C'est mettre un obstacle leur réunion que de les vouloir assujettir à des opinions qui les choquent, que l'Eglise désavoue.* Je ne sçai pourtant si malgré toutes ces précautions les Calvinistes ne trouveroient point encore de quoi se dédommager un peu de ce qu'il dit contr'eux dans la suite.

Le Chap. VIII. est une *Instruction sur le Décalogue, sur les Sacremens, & sur la Prière.* Pour le premier M. De Fénelon ne veut pas qu'on manque de l'expliquer à fond aux Enfans. Il veut qu'on leur fasse comprendre que c'est un Abrégé de la Loi de Dieu, & qu'on trouve dans l'Evangile ce qui n'est contenu dans le Décalogue que par des conséquences éloignées. Il veut qu'on répète souvent *que la Lettre tue, & que c'est l'Esprit qui vivifie; parce que Dieu veut être honoré du cœur & non pas des lèvres: que les Cérémonies ser-*

vent

à exprimer notre Religion, & à pratiquer, mais qu'elles ne sont pas la Religion même : que celle-ci est toute au dedans, puisque Dieu cherche des adorateurs en esprit & en vérité. Sur les Sacremens il veut qu'on rappelle fortement les promesses & les engagemens du Baptême ; qu'on représente fortement le bonheur que nous avons *d'être incorporez à Jesus-Christ par l'Eucharistie ; que dans le Baptême il nous fait ses Frères, & dans l'Eucharistie ses Membres, & qu'il nous y donne sa Chair aussi réellement qu'il la prise.* C'est à quoi revient l'instruction qu'il donne là-dessus ; & il ne se parle icy, ni de Transubstantiation, ni d'Adoration du Sacrement. Sur le sujet de la Penitence il enseigne *qu'une Confession sans changement intérieur, bien-loin de décharger une Conscience du fardeau de ses pechez, ne fait qu'augmenter le nombre de ses crimes.* Maximes qui ne s'accordent pas trop avec celles des Casuistes, ni avec les pratiques de tant de dévots. Et enfin sur ce qui regarde la Priére, il veut qu'on en montre en général la nécessité, & en particulier l'excellence de celle que Jesus-Christ nous a donnée.

Dans le Chapitre IXme. M. De-

Fé-

Fénelon parle *des défauts les plus ordinaires aux Filles.* Il conte pour un des premiers, & qui eſt la ſource de beaucoup d'autres, cette molleſſe qui les rend incapables d'une conduite ferme & réglée. C'eſt de là que viénent ces affectations, ces délicateſſes, ces craintes ſans fondement, & ſur-tout ces larmes qu'elles verſent à ſi bon marché. Il veut qu'on corrige tout cela par le mépris, puiſque la vanité y a tant de part. Il veut auſſi qu'on réprime en elles les amitiez trop-tendres, les complimens exceſſifs, les flatteries, les empreſſemens, la coûtume de ſe paſſionner ſur tout. Et on peut bien s'imaginer qu'il n'épargne pas l'inclination qu'elles ont à parler beaucoup. Il s'étend enſuite ſur cette fineſſe & cette diſſimulation qui leur eſt ſi naturelle. Pour les en guérir il veut qu'on leur montre combien une conduite droite, & une probité judicieuſe, a d'avantage, même pour le monde, ſur toutes ces voyes détournées; & que bien-loin d'applaudir aux enfans, lors qu'on les ſurprend dans quelque feinte, on les en reprenne ſévérement.

* Mais entre tous les défauts des Filles nôtre Auteur ne trouve point qu'il y en ayt un qui ſoit tant à crain-

* *Chap.* X. dre

e que la *Vanité*, & ce violent déſir de
ire, avec lequel elles ſont nées. C'eſt
qui fait qu'elles aſpirent tant à la
uté, & à toutes les graces exterieu-
, & qu'elles ſont ſi paſſionnées pour
ajuſtemens, que la moindre choſe à
t égard-là eſt pour elles une affaire
la derniére importance. M. De-Fé-
lon ne s'épargne point à crier con-
ces excés. Il dit que ce faſte ren-
rſe les bornes des conditions, qu'il
yne les familles & les mœurs, qu'il
t une ſource de lâchetez, & de cri-
es, pour toutes ſortes de perſonnes.
déclame contre les modes, & con-
e cette authorité que les Fémmes ſe
nt attribuées d'en décider ſans appel.
l en fait voir le ridicule & la vanité.
l montre de quelle maniére il faut
faire connoître aux Filles que l'hon-
neur que l'on acquiert par ſes bonnes
qualitez eſt bien plus eſtimable que ce-
lui qu'on tire de ſes cheveux, & de ſes
habits. Il veut qu'on leur repréſente
que rien n'eſt plus fragile que la beau-
té; qu'elle ne peut être que nuiſible ſi
elle n'eſt pas ſoûtenuë par le mérite &
par la vertu; que les véritables agré-
mens ne dépendent point d'une paru-
re affectée, toûjours criminelle par
les ſuites, ſi elle ne l'eſt pas par le deſ-
ſein.

sein. Tout cela est dit fort éloquemment ; mais cet article est un de ceux sur lesquels le monde a résolu de ne point laisser persuader. L'Auteur veut aussi qu'on desabuse les Filles du bel esprit, de la fausse délicatesse, & de tous ces dégoûts affectez, qui ne sont que des foiblesses d'un esprit malade.

Les Chapitres XI & XII. contiennent tout ce qu'on peut souhaiter pour faire une excellente Mére de famille & pour former une Fille à en exercer les devoirs dans toute sorte de conditions. On parle dans le XI. de l'Oeconomie, de son importance, des deux défauts opposez qu'on y peut avoir. L'Auteur loüe la propreté & le bel ordre, mais il veut qu'on y évite l'excés. Dans le Chap. suivant il traitte de la science de se faire servir, du choix des domestiques, & de la conduite qu'il faut tenir avec eux, de l'utilité qu'il y a à accoûtumer de bonne heure une Fille à ce gouvernement domestique. Pour l'en rendre plus capable il veut qu'on luy apprenne à lire & à écrire correctement, quelques regles d'Arithmetique, & ce qu'il y a de plus necessaire pour une intelligence médiocre des affaires. Pour ses lectures, il luy interdit les Comédies & les Romans.

il est pas d'avis qu'elle apprenne, ni
l'Espagnol, ni l'Italien : Ce sont des
langues trop décrouées à la galante-
. Il lui souffriroit plûtôt le Latin,
ce que c'est la Langue de l'Eglise.
ais comme c'est aussi celle d'Ovide,
Catulle, de Martial, & de Petro-
; il faudroit être assuré qu'elle n'au-
it pas la curiosité de les lire. Enfin,
re Auteur ne consent qu'on per-
ette aux Filles la lecture des Ou-
ges d'Eloquence, & de Poësie, qu'a-
un grand choix, & beaucoup de
précaution, non plus que la Peinture,
la Musique. Le dernier Chapitre re-
de les Gouvernantes, dont il repré-
nte les devoirs, & les moyens de les
former ; Et il conclut tout cet Ou-
vrage par la Description que Salomon
donne de la Femme forte, en qui l'on
voit une admirable harmonie de la no-
blesse, & des richesses, avec le travail,
l'œconomie, & la simplicité des mœurs.
Ce Livre est si plein de bonnes choses,
& si solidement écrit, qu'on n'a pû en
donner le précis dans une aussi petite
étenduë qu'on eût bien voulu.

ARTICLE VI.

Solution du Probleme proposé par M. L. dans les Nouvelles de la République des Lettres, du mois de Septembre 1687.

TRouver une ligne de descente, dans laquelle le corps pesant descend uniformement, & approche également de l'horizon en temps égaux.

Solution.

Si l'on vouloit que le corps pesant commençast à descendre dans cette ligne au point le repos, elle seroit impossible.

Mais si le corps est supposé avoir quelque mouvement, quelque petit qu'il soit, comme par ex. celui qu'il acquiert en tombant de la hauteur perpendiculaire AB, *alors la ligne courbe* BC, *qui est telle que le cube de* CD, *perpendiculaire sur* AB *prolongée, soit égal au solide du quarré de* BD *& de la hauteur de* $\frac{2}{3}$ AB, *satisfera au Probleme.*

Mais outre cette ligne BC *il y en a une infinité d'autres du même genre, & aisées à trouver, qui feront le même effet; c'est-à-dire, que le corps pesant*

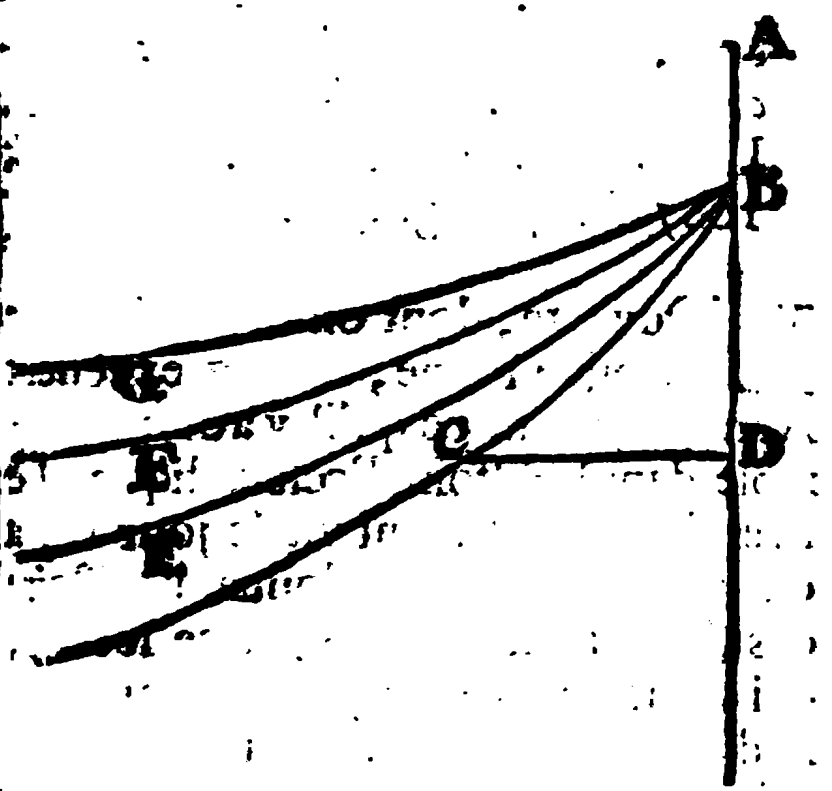

sont aprés la chute par AB, *descendant par ces lignes, approchera encore également de l'horizon en tems égaux, mais plus lentement que par* BC.

Que si BD *est double de* BA, *le tems de la descente par la portion de courbe* BC *sera égal au tems de la chute par* AB.

H. D. Z.

ARTICLE VII.

Friderici Spanhemii Fr. F. Introductio ad Historiam, & Antiquitates Sacras; Cum perpetuis Castigationibus Cæsaris Baronii, ac recentiorum

Scriptorum. Tomus II. C'eſt-à-dire, *Introduction à l'Hiſtoire Sacrée par M. Spanheim. Tome 2.* Lugd. Bat. apud Dan. Gasbeeck, 1687. in 4. Pag. 451.

L'Ouvrage, dont on donne icy une Seconde Partie, ſera un excellent Abregé de tout ce qu'il y a de conſidérable dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Le Premier Tome, qui vit le jour il y a environ quatre ans, donna l'Hiſtoire des ſix premiers Siécles; & ce ſecond, qui vient de paroître, nous donne celle des quatre ſuivans. Il n'eſt pas beſoin de dire que l'on trouve dans celui-cy la même force, & la même profondeur d'erudition, que dans le précedent. M. *Spanheim* y décrit, avec ſon exactitude & ſa netteté ordinaire, I. L'Etat de l'Egliſe au commencement de chacun de ces 4. Siécles. II. Les divers changemens qui y ſont arrivez. III. Les Conciles qu'on y a tenus. IV. Les Perſonnes, qui s'y ſont diſtinguées, par leur Piété, ou par leurs Ecrits. V. Les autres choſes mémorables qui s'y ſont paſſées, & qui s'y ſont le plus remarquer.

Le VIIIme. Siécle trouva, à ſon commencement, l'Egliſe aſſez tranquille,

quille, ſous l'authorité d'un bon Prince, qui étoit l'Empéreur *Maurice*, pour les ordres duquel l'Evêque de Rome témoignoit alors beaucoup de ſoûmiſſion, & de reſpect. La Religion Chrêtienne profitoit cependant du calme: Elle s'étendoit au long & au large à la faveur de cette paix. Ses progrés étoyent grands: mais la gloire en eût été beaucoup plus entiére, & les ſuccés plus-avantageux, ſi ceux qui y devoyent travailler y euſſent toûjours apporté une aſſez-grande pureté de zéle, & que d'ailleurs le démêlé du Siége de Rome avec celui de Conſtantinople n'eût pas malheureuſement tout gaſté. Voici quelle en fut l'occaſion. Jean le *Jeûneur*, Patriarche de Conſtantinople, & Cyriaque, ſon ſucceſſeur, avoyent pris le Titre *d'Evêque Oecumenique*, ou *Univerſel*. Cette Qualité forma auſſi-tôt une diſpute de jalouſie. Pelage II. Evêque de Rome, & Grégoire I. qui lui ſucceda, s'y oppoſérent de toute leur force; mais en vain, parce que l'Empéreur Maurice appuyoit le parti des deux Patriarches. Mais lors que *Phocas* ſe fut mis en la place de Maurice, aprés l'avoir fait aſſaſſiner, les choſes changérent tout-d'un-coup de face. Cyriaque ayant voulu [illegible]

ver la femme & les trois filles de
pauvre Prince, qui s'étoyent réfugi
dans une Eglise, lors que Phocas e
voya ſes aſſaſſins pour les égorger ; c
lui-cy fut ſi irrité de cette action,
il en conçut un tel reſſentiment co
tre Cyriaque, qu'il ne fut pas diffic
à Boniface IIIme. de profiter de la co
jonćture, en gagnant les bonnes gr
ces du Tiran. En effet, outre la hai
qu'il avoit pour Cyriaque, il lui impo
roit, pour ſe maintenir dans ſon uſur
pation, d'être bien avec l'Evêque de
Rome, qui avoit dès-lors beaucoup
de credit dans l'Italie, & dans toute
reſte de l'Occident. Il ordonna donc,
à la requeſte de Boniface, que l'E
vêque de Rome auroit ſeul la qualité
d'Evêque Univerſel, & que l'Egliſe Ro
maine ſeroit reconnuë pour Chef de
toutes les Egliſes.

Boniface ayant obtenu ce Titre, ſon
gea auſſi-tôt à s'en prévaloir. Il aſ
ſembla un Synode compoſé de 72.
Evêques, où il fit publier ſon Privi
lége. On commença alors à mettre
dans les Mandemens, & dans les Bul
les pour la Confirmation des Elections
des Evêques, la clauſe, *Volumus & ju-
bemus*. Et depuis ce tems là, ni Lui,
ni ſes Succeſſeurs n'épargnerent rien

pour

faire reconnoître par-tout la Primauté, & la Souveraine Autorité de son Siége. Chaque Pape voulut ensuite se signaler par quelque chose de nouveau. Il n'y en eut presque point qui n'établit quelque Réglement, quelque Dogme ou quelque Cérémonie nouvelle. M. Spanheim prétend faire voir que ce fut alors qu'on introduisit la créance du Purgatoire, l'Opinion du Mérite, l'Intercession des Saints & la Vertu des Reliques. Il ramene à la même époque l'institution des Processions & des Litanies, le Jeûne du Samedi, la Tonsure des Prêtres, & le Célibat de tous les Ecclésiastiques. Il trouve ce Siécle fertile en menuës dévotions, que ceux qui alloient planter la Foy, faisoient passer pour des points capitaux, comme il le prouve par ce qu'on appelloit la *Nouvelle Regle*, qu'un certain Théodore, envoyé par le Pape Vitalien à l'Archevêque de Cantorbery, établit l'An 668; & par toute la conduite du Moine *Augustin* qu'on appelle l'Apôtre de l'Angleterre.

Dans les démêlez que les Evêques de Rome avoient eu avec les Patriarches de Constantinople sur la qualité d'*Evêque Universel*, ou *Oecumenique*, les Papes Pelage II. & Grégoire I. s'é-

toyent déchaînez contre le [illegible]
Titre, & ils n'avoyent rien oublié [illegible]
le décrier, comme *une marque d'orgueil, & un des Caractéres de l'Antechrist*. M. Spanheim ne manque pas de prendre droit là-dessus, comme il a accoûtumé de faire tous les Protestans sur cet endroit de l'Histoire; & il soûtient avec beaucoup de force la conséquence de ce Caractére contre le Siége Romain. Il prétend donc que dez-lors on pût remarquer dans ce Siége-là de grandes dispositions à la même chose qu'il avoit si aigrement reprochée aux autres, mais avec bien moins de fondement qu'on ne la lui pouvoit reprocher à lui-même, puisqu'il est certain que le Titre d'*Oecumenique* n'emportoit pour lors égard que la qualité de Chef des Eglises qui dépendoyent du Patriarche de Constantinople; d'où vient que ce Titre est expliqué de cette maniére dans les Actes du Concile de Calcedoine, *Oecumenique de la Nouvelle Rome*.

L'Evêque Romain n'avoit garde de borner ses Droits à si peu de chose. Il prétendoit hautement que le Titre d'Oecumenique désignoit en luy une *Authorité & une Jurisdiction Universelle sur toutes les Eglises du monde*. Et c'est par là que M. Spanheim soûtient qu'il com-

commença à faire paroître ce Caractere, dont il s'agit, aussi-bien que par la Corruption qu'il introduisit à divers égards dans la Religion, & dans la Discipline de l'Eglise. Il remarque cependant que la plus-part des Eglises se défendoyent alors avec vigueur contre les entreprises de ce Siége. Car outre celles d'Orient, qui ne voulurent jamais recevoir les Décrets, & les Constitutions des Papes, ni souffrir qu'on appellât de leurs jugemens au Siége de Rome; il en donne des exemples dans les Eglises d'Angleterre & d'Ecosse, dans celles de France, & d'Espagne, & en plusieurs même d'Italie: à quoi il ajoûte celles des Vallées de Piémont, qui conservoyent encore alors l'ancienne simplicité du Christianisme, sans aucune dépendance du Siége Romain.

Mais ce Siécle fut marqué par quelque chose de bien plus funeste à la Religion que tout ce que nous venons de dire: Ce fut par la naissance du *Mahometisme*, qui en peu de tems infecta l'Asie & l'Afrique, & peu s'en fallut qu'il n'empoisonnât le Monde tout entier. M. Spanheim nous rapporte icy tout ce que l'Histoire a de plus curieux là-dessus. Il nous dit de *Mahomet*,

qu'il étoit Arabe, né dez l'An [illegible] ou 570, à la Mecque, Ville de l'A[illegible]bie Déserte, de parens d'une co[illegible]tion tres obscure; ce qui fit qu'il p[illegible] les premiéres années de sa jeunes[illegible] garder des chameaux. Mais bien q[illegible] n'eût l'esprit poli par aucune sorte d[illegible]ducation, ni d'étude, il ne laissoit pas[illegible] l'avoir extrémement soûple, rusé, adroit. Avec cela on nous le dépe[illegible] fort bien fait de sa personne, brave d[illegible] les occasions, ayant les maniéres ag[illegible]ables, civil, honnête, charitable, & [illegible] toutes choses affectant un grand ext[illegible]rieur de dévotion. L'avantage qu'il eut d'épouser une riche veuve, dont il avoit été le domestique, lui ayant donné ce qui lui manquoit du côté de la fortune, il acquit assez d'estime parmi les Arabes pour être jugé digne de les commander. Ainsi ils le mirent à leur tête lors qu'ils se revolterent contre Heraclius. Il crut alors qu'il pourroit répandre avec succés les poisons de ses erreurs dans le monde; & il se trouva malheureusement que le mauvais état où étoit l'Eglise, les Superstitions & les Heresies, les Corruptions de toutes maniéres, les Divisions, & les Schismes, qui régnoyent par-tout parmi les Chrétiens, ne lui en donnérent que trop le

moyen

ney en l'occasion. Il profita donc de cette conjoncture, qui luy étoit si favorable: Et, comme il possedoit surtout le talent de tourner tout à son avantage, il se servit du mal caduc, dont il étoit souvent attaqué, pour authoriser ses prétendues révélations, faisant accroire que les accés de ce mal étoyent des mouvemens prophétiques & un effet du commerce qu'il avoit avec Dieu. Ce fut par de semblables impostures qu'il trouva des Peuples grossiers, & qu'il leur fit embrasser la Religion, qu'il composa d'un assemblage & d'un mélange confus des quelques-unes des Créances des Chrêtiens, des Juifs, & des Sarrazins.

On sera peut-être bien-aise de sçavoir quels en sont les Articles fondamentaux. M. Spanheim les rapporte icy, & les reduit au nombre de huit; Savoir, 1. Qu'il n'y a qu'un Dieu. 2. Que Mahomet est l'Envoyé & le Prophéte de Dieu, plus grand que Moyse & que Jesus-Christ, prédit & promis par Jesus-Christ luy-même. 3. Que l'Alcoran est bien plus divin, & plus infaillible que les Ecrits du Vieux & du Nouveau Testament. 4. Que Dieu doit être adoré avec un souverain respect. 5. Qu'il faut prier à certaines heures,

& pour le moins cinq fois le jo
6. Qu'il faut jeûner tout le Ramedan
qui eſt leur Carême : Ce qui n'impo
pas au fond une obligation fort-peſant
puiſque, ſelon eux, on peut dormir to
le jour, & manger toute la nuit. 7. Qu
faut donner l'aumône aux pauvres,
faire les œuvres de miſéricorde. 8. Qu
faut aller une fois en ſa vie à la Me
que ; ce que pourtant la plus-part n'ob
ſervent pas.

Au reſte ce ne fut qu'à l'âge de qua
rante ans, & quinze ans aprés ſon ma
riage, que Mahomet commença à pu
blier ſes erreurs ; & il choiſit pour les
débiter les déſerts de l'Arabie, & par
ticuliérement la Mecque, qui étoit le
lieu de ſa naiſſance. Mais comme le
Magiſtrat de la Mecque, en ayant été
averti, ſe voulut ſaiſir de luy, il fut
obligé de s'enfuïr ; ce qui arriva l'An
de Chriſt 622. le Vendredy 16me. de
Juillet ; auquel jour commence *l'Ere* des
Mahometans, qu'ils nõment *Hegire*, par
ce que ce mot ſignifie *fuite*. Il alla donc
à Medine, où il demeura huit ans, pen
dant leſquels il compoſa une partie de
ſon *Alcoran*, qu'il acheva en-ſuite à la
Mecque, lors qu'il s'en fut rendu le
maître. M. Spanheim rapporte icy
beaucoup de choſes, qui marquent l'eſ
time

une incroyable que les Mahométans ont pour cet Alcoran ; les merveilles qu'ils en content ; le rang qu'ils luy donnent immédiatement aprés Dieu, & beaucoup au dessûs de toutes les Créatures ; le souverain respect qu'ils luy portent. Car c'est par ex. un crime capital de s'asseoir dessûs. Ce n'en est pas un moindre de le vendre à un Chrétien, ou à un Juif. Ils soûtiennent même qu'on ne le doit point traduire en une langue étrangére : C'est pourquoi ils tiennent pour Herétiques les Perses, qui l'ont traduit en Persan. On n'a pourtant pas laissé d'y faire une infinité de Commentaires en toute sorte de Langues : & M. Spanheim remarque que la Bibliothéque de Leyde en a en Arabe, & en Persan, plus qu'aucune autre de l'Europe.

Outre les Heréſies, qui resoyent encore des Siécles précedens, l'Arianisme, le Pelagianisme, le Nestorianisme, l'Eutychianisme, &c. il s'en éleva une nouvelle l'An 630. sous l'Empire d'Heraclius : Ce fut celle des *Monothelites*. Ils soûtenoyent qu'il n'y avoit en Jesus-Christ *qu'une Volonté & qu'une Operation*. *Cyrus* Patriarche d'Alexandrie, & *Sergius* Patriarche de Constantinople, en furent les premiers.

Au-

Auteurs. Mais outre qu'ils y engagerent l'Empereur Heraclius, par une fausse priſe, où il donna ſans y penſer; on prouve icy invinciblement, contre le Cardinal Baronius, & le Jeſuite Sirmond, qu'ils firent goûter leur opinion au Pape *Honorius*, qui ſe déclara hautement pour elle. Cette Héréſie fut condamnée dans le VI. Concile Univerſel, aſſemblé à Conſtantinople par l'Empereur Conſtantin Pogonat, qui le fit tenir dans ſon Palais, nommé *Trullum*, d'où vient qu'on l'appelle le Concile *in Trullo*. L'Empereur y préſida en perſonne. On y déclara qu'en Jeſus-Chriſt il y a *deux Volontez & deux Opérations*, auſſi-bien que deux Natures, tres-diſtinctes, quoy que tres-étroitement unies. Et l'on y anathematiza Honorius, avec Cyrus, Sergius, & les autres Monothelites; méchant Titre pour l'Infaillibilité du Siége Romain.

Environ onze ans aprés, l'Empereur Juſtinien II. en aſſembla un autre dans le même lieu. C'eſt celuy qu'on appelle auſſi *Trullanum*, pour cette raiſon & *Quini-Sextum*, parce qu'il fut aſſemblé pour ſupplément des deux derniers, dans leſquels on n'avoit fait aucuns réglémens ſur les mœurs, ni ſur le gouvernement & la diſcipline. Si

l'on

lon en croit Baronius & les autres, en-loin d'être un Concile Oecumenique, il ne peut passer que pour un Conciliabule, parce que le Pape Serge, Jean VIIme, & quelques-autres se sont récriez contre quelques-uns de ses Canons. En effet il y en a plusieurs, qui ne sont pas trop favorables aux prétentions de Rome, comme, par ex. le 13me. qui condamne la Loy du Célibat, qu'elle imposoit à tous ceux qui devoyent être ordonnez Prêtres, ou Diacres: Et le 36me. qui confirmant le 28me. du Concile de Calcédoine, ordonne que le Siége de Constantinople ayt les mêmes prérogatives d'honneur que celui de l'Ancienne Rome. Mais M. Spanheim n'a pas de peine à faire voir que ce Concile a tous les Caracteres d'un Concile Oecumenique & Vniversel. Outre ces deux Généraux, il s'en tint une infinité de Particuliers, la plus-part, dit nôtre Auteur, pour s'opposer aux entrepriſes de Rome, ou aux désordres des Ecclesiastiques, depuis l'établiſſement du Célibat.

Ce Siécle eut peu d'Ecrivains, quoy que tout se remplist de Monastéres, où l'on voyoit entrer des personnes de toutes conditions. Parmy les Souverains, que l'on dit qui s'y renfermerent,

ou

on conte le pauvre *Ina*, Roy d
partie de l'Angleterre, qui étant v
rendit ſon royaume tributaire au
pe, & s'en alla à Rome avec la Re
ſa femme, où il acheva le reſte d
jours dans un convent. Quelqu
uns veulent qu'il n'y entra pas de tr
bonne grace, & qu'on l'y engage
nement, en l'obligeant de prendre l
bit de moine, ſous prétexte de pé
tence, aprés quoy on ne voulut pl
luy permettre de le quitter. *Begg*
fille de Pepin I. embraſſa auſſi dans
même tems ce genre de vie en Fla
dres, & c'eſt elle qui a donné le no
aux *Beguines*.

Rien ne paroît plus triſte à M
Spanheim que la face de l'Egliſe, a
commencement du VIII. Siécle. Le
Sarrazins s'étoyent rendu maîtres preſq
que de toute la Grande Aſie, & avoyent
inondé toute l'Afrique, juſqu'aux bord
de l'Ocean. Divers Peuples Barbares
avoyent occupé une bonne partie de
l'Europe Orientale; de ſorte que les
Patriarchats d'Antioche, de Jeruſalem,
& d'Alexandrie, avec une infinité d'au-
tres Egliſes, gémiſſoyent ſous la cruelle
tyrannie de ces Infidéles. D'ailleurs
tout étoit plein d'Arriens, de Neſto-
riens, d'Eutychiens, & de Monothe-
lites:

ès : & le Siége Romain avoit déja extrémement étendu & appéſanti le joug de ſa domination. Il ne laiſſa pourtant pas de ſe faire des Converſions dans l'Occident ; quoy qu'une certaine Hiſtoire d'un Roy des Friſons, qu'on rapporte icy, ne montre pas qu'elles ſe fiſſent toutes avec beaucoup de connoiſſance. Il eſt vray que M. Spanheim ne la donne que pour ce qu'elle peut valoir, & qu'il ne s'oblige pas à la garentir. Comme ce Prince, que l'Hiſtoire nomme *Radbod*, étoit preſt de recevoir le Baptême, il s'aviſa de demander à l'Evêque, qui le devoit baptizer, lequel des deux étoit plus rempli de Rois Friſons, & d'autres grands hómes, ou le Ciel qu'on lui promettoit en recevant le Baptême, ou les Enfers qu'on luy faiſoit craindre s'il ne le recevoit pas. Le bon Evêque répondit ſimplement, ſelon ſa créance, que c'étoit ſans doute les Enfers. C'en fut aſſez pour le Roy Friſon, qui repartit auſſi-tôt, en ſe retirant, qu'il ne ſçauroit ſe paſſer de la compagnie de ſes Prédeceſſeurs, & qu'aprés tout il aymoit bien-mieux aller dans les Enfers, avec ce grand nombre de braves gens, que dans ce Royaume Céleſte, avec une poignée de gueux & de miſérables.

Le

Le plus puissant instrument des C
versions fut *Charlemagne*, qui pe
bien reüssir fonda plusieurs Evesch
établit en divers lieux des Echole
des Colleges, & bâtit un grand n
bre de Monasteres, où l'on enseig
la Theologie, c'est-à-dire, où l'on
pliquoit la Religion. Ce fut avec
moyens que Charlemagne entrepri
convertir les Infidéles; & s'il se se
de la force, & des armes, contre
Saxons, il n'en vint là que lors qu'il
vit tout-à-fait contraint par leur m
que de fidelité, & par leurs fréquen
revoltes. Mais comme les Moines
toyent chargez de ce soin dans le
cle precedent, & que par-là ils s'étoy
ouvert le chemin aux Archevesch
ils n'y furent pas moins ardens d
celui-cy, & il ne manqua à leur z
que d'être quelques-fois accompa
de plus de lumiére. On peut juger
leur capacité ordinaire, dans ce tem
là, par celle que fit paroître le Célé
bre *Boniface*, l'Apôtre de l'Allemagne,
dans quelques disputes qu'il eut avec
un Prêtre appellé Virgile, sçavant dans
les Mathématiques, & dans les autres
parties de l'Erudition. Comme celuy-
cy un jour soûtenoit qu'il y avoit des
Antipodes, Boniface prit feu là dessus,

&

jugeant ce sentiment tres-pernicieux, il luy en fit un crime, & le déféra au Pape sur le pied d'un tres-dangereux Heretique, *qui avoit parlé contre Dieu & contre son Eglise*, ce sont ses termes. Le Pape trouva l'affaire d'une trop grande consequence pour assembler un Concile, où il y a bien de l'apparence que la chose fut étouffée, parce que Virgile reconnut que Virgile avoit raison. Voilà un échantillon assez-propre pour faire juger des lumiéres de ce Siécle.

On ne demandoit, dans ce tems-là, aux Ecclesiastiques, sinon qu'ils sçussent lire & chanter, qu'ils fussent appris le Symbole, & l'Oraison Dominicale, qu'ils eussent quelque connoissance des Pseaumes, des Exorcismes, & de ce qui regarde le Calendrier. Encore pourtant il faut ajoûter qu'ils fussent avoir des Livres bien reliez. Il étoit si persuadé de la capacité de ceux qui se présentoyent pour être reçus Prêtres, que selon la remarque de M. Baluze, les Evêques qui les recevoyent étoyent obligez de leur demander, entr'autres-choses, s'ils sçavoyent lire? Et cette ignorance crasse étoit si universelle qu'il falloit contraindre les Evêques mêmes à étudier jusques à pouvoir entendre l'Oraison Dominicale,

minicale, & que Charlemagne eut to
tes les peines du monde à les obli
de faire quelques exhortations au Pe
ple. En un mot, Mezeray remarq
que toute la tâche des gens d'Egliſe
reduiſoit preſque à chanter.

On peut juger ſi cette ignorance éto
commode à l'Evêque de Rome. Il
vray qu'il avoit déja porté fort-ha
ſon authorité. Cependant il s'en fa
loit beaucoup qu'il ne ſe fût enco
élevé ſur les autres comme il a fait de
puis. Les Prélats un-peu diſtingué
prenoyent encore auſſi-bien que lu
le Titre de *Pape*. Ils s'appelloyent *Pa*
pe, de Conſtantinople, *Pape* d'Ale
xandrie, *Pape* de Jeruſalem, &c. com
me il s'appelloit Pape de Rome. On
traittoit encore alors les Primats de
Tres-Saints, & de *Tres-heureux*. On
les appelloit, *Vôtre Beatitude*, *Vôtre*
Sainteté; On leur diſoit même, *Vôtre*
Apoſtolat. Et *Boniface*, Archevêque
de Mayence, ne faiſoit pas difficulté de
prendre le Titre *de Serviteur des Ser*
viteurs, qui préſentement & depuis
long-tems eſt tellement réſervé au Pa
pe que luy-même ne le met qu'à la
tête de ſes Bulles. On ne donnoit point
encore aux Papes du *Nôtre Seigneur*.
Enfin les Papes dans ce Siécle-icy
étoyent encore ſoûmis aux ordres des

Em-

…ércurs. Si Pepin & Charlemagne …donnerent des Terres, ce ne fut …foy & hommage. Et lors que …lemagne entra dans l'Egliſe de S…re à Rome, il avoit la droite de …on, qui *l'adora comme ſon Seigneur*, …maniére des Princes d'autres-fois. …és tout, s'ils n'étoyent pas encore …ce qu'ils ont été depuis, ils n'ou…ent rien pour le devenir. On les …icy qui ménagent tout pour s'au…iſer, en érigeant des Primats, en …oyant par-tout des Vicaires, en ſe …nt prêter le ſerment de fidélité par …Evêques, &c. Et ce que M. Span…m rapporte des Papes Conſtantin I. …égoire II. & Gregoire III., & de …lques autres, fait aſſez connoître …s étoyent d'humeur d'en agir avec …teur, lors qu'il s'en offroit quelque …caſion favorable.

Les Eutychiens, qui s'appelloyent …*cobites* du nom d'un de leurs Chefs, …répandirent, en ce Siécle-icy, dans l'Egypte, & s'y appellérent *Coptes* du nom d'une Ville célébre, ſituée ſur les rives du Nil. L'Egliſe fut encore trou…blée par quelques autres héréſies. Mais la Diſpute qui s'éleva, vers le milieu de ce Siécle, ſur le ſujet des Images, cauſa bien d'autres déſordres. L'Em…pereur

pereur *Conſtantin Copronyme*, vou
la terminer, aſſembla un Concile
néral à Conſtantinople, l'An
compoſé de 338 Evêques. Les Im
de Dieu, & de Jeſus-Chriſt y furen
fendues. On ordonna qu'on n'en
firoit d'aucune ſorte dans les T
ples: Et en effet elles en furent
preſque dans toute l'étenduë de l'E
pire. Mais 33 ans aprés, ſçavoir
787, l'Impératrice *Irene*, ayant e
pris de les rétablir, ſçut ſi bien prend
les meſures, qu'elle en vint à bout
le II. Concile de Nicée. Cepend
Charlemagne, à qui on avoit envo
les Actes de ce Concile, n'ayant
les voir ſans indignation, convoqu
Francfort un autre Concile, l'An 7
où ſe trouvérent environ 300 Evêqu
de France, d'Allemagne, d'Eſpagn
d'Italie & d'Angleterre, en un m
de tout l'Occident; dans lequel
condamna le II. Concile de Nicée,
l'on défendit de rendre aux Ima
aucune ſorte d'adoration, ni de ſervi
religieux.

Pendant toutes ces diſputes, le M
hometiſme fit des progrés prodigieu
& l'Evêque de Rome ne perdit poi
d'occaſion de s'élever au deſſus de tou
tes les Puiſſances Séculieres. *Zacharie*,

l'An

752, déposa Chilperic III, Roy
France, & transporta la Couronne
Pepin le Bref, Maire du Palais. *Etien-*
II. le premier Pape qui se soit fait
er sur les épaules des hommes,
gea Pepin & ses Fils, l'année sui-
te, de luy prêter serment d'obéis-
ce, & souffrit que ce Roy luy fist
plus basses soûmissions. Enfin *Leon*
après avoir proclamé Charle-
gne *Patrice* Romain, dez l'An 796.
proclama Empereur d'Occident,
propre jour de Noël de l'An 800.
is M. Spanheim remarque qu'il le
non pas en qualité de Pape, mais
me premier Citoyen de Rome,
on la remarque de Grotius, &
me de la part du Peuple Romain.
au reste il n'y a pas d'apparence
le Pape ait prétendu par cette pro-
mation donner effectivement à ce
nce le droit de l'Empire, ou quel-
e nouvelle Puissance, qu'il n'eût
s. Que Charlemagne ayant subjugué
toute l'Italie, & s'étant rendu le maî-
re de Rome, l'ancien Siége de l'Em-
pire, bien-loin que le Pape fût en état
de luy rien donner, qu'au contraire il
tenoit de luy tout ce qu'il avoit. Qu'en
effet, & luy, & tout le Peuple Ro-
main, l'avoyent reconnu pour leur Sou-
verain,

verain, lors qu'ils l'avoyent déci-
ré *Patrice*, & qu'ils luy avoyent pre-
té le ſerment de fidélité. Que d'a-
leurs ce Prince ayant reconquis te-
ce que les Goths, & les autres Peu-
ples Barbares avoyent démembré
l'Empire, à quoi il avoit même
ajoûté pluſieurs grands Etats, qui n'
voyent jamais été ſoûmis aux A-
gles Romaines; il étoit clair qu'il ave
reüni en ſa perſonne tout l'Empi
d'Occident. Qu'ainſi il ne s'agiſſ
plus que du *Titre d'Empereur*, qu
ne s'étoit pas ſoucié de prendre, ne
plus qu'Odoacre Roy des Herules,
Theodoric Roy des Oſtrogoths; ſe con-
tentant de celui de *Roy*, dont les Em-
pereurs d'Orient ſe faiſoyent honneur
& dont les premiers Empereurs Ro-
mains ne s'étoyent abſtenus que parce
qu'on trouvoit à Rome qu'il avoit quel-
que choſe de plus orgueilleux & de
plus ſuperbe que celuy d'Empereur.
Cependant comme, depuis, l'Uſage
avoit emporté que celui-cy marquât
une dignité encore plus élevée & plus
auguſte, le Pape crut faire quelque
choſe de le donner à Charlemagne,
qui de ſon côté témoigna s'en ſoucier
ſi peu, que s'il en faut croire l'Hiſ-
toire, aprés l'avoir rejetté d'abord, il
eut

de la peine à se laisser vaincre par clameurs importunes des Romains. Le Siége Romain fut fécond en ...sures & en prodiges, dans le IX. ...cle, au rapport des Historiens, & ...Cardinal * Baronius luy-même. ...s rien n'en paroît plus prodi...ux que ce que l'on conte de la *Pa...sse Jeanne*. L'Histoire en est trop ...nuë pour qu'il soit besoin qu'on la ...ce icy. Elle a été rapportée par un ...nd nombre d'Historiens comme un ...constant. Æneas Syluius, est le ...nier qui paroisse en avoir douté: ...antin l'impugna de faux dans le Siè...passé: Et l'un & l'autre ont été sui...s par une infinité d'Auteurs Catho...ques, & Protestans. Le sçavant ...Blondel a pris ce dernier parti ...ans cette Dispute. Leurs raisons sont ...1. Qu'elle ne se trouve point dans de ...eux Manuscrits d'Anastase, qui vi...oit environ ce tems-là. 2. Que per...sonne n'en a parlé avant Marianus ...Scotus, qui vint plus de deux cens ans ...après. 3. Qu'on ne trouve ...place pour cette Papesse, ...droit où l'on la veut mettre ...en IV. & Benoît III. On ...contraire à celle. 1. Qu'on ne ...

Ddd

* *Baron. ad An.* 97. Nu...

d'Exemplaires d'Anaſtaſe, qui n'ay
été mutilez; mais que M. de Sauma
& quelques autres en ont vû d'e
tiers, où cette Papeſſe étoit en ſa p
ce. 2. Que l'on parloit de cette H
toire du-tems de Radulphe Flaviac
ſis, cent ans devant Marianus Scot
3. Et que rien n'étant plus brouillé,
plus incertain, que la Chronologie
ce tems-là, on n'en peut tirer aucu
preuve concluante, ni pour, ni co
tre. M. Spanheim réfute icy tout
qu'Aventin, Allatius, & Baronius, o
prétendu qui pouvoit avoir donné li
à inventer cette Hiſtoire: & il concl
qu'ils n'ont rien dit qui prouve qu'el
ne ſoit pas véritable.

Rien n'eſt ſi conſidérable dans
Siécle que le *Schiſme*, qui ſépara l
Grecs d'avec les Latins. Il avoit dé
commencé dans les Siécles précedens;
Le Septiéme l'avoit vû naiſtre: ma
celui-cy le vit éclatter. *Photius*, do
on a tant parlé, en fut, ou le ſujet,
ou l'occaſion. Cet homme égalemen
illuſtre par ſa naiſſance, & par ſes em
plois; mais encore plus conſiderabl
par ſa capacité & par ſon mérite, avo
été fait Patriarche de Conſtantinople,
en la place d'Ignace, qu'on avoit dé
poſé pour pluſieurs raiſons. Comme

on

n'avoit point pris ſur cela l'avis de l'Evêque de Rome, qui étoit alors Nicolas I. Celui-cy chercha des prétextes pour conteſter cette élection. D'un autre côté l'Empereur Michel, qui euſt ſouhaitté de compoſer doucement les choſes, aſſembla pour ce ſujet un Concile à Conſtantinople, où les Légats même du Pape aſſiſtérent. Toute cette cauſe y fut débattuë, & l'élection de Photius y fut confirmée en préſence de ces Legats. Mais bien qu'ils euſſent eux-mêmes ſouſcrit à ce qu'en avoit arreſté le Concile, il s'en fallut beaucoup que le Pape n'en demeuraſt ſatisfait. Il oppoſa auſſi-tôt Concile à Concile, & il en fit tenir un à Rome, où il fit caſſer tout ce qu'avoit fait celui de Conſtantinople, rétablir Ignace, & condamner Photius. La guerre ne pouvoit pas être plus-forte, ni plus déclarée. On s'écrivit, de part & d'autre, des Lettres fort-violentes. Un Concile Grec, oppoſé à celui de Rome, anathematiza Nicolas I. Et Photius ſe défendit par une Lettre Circulaire addreſſée aux Patriarches, & par un Ecrit qui fut ſigné de mille Prélats de l'Egliſe d'Orient. Le changement qui arriva, quelque tems aprés, dans l'Empire, en fit un dans cette affaire, que

ne pouvoit être plus grand. Car P
tius ayant refusé la Communion à
fit, qui avoit trempé ses mains d
le sang de l'Empereur Michel, à
il avoit les dernières obligations, B
l'obligea de céder le Siége à Ignat
qu'il fit rétablir dans un Synode de
Evêques, où par une nouveauté in
ouïe à l'Eglise d'Orient, on vid p
der les Légats du Pape Adrien,
n'eut pas de peine à concourir a
l'Empereur Basile dans cette affa
Avec tout cela l'Evêque de Rome
tira pas de ce changement tous
avantages qu'il en espéroit. Un i
dent le brouilla avec l'Empereur d
Patriarche. Les Bulgares s'étant co
vertis, il s'éleva sur leur sujet u
contestation entre les deux Siéges.
loi de Rome ayant voulu s'en arro
la Juridiction, l'Empereur Basile
va fort mauvais qu'il étendit ses p
tentions jusques sur ses Terres, d
Patriarche Ignace s'y opposa toujou
fortement. Cela fit qu'Ignace étan
mort, l'Empereur n'eut pas de pein
à rétablir Photius, & que le Pape m
me y donna les mains, d'assez bon
grace, dans l'espérance qu'il avoit co
çuë de se le rendre plus favorable pour
l'avenir. Mais il s'y trompa encore.

Car

ir dans le même Concile qui fut assemblé pour rétablir Photius, & qui t appellé par les Grecs le VIII. Oecumenique, où assisterent les Legats du Pape, & ceux des Siéges de Orient; aprés avoir cassé tout ce qui voit été fait dans le Concile précedent, & rétabli Photius dans son Siége, ec tous les honneurs possibles, il t arrêté que l'affaire des Bulgares seroit renvoyée à l'Empereur, comme connoissant de l'étenduë des limites de Empire; Et que pour ce qui regarde la Jurisdiction des deux Siéges, on ne feroit innové dans les Privileges des deux Patriarches; sçavoir que l'Evêque de Rome ne pourroit absoudre ceux qui auroient été excommuniez par Photius, ni Photius absoudre ceux qui auroient été excommuniez par l'Evêque de Rome. Enfin pour finir la haine des Papes, qui ne pouvoient lui pardonner de le voir toûjours opposé à leurs desseins, trouva le moyen de se satisfaire, en le faisant tomber dans la disgrace de l'Empereur, par la jalousie & par les soupçons qu'on sçût lui donner contre ce grand homme. Il fut donc déposé encore une fois, & on le relegua dans un Monastére, où il acheva le reste de

ſes jours. Mais quelque choſe qu'il ayt voulu dire, le Schiſme ne mourut point avec lui, & il laiſſa des Succeſſeurs, qui ne furent guéres plus favorables aux prétentions du Siége de Rome.

Il faut que tout le monde convienne que le Xme. Siécle fut un Siécle malheureux. Baronius lui-même avoue qu'on ne ſe peut rien imaginer de plus hideux qu'étoit la face de l'Egliſe dans ce Siécle, ni rien de plus déplorable qu'étoit ſon état. Par ſa propre confeſſion, les Papes d'alors n'étoient pas des hommes, mais des monſtres: Et il prétend que ce fut véritablement en ce tems-là *qu'on vit l'abomination de la déſolation placée dans le Lieu Saint*. En général il reconnoît que tout ce qui s'étoit vû d'horrible dans les Siécles précedens n'étoit rien en comparaiſon des horreurs de celui-cy. Tous les Hiſtoriens, à l'envi, nous en ont fait la même peinture; & il ne faut pas la moitié de ce que M. Spanheim en rapporte, pour faire comprendre qu'on ne vid jamais plus d'ignorance, & moins de vertu. Cependant ce fut dans ce Siécle que les *Canonizations* vinrent à la mode; & jamais les Saints ne ſe firent à ſi bon marché. Pourvû qu'on don-

nât aux Convents : qu'on bâtît des
ſes & des Monaſtéres, qu'on fît
le ſuperſtitieux & le cagot, on
voit être aſſuré d'une belle place
s le Paradis. La Superſtition étoit
omble. On ne parloit que de Mi-
es faits par des Images, ou par des
iques : Tous les jours on trouvoit
Corps Saints. Les Images par-
ît ſouvent : Elles décidoyent les
ens entre les Rois & les Peuples,
. Peut-être eſt-ce tout cela qui a fait
à quelques-uns que c'étoit un Sié-
de grâce & de bénédiction.

Ce Siécle pourtant eſt remarquable
deux Evénemens entr'autres. L'un
le Tranſport de la Couronne de
nce de la famille des Carlovin-
ns à Hugues Capet, Chef de la Troi-
me Race, qui régne aujourd'hui
c tant d'éclat. L'autre eſt l'Origine
la Dignité Electorale, dont l'éta-
ſſement a pour but d'aſſurer l'Em-
re à l'Allemagne. Les flatteurs de la
our de Rome lui en attribuënt l'inſti-
tion, & veulent que ce ſoit l'ouvrage
un Decret de Grégoire V. Mais M.
Spanheim fait voir que cette imagina-
ion eſt ſans fondement.

On peut voir par cet Extrait com-
bien ce Livre renferme de choſes ſça-

amples & curieuses. On y trouve pa
tout des Remarques d'une grande Éru
tion. L'Auteur y combat fortement l
Docteurs Romains, Leo Allatius, B
nius, Maimbourg, &c. Mais comme
avoit sur-tout entrepris de réfuter
Cardinal Baronius, il n'y a presq
point de page, où il ne l'attaque, &
où il ne lui porte de terribles coups.

Nous croyons commencer icy le Ca
talogue de Livres Nouveaux accom
pagné de Remarques; *& nous lui dest*
tinions la reste de cette feuille, pour clor
re, à l'ordinaire, par là, nôtre Mois. Mais
le Libraire a souhaitté qu'on lui laissât
cet espace vuide, pour y placer un Ex
trait d'un Livre, qui vient de sortir de
dessous sa Presse, & dont quelqu'un de ses
amis, qui a pris soin de l'édition, est
bien-aise d'informer lui-même le Pu
blic par cet Extrait. Nous arrestons donc
icy nôtre plume, après avoir averti les
Lecteurs que cela ne sera point de con
sequence pour l'avenir.

AR-

ARTICLE VIII.

Testament Politique d'Armand du Plessis Cardinal Duc de Richelieu, Premier Ministre du Conseil d'Etat sous le Regne de Louis XIII. &c. A Amsterdam, chez Henry Desbordes. *in* 12.

Ce Testament Politique est divisé en deux Parties ; la premiére contient VIII. Chapitres, & la seconde X. Quelques Chapitres sont divisez en Sections selon l'importance des Matiéres.

Tout l'Ouvrage est adressé au Roy Louis XIII. & l'on apprend dans la Dedicace que le Cardinal de Richelieu lui en fait, qu'il avoit dessein de faire l'Histoire de son Regne *& qu'il avoit mis le cours de quelques années assez en l'état auquel il prétendoit le mettre au jour.* Mais que *ses maladies & les continuelles incommoditez de sa complexion, le contraignirent de l'abandonner.* Que dans cet état, il avoit crû devoir laisser quelques mémoires de ce qu'il estimoit le plus important pour le Gouvernement du Royaume.

Aprés la Dedicace, il fait dans le premier Chapitre une succinte narration des actions memorables arrivées pendant le Regne de ce Roy, commençant par le mauvais état où il avoit trouvé la France lors qu'il fut appellé au Ministére, les dangers & les difficultez qu'il y avoit à y remedier ; Mais sur tout les traverses qui étoient survenuës par plusieurs intrigues de Cour. Ensuite dequoi il fait un récit sommaire des principaux evenemens arrivez jusques en 1638. tant dedans que dehors le Royaume, soit par Terre ou par Mer, les factions formées. Les causes de la disgrace & du chastiment de ceux qui avoient conspiré contre l'Etat, n'oubliant pas même les mauvais succez, &c. Au reste, bien que dans tout ce récit on sache la part que le Cardinal y a euë, il parle neanmoins de lui avec une extréme modestie, jugeant assez que la Posterité ne lui refusera pas la gloire qu'il a meritée, par le bon succez de ce qu'il a entrepris.

Le II. Chapitre. qui contient 12 Sections, traite de la Reformation de l'Ordre Ecclesiastique.

La Section I. Représente le mauvais état où l'Eglise étoit au commencement du Regne de Louis XIII.

CIII. où les Bénéfices étoient poſſedez par des Sujets, tout a fait indignes, *& ou la licence étoit ſi grande dans les maiſons Régulieres, que l'on ne trouvoit en ce tems-là que des ſcandales & des mauvais exemples en la pluſpart des lieux où l'on devoit trouver de l'édification.* Qu'à la vérité tous ces déſordres n'eſtoient été bannis. Pour le choix des Evêques, la probité poſée, il préfére les Perſonnes de Qualité aux autres, dont il donne les raiſons. Enſuite il dit qu'il y a ſix choſes à deſirer, afin que l'on puiſſe recevoir l'avantage d'une Réformation, dont trois dépendent de la propre authorité du Roi. Sçavoir, Le Réglement des Appels comme d'abus, celui des Privilégiez, & la ſuppreſſion de la Régale prétendue par la Sainte Chapelle. La 4me. depend de Rome, concernant la pluralité des Sentences pour la punition des Clercs. La 5me. & la 6me. dependent de l'authorité de l'Egliſe & de l'authorité Royalle; ſçavoir, les Exemptions des Chapitres, & le droit de préſenter aux Cures.

La SECTION. II. Traite des appels comme d'Abus, & dit quelque choſe de la ſource de cette pratique, qui a commencé ſous Charles VI. lors des Antipapes, pour maintenir les libertez

de

de l'Eglise Gallicane.

La SECTION III. Traite des Cas Privilégiez, & se plaint que les Parlements les ont étendus, surquoi il demande une Déclaration qui exprime quels ils doivent estre.

La SECTION IV. Traite de la Régale prétenduë par la Sainte Chapelle dont il examine les Titres, & trouve à propos de commuer ce droit au revenu d'une Abbaye environ de même valeur.

La SECTION V. Traite de la Réformation des trois Sentences conformes, requises par les Canons pour la punition des Ecclesiastiques, & propose de recourir à Rome pour obtenir un Reglement sur ce sujet.

La SECTION VI. Parle des Exemtions dont certains Ordres & Monastéres jouïssent, étant d'avis de les abolir ou à tout le moins de les régler.

La SECTION VII. Traite du Droit que divers Ecclesiastiques ont de présenter aux Cures, & propose pour cela que les Aspirans soient examinez par ceux qui seront preposez par les Synodes.

La SECTION VIII. Traite de la Réformation des Monastéres & des tempéramens qu'il faut prendre afin qu'on en puisse tirer quelque fruit.

La SECTION IX. Parle de l'obeïssance

ſance que l'on doit au Pape, ſurquoi il dit, qu'il ne faut croire ni y les gens du Palais qui donnent aux Rois une authorité ſans bornes, ni y ceux qui par un zéle indiſcret ſe rendent ouvertement Partiſans de Rome.

La SECTION X. Traite des Lettres & des deſordres où l'Etat tomberoit ſi l'on y élevoit trop de gens; Qu'il ne faut pas laiſſer tous les Colléges dans une ſeulle main, & qu'il y auroit un extrême danger de les laiſſer aux Jeſuites ſeuls, ſoit par leur attachement au Pape; ſoit par l'aſcendant & l'authorité qu'ils prennent ſur leurs Diſciples.

La SECTION XI. Parle des moyens de régler les abus qui ſe commettent par les Graduez en l'obtenſion des Bénéfices, propoſant de préferer les plus avancez en l'étude des Saintes Lettres à ceux qui le ſont moins.

La SECTION XII. Traite du Droit d'Indult & du peu de fondement qu'il a; des abus qui s'y commettent & des remedes qu'on y peut apporter.

Le CHAPITRE III. regarde la Nobleſſe & eſt diviſé en deux Sections. La premiére traite des divers moyens d'avantager la Nobleſſe & de la faire ſubſiſter avec dignité. Qui ſont 1. d'empêcher que les Charges militaires ne ſoient oc-

occupées par des Roturiers; 2. Qu'aucun ne puisse pas abuser de son pouvoir & maltraiter leurs inferieurs; 3. Qu'il faut l'entretenir dans une bonne Discipline, & le privet plûtot de l'honneur que de la vie. 4. Qu'il est bon que parmi la Noblesse, les Cadets tombent en quelque necessité, puis qu'en cela consiste une des principales forces de l'Etat. 5. Qu'il faut la soulager en retranchant le Luxe; 6. Qu'il falloit établir 50. Compagnies de Gendarmes & autant de Chevaux legers. 7. Qu'il falloit supprimer la Venalité des Gouvernemens du Royaume & des Charges de la Maison du Roi. Et enfin qu'il faut faire jouïr la Noblesse des Benefices qui sont à la Collation du Roi.

La SECTION II. traite des moyens d'arrêter les Duels, & examine s'il seroit à propos de les permettre quelque-fois, ce qu'il exclut; ajoûtant que la privation des biens & de la liberté, n'est pas un mauvais moyen d'arrêter cette fureur.

Le CHAPITRE IV. traite du Troisiéme ordre du Royaume, & est divisé en 5. Sections.

La I. SECTION touche en gros les desordres de la Justice, & examine particuliérement si la suppression de venalité

lité & d'hereditté des offices seroit un bon remede à cela mesme, & sur cela il découvre que ce qui porta Henry IV. a établir l'annuel fut pour se delivrer des sollicitations des Courtisans qui remplissoient les Charges du Royaume de gens à leur devotion, & qui pouvoient causer de grands ébranlements dans la Monarchie, comme il étoit arrivé par la Ligue. Ainsi conclut à laisser la venalité, par ce qu'elle attache puissamment les Magistrats au Souverain.

LA II. SECTION propose les moyens généraux qui se peuvent pratiquer pour arrêter le cours des desordres de la Justice qui consistent principalement à ce que le Roi non seulement ne voye pas de bon œil ceux qui abusent de leurs Charges, mais encore les fasse chatier. Qu'il faut faire observer soigneusement les Ordonnances sur le sujet de l'âge, &c.

LA III. SECTION represente combien il est important d'empêcher que les Officiers de Justice n'empiétent sur l'autorité du Roi, *& de les retrenindre à ne se mêler qu'à rendre la justice à ses sujets, qui est la seule fin de leur établissement.*

LA IV. SECTION Traitte des Officiers

ciers de finance & en découvre les malversations, concluant à la ſuppreſſion de tous ceux qui ne ſont pas abſolument néceſſaires.

La derniére SECTION de ce Chapitre traite du Peuple & fait voir combien les Charges qu'on lui met deſſus ſont néceſſaires pour l'obliger au travail; Que ceux qui ne levent rien ſur le Peuple, ou même qui ne levent ſouvent que ce qu'il faut, s'abuſent quelquefois, qu'il faut en cela tenir une juſte proportion. *ſe prevalant dans les neceſſitez de l'abondance des Riches avant que de ſaigner les Pauvres.*

Le CHAPITRE V. conſidére l'Etat en ſoi-même & eſt diviſé en trois Sections.

La I. SECTION repreſente combien il eſt important que les diverſes Parties de l'Etat demeurent chacune dans l'étenduë de ſes juſtes bornes, l'Egliſe tenant le premier lieu, la Nobleſſe le ſecond, & les Officiers qui marchent à la Tête du Peuple le troiſiéme.

La II. SECTION examine s'il vaut mieux rendre les Gouvernemens triennaux que les laiſſer perpetuels, & opine à les continuer de cette ſorte pourveu que la vénalité en ſoit ôtée.

La III. SECTION condamne les ſurvivances, & montre combien il eſt uti-

le

le de les abolir, ſe juſtifiant même de ce que pendant les deſordres de l'Etat il auoit été obligé de ſouffrir cette pratique à l'égard des ſiens.

Le CHAPITRE VI. repreſente au Roi ce qu'on eſtime qu'il doit conſiderer à l'égard de ſa Perſonne. D'abord il fait l'éloge de ſa piété ; mais il dit en même-tems que la Devotion qui eſt néceſſaire aux Rois, doit être exempte de ſcrupule, & qu'on ne peut être coupable devant Dieu ſi dans les occaſions qui peuvent regarder la conſcience, on ſuit les avis d'un bon Conſeil confirmé par celui de quelques bons Theologiens non ſuſpects, &c.

Tout ce Chapitre contient pluſieurs bons conſeils ſur la conduite perſonnelle du Roi, & comme il n'y a rien de plus délicat que de leur parler de leurs défauts, auſſi ne peut-on y apporter plus de temperemment qu'il fait.

Le CHAPITRE VII. fait voir l'Etat préſent de la Maiſon du Roi, & met en avant ce qui ſemble néceſſaire pour la mettre en celui auquel elle doit être, & ſur cela il remarque le peu d'ordre qu'il y avoit eu juſques alors, ſurquoi il propoſe divers expediens qui vont tous au maintien de la dignité Royalle.

Le CHAPITRE VIII. eſt un des plus im-

importants de l'Ouvrage, puis qu'il traite du Conseil du Prince. Il est divisé en VII. Sections. La premiere, montre que les meilleurs Princes ont besoin d'un bon Conseil, parce qu'il est bien difficile qu'un Prince ait toutes les qualitez requises pour gouverner par lui-même seul. Il souhaite sur tout quatre qualitez aux Conseillers d'Etat, la Capacité, la Fidélité, le Courage, & l'Application.

La SECTION II. Représente quelle doit être la Capacité des Conseillers qui ne requiert pas une suffisance Pédantesque; mais qui demande seulement la bonté & la fermeté d'esprit, la solidité du jugement, une teinture raisonnable des Lettres, & une connoissance générale de l'Histoire & de la Constitution présente de tous les Etats du Monde & particulierement de celui auquel on est.

La SECTION III. Represente quelle doit être la probité des Conseillers, qui ne suppose pas une conscience craintive & scrupuleuse; Que le Conseiller d'Etat se doit devouer au bien public, sans espoir d'autre reconnoissance que celle d'une bonne renommée; Qu'en cela il faut sçavoir que les grands hommes qu'on met au Gouvernement des Etats, sont comme ceux qu'on condamne au supplice, avec cette difference seulement

leur, que ceux-ci reçoivent la peine de leurs fautes & les autres de leur mérite.

La SECTION IV. Parle du Courage que doit avoir un Conseiller d'Etat, qui ne requiert pas une intrepidité pour les dangers; mais seulement qu'il soit exempt de foiblesse & de crainte, *avec un certain feu qui fait desirer & poursuivre les choses hautes avec autant d'ardeur que de jugement les embrasse avec sagesse*, &c.

La SECTION V. Représente qu'elle doit être l'Aplication des Conseillers d'Etat, qui ne demande pas que l'on travaille incessamment; mais seulement que celui qui est attaché au Ministére de l'Etat, en faise son principal devoir, & y soit attaché d'esprit, de pensée & d'affection. Qu'il n'y a rien de plus contraire que l'attachement que l'on a pour les Femmes, & que par conséquent, il est impossible qu'on se puisse bien aquiter de sa charge, si l'on n'est entiérement libre de semblables engagemens.

La SECTION VI. Représente quel doit être le nombre des Conseillers d'Etat, & qu'entreux il doit y en avoir un qui ayt l'authorité supérieure, sur tout lors que le Souverain ne peut ou ne veut pas lui-même prendre en main le

le Timon du Gouvernement, ce qui le doit obliger à ſi bien choiſir celui ſur lequel il s'en veut repoſer, qu'en cela *il puiſſe avoir l'approbation du Ciel & de la Terre.*

La SECTION VII. repréſente quel doit être le Roi envers ſes Conſeillers, où quatre choſes ſont requiſes, la 1. qu'il ait une pleine & entiére confiance en eux & qu'ils le ſachent. La 2. qu'il leur donne la permiſſion de parler avec liberté. La 3. qu'il les traitte liberalement. Et la 4. qu'il les authoriſe & les maintienne ſi ouvertement qu'ils ſoient aſſurez de n'avoir à redouter ni les artifices ni le credit de ceux qui les voudroient perdre.

Tout ce Chapitre au reſte eſt un Portrait exact de ce que le Cardinal de Richelieu à voulu dire de ſoi-même & ſous pretexte de parler des qualitez des Conſeillers d'Etat, il fait connoitre les ſiennes.

Comme tout cet Ouvrage eſt extremement rempli, on pourra en entretenir plus amplement le Public dans le Mois prochain.

TABLE

Des Matiéres principales Octobre 1687.

DE Coco de Jure, Juſtitia, & Annexis. Page 1037

Ce que c'eſt que Domaine, *& à qui il convient.* 1041

Si les Rois ſont Maîtres de leurs biens, 1045

Diſpute ſur le pain des Cordeliers. 1047

Déciſions contraires de deux Papes. 1049

Si l'on peut défendre la Chaſſe des Bêtes Sauvages. 1055

Coûtume à l'égard de ceux qu'on trouve noyez. 1056

Boutique des Jeſuites à Rome. 1057

Invention des Jeux de Sort. 1058

Du Droit de Régale. 1059

Lettre ſur un Paſſage de Térence, & ſur un autre d'Anacreon. 1061

MAPPUS, Hiſtoria Medica de Acephalis. 1064

Peuples Acéphales, *ou ſans Tête.* 1066

Si Saint Auguſtin en a vû. 1067

Enfans nez ſans Tête. 1070

Par où l'Enfant ſe nourrit avant que d'être né. 1071

SCHEID, Quæſtiones de Duobus Officulis, &c. 1072

Os trouvez dans le Cerveau, comment s'y engendrent. 1074

Be-

TABLE.

Bezoar *dans l'estomac des Chévres.* 1071
Allemans changez en Statuës de Sel. 1078
FENELON, Education des Filles. 1081
Si l'on peut faire entendre raison aux Enfans dez le berceau. 1086
Comment il leur faut apprendre l'Histoire. 1097
Maniére de leur faire comprendre les Veritez de la Religion. 1099
Lectures des Filles. 1109
Solution du Probléme du mois de Septembre dernier. 1110
SPANHEIM, Introductio ad Historiam & Antiquitates Sacras. 1111
Titre d'Evêque Universel *quand donné aux Papes.* 1114
Naissance du Mahometisme. 1116
Histoire de Mahomet. 1118
Articles Fondamentaux de sa Religion. 1119
*Ce que c'est qu'*Hegire. 1120
Alcoran *quand fait, combien révéré.* 1121
Monothelites. *Pape Honorius.* 1122
Histoire d'Ina. *Origine des* Begaines. 1124
Conversion d'un Roy des Frisons manquée, & pourquoi. 1125
Titre de Pape *commun aux Prélats.* 1128
Si le Pape Leon donna l'Empire à Charlemagne. 1131
S'il y a eu une Papesse Jeanne, 1133
Histoire de Photius & du Schisme des Grecs. 1134
Testament Politique du Cardinal de Richelieu. 1141

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES LETTRES.

Mois de Novembre 1687.

A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVII.
Avec Privilége des Etats de Holl. & Westf.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Novembre 1687.

ARTICLE I.

Défense de la Critique du IX. Livre de M. Varillas, où il parle des Révolutions arrivées en Angleterre, en matiére de Religion : Par M. Burnet Docteur en Theologie ; Traduite de l'Anglois. A Amſterdam chez Pierre Savouret, dans le Kalver-Straat 1688. *in* 12. Pages 147.

Rien ne pouvoit arriver plus mal-à-propos à M. *Varillas*, dans l'engagement où il eſt de donner au

Public un grand nombre de Volum[illegible] que le démêlé qu'il a avec M. *Bur*[illegible] Aprés tout le temps, que la Critiq[illegible] de ce redoutable Adverſaire lui a fa[illegible] perdre, pour y répondre ; Voicy un[illegible] Replique, qui ne paroît pas moins for-te, & qui ne lui donnera peut-être pas moins d'occupation : ſans conter ce qui pourra venir dans la ſuite. Car quoi que M. Burnet ſemble déclarer qu'a-prés cecy il ne veut plus avoir d'affaires avec M. Varillas ; Cependant il n'eſt pas trop ſûr qu'un Auteur, à qui il ne faut que huit jours pour faire un Livre de la force de celui-cy, ne ſoit encore tenté de répondre, ſi l'on écrit quel-que choſe, où il ait le moindre intérêt, & qui ne lui doive pas être agréable.

Comme M. Varillas avoit commen-cé ſa Réponſe à la Critique de M. Burnet, par quelques Remarques ſur la *Préface* du Traducteur ; Celui-cy a crû être obligé de juſtifier dans un *Avertiſſement* ce qu'il avoit avancé, & de faire voir que tout ce qu'a dit M. Varillas ne prouve point qu'il ne ſoit pas l'Auteur de *l'Hiſtoire du Wicleſa-niſme*. En effet outre qu'on nous dit que cet Ouvrage s'étant vendu publi-quement à Lyon, & à Grenoble, y paſſa toûjours pour une production de

M. Va-

M. Varillas, parmi les Catholiques Romains, auſſi-bien que parmi les Réformez; On remarque encore icy qu'on attribuoit ſi conſtamment tout le Livre à M. Varillas, *non-ſeulement dans les Provinces, mais auſſi à Paris, que, l'année paſſée, M. De la Roque, Auteur du Journal des Sçavans, ne fit point de difficulté d'en parler de la même ſorte dans ſon X. Journal.* On ajoûte qu'il eſt clair, *que les prétenduës Additions, que l'Auteur réjette préſentement, ſont du même ſtile que tout le reſte;* & que M. Varillas ne peut pas ſe contenter de dire, *qu'il y euſt ſimplement pluſieurs choſes qui lui euſſent été dérobées, puiſqu'il a inſeré mot pour mot tout le corps de l'Ouvrage dans ſes 2. Premiers Livres de l'Héréſie.* Que pour ce qui regarde l'Arreſt du Conſeil, qu'il dit en avoir ordonné la ſuppreſſion, bien-loin qu'il prouve que l'Hiſtoire du Wiclefianiſme ne ſoit pas de lui, que tout-au-contraire on ne comprend pas comment il a pû l'obtenir, à moins que d'avoir expoſé que c'étoit une Copie qui lui avoit été volée. Qu'aprés tout on croira toûjours dans le monde, qu'il n'a voulu ſupprimer cet Ouvrage, que parce qu'ayant fait réflexion ſur le bien qu'il y avoit

dit de *Jean Hus*, & ſur la maniére dont il y avoit parlé du Concile de *Conſtance*, il a jugé que cela lui pourroit attirer de fâcheuſes affaires, & faire un obſtacle conſidérable à ſon avancement.

Il n'en eſt pas quitte à meilleur marché ſur le corps de ſa Réponſe. M. Burnet ne lui laiſſe rien paſſer. Dez les premiéres lignes il l'accuſe d'avoir rapporté de mauvaiſe foi le *Titre* de ſa Critique, & de l'avoir alteré à deſſein, pour faire croire à ſes Lecteurs, qu'encore que M. Burnet euſt entrepris de réfuter ſon Ouvrage tout-entier, il n'avoit pû cependant y trouver à redire qu'en quelques endroits, qu'il avoit choiſis. M. Burnet lui ſoûtient qu'il ne s'étoit engagé qu'à examiner ſon IX. Livre; parce qu'il étoit perſuadé qu'il ſuffiſoit de faire voir que tout ce qu'il y avoit dit touchant l'Angleterre n'étoit qu'une enchaînure de fauſſetez, pour ruïner en le détruiſant toute la créance qu'on pourroit avoir pour les neuf autres.

Il ſe juſtifie en-ſuite ſur les plaintes que M. Varillas avoit faites de la maniére dont il en avoit uſé avec lui. Il dit qu'il y a gardé toutes les meſures, auſquelles un Chrétien peut être obligé. Qu'il n'a parlé de lui que par rap-

por

port à ſa qualité d'Auteur, & qu'il a été ſi peu d'humeur de rien dire contre ſa Perſonne, qu'il n'a pas même voulu écouter des gens, qui s'offroient de lui apprendre des particularitez qui ne lui étoient pas avantageuſes. Il veut bien auſſi rendre cette juſtice à ſon Adverſaire, que de faire ſçavoir au Public, qu'on l'a aſſuré qu'il avoit écrit en Angleterre qu'il ne vouloit point mêler de choſes perſonnelles dans cette Diſpute, & qu'il ne demandoit que de bons Mémoires ſur les faits dont il s'agiſſoit. Ainſi voilà une eſpéce de combat de généroſité entre ces Meſſieurs, & une ſeconde Diſpute, qui ſe mêle agréablement avec la premiére. Mais quoi que M. Burnet ſe ſoucie peu que M. Varillas mette au jour tout ce que ſes Ennemis pourroient inventer d'injurieux contre ſa Perſonne; il l'avertit pourtant icy, qu'il doit peu ſe fier aux Mémoires qu'on lui donne ſur ſon ſujet, s'ils ſont tous ſemblables à ceux qui le lui ont fait Chappelain autrefois de Madame la Ducheſſe de Hamilton, lui qui ne fut jamais Chappelain que du défunt Roi. Il le rélève encore ſur la qualité qu'il lui a donnée de *Citoyen de Hollande*, qui ſemble preſque ſuppoſer qu'il ne prend la

Hollande que pour une Ville. Co
me M. Varillas l'avoit attaqué ſur ſ
Stile, qu'il accuſoit d'être *rampant*,
ne perd pas cette occaſion de lui rend
icy ſon change; & tout en raillant,
répond à la Cenſure, & critique e
même temps ſon Cenſeur. Il lui di
qu'un autre que lui n'auroit pas ſçû f
bien juger d'un Style Anglois par une
Traduction Françoiſe; Mais qu'il eſt
un peu ſurprenant qu'un homme ſi fin
ſur le Langage parle ſi peu juſte quel-
quefois, & qu'on ſeroit bien-aiſe d'ap-
prendre de lui, qui ſe vante d'avoir at-
teint *le Sublime*, ſi c'eſt s'exprimer
dans ce Style-là que de dire, *que M.
Burnet eſt devenu par ſa faute Citoyen
de Hollande.*

Aprés cette eſpéce de *Préliminaires*,
M. Burnet a crû que, devant que de
venir à un plus-grand détail, il étoit
bon de rappeller le ſujet de la Diſpute
dans l'eſprit de ſes Lecteurs. Il les fait
donc reſſouvenir que d'un côté M. Va-
rillas a publié deux Volumes *des Révo-
lutions arrivées dans l'Europe en ma-
tiére de Religion*; & qu'en ce qui re-
garde l'*Angleterre*, il aſſure avoir pris
ce qu'il en a dit dans les Lettres du
Cardinal *du Bellay*, & dans divers
autres Manuſcrits, qu'il cite, ſans
mar-

quer où ils ſe trouvoient. Que d'un autre côté, a écrit l'Hiſtoire ce temps-là, dans laquelle il cite ſes ands, avec tant d'exactitude, qu'il arqué s'ils étoient des Originaux ou Copies. Qu'il a fait imprimer Originaux les plus importans, & qu'il a dit ſi diſtinctement où l'on pouvoit trouver tous ces Manuſcrits, qu'il n'y a perſonne qui ne puiſſe juſtifier ſes Citations, & s'en convaincre ſur les lieux mêmes. Qu'enfin il a écrit ſon Hiſtoire avec autant de ſcrupule qu'il en auroit apporté à rendre une dépoſition devant un Juge ſoûs la religion du Serment : Et que de tout cela il ne prétend point en être crû ſur ſa parole. Il laiſſe à juger au Lecteur qui des deux aprés cela doit être le mieux écouté, ou Lui qui ne dit rien ſans preuve, ou M. Varillas qui ne prouve rien ; qui croit que pour ſe diſculper, il ſuffit de dire, *que les Bibliotheques ont changé de face, que les Manuſcrits ont diſparû, & qu'il n'en a vû la plus-part qu'à condition de garder le ſecret* : En un mot qui, au lieu de toutes ces autoritez, qu'il avoit ſi fort vantées, ne ſe peut appuyer que de celle d'un *Florimond de Raymond*, le plus méchant Hiſtorien qu'on ſçauroit jamais trouver. Il preſſe

donc M. Varillas, encore une fois, ou de produire ſes garans, ou de déclarer pour le moins où c'eſt qu'on les peut rencontrer : Parce qu'autrement il doit trouver bon qu'on lui die que toutes ſes Hiſtoires ne peuvent paſſer que pour des *Romans*, dont il a tiré la matiére des plus infidéles Auteurs de ces derniers Siécles, & qu'il embellit de certains raffinemens de Politique, tels qu'il les peut imaginer. Le compliment eſt un-peu fort ; & M. Varillas n'aura garde de convenir du nom, ni du rang, qu'on donne icy à ſes Ecrits. Mais M. Burnet lui ſoûtient qu'on n'en peut pas parler d'une autre maniére : Il lui prédit même que ce ſera le jugement qu'en portera bien-tôt tout le monde ; ſans que la prévention qui reſte peut-être encore à quelques-uns de ſes Amis, ou les loüanges que lui donne ſon unique Approbateur, *M. Coquelin*, ſoyent capables de l'en garentir. On peut bien s'imaginer qu'il conte le Témoignage de ce dernier pour fort-peu de choſe, & que pour le voir dans tous les derniers Ouvrages de M. Varillas, il ne les en trouve pas pour cela de beaucoup plus-forts. Tout ce qu'il en conclut, c'eſt qu'il faut que M. Coquelin ſoit un homme d'un profond

ſça-

ou dans les Mathematiques, parce que ce ſont là les Etudes les plus oppoſées à celle de l'Hiſtoire : Ce qui fait que M. Varillas s'addreſſe à lui comme à celui de toute la Sorbonne qui eſt le moins-inſtruit de ce qui s'eſt paſſé dans les Siécles de nos Ayeux. Cependant il oppoſe à ce Témoignage les ſentimens bien-differens des Sçavans de Paris, qui commencent, dit-il, à publier ce qu'il leur avoit entendu dire, dans la Converſation, ſur le ſujet de M. Varillas & de ſes Hiſtoires. Enfin, M. Burnet a ſi peu deſſein de ménager cet Adverſaire, qu'il ne l'épargne pas même ſur ce qu'il s'étoit flatté de voir quelque choſe, qui ne lui étoit pas tout-à-fait deſavantageux, dans ces paroles, dont M. Burnet avoit adouci ſa Critique, *qu'il ne manquoit à ſes Ecrits aucune des beautez de l'Hiſtoire que la Verité.* Comme M. Varillas avoit un peu trop appuyé ſur cet adouciſſement, & qu'il avoit voulu tirer plus d'avantage qu'il ne faloit de ces cinq ou ſix paroles; M. Burnet a la dureté de lui déclarer qu'il les a écrites trop-lé[illegible] avec plus de civilité que d[illegible] mais que convaincu, [illegible] exactitude; traire de ce qu'elles [illegible] du con- [illegible] ent ſuppoſer

de trop favorable, il eſt tout diſpoſé les retracter.

Il eſt aiſé de juger qu'un Auteur qui le prend d'abord de cet air avec ſon Adverſaire, & qui lui fait ſi peu de quartier dans les moindres acceſſoires, ne ſe trouve pas fort-embarraſſé ſur le fond de la Diſpute, & qu'il ne doit pas ſe faire une affaire des moyens de s'en démêler. En effet le nôtre remarque que, ſans en venir à une diſcuſſion particuliére de tous les faits, on peut ruiner tout-d'un-coup le Livre de M. Varillas, en ſe contentant de détruire le fondement ſur lequel il l'appuye tout entier. Tout cet Ouvrage ne roûle que ſur la ſeule autorité de *Florimond de Raymond*, qui eſt le Heros & le grand Auteur de M. Varillas: Car il dit *lui-même*, qu'il n'eſt que ſon *Echo*, & il ſe vante par-tout de le copier. Ainſi c'eſt avoir renverſé tout ce qu'il y a d'eſſentiel dans ce Livre, & y avoir ſolidement répondu au fond, que d'avoir fait voir le peu de créance qu'on doit avoir en cet Auteur. Or M. Burnet montre icy qu'il n'y en eut jamais de plus recuſable. Premiérement l'on ſçait aſſez qu'il demeuroit à Bourdeaux, loin de l'Angleterre; & l'on void bien que, dans un tel poſte, il n'avoit

ce Royaume que ce qu'il en
ouvoit tirer de *Sanders*, dont on peut
ire qu'il étoit *l'Echo*, comme M. Va-
illas eſt le ſien. De ſorte que M. Bur-
net ayant prouvé, d'une maniére qui
eſt ſans replique, que Sanders ne me-
rite aucune créance, il a réfuté, en mê-
me temps, & Florimond de Ray-
mond, & tous les autres Auteurs qui
l'ont copié. D'ailleurs celui-cy étoit
plein d'une malignité ſi noire, & d'une
paſſion ſi déméſurée contre la Réfor-
mation, que cela ſeul forme un préju-
gé trés-apparent & trés-légitime con-
tre tout ce qu'il en a dit. On ajoûte à
cela qu'on a fort douté ſi les Livres qui
paſſent ſous ſon nom, n'étoient point
l'ouvrage du P. *Richeome*; Et l'on al-
légue des Auteurs, qui ont écrit de ce
temps-là, & qui n'ont pas fait difficul-
té de l'aſſurer. Qu'au fond il importe
fort-peu qu'il en ſoit crû lui-même
l'Auteur; puiſqu'il paroît par les *Plain-
tes des Réformez de France au Roy*,
imprimées en 1597. dont on voit l'Ex-
trait à la fin de ce Livre, que [illegible] ceux de
la Religion ſe plaignoient de [illegible], com-
me de leur Ennemi juré, [illegible] de leur
Perſécuteur implacable, qui [illegible] laiſſoit
paſſer nulle occaſion de leur [illegible] témoigner
l'ex-

l'excés de ſa haine, ſe prévalant de ſe
emploi pour leur faire les plus cruell
injuſtices : De ſorte qu'il ne ſeroit p
étrange qu'il eût écrit ſur leur ſujet a
vec auſſi peu de vérité que de modéra
tion & de retenuë, puiſqu'il n'eſt rie
de plus facile que de devenir de Jug
inique Hiſtorien paſſionné. Qu'enfi
il ſuffit qu'il étoit auſſi-peu eſtimé en
qualité d'Auteur qu'en celle de Juge
comme il paroît par l'Eloge auſſi deſa
vantageux que plaiſant qu'on a fait de
lui : *Judicat ſine conſcientia, Li-
bros ſcribit ſine ſcientia, & ædificat
ſine pecuniâ : Il juge ſans conſcien-
ce, il fait des Livres ſans ſcience,
& il bâtit ſans argent.*

Tel étoit, dit M. Burnet, le Héros
de M. Varillas. Voilà en effet un
mauvais Garand, & qui fait peu d'hon-
neur à ſon Livre. Mais quoi que ce
pût être aſſez de cette Réponſe géné-
rale, & qu'un Ouvrage tombe de ſoi-
même, aprés qu'on lui a ôté ſon appui;
M. Burnet ne laiſſe pas d'en venir à un
Examen particulier de tous les Arti-
cles, & il y eſt ſi exact qu'il n'en laiſſe
paſſer aucun, ſur lequel il ne die quel-
que choſe. On n'attend point de nous,
ſans doute, que nous l'allions ſuivre
dans tout ce détail. Il ſuffira de choi-

ſir

içy quelques-uns des endroits les plus-remarquables, pour en donner quelque goût & une eſpéce d'échantillon aux Lecteurs.

Ceux qui auront lû la Critique de M. Burnet, & la Réponſe de M. Varillas, y auront bien remarqué l'Article qui regarde *le Duc de Northumberland*. M. Varillas lui avoit donné dans ſon Hiſtoire la qualité de *Gouverneur* d'Edouard VI. M. Burnet l'avoit redreſſé là-deſſus, & lui avoit fait voir que ce Prince n'avoit point eu d'autre Gouverneur que le Duc *de Sommerſet*. M. Varillas s'étoit défendu par certaine *Négociation de M. de Noailles* en Angleterre; d'où il avoit tiré, diſoit-il, que le Duc de Northumberland étoit Gouverneur d'Edoüard, à prendre le mot de *Gouverneur* dans la ſignification la plus étenduë qu'il ait en François. C'eſt à dire apparemment, qu'il veut que cela aille juſques à ſignifier celui qui a du pouvoir ſur l'eſprit du Prince, & qui le gouverne. M. Burnet lui dit à cela, premiérement qu'il ne reçoit point ſa Citation des *Négociations de M. de Noailles*, à moins qu'il ne déclare où elles ſe trouvent. Secondement qu'il faut que cette prétenduë Inſtruction ſoit fauſſe, ſi elle porte tout

ce

ce qu'en allégue M. Varillas. Et enfin que ce qu'il en allégue ne fait rien pour lui ; puiſque tout le monde ſçait qu'il y a grande difference entre, *gouverner l'eſprit d'un Prince*, & être ſon *Gouverneur*. Perſonne n'ignore que le Cardinal de Richelieu gouvernoit Loüis XIII. Mais qui s'aviſa jamais de l'appeller ſon *Gouverneur* ?

Dans l'Article ſuivant il s'agit du Lord *Darley*, ſecond Mari de la Reine Marie Stuard, & du reproche fait à M. Varillas de l'avoir traité de *ſimple Gentilhomme*. M. Varillas s'étoit récrié contre cette accuſation, comme contre une *inſigne calomnie*. Il avoit ſoûtenu à M. Burnet qu'on ne trouveroit point le mot de *ſimple* dans aucun Exemplaire des deux Editions faites à Paris, qui ſont les ſeules qu'il avoüe. M. Burnet lui répond qu'il n'a pas vû les Editions de Paris ; mais que l'on ſçait bien que le mot de *ſimple* ſe trouve dans celle d'Amſterdam, où il paroît étrange qu'on l'ait ajoûté s'il n'étoit pas dans celles de France : Qu'en effet on laiſſe bien ſouvent quelques mots, mais qu'on en ajoûte trés-rarement, dans les Editions que l'on fait ſur d'autres : Et qu'aprés tout, de la ma-

Lord Darley, dans l'occaſion dont il s'agit, il eſt clair qu'en le traitant ſimplement de *Gentil-homme*, il a entendu *ſimple Gentil-homme*; de ſorte qu'il faudroit toûjours ſous-entendre le mot de *ſimple*, quand il ne ſe trouveroit pas dans les Editions de Paris. On void auſſi dans le même Article la Réponſe de M. Burnet au reproche que lui avoit fait M. Varillas d'avoir ſi fort ignoré la Généalogie des Rois d'Ecoſſe, lui qui étoit Ecoſſois, *qu'il avoit commis en peu de lignes deux fautes d'extrême importance, que le moindre petit Echolier d'Edimbourg auroit évitées.* Ces deux fautes pourtant, que M. Varillas réléve d'une maniére ſi inſultante, & avec cet air de Triomphant, ſe réduiſent à avoir appellé *Grand-mére* du Lord Darley celle qui étoit *ſa Bis-ayeule*, & à avoir nommé *Iſabelle* celle qui ſe nommoit *Marguerite*. M. Burnet dit là-deſſûs qu'il n'eſt pas ſurpris ſi écrivant en Hollande, où il n'a ni les papiers ni les Livres néceſſaires, ſa mémoire ne lui fourni pas ſi exactement la Généalogie de la Famille de *Lennox*, qu'il ne puiſſe confondre une Grand-mére avec une Bis-ayeule; qu'il n'y a rien d'extraordinaire ſi

ayant eu une Célébre *Iſabelle Douglaſs*, il a mis ſon nom au lieu de celui de *Marguerite*. C'eſt faire du bruit pour bien peu de choſe que de relever avec tant d'emphaſe des mépriſes de cette ſorte ; Et M. Burnet, qui le croit ainſi, ne paroît pas ſe mettre en peine du Triomphe de M. Varillas.

Il ne tarde pas beaucoup à trouver l'occaſion d'avoir ſa revanche. Car dans l'article V. il fait voir que M. Varillas eſt tombé dans la même faute, qu'il lui avoit reprochée avec tant d'exagération. Il ſe trouve en effet que M. Varillas a appellé ce *Tudor*, qui s'allia dans la Famille des Plantagénetes, *Bis-ayeul* du Roi Henri VIII. au lieu qu'il n'étoit que ſon *Grand-pére*. Ce qui fait bien voir qu'il ne faut pas ſe gendarmer ſi fort ſur ſemblables choſes, ni faire une ſi grande affaire aux autres d'une bévuë, où l'on tombe ſoi-même ſi facilement. Il lui fait encore remarquer dans le VIII. Article une erreur toute ſemblable, en ce qu'il avoit pris un Roi pour l'autre, ayant attribué au Roi *Jean* l'établiſſement du Denier Saint Pierre, quoi qu'il duſt ſçavoir que c'étoit l'Ouvrage, non du Roi Jean, mais du Roi *Ina*. „ Qu'à la vérité celui-là, „ qu'on

qu'on a appellé *Jean ſans terre*, aſſujettit ſa Couronne au Pape ; mais que ce fut là une baſſeſſe particuliére pour lui, & qui n'engagea point le Royaume : qu'on ne prit pas de connoiſſance de ſa lâcheté, ſinon entant qu'elle le rendit mépriſable ; parce qu'au fond un Roi d'Angleterre ne peut aliener ſa Couronne, ni la ſoûmettre à une Puiſſance étrangére.

M. Varillas ne s'étoit récrié ſur rien davantage que ſur la Cenſure, que M. Burnet avoit faite de cette Maxime ſurprenante, *Que la Religion s'empare de telle ſorte de toutes les puiſſances de l'ame, & qu'elle les réduit dans un tel eſclavage, qu'on eſt contraint d'écrire ce qu'elle perſuade, ſans s'embarraſſer autrement s'il eſt vrai ou faux.* Et il avoit prétendu ſe défendre, en diſant qu'il n'avoit pas voulu parler de la vraie Religion ſeulement, mais auſſi des fauſſes. Mais M. Burnet ne goûte pas plus l'Explication, qu'il avoit goûté la Maxime ; & il tient que dire que la Religion en général produit cet effet, & que la vraie Religion le produit auſſi-bien que les fauſſes, c'eſt parler ſi fort contre toute Religion, qu'il ne void pas comment

ment M. Coquelin pourra répondre la Faculté de l'Approbation qu'il a donnée.

Dans l'Article XIII. M. Burnet nous apprend des particularitez curieuſes de l'Hiſtoire de *Camden*, qui a écrit ce qui s'eſt paſſé ſous la Reine *Eliſabeth*. Il nous dit que M. de Thou ayant deſſein de travailler à ſon Hiſtoire Générale, lia des correſpondances, par toute l'Europe, avec des gens qui apparemment pourroient l'informer de ce qu'il ſouhaitteroit de ſçavoir. Qu'il en avoit une fort-étroite avec Camden; & que lors que le Premier Volume de cet Autheur parut, il lui écrivit des reproches de ce que ſon Hiſtoire ne s'accordoit point avec ce qu'il avoit écrit à M. de Thou dans ſes Lettres, particuliérement en ce qui concerne l'affaire de la Reine d'Ecoſſe. Que ſur cela Camden lui avoüa la verité, c'eſt que le Roi *Jaques* avoit voulu abſolûment revoir lui-même cette Hiſtoire, & qu'en-ſuite il l'avoit miſe entre les mains du Comte de *Northampton*, frere du Duc de *Norfolk*, qui avoit été décapité pour cette même affaire; de ſorte qu'on avoit retranché diverſes choſes dans ſon Livre, & qu'on en avoit ajoûté pluſieurs autres.

res. Que comme cela avoit extrémement fâché Camden, il eut ſoin de e que la ſeconde Partie ne couruſt la même fortune que la premiére, qu'il l'envoya en France à M. De ou, afin qu'elle puſt être fidélement primée aprés ſa mort, comme elle t effectivement par les ſoins de M. Puy digne Couſin de cet Illuſtre poſitaire. On apprend encore icy le Roi Jaques reprocha à M. De hou le fils que ſon Pére avoit copié utes les invectives de Buchanan con- la Reine Marie Stuart Mere de ce rince. M. Varillas avoit rapporté la ême choſe, avec cette circonſtance, ue M. de Thou en fut ſi touché qu'il en t trois mois malade.

On avoit raillé M. Varillas d'avoir rragé *Charles-Quint* en deux; parce u'en parlant des Princes de l'Europe, ui avoyent recherché en mariage la eine *Marie*, il avoit fait deux Prérenans de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne. M. Varillas avoit tâché de couvrir cette inadvertance, en diſant que Charles-Quint avoit été trois ans Roi d'Eſpagne, avant que d'étre élû Empereur, & que ce fut dez ce tems-là qu'il rechercha cette Princeſſe. M. Burnet répond à cela qu'il devoit donc apporter

ter quelque preuve d'un fait avanc
hardiment : mais que bien-loin d
produire aucune, il ſe contredit
même dans la ſuite, lors qu'il dit
l'Empereur Charles-Quint parut le
cond ſur les rangs pour l'alliance de
rie d'Angleterre.

On trouve dans l'Article XLI
une Piéce Originale pour la juſtifi
tion *d'Anne de Boleyn*, contre les
lomnies, dont *Sanders* le premier a v
lu noircir la réputation de cette Pr
ceſſe. C'eſt un long Diſcours, que
fils du Chevalier *Thomas Wiat* écri
pour refuter ce que cet infidele Hi
rien avoit écrit ſur le ſujet de la Rei
& du Chevalier. On voit par cet Ec
que le conte, qu'en faiſoit Sanders, éto
ſi nouveau, qu'on n'en avoit jamais e
tendu parler juſqu'alors. Il montre
peu de vrai-ſemblance qu'il y avo
dans cette fiction ; & aprés avoir pro
vé l'innocence d'Anne de Boleyn p
le procédé même qu'on tint envers el
le, il dit encore poſitivement que quel
ques uns des Seigneurs, qui l'avoient
interrogée dans la Tour, avoyent avoüé,
depuis, qu'elle s'étoit entiérement ju-
ſtifiée.

Rien n'a fait plus de bruit dans cette
Diſpute que l'Article *de la Conſulta-*
tion

n du Cardinal Cajetan ſur la Queſ-
n du Divorce d'Henry VIII. avec Ca-
rine. M. Varillas l'avoit alleguée, &
avoit donné un long Extrait, où l'on
oit les raiſons ſur leſquelles il préten-
it que Cajetan l'eût appuyée. Mais
mme toutes ces raiſons n'avoyent
parû à M. Burnet avoir un grand
de verité, & qu'il ne pouvoit goû-
, ni le *blocus* de Conſtantinople,
le deſſein d'empêcher Henri de ſe
arier dans des Maiſons *ſuſpectes*
Héréſie, en un temps, où il n'y en a-
it aucune de telle dans toute l'Euro-
; ni les autres raiſons ſemblables,
e M. Varillas alléguoit comme ti-
ées de Cajetan; il avoit conclu qu'il
n pouvoit être de cette Citation com-
e de beaucoup d'autres, & qu'aprés
out il étoit à croire que tout ce raiſon-
ement n'étoit qu'une pure fiction.
Mais ayant trouvé quelque temps aprés
la *Conſultation* même, produite par *Ray-*
noldus, il ſouhaita qu'on publiaſt dans
les Nouvelles du Mois d'Avril dernier
qu'il avoit reconnû ſa mépriſe. M.
Varillas toûjours prompt à prendre
plus d'avantage que ne lui en accorde
M. Burnet, lui imputa, dans ſa Ré-
ponſe, *d'avoir déja paſſé condamnation*
pour tout ce qu'il avoit écrit contre lui

ſur

ſur le Cardinal Cajetan. Cepend
on avoit ajoûté dans l'Avertiſſeme
d'Avril, que *M. Burnet ſoûtenoit t*
jours qu'il avoit eu raiſon de dire q
M. Varillas n'avoit pas cité Cajet
comme il devoit. Et c'eſt ſur quoi
demeure ferme dans cet endroit de
Replique. Il ſoûtient encore à
Varillas que l'Extrait qu'il a donné
la Conſultation de ce Cardinal, é
faux en toutes les raiſons, ſur leſque
les il prétend que Cajetan donna
Concluſion. Ainſi il réjette, enco
une fois, & le *blocus* de Conſtantin
ple, dont Cajetan ne dit pas un mot
& le deſſein d'empêcher le mariag
dans des Maiſons *ſuſpectes d'Héréſie*
où M. Varillas lui-même avouë une
faute qu'il attribuë au Compoſiteur;
& toutes les autres vuës qu'on avoit
marquées, comme priſes de Cajetan.

L'Article LXII. ne dit que deux
mots ſur une Queſtion, que bien des
gens pourroient trouver aſſez curieuſe
pour étre traitée plus à fond. On de-
mande *ſi le Talent de bien décrire les*
Intrigues amoureuſes eſt une des princi-
pales Qualitez d'un Hiſtorien? M.
Varillas avoit dit que ſi elle lui man-
quoit, ceux qui loüoient principale-
ment ſes Ouvrages par cet endroit là

étoient

bien abuſez. Mais M. Burnet,
ni ne nie pas que cette Qualité ne ſoit
écessaire pour écrire l'Hiſtoire d'un
égne diſſolu & licentieux, trouve en
ême tems que bien des raiſons en ren-
nt l'emploi extrêmement difficile.
t aprés tout, de quelque mérite, &
e quelque conſéquence qu'elle puiſſe
re, il la refuſe à M. Varillas, tant
ſe trouve peu d'humeur à lui accor-
er quoi que ce ſoit.

Il n'a pas pour lui plus de com-
laiſance dans tout le reſte de cet
Ouvrage ; Et il n'y a preſque point
Article, ſur lequel il ne lui reproche;
antôt de manquer de ſincérité; tantôt
avancer des faits ſans aucune preu-
ve, ou dont il n'en donne point d'au-
tre que le Témoignage de *Florimond*
de *Raymond*, le Témoin le plus décrié
qui ſe pût jamais produire: tantôt de
vouloir que citer un Auteur, qui a vé-
cu 80. ans devant le fait dont il s'agit,
s'appelle *aller tout d'un coup* pour à la ſeur-
ce. Ce qu'il ne trouve pourtant pas
plus ſingulier que de nous entretenir des
Superbes Flottes, *qui remplirent le Pô,*
ou que l'on équippe pour
Lac de Guarde. Enfin
qu'il n'eſt pas le ſeul qu
il fait des Ouvrages de

rapporte, outre le jugement de M. H
ſier, celui des *Journaliſtes de Leip*
qui ont remarqué dans leur Mois d'
ctobre 1686. une infinité de bévu
dans ce qu'il a dit de l'Allemagne. C
trouve à la fin de ce Livre la Préfa
que le Traducteur avoit miſe à la t
de la Critique, avec le *Canon du Co*
cile de Conſtance, qui déclare qu'
n'eſt point obligé de garder la foi pr
miſe par les Sauf-conduits à ceux q
ſont tenus pour Hérétiques.

ARTICLE II.

Scrutinium Philoſophicum de vero El
xire vitæ, ſeu genuino Auro potabi
philoſophico, quo non ſolùm omne
humani corporis morbi quondam ſa
nabantur, verùm & immunda ac
leproſa corpora metallorum cura
bantur. Authore Martino Maxi
mil. Pruggmayr Philoſoph. & Med.
Doctore. C'eſt à dire, *Recherche*
Philoſophique touchant le vray Elixir
de vie, ou le veritable Or potable.
Salisburgi, ſumptibus Joan. Bapt.
Mayr Typographi Aulico-Academici. 1687. *in* 8. Pages 146.

Il

Il y a guéres de sujets sur quoi les sentimens se soyent de tout temps si fort partagez que sur *l'Alchymie*. l'on en veut croire bien des gens, est le *Grand Art*; c'est le plus digne jet de l'occupation d'un véritable philosophe. Mais il y en a encore davantage qui se moquent de tous ses sectateurs, & qui sont persuadez qu'on ne peut embrasser cette étude, que dans le dessein de tromper, ou par un entêtement ridicule. Ce Traité de M. *Huggmayr*, Docteur en Philosophie & en Medecine à Grats, pourra peut-être servir à trouver un milieu pour accommoder ces deux partis opposez. Comme cet Auteur fait paroître qu'il a bien lu les Ecrits qui ont été faits sur ce sujet, & qu'il a luy-même profondément médité sur la matiére, il la traitte avec beaucoup d'ordre & de netteté; & il s'assure que son Ouvrage servira également à apprendre le chemin qu'il faut tenir pour trouver le vray Or *potable*, & à se garder des fourberies & des impostures des faux Alchymistes.

Il commence par la Définition de l'Alchymie. C'est, selon luy, *une Science, qui explique*

les qualitez de tous les Métaux, & l
diverſes alterations dont ils ſont cap
bles, enſeigne, en même temps,
maniére de changer en Or, ou en A
gent, ceux qui ſont impurs & groſſie
de donner même aux Pierres precieu
les dégrez de perfection qui leur m
quent; de conſerver au Corps huma
une parfaite vigueur, & d'en guerir
maladies les plus dangereuſes & les pl
deſeſperées. Il étoit malaiſé de donn
d'abord une idée plus avantageuſe
ſon Sujet; & voilà une Définiti
qu'on peut appeller un *Eloge.* M
afin qu'on ne ſe trompe pas dans l'a
plication, il nous avertit qu'il n'e
tend pas parler de la fauſſe Alchym
des Impoſteurs & des Sophiſtes; I
prétend qu'il y a autant de difference d
l'une à l'autre que du jour à la nuit. E
pour les diſtinguer par des caracté
qui ne puiſſent tromper, il remarqu
que l'Alchymie *Vulgaire* ſe ſert pou
ſes opérations de pluſieurs ſortes de ma
tiéres, d'un grand nombre de vaiſſeaux
& de fourneaux, de diverſes ſortes de
feux; au lieu que dans la véritable
Alchymie tout cela eſt trés-ſimple &
trés-uniforme. En revanche nôtre
Auteur prétend que, pour bien reuſſir

dans

rfonne bien des avantages differens,
ien des qualitez naturelles & acquises.
faut; selon lui, être parfaitement
onnête homme, pieux & devot. Il
ut avoir bien de la prudence, l'esprit
n & subtil, de la penetration, du ju-
ement, & du sçavoir, sur tout dans
Physique. Il faut encore avoir beau-
oup de moderation & de patience,
our ne se pas rebuter des mauvais suc-
ès. Et il est necessaire, outre tout
ela, d'avoir raisonnablement du bien,
e d'être pourvû d'un bon nombre de
ivres bien choisis; ce qui oblige M.
ruggmayr de donner icy un Catalogue
e ceux qui luy paroissent les meilleurs
& les plus aisez à entendre.

Après cela, il explique ce que c'est
que *l'Or potable des Philosophes*; en
quoy il est different de l'Or potable
Vulgaire; & pourquoy on lui a donné
le nom de *Pierre Philosophale*. Il nous
dit donc qu'au lieu que l'Or potable
Commun n'est que de l'Or dissous par
divers menstrues, & par des esprits
corrosifs, & par consequent un Or
mort, & qui a perdu son esprit vital: Le
veritable est un Or vif, formé d'une
poudre blanche, ou rouge, tres subti-
le, tirée de la semence plus pure de
l'Or

l'Or & de l'Argent, par le moyen
l'Art, & avec le secours de la Natu
laquelle poudre a la vertu de pénét
en un moment l'argent vif, & les aut
métaux imparfaits, & de les purif
si bien de leur crasse & de leur impu
té, qu'elle en fait en moins de rien
l'Argent & de l'Or trés-pur. Pour
qui est de ce nom de *Pierre Philosoph*
le, qu'on luy donne depuis fort-lo
temps, nôtre Auteur veut qu'il l
convienne principalement pour de
raisons: La premiére, parce que
matiére, dont il est fait, a beauco
de rapport avec les pierres; & la s
conde, parce qu'il est une pierre d'
choppement, d'un côté pour les ma
vais Chymistes, & de l'autre pour to
ceux qui n'y ont pas de foy. On l'ap
pelle aussi *Elixir de vie*, parce que ce
n'a tant de vertu, soit pour conserver
santé, soit pour la rétablir, aussi-bie
que pour éloigner & pour retarder l
vieillesse. C'est par là, si l'on en croit
M. Pruggmayr, & ses Auteurs, qu'A-
dam a vécu plus de 900. ans.

Mais parce que l'Incrédulité est gran-
de sur ce sujet, & que la pluspart du
monde est peu disposé à écouter sur ce
chapitre; nôtre Auteur n'oublie pas
de tâcher de faire voir par toutes sor-

tes

que rien n'eſt plus vray
de l'on peut trouver cette merveilleuſe
ierre. La premiére, qu'il en ap-
orte, eſt fondée ſur ce principe,
e l'Or ſe fait, dans les entrailles de
Terre, d'une certaine Semence, qui
t propre à le produire. De ſorte que,
mme il prétend que rien n'a pû em-
cher qu'on n'ayt découvert cette
mence, & qu'aprés avoir reconnu
elle eſt la matiére, où elle eſt ren-
rmée; on n'ayt trouvé le ſecret de
en tirer; Il conclut qu'il a été fort-ai-
aprés cela de compoſer cette Pierre,
d'imiter par ſon moyen les opéra-
ons de la Nature. Sa ſeconde preuve
tirée du conſentement univerſel de
utes les Nations, qui non ſeulement
t tenu pour une choſe conſtante, que
on peut travailler utilement à la re-
erche de cette Pierre, mais qui de
us ſe ſont vantées toutes de l'avoir
ouvée. Enfin il prétend que l'Expe-
ence décide nettement la Queſtion en
a faveur; & pour le faire voir, il cite
le Célébre *Van-Helmont*, qui dit qu'il a
vû & touché pluſieurs fois cette Pierre,
qui étoit de la couleur du Safran, mais plus peſante,
dre, comme du verre pulverizé. On lui en
donna une fois le quart d'un Grain, c'eſt

onces. Il le jetta enveloppé dans d
papier ſur 8. onces d'argent-vif to
boüillant dans le creuſet ; & incon
nent tout ce vif-argent perdit ſa flu
dité, avec un petit murmure, a
prit la conſiſtance de la cire jaune
aprés quoy, comme on l'eut fo
du, on y trouva 8. onces d'argent tr
pur, à onze grains prés. Mais a
d'avoir un Témoin au deſſus de tou
exception, il allegue Ferdinand III.
qui de ſa propre main, par le moy
d'un ſeul grain de cette teinture phil
ſophique, changea une demi-livre
vif-argent en or, dont il fit faire u
eſpéce de monnoye en forme de m
daille, pour perpétuer la mémoire
cette admirable métamorphoſe. M
Pruggmayr rapporte icy les * Inſcrip
tions qu'il fit graver des deux cô
tez. Il ſe déchaîne enſuite contre le
faux *Althmiſtes*, qu'il prétend qui on
injuſtement décrié cet Art divin par
leurs

* D'un côté il y a ces mots, *Divina Meta-morphoſis exhibita Pragæ 15. Jan. An. 1648 in præſentia Sac. Cæſ. Majeſtatis Ferdinandi III.* Et au revers, *Raris hæc ut hominibus eſt ars, ità rarò in lucem prodit. Laudetur Deus in æternùm, qui partem ſuæ infinitæ potentiæ nobis miſis abjectiſſimis Creaturis communicat.*

on de la maniére dont il s'y faut prendre, pour y avoir un heureux succés.

D'abord il fait voir par le Témoignage unanime des plus-fameux Auteurs, qui en ont écrit, que quelque excellent que soit cet Ouvrage, & quelque necessité qu'il y ait que l'Art & la Nature s'en mêlent; il est pourtant si aisé d'en venir à bout, quand on sçait comment il s'y faut conduire, que si les excellens Maîtres vouloyent en expliquer clairement, une femme le pourroit faire, en filant sa quenouille; & que s'ils en vouloyent faire la démonstration à l'œil, les Enfans se mocqueroyent des Philosophes, qui auroyent voulu faire de cela une grande affaire. Il ne faudroit qu'un jour, il ne faudroit même qu'une heure, pour enseigner le Secret, dont cependant la découverte est si rare & si difficile. Aussi n'est-il pas besoin d'y faire de grandes dépenses. On peut, dit M. Pruggnayr, aprés les Autheurs, en être quitte pour moins de deux écus d'or; au lieu que ceux, qui ne sçavent pas le secret, y employent inutilement des sommes immenses. L'importance est de bien étudier la Nature, qu'il faut tâcher d'imi-

vir à propos pour faire l'or, par son
cours, de la même maniére qu'elle
produit toute seule dans les entrailles
la Terre.

M. Pruggmayr prouve donc icy
qu'il avoit supposé au commencemen
c'est que les Métaux s'engendrent d'u
Semence, tout de même que les Plant
& les Animaux. Les preuves qu'il
donne sont, 1. Qu'il n'y a point de r
son de croire que Dieu eust voulu do
ner cet avantage aux Plantes, & le r
fuser aux Métaux. Car qui l'auroit
obliger à les traitter si differemment
& quelle inégalité y a-t-il à son égar
dans ces divers Corps, qui les luy pu
rendre moins considérables les uns qu
les autres ? 2. Que les Métaux croi
sent, & se multiplient, tout de même
que les Végétaux ; comme cela paroi
en ce que, si l'on remet dans les fosses
des mines, la terre qu'on en avoit
ostée, il s'y engendre de nouveaux mé-
taux de même espéce que ceux qu'on
en a tirez : ce qu'il soûtient qui ne se
peut faire sans semence. Ayant ainsi
établi son Principe, il enseigne où l'on
doit chercher cette précieuse Semence.
Il fait voir qu'on ne doit pas espérer de
la trouver dans les parties, ou dans les

hu-

dans les autres métaux, qui ont paſſé
r le feu, ni même dans les ſels, dans
ntimoine, & dans les autres choſes
mblables : Et il ſoûtient qu'elle n'eſt
nfermée que dans les métaux, qui
nt encore dans leur *Chaos*, envelop-
z dans leur écore, & qui n'ont point
ncore ſenti la force du feu, c'eſt-à-
ire, dans les grands mineraux. C'eſt
là qu'il prétend que l'on doit tirer le
Mercure Philoſophique, qui eſt ſi-peu
mblable à l'argent-vif des boutiques,
u'il y remarque juſques à ſix differen-
es eſſentielles.

Mais comme une des plus grandes difficultez eſt de trouver le vray moyen de fondre & de diſſoudre le Corps, où cette précieuſe ſemence eſt renfermée; & que c'eſt là le grand point, & le grand ſecret de cet Art; M. Pruggmayr avertit que ce doit être un moyen naturel, qui ouvre les pores de ce Corps, de maniére que la ſemence en puiſſe ſortir toute digerée : Et il aſſure que ſi on peut avoir une choſe, d'où ſe tire une liqueur, qui fonde l'Or, ſans violence, & ſans bruit, auſſi doucement & auſſi naturellement que l'eau fond la glace, on a trouvé juſtement ce que la Nature employe pour produire l'Or. Une des

marques qu'il donne pour connoî cette liqueur, c'eſt qu'elle ne mouil point les mains.

Il parle enſuite du choix du *Vaiſſe* dont il ſe faut ſervir; parce que ce n'e pas une affaire d'une auſſi petite impo tance qu'on pourroit s'imaginer; Vaiſſeau étant à cette matiére la m me choſe qu'eſt la *matrice* au *fœt* dans les Animaux. Comme cette ma tiére eſt ſimple & qu'elle coûte fort peu; il ne luy faut auſſi qu'un Vai ſeau ſimple & unique, ſemblable à c luy où la Nature elle même travaill Nôtre Auteur l'appelle le *Verre philo ſophique*. Car il ne faut pas s'imaginer que les phioles & les bouteilles de verre communes ſoyent propres à cet uſage. Il faut que le Vaiſſeau ait du rapport à la nature de la choſe qui s'y doit for mer. C'eſt par là que M. Pruggmayr veut qu'on juge quel il doit être, & ce qu'il en dit de plus poſitif c'eſt qu'il faut qu'il ſoit rond, à peu prés ſelon la forme de la Lune, qu'il ſoit fort, & que dez qu'on y a mis la matiére, il ſoit promptement *fermé hermetiquement*; de peur que les fleurs ne s'envolent, & que tout le Magiſtére ne ſe perde. Mais quand il eſt queſtion de ſçavoir ce que c'eſt précifément que cette *cloture hermetique*,

Pruggmayr en parle si ambig
& les Auteurs, qu'il allégue,
rent des choses si incompréhensible
il est obligé d'en faire une espéc
d'excuse à ses Lecteurs. Il les averti
cependant de ne se rebuter pas d'une
obscurité inévitable en un sujet, où
Dieu & les Philosophes ne permettent pas
qu'on s'explique d'une manière plus int
intelligible.

La Troisiéme chose nécessaire pour bien réussir dans cette Opération, c'est de sçavoir quel est le feu, qu'on y doit employer, & comment il doit être ménagé; Et c'est en cela, selon les Auteurs, que le principal du Secret consiste. Mais autant que la chose est importante, autant elle est difficile. M. Pruggmayr soûtient que tous ceux, qui y employent le feu ordinaire de charbon, ou celuy du Bain-Marie, des cendres, du sable, de la lampe, ou du fient même, se trompent extrémement; parce que le feu, dont il se faut servir, doit avoir les premières qualitez, qui ne se trouvent pas ensemble dans aucun de ces feux ordinaires. Ainsi il prétend que ce naturel, que l'Art peut faire un feu sans que l'on coure danger de

mieux comprendre la nature, sans pourtant se trop découvrir, il en fait un Parallele avec le feu ordinaire : Après quoy il déclare que celuy qui ne le reconnoîtra pas à ces caractéres, doit s'assurer qu'il n'est pas destiné à reüssir dans cet Art ; parce que jamais aucun Philosophe ne s'en est expliqué plus clairement, & qu'on ne doit pas espérer que jamais personne s'ouvre là-dessûs davantage.

Que si l'on demande pourquoy tous ces habiles gens se sont accordez à se rendre inintelligibles, & d'où vient qu'ils ont pris plaisir à envelopper des secrets si excellens dans des voiles impénétrables ; M. Pruggmayr en donne plusieurs raisons. Il dit qu'ils en ont ainsi usé, premiérement pour empêcher qu'on ne reconnust si facilement la certitude infaillible de cette admirable Science, & pour laisser à Dieu la gloire de la réveler à qui bon luy semblerait. 2. De peur d'égaler en cela les ignorans aux habiles, & de mettre les méchans en état d'en abuzer. 3. Pour ne pas se charger de tous les desordres qui en pourroient naître, & pour ne pas donner lieu à abandonner l'Agriculture, & à négliger tous les autres

Arts.

toutes les conditions, en ôtant l'inégalité, qui eſt le lien de la Société Civile. 5. Pour en rélever le prix & l'eſtime par la difficulté. 6. De peur que les Princes & les Souverains, étans maîtres de ce ſecret, n'empêchaſſent les pauvres de l'acquerir. 7. Et enfin de peur que ceux, qui vendent la mine, en reconnoiſſans la valeur, ne s'aviſent d'en hauſſer le prix à l'infini, ou qu'ils ne la retiennent toute pour eux, ſans en vouloir faire part à perſonne.

Enfin nôtre Auteur, pour rendre plus-clair & plus-aiſé à retenir tout ce qu'il a dit, en donne luy-même un précis en quatre Queſtions, auſquelles il fait autant de Réponſes, qui reviennent à ceci. 1. Que ce que l'on doit tirer de la matiére philoſophique, c'eſt *le noyau* le plus-pur, c'eſt-à-dire, le Sel, le Souphre, & le Mercure. 2. Qu'un ſeul vaiſſeau peut ſuffire pour toutes les opérations, & qu'on n'en doit remplir qu'environ le tiers, & laiſſer les deux tiers vuides. 3. Que pour tirer ce *pur noyau* par la prépa[illegible]ration de la matiére, il ne faut pas plus de trois ſemaines, ou 21. jours, pour faire le philoſophique. Et qu[illegible] mois jurel, l'artificiel eſt a[illegible] feu naturel néceſſai[illegible]

faire pour diverſes choſes, comme l'un des principaux inſtrumens de la pluſpart des Arts. De ſorte que bien que les Philoſophes ſemblent ne vouloir que le feu naturel, ils entendent neantmoins qu'on le ſçache employer de telle ſorte qu'il ſoit tout-enſemble & Naturel & Artificiel.

Au reſte, ſi les loüanges qu'on voit à la tête d'un Livre, ſur-tout quand elles ſont données par des gens qui paſſent pour connoiſſeurs, font un préjugé légitime en ſa faveur; celuy-cy a dequoi prévenir par là-même ſes Lecteurs, qui y trouveront dez l'entrée 8. ou 9. grands Eloges de Docteurs en Philoſophie & en Medecine.

ARTICLE III.

Traité de la Nature & de la Grace, ou du Concours général de la Providence, & du Concours particulier de la Grace efficace, contre les nouvelles hypotheſes de M. P. & de ſes Diſciples: Par M. Jurieu Docteur & Profeſſeur en Theologie. A Utrecht chez François Halma, Imprimeur ordinaire de l'Univerſité 1688. *in* 12 Pages 419.

Lors

Lorſque les Egliſes Réf. de France ont été ruinées, la pluſpart ne ſçavoyent encore ce que c'étoit que l'Opinion de M. *Pajon* ſur la Grace. Cependant pluſieurs Synodes, qui en avoyent pris connoiſſance, l'avoyent condamnée unanimément. Mais, en même temps, ils avoyent pris des meſures pour l'empêcher d'éclater. Ils n'avoyent pas jugé à propos de la combattre publiquement par des écrits polémiques. Et c'eſt apparemment une des raiſons qui obligérent M. Jurieu de retenir dans ſon cabinet celui-cy. Il nous apprend luy-même qu'il eſt compoſé il y a dix ans, & qu'il ne le met au jour préſentement que pour l'oppoſer à ceux que les Diſciples de M. Pajon ont déja publié ſur cette matiére.

Aprés avoir dit un mot des raiſons, qui le porterent à le compoſer, il fait le plan du Syſtême de M. Pajon & de ſes Diſciples; Et pour pouvoir l'examiner plus diſtinctement, & avec plus d'ordre & de netteté, il le réduit à ces 12. Propoſitions. 1. Que Dieu n'entre point dans les actions des Créatures par un concours immédiat. 2. Que Dieu s'eſt contenté de donner une impreſſion de mouvement [illegible] à toutes les par-

parties du monde, d'où naiſſent en-ſuite néceſſairement tels & tels effets. 3. Que la Corruption de l'homme conſiſte principalement & originairement dans de mauvaiſes penſées, dans des erreurs, & des préjugez. 4. Que même le Péché Originel conſiſte dans les dispoſitions aux faux jugemens & aux mauvaiſes penſées. 5. Que la Corruption de l'homme eſt un mal purement moral, dans lequel il n'y a rien de phyſique. 6. Que les Cauſes de nôtre Converſion doivent être auſſi des Cauſes purement morales. 7. Qu'il ſuffit d'illuminer l'entendement pour entraîner la volonté & les paſſions. 8. Que le mouvement de nôtre ame vers les choſes ſpirituelles dépend uniquement de la connoiſſance que Dieu nous en donne par ſa Parole. 9. Que le *ſentiment* des choſes ſpirituelles n'eſt rien autre choſe que la connoiſſance qu'on en á. 10. Que la Parole de Dieu contient des Demonſtrations morales, capables par elles-mêmes, ſans autre ſecours, de produire une pleine & entiére certitude ſur la vérité des myſtéres. 11. Que la Parole de Dieu prêchée dans de convenables circonſtances externes, ménagées par la Providence, peut faire une Grace irréſiſtible, & ſurmonter

main. 12. Que le Saint Eſprit n'entre point dans l'œuvre de la Converſion, par une opération interne, diſtincte de la Parole. C'eſt là l'Abrégé que M. Jurieu nous donne de ce qu'il s'eſt propoſé de réfuter dans cet Ouvrage, qu'il a diviſé en deux Parties. Dans la Premiére, il traite du *Concours de la Providence* : Et dans la Seconde, *des Opérations de la Grace*.

Les deux premiéres Propoſitions ſont le ſujet du premier Traité, qui regarde le *Concours*. Elles reviennent à cecy, que Dieu ayant compoſé le Monde de l'aſſemblage de divers reſſorts, en a ſi-bien lié toutes les parties, & les a tellement enchaînées les unes avec les autres, que ç'a été aſſez qu'il ait donné le premier branle à cette grande machine, pour produire tous les mouvemens qui arrivent dans l'Univers. Qu'ainſi il n'eſt pas beſoin que Dieu entre là-dedans par quelque Concours particulier, ni par quelqu'autre action nouvelle ; puiſque toutes choſes ſe font néceſſairement comme il les a ordonnées, par la liaiſon indiſſoluble des Effets avec leurs Cauſes, & par la ſeule vertu de cette premiére impreſſion qu'il a donnée à la Nature au commence-

nion nous répréſente Dieu comme u
Ouvrier, qui aprés avoir fait une mon
tre, & l'avoir montée, luy laiſſe fai
tous les mouvemens qui ſuivent d'eu
mêmes de la diſpoſition de ſes re
ſorts. C'eſt ainſi, diſent ces Me
ſieurs, que Dieu laiſſe agir les Cauſe
ſecondes, aprés les avoir créées, &
qu'il n'entre dans leurs actions que p
l'impreſſion de ce mouvement général
& univerſel qu'il leur a donné la pre
miére fois. Une ſeule choſe le peu
obliger à interrompre ces Loix géné
les par des volontez & des actions pa
ticuliéres, c'eſt le deſſein de faire u
Miracle. Mais par tout ailleurs il
n'apporte point d'autre action, ni d'au
tre *Concours*, que celuy qui conſiſte
dans l'impreſſion de ce premier mouve
ment.

Comme on peut voir que ce Senti
ment s'écarte fort du chemin battu, M.
Jurieu, qui ne croit pas qu'il faille s'en
éloigner, en ce point, pour ce qui eſt
d'eſſentiel, & qui regarde le fond de la
choſe même; employe ſa Premiére
Partie à le réfuter. Il ſoûtient donc,
qu'outre la premiére & générale im-
preſſion, que Dieu a donnée aux *Cauſes*
Secondes, il agit encore par un *Con-*

cours

toutes leurs ac
Et pour mieux établir cette O
on, qu'il croit la seule véritable, &
pour ruiner l'autre qu'il croit dangéreu
il commence la Dispute par quelques
sidérations, qui, selon luy, doivent
former des préjugez légitimes en fa-
veur du Concours. Mais comme avant
que de le prouver, il est nécessaire d'en
bien expliquer la Nature, il donne d'a-
bord un Chapitre particulier à cette
explication. Et parce qu'il juge im-
portant d'éloigner les idées fausses, que
les expressions ordinaires des Theolo-
giens pourroient faire naître, il remar-
que qu'en quelque manière qu'on s'en
exprime la plus part du temps, il faut
toujours se ressouvenir que la Puissance de
Dieu & sa Volonté n'étant au fond que
la même chose; Le Concours, qui
est un des Actes de cette Puissance, ne
peut être en Dieu autre chose que ses De-
crets, par lesquels de toute éternité il
a voulu que les Causes Secondes agissent
sous luy, en tel temps, en tel lieu, de
telle manière, & avec telles & telles
circonstances. Que cet
te, qui est en Dieu, &
de Dieu, produit un mo
Causes Secondes; &
remarque qui passe dans

lequel s'appelle proprement le Concour
Que d'ailleurs, *il faut ſçavoir que*
mouvement, qui eſt produit dans
Créatures, & dans les Cauſes Seconde
par la volonté de Dieu, n'eſt pas
mouvement différent de celui des Ca
ſes Secondes elles-mêmes. De ſorte qu
eſt de beſoin de ſe garder encore icy d
ne autre fauſſe idée, que les expre
ſions des Theologiens de l'Echole no
pourroient donner là-deſſus; puiſqu
ſemble *que leurs termes aillent à fa*
concevoir que l'action de Dieu, qui co
court, & l'action de la Cauſe Seco
de, qui reçoit le Concours, ſoyent com
me deux actions différentes; ou qui d
meurent paralléles, comme celles d
deux chevaux qui tirent un chariot; o
qui ſe confondent en une, comme deux
lumiéres qui ſe mêlent, & qui font dan
l'air une ſeule illumination. Ce n'eſ
point *cela*, dit M. Jurieu; *mais l'ac*
tion, ou le mouvement, qui eſt pro
duit par la Premiere Cauſe dans la Cau
ſe Seconde, eſt abſolument le même que
l'action de la Cauſe Seconde. Il ajoûte
que cependant il ne croit pas que le ſen
timent des Théologiens, qui s'ex
priment d'une autre maniére, *ſoit*
différent dans le fond; & qu'après
tout il eſt certain que tous naturelle-
ment

sentiment que tout le partage
sentimens, qui eſt entr'eux, ne peut
que ſur la maniére, & ſur la façon
gir de ce Concours. M. Jurieu rap-
porte en-ſuite les deux Opinions princi-
les, qui partagent les Echoles ſur ce
qui regarde la détermination de cette
miére. La premiére eſt celle des Mo-
liſtes, qui veulent *que le Concours ne*
tombe pas proprement ſur la Cauſe, mais
ſur l'Effet; parce que Dieu ne détermine
point la Cauſe Seconde à ſe mouvoir, mais
qu'il lui aide ſeulement à produire ſon
mouvement. La ſeconde eſt celle des
Thomiſtes, qui diſent *que le Concours*
de Dieu tombe ſur la Cauſe Seconde; que
c'eſt par la vertu de ce Concours que la
Cauſe Seconde agit; que c'eſt la Cauſe
Premiére, qui met la Seconde en mouve-
ment; & par conſequent, que c'eſt el-
le qui la prévient & qui la détermine.
Comme M. Jurieu ne void pas qu'il y
ait de parti raiſonnable à prendre que
ce dernier; c'eſt auſſi celui auquel il ſe
tient, & qu'il défend dans la ſuite.
Il prouve la *Néceſſité* du *Concours*,
ainſi expliqué, par cinq raiſons. La pre-
miére eſt priſe de la dépendance infinie
dans laquelle les Créatures ſont à l'é-
gard du Créateur. Car il faut qu'elles

les ne sont toutes *qu'un pur néant par rapport à lui ; & un néant aussi véritable, que celui, d'où elles ont été tirées est à leur égard.* Qu'en effet *l'Idée commune, que l'on a de la ressemblance de l'Homme avec Dieu, lors qu'on s'imagine que l'Homme est spirituel, immatériel, intelligent, & libre, comme Dieu est une idée fausse, qu'il faut corriger, puisqu'il est certain, que nôtre être, nôtre spiritualité, nôtre immatérialité, nôtre intelligence, & nôtre volonté, n'ont aucune ressemblance réelle avec celles de Dieu. Que tout cela ne consiste qu'en une pure analogie, telle que peut être celle du portrait avec le visage, ou celle de l'ombre avec le corps.* Or, dit-il, s'il est véritable *que dans les Créatures il n'y a rien de semblable à ce qui est en Dieu ; il est aisé de comprendre que dans la Créature il y a une négation de toutes les perfections de Dieu.* Il montre donc par ce principe, qui luy paroît incontestable, & qu'il croit de telle importance dans la Théologie, que *sans lui on ne peut sortir des abysmes incomprehensibles de la Conduite de Dieu, ni se démêler des sophismes de Spinosa*; Il prouve, dis-je, par ce principe, que les Créatures n'étant que des ombres du Créateur, & un pur neant devant luy, elles doivent

être

ard de luy ; de ſorte qu'il eſt impoſſible qu'elles puiſſent jamais rien faire ur elles-mêmes, & ſans luy. Tout de mêmes que l'ombre, qui n'eſt que le éant du corps, ne ſçauroit, ni être, ni mouvoir, ſans le corps. Il conclut de tout celà que ceux, qui nient le Concours immediat, donnent une terrible teinte à cette infinie dépendance, *puiſqu'ils font des Créatures autant de petites Divinitez, en leur donnant la force d'agir par elles-mêmes.*

Il tire ſa Seconde Preuve de la *Néceſſité du Concours de Dieu pour la Conſervation des Créatures* ; parce que ſi l'on avoüe que les Créatures ſont toûjours dépendantes de Dieu, & de ſon Concours, dans leur eſtre ; on ne void pas qu'on puiſſe nier qu'elles ne le ſoyent auſſi dans leur action. Mais afin de rendre ſon Principe tout-à-fait inconteſtable, il l'appuye de pluſieurs raiſons. Car il fait voir que la Conſervation étant une Création continuée, il eſt impoſſible que les Créatures ſubſiſtent ſans le ſecours du Créateur. Que ſi elles pouvoyent ſubſiſter ſans luy, elles ne dépendroient nullement de luy ; & Dieu & la Créature feroyent deux Eſtres *paralléles*, également

ment éternels, & indépendans l'un de l'autre. De sorte que, d'un côté Dieu ne pourroit anéantir la Créature ; & de l'autre, on pourroit conclurre que la Créature auroit été de toute éternité sans Dieu, puisqu'elle seroit capable de subsister éternellement sans luy. Enfin il allégue l'Ecriture Sainte pour prouver cette vérité. Il dit que c'est ce qu'elle entend, quand elle assure, **que Dieu porte & soûtient toutes choses par sa Parole puissante* ; † *& que c'est par luy que nous avons la vie, le mouvement & l'estre.* Et il conclut aprés ces raisons, que si les Créatures ont besoin d'une continuelle influence de la Divinité pour persévérer dans leur estre, on ne peut pas contester qu'elles n'en ayent aussi besoin pour agir. La raison en est évidente. Car s'il faut que Dieu soûtienne les choses, lorsqu'elles sont ; combien plus cela est-il nécessaire, lorsqu'elles se font ? Et puisqu'il y a des Créatures, dont l'action est l'essence même, comme par exemple les Esprits ; Comment pourroit-on concevoir qu'elles eussent continuellement besoin du Concours de Dieu pour la conservation de leur essence, & qu'elles n'en eussent pas besoin

**Heb.* 1. 2. † *Act.* 17.

ctions ?

Le Mouvement, & la Liaiſon, qui eſt entre les Corps & les Eſprits, fournissent à M. Jurieu une Troiſiéme Preuve. Il ſoûtient qu'il eſt impoſſible qu'à proprement parler, un Corps en remuë un autre, ou qu'il lui communique ſon mouvement. Il fait voir qu'il n'eſt pas moins inconcevable que naturellement l'Eſprit agiſſe ſur le Corps, ou que le Corps agiſſe ſur l'Eſprit; & il montre qu'il faut donc de toute néceſſité que ce ſoit Dieu, qui produiſe, & les mouvemens des Corps, & les opérations des Eſprits.

Sa quatriéme Preuve eſt tirée *des Incommoditez, qui ſe trouvent dans les autres Hypotheſes.* Celle des Epicuriens, qui nie abſolûment la Providence, eſt également abſurde & impie. Celle des Diſciples de M. Pajon, qui réduit cette Providence à une premiére impreſſion, que Dieu a donnée à toutes les parties du Monde, tire aprés ſoi un grand nombre d'inconveniens. Car 1. cette Impreſſion, donnée au commencement à la Matiére, ne ſçauroit être la Cauſe des opérations des Eſprits; *parce qu'il eſt clair que les Eſprits penſent, comprennent, & veulent,*

lent, independamment de la matiére Et de là il s'enſuivroit *que les Eſprits n'ayant pû recevoir la vertu de cette im preſſion, ne ſeroyent pas ſoûmis à la Pr vidence, & qu'on ne pourroit pas di que Dieu fuſt la Cauſe de leurs actions.* On ne void pas bien comment on pe diſtinguer cette notion de la Provide ce d'avec celle de cette fatale Deſtinée qu'on a reprochée aux Stoïciens. C on void des deux côtez *un enchaîneme néceſſaire de Cauſes & d'Effets, qui produiſent ſucceſſivement, & néceſſa rement, par la vertu d'une premiére impreſſion donnée à l'Univers dez commencement.* 3. Mais une des grande difficultez, qu'on trouve dans ce Syſtê me, c'eſt qu'on ne ſçauroit compren dre, ſuivant ſes principes, *comment Dieu n'eſt pas l'Auteur du Péché.* Car comme, ſelon ces Meſſieurs, tous les événemens, qui ſont arrivez depuis le commencement du Monde, le Péché d'Adam, & toutes les autres actions criminelles, ſont des effets inévitables de cette premiére impreſſion; On ne peut attribuer qu'à Dieu ſeul toutes ces mauvaiſes ſuites; puiſque l'homme ne peut rien changer dans cette chaîne indiſſoluble d'actions, & d'événemens, qui dépendent de ce premier branle,

qu'il ne faut pas moins que d'un *Miracle* pour en rompre la liaison. 4. Une autre difficulté, qui n'eſt pas petite, eſt que la vertu de cette premiére impreſſion étant arrêtée, & l'enchaînement interrompu, toutes les fois que Dieu fait un miracle; il faut, lorſque la arrivé, ou que toute cette ſuite d'effets, qui devoyent naître de leurs cauſes, juſques à la fin du Monde, demeure ſupprimée, & anéantie, ce qui ſeroit injurieux à la Sageſſe de Dieu; ou que Dieu rétabliſſe l'ordre & l'enchaînement, par un autre miracle, & qu'il redonne à la Nature une impreſſion nouvelle, toute ſemblable à la premiére; ce qui ſeroit multiplier extrêmement les miracles, &, de plus, ſortir de l'hypothéſe de ces Meſſieurs; puiſqu'à ce conte il n'y auroit plus *une impreſſion générale, un branle une fois donné à toutes les parties du Monde*; mais il y auroit tout autant de nouvelles impreſſions que Dieu auroit fait de miracles. 5. Enfin voici le grand inconvénient, qui ſe trouve dans ce Syſtême, c'eſt *qu'il ruine abſolûment l'uſage de la Priére.* Car s'il y a un enchaînement, & une impreſſion, dont l'effet eſt inévitable, en remontant à l'origine des choſes; ſoit qu'on prie,

ou qu'on ne prie pas, les choſes arri
ront toûjours comme elles doivent a
river. La Priére ne changera rien
l'ordre une fois établi, à moins q
Dieu ne ſe fuſt obligé d'y répondre p
des miracles.

La derniére Preuve de M. Jur
pour la vérité du Concours eſt priſe
l'Ecriture Sainte, qui attribuë à Di
généralement tous les Effets des Cau
Secondes deſtituées de connoiſſance,
tous les événemens qui arrivent p
l'entremiſe des Cauſes intelligentes.
qu'elle fait d'une maniére, qui nous
préſente Dieu comme entrant dans
ſein de toutes les Cauſes Secondes, p
une opération ſecrette, pour les mo
voir & les faire agir. Comme c'eſt
l'idée que forment naturellement da
l'eſprit tous les Textes, qui nous pa
lent de la Providence de Dieu; il eſt
malaiſé de les éluder, en les tournan
violemment du côté de cette impreſſion
primitive qu'on prétend que Dieu ayt
donnée à toutes les parties du Monde;
puiſqu'aprés tout, c'eſt une régle in-
violable du ſens commun, que *quand
le langage de Dieu, ou des hommes, par
la premiére idée, qu'il jette dans l'eſ-
prit, ne dit rien de répugnant à la rai-
ſon, à la piété, & à l'expérience, il ne*

faut

retournez. ni à la figure

Après avoir ainsi établi le Concours
rticulier ; M. Jurieu vient aux Ob-
ctions, & il trouve qu'il n'y en a que
ux de considérables. La première
priſe de l'incompatibilité apparente
cette Doctrine avec la Liberté de
homme. Car s'il eſt vrai que le Con-
urs, qui prédetermine la Volonté, la
rte néceſſairement à telles & telles
ions ; il eſt difficile de comprendre
mment l'Ame peut conſerver ſa li-
erté, tandis qu'elle eſt entraînée par
e force ſi puiſſante, & d'une manié-
ſi invincible. M. Jurieu répond à
ela que toute la difficulté, qu'on y
ouve, ne vient que de la fauſſe idée
'on ſe forme ordinairement de la Li-
erté. On s'imagine qu'elle conſiſte
dans l'exemption de toute ſorte de Néceſ-
ité ; & c'eſt en quoi l'on ſe trompe.
Car ce n'eſt point la Néceſſité qui eſt
oppoſée à la Liberté, c'eſt ſeulement
la Contrainte : Et ſoit que la Volon-
té ſe porte néceſſairement à quelque action,
ſoit qu'elle s'y porte avec quelque eſpéce
d'indifference, elle s'y porte toûjours
librement, pourvû qu'elle s'y porte avec
connoiſſance, par & après
deliberation. Ainſi, [illegible]

n'y a que deux choſes néceſſaires. La premiére, *que la Volonté, qui agit, ne ſoit point déterminée par ſa nature à une telle action.* La ſeconde, *qu'elle faſſe cette action aprés un jugement précedent.* Et cela étant poſé, il lui paroît évident que le Concours, qui prédétermine la Volonté, ne viole point tout la Liberté, & n'empêche pas que les actions des hommes ne ſoyent libres. 1. Parce que le Concours ne fait point que la Volonté ſoit déterminée par ſa nature à l'action qu'elle fait, ni qu'elle ſoit incapable par elle-même d'être déterminée d'une maniére toute differente. 2. Parce que le Concours n'empêche point que la Volonté n'agiſſe avec & aprés la détermination de l'Entendement, en quoy conſiſte proprement l'eſſence de la Liberté : au contraire c'eſt le Concours de Dieu, qui fait que l'Entendement juge, & que la Volonté ſuit le jugement de l'Entendement. Ainſi, conclut M. Jurieu, c'eſt le Concours de Dieu qui fait agir l'homme librement, bien loin de violer ſa liberté & de lui faire aucun préjudice.

La ſeconde Objection ne paroît pas moins conſidérable que la premiére.

Car

re comment le Concours de Dieu ne
iole point la liberté de l'homme ; il
mble qu'il n'y en ayt pas moins à con-
evoir *comment ce Concours ne fait*
s Dieu Auteur du Péché. M. Ju-
ieu a reproché ce grand inconvenient
Syſtême de *l'impreſſion générale.*
ais ceux qui défendent ce Syſtême,
rétendent le pouvoir reprocher au ſien
vec autant ou plus de probabilité. En
ffet, ſi Dieu intervient par un Con-
ours immédiat dans toutes les actions
es hommes, s'il en eſt la Premiére
auſe, & ſi en qualité de Premier Mo-
teur, il donne le premier branle à tous
es mouvemens de leurs facultez ; ne
'enſuit-il pas que lorſque les hommes
ommettent des crimes, ils ne font
que ſuivre l'impreſſion qu'il leur donne ;
& que c'eſt lui par conſéquent qui eſt le
premier Auteur du Péché ? M. Ju-
ieu répond d'abord, par la diſtinction
ordinaire des Theologiens, qui diſent
que Dieu eſt l'Auteur de l'action, par
le Concours qu'il y prête, mais qu'il ne
l'eſt pas de la malice de l'action. A
peu-prés comme un Cavalier, qui fait
marcher un cheval boiteux, eſt bien
cauſe que le cheval marche ; mais il
n'eſt pas cauſe qu'il boite en marchant.

Ainſi, diſent-ils, lorſque Dieu meut & fait agir un homme, qui commet un crime; il le porte bien à l'action conſidérée en elle-même, mais il ne le porte pas à ce qu'il y a de criminel dans cette action. Le mouvement vient de Dieu; mais le deſordre qui ſe voit dans ce mouvement vient de l'homme. Cette réponſe ſuffiroit, peut être, s'il ne s'agiſſoit que des actions extérieures; car à s'en tenir là, il ſemble qu'on peut aſſez ſéparer le crime d'avec la ſubſtance de l'action. Par exemple, dit M. Jurieu, quand un homme tire l'épée & qu'il l'enfonce dans le corps d'un autre pour le tuer; on conçoit facilement que Dieu peut remuer le bras de cet homme, & le déterminer même à ſon action, ſans pourtant avoir part au crime; parce que cette action de *mouvoir* le bras, & d'enfoncer une épée, n'eſt pas mauvaiſe par elle-même, puiſqu'il y a telle occaſion, où elle ſe pourroit faire ſans crime; Toute la malice en dépend de la corruption du cœur, & de la mauvaiſe intention de celuy qui frappe.

Mais comme dans ce ſentiment on ſuppoſe toûjours que le Concours de Dieu ne s'arrête pas aux actions extérieures, & qu'il paſſe néceſſairement juſ-

mens de la Volonté ; il eſt difficile de comprendre comment Dieu ſe mêle dans ces mouvemens criminels de la Volonté humaine, ſans être pourtant Auteur du péché. Sur-tout il y a certains actes ſi eſſentiellement mauvais, & où le crime paroît ſi inſéparable de l'acte même, qu'on ne voit pas de quelle maniére Dieu peut prêter ſon concours immédiat pour la production de l'acte, ſans être la cauſe du crime, qui y eſt inſéparablement attaché. Par exemple, *la haine de Dieu* eſt un mouvement de la Volonté ſi vicieux, & ſi criminel, par ſoy-même, qu'il ſemble que Dieu n'y puiſſe concourir ſans faire le dernier tort à ſa Sainteté. La difficulté, comme on voit, eſt grande ; & M. Jurieu n'y épargne, ni ſon eſprit, ni ſon ſçavoir, pour s'en démêler. Il dit que quelque peine que l'on trouve à ſéparer ces deux choſes, dans les actions intérieurement mauvaiſes, telles que ſont celles dont nous venons de parler ; il eſt pourtant certain qu'il n'y en a point, où la malice de l'action ne ſoit une choſe diſtincte de l'action même, & où l'on ne doive effectivement les diſtinguer. Ainſi, dit-il, dans la haine de Dieu il y a deux

la haine : l'autre eſt la détermination de ce mouvement du côté de Dieu. Pour ce qui eſt du mouvement de la haine on void bien qu'en ſoy il n'eſt pas mauvais ; & qu'ainſi Dieu y peut concourir ſans crime ; Car on peut haïr certaines choſes très-juſtement. La détermination de ce mouvement du côté de Dieu eſt ce qu'il y a de mauvais : mais comme c'eſt un mal moral, ce n'eſt point proprement un eſtre, c'eſt une privation, dont Dieu ne peut être cauſe par ſon Concours ; puiſque toute action de Dieu tend toûjours à l'eſtre, & ne peut jamais aboutir au neant.

Tout cela paroît dit fort ſubtilement. Cependant la difficulté ne ſemble pas être épuiſée ; & il reſte encore à donner ſatisfaction ſur ce qu'on appelle *Prédétermination phyſique*. Car, ſelon le ſentiment de ceux qui ſoûtiennent le Concours, *Dieu n'eſt pas ſeulement la Cauſe qui remuë la Volonté, mais c'eſt lui qui la prédétermine, qui eſt cauſe qu'elle fait une telle action plûtôt qu'une autre.* Or ſi Dieu prévient & prédétermine la Volonté dans les actions mauvaiſes ; s'il tourne la Volonté du côté de cette action plûtôt que d'un autre ; ne fait-il pas par cela même

...roit ſerrer da...
...cela difficulté. Mais...
...le dénouë par une diſtinct...
...emblable à celle qu'il a apportée da...
...s réponſes précédentes. Il dit qu...
...dans les mouvemens de la Volonté le...
...plus criminels, & dans les détermina...
...ions les plus vicieuſes, on peut toû...
...jours diſtinguer la choſe d'avec le vice
...qui s'y trouve, & l'eſtre phyſique &
...réel d'avec le neant moral. Tout ce
...qu'il y a de réel ne ſe peut produire
...que par le Concours de Dieu. C'eſt
...pourquoy il eſt néceſſaire qu'il y déter-
...mine la Volonté; & en cela il n'y a
...point de Crime. Mais il n'eſt pas né-
...ceſſaire qu'il la détermine du neant, c'eſt
...à dire au vice; la Créature elle-même
...ſuffiſamment y détermine
...comme on fait comme à l'Act
...prédéterminé ne à l'Act
...un tel Acte, ſans qu'
...vice de l'Acte; & c
...ſible que, ſans qu'il en pr
...Créature, l'on pu
...Ou ce qu
...G

Enfin voi
dre que Di
& préciſém
prédétermi
nent il eſt
vice l'eſtre
e impure
y attach

comme d'une pierre que l'on pouſſe en haut, & qui emportée par ſon propre poids retombe auſſi-tôt ſur quelque endroit de la Terre. On peut bien dire que le bras qui a jetté cette pierre l'a prédéterminée par ſon mouvement à tomber plûtôt ſur cet endroit que ſur quelque autre : Mais on ne peut pas dire pour cela qu'il ſoit la cauſe qu'elle y tombe ; parce que ſa chûte eſt proprement l'effet de ſa peſanteur. Ainſi c'eſt le Concours de Dieu, qui fait mouvoir nôtre Volonté, & qui la détermine même, par l'impreſſion qu'il luy donne, à un tel ou à un tel mouvement. Mais c'eſt la Volonté, qui applique mal ce mouvement que Dieu luy imprime, & qui fait un mauvais uſage de cet effet du Concours de Dieu. Par exemple, Dieu éléve l'Ame pour luy faire produire un acte, qui ſoit préciſément un acte d'amour. Si l'Ame ſuivoit fidélement cette impreſſion, qui lui vient de Dieu, & ſi elle étoit capable d'agir conformément à ſa nature; elle ne manqueroit pas de porter ſon amour du côté du bien. Mais dans la corruption où elle eſt, elle détourne ailleurs cet amour qui lui eſt imprimé par la Cauſe premiére, & elle le fait tomber par ſa peſan-

Quelque ſçavans & ſubtils que ſoyent ces éclairciſſemens ; M. Jurieu a bien ſenti qu'il reſtoit encore des difficultez dans une matiére ſi obſcure, & l'on peut dire ſi inexplicable. C'eſt pourquoy il conclut ce diſcours par ce mot d'avis, que ſi ce qu'il a dit là deſſus ne ſatisfait pas pleinement, on eſt obligé de conſidérer 1. Qu'il ne faut pas douter d'une choſe claire parce qu'il y a de l'obſcurité dans la maniére dont elle ſe fait. 2. Que c'eſt icy la choſe la plus-profonde de toute la Theologie. Et 3. Que le Syſtême oppoſé eſt capable par ſes conſéquences de donner des atteintes mortelles à toute la Religion.

Enfin il acheve cette Premiére Partie par la Comparaiſon qu'il fait du Syſtême de M. Pajon avec celuy du P. Mallebranche. Il remarque ce qu'ils ont de conforme & de different entr'eux ; & aprés en avoir donné ſon jugement, il nous apprend de quelle maniére il forme ſon propre Syſtême ſur cette même matiére de la Providence.

M. Jurieu deſtine ſon Second Traité *à examiner les Opérations de la Grace interne, & à prouver les Véritez de la Grace immédiate & efficace par elle-*

mê-

jon. Car comme M. Pajon n'admet point de Concours immédiat dans la Nature, il ne reconnoît point non plus d'opération interne & immédiate dans la Grace. De la maniére qu'il en parle, il conçoit assez celle-cy sur le plan de l'autre. Du moins est-il clair qu'il en réduit toute l'efficace *à la seule proposition de la Parole, accompagnée de l'assemblage de diverses Circonstances extérieures, conduites & ménagées par la Providence, de la maniére la plus-propre pour produire leur effet, c'est à dire, pour toucher les cœurs, & pour illuminer les entendemens* : Ce *qui*, selon luy, *se fait d'une maniére irrésistible & nécessaire, sans qu'il soit besoin d'une Grace immédiate, ou d'une opération intérieure du Saint Esprit.* Que si l'on demande quelles sont ces Circonstances si nécessaires & si efficaces ; M. Jurieu nous rapporte que M. Pajon, & ses Disciples, répondent qu'il est impossible de les marquer toutes ; parce qu'il n'y a que Dieu qui les connoisse assez pour en faire un exact dénombrement : mais qu'en général on peut dire que *la Naissance, l'Education, le Tempérament, la Disposition des Organes, le Lieu où l'on vit, la Mala-*

die,

Commerce au monde ou la Richesse, la Prospérité & l'Adversité, l'Abondance ou la Disette, les Dangers courus & les Délivrances reçues, & autres semblables, en sont les plus souvent employées, & les principales. Ces Messieurs disent donc que ces Circonstances, sur lesquelles la Providence préside, & dont elle dispose souverainement, étant jointes à la Parole, elles ne peuvent pas manquer de produire leur effet, selon le principe qu'ils ont posé au sujet de la Providence générale; *C'est que Dieu a donné certains mouvemens dans les parties du monde, en les créant, en sorte qu'il faut nécessairement que tels & tels effets s'en ensuivent.* Ces Circonstances faisans partie de ces mouvemens imprimez, elles doivent aussi nécessairement produire leur effet; & c'est de cette maniére qu'elles servent, selon eux, à la conversion des hommes.

C'est là l'Article essentiel, & le point capital, s'il faut ainsi dire, de l'Opinion de M. Pajon. Mais comme ce point particulier a une grande influence sur plusieurs matiéres de la Theologie, il a fallu bâtir un Systême, où tout s'ajustât à ce sentiment. M. Ju-

ce Système dans toute son étenduë, en a compris tous les Articles dans les douze Propoſitions, que nous avons rapportées au commencement. Les deux premiéres, qui regardoient *l'action générale du Concours*, ont été examinées dans le Traitté précédent; & on paſſe dans celui-cy à l'examen des dix autres qui regardent *l'opération particuliére de la Grace*. M. Jurieu commence cet examen par les trois premiéres, qui comprennent le ſentiment de ces Mrs. *ſur la Corruption de l'homme*; parce que comme la Grace en eſt le Reméde, il faut ſçavoir ce qu'ils diſent ſur le mal, dont elle nous délivre, pour bien concevoir ce qu'ils penſent ſur ce qu'elle fait pour nous en délivrer. Ils tiennent donc, dit M. Jurieu, que le Péché a porté ſes deſordres dans toutes les facultez de l'Ame: Mais ils ſoûtiennent que la ſource de tout le mal eſt dans l'Entendement; *& que la Corruption de l'Homme conſiſte principalement & originellement dans de mauvaiſes penſées, dans des erreurs, & dans des préjugez*. C'eſt là la Premiére des trois Propoſitions où il renferme leur ſentiment touchant cet Article; & il remarque qu'en l'établiſſant ils croyent

faire

parce qu'il leur ſemble que ſi toute nôtre corruption vient de nôtre erreur, il ne faut que ruïner l'erreur pour faire triompher la Grace, & il ſuffit d'inſtruire l'homme pour le convertir. M. Jurieu ſoûtient au contraire, qu'il faut n'avoir point étudié le cœur de l'homme pour ne pas ſçavoir que bien-loin que l'origine de nôtre corruption ſoit toute dans nos faux jugemens, que tout-au-contraire nos faux jugemens, & ſur-tout ceux qui regardent la Morale, naiſſent la-pluſ-part de nos mauvaiſes paſſions; de ſorte que ce n'eſt pas tant l'eſprit qui gâte le cœur, que le cœur qui ſéduit l'eſprit. Les preuves qu'il en apporte ſont priſes, 1. De ce que chacun juge ſelon ſes paſſions; comme on le voïd tous les jours dans l'amour & dans la haine. 2. De ce que nôtre Corruption ayant pris ſon origine de nôtre Corps, il faut qu'elle trouve ſa ſource dans nos paſſions plûtôt que dans nos jugemens; Comme en effet elle conſiſte originairement dans l'amour des choſes ſenſibles, & dans ce penchant que le corps donne à l'ame pour le bien charnel. 3. De l'Idée que nous en donne l'Ecriture Sainte, qui ſur ce ſujet ne nous parle que de

Chair,

Chair, d'affection de la Chair, de fruit & d'œuvres de la Chair; de Loy de péché, qui eſt dans les membres, & qui combat contre la Loy qui eſt dans l'Entendement; de paſſions, & de convoitiſes, qui ſeduiſent, &c.

La Seconde Propoſition regarde le *Péché Originel, qui ne conſiſte*, ſelon ces Meſſieurs, *que dans des diſpoſitions aux faux jugemens & aux fauſſes penſées.* M. Jurieu, qui ne trouve pas que ce ſoit reconnoître toute l'étenduë du Péché Originel, que de la borner à de certaines diſpoſitions, qui ne regardent que l'Entendement; demande, au reſte, à ces Meſſieurs ce que c'eſt préciſément que ces diſpoſitions dans les enfans, & en quoi c'eſt qu'elles conſiſtent? Et comme ils ne s'expliquent pas fort-clairement là-deſſus; M. Jurieu laiſſe à juger s'il n'y a point quelque choſe de ſuſpect en cela, & ſi du moins on ne peut pas dire que leur ſentiment va à ruïner le Péché Originel par ſes conſéquences.

La Troiſiéme Propoſition eſt, *Que dans la Corruption de l'Homme, tant dans les enfans, que dans les adultes, il n'y a rien de phyſique, tout y eſt moral.* C'eſt icy un des Principes auquel ces Meſſieurs ont le plus d'attache; parce qu'ils

croyent

son intérieure du Saint Esprit n'est point nécessaire pour la Conversion de l'homme ; puisque pour un mal moral il ne faut qu'un remède moral. M. Jurieu leur soûtient qu'à prendre cette Proposition dans toute l'étendüe qu'ils luy donnent, il n'y a rien de plus faux. Et pour le mieux faire comprendre, il remarque que la Corruption de l'homme se peut rapporter à ces trois choses ; 1. Aux mauvaises actions. 2. Aux mauvaises habitudes. 3. Aux mauvaises dispositions. Et il s'attache à prouver que dans toutes ces trois choses il y a quelque chose de physique, & non simplement de moral.

De ces trois Propositions, qui regardent la nature de nôtre Corruption naturelle, M. Jurieu passe à celles qui concernent *la maniére dont la Grace agit pour nous en tirer.* Et pour les envisager plus distinctement il les distribuë en *deux Classes*. Dans l'une, il met les cinq premiéres, qu'il appelle *Préliminaires* ; & dans l'autre les deux dernières, qui regardent le fond même de la Dispute, & ce qu'il y a de principal en question.

Il ne donne qu'un seul Chapitre aux cinq Propositions Préliminaires : mais

il

avec ſoin. La premiére en ordre, & qui eſt la quátriéme des dix, où il a dompris les ſentimens de M. Pajon, & de ſes Diſciples, ſur la Grace, eſt celle où l'on poſe, *que les Cauſes de nôtre Converſion doivent être purement morales, & nullement phyſiques.* On voit bien que celle-cy eſt naturellement liée avec la précédente, & que l'on conclut que les Cauſes de nôtre Converſion doivent être purement morales, parce que dans la corruption de l'homme il n'y a rien que de moral. M. Jurieu, aprés avoir dit que par *Cauſe morale*, on entend icy celle qui n'agit que par la préſentation des objets, & par *Cauſe phyſique*, celle qui influë véritablement dans la faculté, & qui la meut par cette influence; ſoûtient qu'il n'y a point de raiſon de dire que l'Opération de Dieu pour la Converſion de l'homme, doive être une Opération purement morale, comme ſi telle étoit la nature de la Créature intelligente, qu'elle ne puſt être muë que par des Cauſes morales, & par la préſentation de certains objets. Il allégue contre cela les peines préparées aux Demons, le tourment du feu, qui eſt une choſe phyſique, les ſouffrances inviſibles, & inté-

rieu-

imprimées immédiatemen
dans les esprits ; l'impression du Cor
cours général, qui n'est pas moins pou
les esprits que pour les corps ; & qui est
véritablement physique. Et il tire de
tout cela cette conséquence, que com-
me il y a quelque chose de physique
dans nôtre corruption, il faut aussi
pour la corriger une opération phy si-
que & toute puissante de Dieu sur nos
ames.

Sur la Cinquiéme Proposition, qui est
qu'il suffit d'illuminer l'Entendement
pour entraîner la Volonté ; parce que la
Volonté suit toûjours ce qu'on appelle le
dernier jugement de l'Entendement Pra-
tique : M. Juricu remarque d'abord
avec beaucoup de raison que quand on
auroit accordé cette Proposition à ses
Défenseurs, ils n'en tireroient pas
aucun avantage ; puisqu'il faudroit
jours une Grace im
pression du Saint Es
Parole, pour porter
dans l'entendemen
n'est pas de ceux

Li

prouver ; *que bien s'en faut que l'Entendement ſoit toûjours néceſſairement le maître de la Volonté, qu'au contraire les Paſſions entraînent preſque toûjours l'Entendement ; & que la Volonté eſt toûjours la Maîtreſſe.* Qu'en effet l'Entendement n'étant qu'une faculté purement paſſive, il n'y a point d'apparence que ce ſoit à luy à gouverner, & à tenir l'empire dans nôtre ame. Qu'il eſt clair que cet avantage appartient proprement à la Volonté, puiſque c'eſt elle qui a naturellement la liberté & l'indépendance en partage. Qu'auſſi voit-on bien que c'eſt elle qui commande, & qui donne les ordres à l'Entendement ; qui luy preſcrit ce qu'il doit faire, & qui eſt la maîtreſſe de ſes jugemens ; qui rejette, ou qui acquieſçe, ſelon ſes propres penchans, & non pas ſelon les lumiéres que l'Entendement luy préſente ; qui ſe détermine ſouvent ſans le conſulter : de ſorte qu'il faut de néceſſité, dans nôtre Converſion, que la Grace touche nôtre Volonté, avant que de pénétrer nôtre Entendement.

Aprés cela on peut bien juger que M. Jurieu n'eſt pas diſpoſé à paſſer non plus cette Sixiéme Propoſition à ces

Meſ-

des goûts prévenans, des joyes &
des plaisirs, que la Grace imprime im-
médiatement dans l'ame, qui ne naif-
ent point proprement de la Connoif-
ance, & qui préviennent la réflexion.
Mais qu'aprés tout, bien que nôtre A-
mour suive d'ordinaire nôtre Connoif-
sance, il faut toûjours tenir pour con-
stant qu'il ne suffit pas, pour nous pous-
ser vers les choses spirituelles, de nous
en donner la connoissance par le minis-
tère de la Parole; parce que, pour en
imprimer la persuasion dans nôtre a-
me, il faut une action de l'Esprit de
Dieu dans nôtre Entendement, & une
Action de ce même Esprit sur nôtre
Volonté pour vaincre son inclination
au mal, en rompant l'attache qu'elle
a à la chair, & son union aux choses
sensibles.

La Proposition, qui
est que le Sentiment
tuelles n'est rien autre
noissance qu'on a de
C'est-à-dire, comm
lique, qu'Dieu ne
une impression

porte vers les choſes ſpirituelles, qu
par la voye de la Connoiſſance, & d
la Raiſon. M. Jurieu ſoûtient que rie
n'eſt plus-faux que ce Principe.
Parce qu'il détruit ce que l'Ecritu
nous dit de la Sanctification de cert
nes Perſonnes, dez le ventre de leu
méres, comme entr'autres *de Je*
Baptiſte. 2. Parce qu'il ruïne abſo
lûment l'opération de la Grace d
Dieu dans les Enfans. Et 3. Parc
qu'on a déja prouvé que Dieu peut a
gir ſur les Ames, par des impreſſion
phyſiques, qui ne dépendent point d
la Connoiſſance.

La huitiéme Propoſition dit, que *la Parole de Dieu contient des Démonſtrations morales, capables par elles-mêmes de produire une certitude auſſi grande, ſur la verité des myſtéres, que le ſçauroit être celle des Démonſtrations géométriques.* M. Jurieu eſt bien éloigné de tomber d'accord de cette Propoſition. Ce n'eſt pas qu'il veuille diminuer la force & la lumiére des Caractéres de la Divinité de l'Ecriture : mais c'eſt que connoiſſant les ténébres & la corruption de l'homme, il ſoûtient que ni chacun de ces Caractéres à part, ni tous enſemble, ne ſont point capables de

per-

ion de la Grace.

ous voicy venus aux deux dernié-
es Propoſitions, qui ſont proprement
la grande affaire & le fond même de
la Controverſe. La premiére établit
la maniére de l'action de la Grace, ſe-
on ces Meſſieurs. La Seconde nie la
maniére d'agir de cette même Grace,
comme on l'explique ordinairement.
M. Jurieu les combat fort-ſçavamment
toutes deux : Et comme c'eſt icy le
nœud de la queſtion, on peut dire qu'il
y fait voir toute ſa pénétration, & tou-
te la force de ſon génie. Nous ren-
voyons les Lecteurs à l'Ouvrage mê-
me pour achever de s'en convaincre.
Car il faudroit faire un Livre, plûtôt
qu'un Extrait, pour rapporter le dé-
tail de cet endroit de la Diſpute, où il
examine tout avec la derniére préciſion.
Pour marquer ſeulement en deux mots
ce qu'il y fait de principal ; il ſoû-
tient d'abord que la X.me Pro-
poſition, qui fait connoître la Grace
dans la ſeule preſent de l'Objet
revêtu de ſes Circon ces, eſt Pé-
lagienne ; & il prête le prouver par
la comparaiſon qu fait du Senti-
ment de Pélage ave celuy de M. Pa-
jon. Il produit en contre elle un
grand

criture Sainte ; qui établit par-tout le néant de l'homme, & la néceſſité d'une Grace intérieure pour le convertir ; qui la fait voir dans le choix des plus ſimples eſprits préférablement aux plus grands génies ; qui dit partout que la Grace agit intérieurement, & que ſon Opération ſe fait d'une maniére ſecrette dans l'ame ; qui nous fait regarder les Fidéles, comme *illuminez par le Saint Eſprit, & enſeignez immédiatement de Dieu* : Et là-deſſus il allégue comme un inconvenient fort-ſenſible, qui ſuit de cette Opinion, qu'elle ôte toute la difference qu'il doit y avoir entre la maniére dont ſe font les Chrêtiens, & celle dont ſe font les Philoſophes. Il joint à cela les autres *incommoditez*, qui ſe trouvent dans cette hypothéſe, laquelle, par un langage tout nouveau, veut que l'action de la Parole ſeule s'appelle *l'Opération du Saint Eſprit* ; qui, par cet arrangement de Circonſtances qu'elle poſe, fait Dieu Auteur du péché, de la même ſorte qu'elle le fait Auteur du bien ; qui établit une choſe contraire au ſens commun de tous les hommes, ſçavoir que les Objets néceſſitent les Puiſſances ; qui fait dépendre la certi-

tude

conſtances, dont l'Expérience fait voir, qu'il n'y en a aucune qui détermine néceſſairement ; & qui, pour derniére abſurdité, rend les Priéres, non ſeulement inutiles, mais ridicules. Enfin, après avoir combattu cette Propoſition de toute ſa force, il répond exactement à tout ce que ſes Défenſeurs alléguent pour la ſoûtenir.

Il acheve par l'examen de la derniére Propoſition, qui eſt *que la Grace n'agit point par une Opération immédiate du Saint Eſprit, diſtincte de l'Opération de la Parole.* M. Jurieu entreprend de prouver contre cela que la Grace agit en nous par une Opération intérieure & toute-puiſſante du Saint Eſprit. Et pour mieux établir cette aſſertion, il développe tout ce qui ſe paſſe dans la Converſion de l'homme, il en marque les premiers pas, il en fait voir toute la ſuite & les progrés. Et puis, venant à examiner quelles ſont les Opérations du Saint Eſprit dans cet ouvrage, il montre que de cinq choſes qu'il y a remarquées, il n'y a que le Saint Eſprit qui puiſſe produire les trois derniéres, ſçavoir le Plaiſir prévenant, la Détermination de l'Entendement & de la Volonté, & les bon-

nes œuvres. Il prouve tout cela, da
deux grands Chapitres, par une fou
de Paſſages du Vieux & du Nouve
Teſtament. Et parce qu'il préte
tirer une de ſes principales Preuves
huitiéme Chapitre de l'Epître aux R
mains, il luy donne un Chapitre to
entier. Les deux derniers Chapitr
contiennent de ſçavantes *Réponſes*
pluſieurs *Queſtions* ſur la Grace i
médiate, & aux Objections qu'on f
contre ſon Opération.

ARTICLE IV.

Les Oeuvres Poſthumes de M. Claude. Tome Premier. A Amſterdam che
Pierre Savouret; dans le Kalver-
Straat, avec Privilége. 1688. *in 8.*
Pages 492.

NOUS nous faiſons une grande joye d'être des premiers à annoncer au Public le préſent qu'on luy fait des *Oeuvres Poſthumes* de feu M. Claude. Ce Grand Homme s'eſt acquis une ſi haute reputation, & tout ce qu'il a mis au jour luy a attiré une eſtime, & une admiration ſi univerſelle, qu'il ſuffit que ce qu'on nous don-

ne

ge ſon Nom à la tête, pour être reçu avec un applaudiſſement général. On le verra mêmes d'autant plus agréablement que ce pourra être avec quelque ſorte de ſurpriſe. Car aprés les beaux Ouvrages, que cet Homme illuſtre a donnez pendant ſa vie, on ne ſe ſeroit pas peut-être attendu d'en voir paroître de nouveaux aprés ſa mort. En effet, quoy qu'on juge bien que, tout-excellens qu'ils ſont, ils ne peuvent avoir coûté beaucoup à une Perſonne d'un eſprit auſſi tranſçendant, & d'un ſçavoir auſſi conſommé qu'étoit M. Claude; on ſçait pourtant qu'il faut du temps pour écrire, & que ſes continuelles occupations ne pouvoyent guéres luy en laiſſer. Mais il en a été ſi bon ménager qu'il en a trouvé aſſez pour compoſer, & le Volume qu'on nous donne, & pluſieurs autres encore que l'on nous promet.

Il falloit bien qu'il euſt commencé à le mettre à profit de bonne heure; puiſque, dez qu'il parut dans le monde, il ne s'y fit pas moins admirer par l'étenduë de ſes connoiſſances que par la beauté de ſon eſprit. Il eſt vray qu'il étoit encore moins redevable de ce qu'il étoit à l'aſſiduité du travail qu'à

la liberalité de la Nature. Car celuy ne luy avoit refuzé aucun des Talens, qui font les hommes extraordinaires. Elle avoit même raſſemblé en luy pluſieurs belles qualitez, qu'on n'a accoûtumé de trouver que ſéparément dans les autres: Et je ne ſçay ſi l'on vid jamais plus de délicateſſe avec plus de force, plus d'abondance avec plus de choix, plus de pénétration avec plus de juſteſſe, plus de vivacité d'eſprit avec plus de ſolidité de jugement, un tour plus aiſé avec une méthode plus exacte, plus d'élevation dans les penſées & plus de nobleſſe dans le langage, plus de beautez douces & modeſtes avec plus de grandeur & de majeſté. En un mot, la Nature luy avoit donné un génie heureux, une intelligence ſublime, un diſcernement exquis, un talent particulier d'approfondir les matiéres; & tout cela accompagné d'une politeſſe, & d'un agrément, qui plaiſoit d'autant plus en luy, qu'on ne le trouve pas toûjours dans ces Climats un peu reculez, où étoit le lieu de ſa naiſſance. Tous ceux qui ont lû ſes Ecrits ſont obligez de convenir de tout ce que nous venons de dire; & voicy ſes Oeuvres Poſthumes, qui ne détruiront point l'idée

que

onner.

La Premiere Piéce qui paroît
eſt une *Réponſe à un Traitté de*
ucharistie. La Préface qu'on a
au devant de ce Volume, &
Titre même de l'Ouvrage nous
ennent que le Traitté eſt de Mon-
Le Camus, fameux Evêque de
oble, élevé depuis au Cardina lat.
rélat avoit entrepris de faire chan-
e Religion à un homme, qui vi-
lors dans la profeſſion de la Re-
e. Pour reüſſir dans ce deſſein,
ouuva rien de plus néceſſaire que
ier de luy adoucir & de luy faire
la Créance Romaine ſur l'Eu-
e; & ce fut dans cette vuë
uy envoya *les Réflexions* qui
ent ce Traitté. M. Claude ê-
ardé avec trop de diſtinction
tre pas conſulté de tous les en-
Royaume, dans des occaſions
celle-cy. Ceux-là mêmes,
herchoyent qu'à colorer leur
, s'addreſſoyent à luy plûtôt
autre, afin que ſa réputation
uſt à faire leur changement a-
de bruit. Soit donc que ce
tte raiſon, ou par quelque au-

tre qu'on ne nous dit pas ; les Réflexions de M. le Camus ayant été envoyées à Paris, furent miſes auſſi-tôt entre les mains de M. Claude, en luy marquant en même temps le déſir qu'on avoit qu'il y répondiſt. Ce fut là l'Occaſion, qui fit naître ce premier Ouvrage, où il défend la Créance des Egliſes Reformées ſur le Myſtére de l'Euchariſtie, & où il employe tout ce qu'il avoit de lumiére & de force pour la faire triomfer de celle que l'Egliſe Romaine établit.

Ceux qui ont lû ce qu'il a écrit, & contre *M. Arnaud*, & contre le *P. Noüet*, ſçavent combien profondément il avoit medité ſur cette matiére; & que s'il y en avoit quelqu'une qu'on puſt particuliérement appeller ſon fort, c'étoit ſans doute celle-cy. Mais il ne faut pour s'en convaincre que jetter les yeux ſur cette *Réponſe*, où, ſuivant ſon Adverſaire pas à pas, il démeſle toutes les difficultez de ſon Ecrit avec une netteté & une addreſſe incomparable. Ce qu'il y a icy de particulier, c'eſt que M. Claude ne s'y tient pas ſimplement ſur la défenſive. Il en eſt de luy, comme de ces anciens Guerriers qui portoyent le bouclier dans une main, & l'épée

dans

sous l'autre. Il se défend, & il attaque: & aprés avoir paré aux coûps que son Adversaire luy porte, il luy en porte aussi à son tour. En un mot, il oppose icy Réflexions à Réflexions; Et non content d'avoir découvert toute la foiblesse & l'illusion qu'il prétend être dans les unes, il employe les autres à montrer combien la Créance des Reformez sur le Sacrement est conforme à l'Ecriture, & à la Raison. Il fait même encore quelque chose de plus. Il rétorque souvent les Principes de son Adversaire contre luy-même, & le battant ainsi de ses propres armes, il remporte une victoire qui ne sçauroit être plus entiére, ni accompagnée d'avantages plus incontestables & plus éblattans.

Ainsi lorsque M. le Camus * reproche aux Reformez, qu'il s'ensuit de leur Opinion sur l'Eucharistie, *Que Jesus-Christ y est, & qu'il n'y est pas*; M. Claude, qui fait voir d'abord que leur Sentiment n'induit rien de tel, rétorque ensuite ce Raisonnement contre la Créance Romaine, & montre que la Distinction de Pré-

* *Réflexion IX.*

Présence *Visible* & *Invisible*, est pro-
prement ce qui s'appelle, *il y est &*
il n'y est pas. Ainsi encore lorsque
ce Prélat produit le sixiéme Chapitre
de Saint Jean, pour prouver la Réali-
& la manducation Corporelle; M. Clau-
de luy fait voir, * que lorsque Jesus-
Christ dit, par exemple, *Qui mange*
ma Chair, & qui boit mon Sang, il
a la vie éternelle; il est clair qu'il ne
parle pas seulement d'une manduca-
tion qui se dust faire à l'avenir, mais
d'une manducation, qui se pouvoit
faire lors même qu'il parloit; D'où
il s'ensuit qu'il ne parloit pas de la
manducation, qui se fait par la bouche
du Corps dans l'Eucharistie, puisque
l'Eucharistie n'étoit point encore insti-
tuée alors: Et de là il conclut qu'il
parloit donc d'une manducation spiri-
tuelle, qui se fait par la bouche de l'A-
me, & qui peut également avoir lieu
dans tous les temps. Ainsi enfin, dans
un autre endroit, † où cet Adversaire
raisonnant sur ce que le Sacrement nous
doit être un *Gage des Promesses de Je-*
sus-Christ, soûtient qu'il n'y a pas
d'apparence que des choses aussi com-
munes

* *Resl. XVIII.* † *Resl. XXIII.*

que ce Gage ne
autre que la Chair & le Sang
Jesus-Christ : M. Claude, qui
nvient que le Sacrement eſt un Gage,
qui ſoûtient de plus qu'il eſt de la na-
e d'un Gage de ſe faire ſentir par
-même, & de donner par ſa pré-
e une aſſurance entiére qu'on l'a,
ve par là-même que le Corps de
s-Chriſt n'en peut pas être un dans
crement, puiſqu'on prétend qu'il
oit que d'une maniére inſenſible.
mot, il profite par-tout des a-
es qu'on luy donne ; & l'on
lire qu'on ne le void point plus
plus animé dans aucun de ſes Ou-
ue dans celui-cy.
eule choſe y ſurprend d'abord,
es maniéres de M. Claude. Ja-
me ne fut plus moderé, ni
être dans la pure, qu'on ſçait
ûjours été Et M. le Cardi-
nus eſt un état d'un ſi grand
ue ſi jamais perſonne eut ſujet
qu'on au pour luy tous les
H 6

égards poſſibles, ce devoit ſans doute être luy. Cependant il ne paroît pas que M. Claude ayt pris ſoin icy d'éviter les maniéres dures, ni qu'il ayt eu grand deſſein de le ménager. La Préface répond ſur cela une choſe qui ſemble devoir ſatisfaire tout le monde. On nous dit que quand M. Claude répondit à ces Réflexions, il y a environ 13. ans, il ne ſçavoit point du tout qu'elles fuſſent de M. de Grenoble. Il ne les prenoit que pour l'ouvrage de quelqu'un de ces Miſſionnaires du commun, avec qui il ne croyoit pas être obligé de garder de grandes meſures. Il ſçavoit que lors qu'il s'agiſſoit de Converſions, on avoit aſſez accoûtumé de produire des gens de cet ordre, dont on ne ſe ſoucioit pas beaucoup de hazarder la réputation. Et il ſe pouvoit ſouvenir de la Conference qu'il avoit euë avec deux de cette eſpéce, dont l'un étoit un Prêtre & l'autre un Abbé, qui ne devoyent pas luy avoir donné une grande idée de tous les autres. On peut juger de l'étenduë de leurs lumiéres par cette circonſtance mémorable, qu'on en rapporte dans la Préface, & qui paroît trop-ſinguliére pour ne trouver pas ſa place icy. Aprés une diſpute de trois heures

gardé le silence
visa tout-d'un-coup
addressant à M. Claude.
osez-vous soûtenir que la
ye Eglize est dans vôtre Société,
que vous n'êtes pas même Chré-
s ? Ah ! luy répondit l'Abbé, à
es paroles de son Confrére paroif-
un peu trop-dures, *Que dites-*
, Monsieur ? Et pourquoy leur con-
vous le nom de Chrêtiens, les
ne le sont-ils pas ? Réponse,
rdit apparemment toute l'Af-
, & qui mettant fin à la Con-
fit cesser les Disputes pour af-
temps.
emple si notable de la Capacité
leſſieurs fait qu'on doit être
rpris si M. Claude s'étant
aprés les fameux combats,
s Adverſaires d'un rang &
it si glorieusement soûtenus
e distingué, On l'obligeoit à
avec des gens du plus bas or-
répondit pas aux Réflexions,
luy app[illegible] voit point l'Au-
toute la [illegible]dération & tous
qu'il a [illegible]t ſçu ſi bien gar-
oit êt[illegible]ieux informé des
ſi [illegible]e Grenoble ne ſe
trouva

trouva pas tout-à-fait bien d'avoir emprunté les raiſonnemens & les objections des Convertiſſeurs, & d'avoir, pour ainſi dire, couvert ſon rocher ſous les haillons de ces miſérables. On a joint à ce Traitté 4. *Lettres*, qui en dépendent ; deux de M. Claudé, & deux autres de ce *Monſieur*, qu'on entreprenoit de convertir.

L'AUTRE Ouvrage, qu'on nous donne icy, & qui fait la Seconde Piéce contenuë dans ce Volume, eſt l'Excellent TRAITTE' *de la Compoſition d'un Sermon*. M. Claude l'avoit compoſé en faveur de M. ſon Fils, lorſqu'il étudioit pour le Miniſtére ; Et c'eſt à la généroſité de ce digne Fils d'un ſi Grand Homme que le Public eſt redevable du préſent qu'on luy en fait. On ne ſçauroit nier qu'il n'euſt grand beſoin d'un Ouvrage de cette force. Car quoy que la Prédication ayt été portée fort-haut par quelques habiles gens, parmi leſquels on doit conter M. Claude luy-même pour l'un des premiers; il faut avoüer de bonne foy que ce haut point de perfection ne ſe trouve pas dans tous ceux qui prêchent ; comme d'autre côté le bon goût, & le juſte diſ-

cer-

La Préface nous
judicieusement qu'il y a icy
lequoy profiter pour les uns & pour les
utres. Les uns y pourront apprendre
bien faire ; & les autres à juger saine-
ent.

Il est vray que bien des Auteurs, &
mé d'excellens Ecrivains avoyent
écrit sur cette matiére. Mais les
s'étoyent contentez de régler l'Ex-
ur ; les autres s'étoient tenus dans
Généralitez, dont on ne pouvoit
er tous les usages nécessaires. Per-
n'étoit encore entré dans un dé-
particulier, ni n'avoit fait un
qui eust l'ordre, la netteté, &
itude, que l'on trouve dans celui-
our bien expliquer tout cet Art
Prédication, on avoit besoin du
e M. Claude ; & l'on peut di-
en a donné tout le secret dans
vrage, qu'il a divisé en
le Parties qu'il y en a dans
on. Le Lecteur ne sera pas
e nous les parcourions brié-
toutes, pour luy rendre
principales choses qu'on y

e M. Claude, à l'ordi-
naire,

naire, Cinq Parties dans un Sermon; *l'Exorde*, *la Connexion*, *la Diviſion*, *la Traitation*, *& l'Application*; il eſt pourtant d'avis qu'on n'en doit conter proprement que Trois, *l'Exorde*; *la Traitation*, *& l'Application*; parce que la *Connexion* & la *Diviſion* doivent être extrêmement courtes. Cela n'empêche pas qu'il ne parle de ces deux derniéres Parties, mais ſans s'y étendre beaucoup.

D'abord il dit ſon ſentiment ſur ce qui regarde la *Connexion*, c'eſt-à-dire, la Liaiſon d'un Texte avec ce qui le précéde. Il veut que de toutes les Liaiſons on choiſiſſe toûjours la plus naturelle, & la plus-ſimple, & que l'on y inſiſte peu. Quelquefois on en peut tirer un Exorde; & alors ces deux Parties du Sermon, je veux dire, *l'Exorde* & la *Liaiſon*, ſont confonduës en une.

Pour ce qui regarde la *Diviſion*, dont la conſequence n'eſt pas petite, en ce que c'eſt d'elle que dépend toute la clarté & toute l'œconomie d'un Diſcours, il avertit qu'en général elle doit être reſtrainte à un petit nombre de Parties, & qu'elle ne doit jamais excéder le nombre de

qua-

trois. Il paſſe
éces de Diviſion
ncipales ſortes ;
te en ſes Parti
iſcours, ou l'
ire ſur le Tex
de l'une &
marqué dan
les a lieu, i
quelle man
Diviſion.
deux Part
ion ainſi
oit dû trai
remiére
Diſcou
on n'y d
nédité
aprés
r que c
onſide
ſſi ell
n Li
prop

ſtances du Temps. Et il donne enſuite ſix ou ſept *Régles Générales*, dans leſquelles il a renfermé les Maximes les plus-néceſſaires, qu'un Prédicateur doit toûjours avoir devant les yeux, & dont il ne ſe doit jamais écarter dans la Compoſition d'un Sermon. On ne ſçauroit nier que ces Régles ne ſoyent excellentes, & toutes priſes du bon ſens. Car qui peut douter qu'afin qu'une Tractation, c'eſt-à-dire, une Expoſition d'un Texte, ſoit bonne, il faut, 1. Qu'elle ſoit claire. 2. Qu'elle donne le ſens entier de tout le Texte. 3. Qu'elle ſoit ſage, ſobre, & chaſte. 4. Qu'elle ſoit ſimple & grave, enſorte qu'elle n'ayt rien ni de trop-guindé & de trop-abſtrait, ni de trop-bas & de trop-rampant. 5. Qu'elle inſtruiſe & qu'elle touche. 6. Qu'on n'y voye rien d'exceſſif ni d'outré, ſoit en ce qui regarde l'eſprit, ſoit en ce qui regarde le ſçavoir, & qu'on ne ſe pique jamais de vouloir ou trop épuiſer, ou trop pénétrer les matiéres. Et enfin qu'on s'y abſtienne autant qu'il ſe peut de toute ſorte d'Obſervations étrangéres à la Théologie. Cependant on n'oſeroit répondre que tout le monde ſoit d'humeur de ſouſcrire à tout cela. Bien des gens trouveront peut-être

re ces Maximes un peu trop ſévéres pour s'en pouvoir accommoder. Par exemple, la Sixiéme veut que l'on ſe garde de mettre trop dans un Sermon de ce qui s'appelle *Eſprit*, c'eſt-à-dire, de ces ſortes de choſes brillantes, qui ſurprennent agréablement; prétendant que cela fait pluſieurs tres-méchans effets: outre qu'il eſt impoſſible qu'il ne ſe trouve parmy tout cela bien du faux eſprit, & du faux brillant. Et la derniére ne peut ſouffrir qu'on charge ſon Diſcours, ni de Remarques ſçavantes ſur les mots du Texte, ni d'Hiſtoires agréables, ni de Paſſages tirez des Auteurs Profanes, ou des Rabins, ou même des Péres, ni d'Obſervations de Philoſophie, &c. On y traitte tout cela d'une *vaine & d'une fauſſe oſtentation de Sçavoir.* Ou ſi l'on permet d'y en meſler un peu quelquefois, on veut que ce ſoit quelque choſe de ſi beau & de ſi rare, qu'on l'y enchaſſe ſi adroittement; qu'il y vienne ſi à-propos, & qu'on en uſe toûjours avec tant de diſcrétion, qu'on y ſoit ſi retenu & ſi ſobre, qu'on peut dire que c'eſt le défendre, que de ne le vouloir permettre qu'avec toutes ces conditions & ſi rarement. Or comment un génie plein de feu, &

à qui l'esprit ne coûte rien, pourra-t-il se réduire, & se menager sur une dépense si belle & si agréable ? Comment un Prédicateur, qui aura fait provision de mille choses curieuses, de Critique, d'Histoire, de Philosophie, se resoudra-t-il à ensevelir le Talent ? Faut-il que tant de Thrésors amassez lui soyent inutiles ? Châcun veut profiter de ses avantages, & sur-tout de ceux, par lesquels on espére de se distinguer.

Comme on peut traitter les Textes de l'Ecriture en plusieurs maniéres, M. Claude remarque icy qu'elles se réduisent à deux Générales. L'une est *la Voye de l'Explication*; l'autre est celle *des Observations*. Bien des gens s'imaginent qu'il est libre de se servir indifferemment, sur toutes sortes de Textes, de celle qu'on trouve le plus de son goût, ou la plus-commode. Mais M. Claude n'est pas de ce sentiment. Il soûtient qu'il y a des Textes, qui ne sçauroient être traittez que par la methode de l'Explication, & d'autres qui demandent nécessairement celle des Observations. Qu'ainsi, par exemple, il faut prendre la Voye de l'Explication quand on a à traitter un Point de Doctrine; Mais que lors qu'on a un Texte d'Histoire,

traiter que par
ions. Il dit que c'eſt
ement que paroît le Ju-
d'un Prédicateur : parce que
me les Textes de l'Ecriture ſont
que infinis, il n'eſt pas poſſible de
ner des Régles fort-préciſes là-deſſ
Il avertit pourtant en général que
ne il y auroit de l'abſurdité à pren-
it Voye de l'Explication, lorſqu'il
e de tout le monde, il n'y auroit
ins d'inconvénient à prendre cel-
bſervations, quand il s'agit d'u-
e, ou difficile, ou importante,
lemande éclairciſſement.
re enſuite dans un grand détail
i regarde la Voye de l'Explica-
t comme elle eſt ſur-tout né-
ans les Textes, ou difficiles,
matiére eſt belle, importan-
ne d'être propoſée avec éten-
ne Prédication ; Il enſeigne
maniére il faut ſe prendre à
n des uns des autres. Il
ſſus des différentes ſortes d'Ex-
u'il faut employer ſelon les
hoſes qu'on traitte. De
mes ſimples, ſoit propres,
Des Phraſes, ou
Particulieres à l'Ecritu-
re.

ſé. De celle des *Particules*, qui ſervent à augmenter, à reſtraindre, ou à déterminer le ſens, & qui ſont quelquefois ſi conſidérables, que c'eſt ſur elles que tombe le fort de l'Explication : De celle des *Propoſitions*, qu'il faut éclaircir, confirmer, illuſtrer ; en montrer la vérité, l'étenduë, l'importance ; & où l'on ſe peut ouvrir un grand champ pour la Tractation ; tantôt en développant les diverſes Véritez qu'une ſeule Propoſition renferme ; tantôt en marquant, ou les differens égards, ou les divers dégrez de Vérité & de Sens, qu'elle peut avoir, ou les differentes Parties, dans leſquelles elle peut être conſidérée. Tout cela eſt expliqué avec beaucoup de lumiére & de netteté ; & l'on donne là-deſſûs des Ouvertures ſi-belles, & accompagnées d'Exemples ſi-bien choiſis, & ſi habilement traittez, & qui rendent l'application & l'uſage des Préceptes ſi ſenſible, qu'il ne ſe peut rien ſouhaitter au delà, & que deſormais ce ne ſera point la faute de nôtre Auteur ſi les Prédicateurs n'arrivent pas à la fin qu'il s'eſt propoſée.

Il faut dire la même choſe de la maniére, dont il traitte la *Voye des*

Ob-

lez clairs d'eux-mêmes, ou qui ne
ntiennent que des matiéres fort com-
unes. M. Claude ne l'a pas traittée
ec moins de ſolidité & d'eſprit, ni d'u-
maniére moins belle & moins noble
e la précédente. Il ſemble même que
orce & la beauté de ſon génie ne ſe
e mieux voir dans aucune des Par-
de ſon Ouvrage que dans celle-cy.
c'eſt aſſurément une belle choſe que
XXVII. *Sources de l'Invention*,
l y a ouvertes, & ſur chacune deſ-
lles il a enſeigné de quelle manié-
en faut tirer les *Conſiderations*
lles ſont capables de fournir. Je
eux pas dire que M. Claude ſoit,
ſeul, ni le premier, qui ait fait
découverte. Depuis qu'il s'eſt
d'Eloquence, & d'Art de diſ-
ir, dans le Monde, il s'eſt auſſi
des Sources du Diſcours, & des
x de l'*Invention*. Mais je dis
gues en ſont pleines. encore aviſé
erſonne ne s'étoit cette maniére
itter la choſe vraiment nouveau;
lui a donné un eſt aquitté, &
un mot il s'
oblement, & p

n'avoit encore fait. D'ailleurs ſi on ne luy eſt pas redevable de la découverte de toutes ces Sources, il faut avoüer qu'on lui en doit du moins une bonne partie ; & celles-là même qu'il n'a pas inventées, il les a miſes dans un plus beau jour qu'on n'avoit fait juſques à préſent, & l'on peut dire qu'en quelque ſorte il les a ſçu rendre ſiennes par un air d'Original qu'il leur a donné. Enfin il les a tournées à la Prédication, & il les a renduës, d'un côté ſi faciles aux Prédicateurs, & de l'autre ſi abondantes, qu'il faudroit avoir un génie bien ſterile, & bien incapable de toute ſorte de productions, pour n'en pouvoir pas tirer dequoi compoſer un Sermon, lorſque l'on aura ſon Texte qui devra être traitté par cette Methode.

Outre ces deux maniéres de prêcher, que l'on appelle *Textuaires*, parce qu'elles s'attachent à un Texte, & ne s'en écartent point ; M. Claude nous parle de deux autres moins-ordinaires ; dont l'une eſt celle de *l'Application perpétuelle*, dans laquelle on n'a en vuë que d'appliquer le ſens de ſon Texte, & de le tourner du côté de la Pratique, ſans s'amuſer, ni à expliquer, ni à faire des Obſervations.

traitter principalement les
Textes d'Exhortation à la Saintete,
& à la Repentance, où il eſt bien
moins néceſſaire d'entrer dans des Con-
ſidérations Theologiques ſur la nature
de ces devoirs que dans de fortes ré-
ſolutions d'en embraſſer la pratique.
Cette Méthode bien exécutée peut
produire de grands effets. Mais il faut
ſe ſouvenir que, lors qu'on la prend, il
faut faire quelque choſe de fort &
de beau; ou autrement ne s'en point
mêler.

La Quatriéme Méthode eſt de ré-
duire ſon Texte à quelques *Propoſitions*.
On en peut pas faire moins de deux:
mais on n'en doit pas mettre auſſi plus
que trois. Et en quelque nombre
qu'elles ſoyent, elles doivent toûjours
avoir quelque ſubordination & quelque
enchaînure les unes des autres. Dans
cette Méthode on a beaucoup plus de
liberté que dans les autres, & on s'y
peut faire un champ plus étendu. On y peut
mettre ſa matiére à fond, & elle peut
ſervir à la Theorie & à la
pratique.

Au reſte il ne faut
4. differentes M
incompatibles. M.

n'en faille mêler ensemble deux ou trois ; Il y en a même où il les faut employer toutes quatre. Ce qui n'empêche pas qu'on ne donne à la Tractation le nom de celle qui prévaut. M. Claude ne sort point de cette Partie de son Traité, sans y avoir donné de tres-beaux Exemples de la maniére de traiter les Textes par toutes ces differentes Méthodes qu'il a expliquées jusques à présent.

Cela fait, il parle de l'*Exorde*. Il n'est pas de l'avis de ceux qui croyent qu'on s'en peut bien passer, & qui tâchent de le décrier, comme une Piéce également difficile & inutile. Il soûtient qu'un Prédicateur a besoin de se concilier la bien-veuillance & l'attention, & de préparer l'esprit de l'Auditeur aux matiéres qu'il veut traiter. Cependant il ne veut pas qu'il fasse les deux premiéres choses qu'indirectement. Car, selon luy, un Prédicateur se rendroit ridicule, si hors d'un Cas d'extrême nécessité il s'empressoit à s'acquerir l'estime & la bien-veuillance de son Troupeau ; & ces matiéres feroyent un effet tout-contraire à son but sur l'esprit de ses Auditeurs. *Il ne faut donc*, dit-il, *ni faire des complimens à*

un

parler de soy, de quelque maniere que
ce soit. Mais quel mal y auroit-il quand
un Prédicateur prêchant dans d'autres
Eglizes que la sienne, sur-tout, si elles
sont beaucoup plus-considérables, com-
mera dans son Exorde un petit Lieu
Commun de loüanges; quand il y mar-
quera la joye qu'il a de se voir appellé à
remplir leur Chaire, & qu'il y parlera
de soy-même d'une maniére qui témoi-
gne qu'il sent ses défauts, & se recon-
noît au dessous de cet employ? M.
Claude nous dit franchement, *que ce*
sont là des manieres pédantesques qui
ne sont tres-méchant effet. Que les Au-
diteurs n'aiment nullement à entendre
parés ces sortes cajolleries, qui non-seu-
lement sont indignes de la gravité de la
Chaire, mais de celle d'un honnête hom-
me. Il prétend donc que le principal
but de l'Exorde doit être de préparer
l'esprit de l'Auditeur à la matiére, &
de l'y conduire insensiblement. Et il
montre en peu de mots de quelle ma-
niére il le faut faire selon la diversité des
matiéres. Il dit en suite que les qualitez que
doit avoir un Exorde pour être grand, selon
ses défauts. C'en est assez pour faire voir de quels en sont
les Auditeurs, ou de la Personne,
Circonstances

nérales, ou *des Nouvelles du monde. Car outre*, dit-il, *que c'eſt trop faire l'entendu que de commencer ſon diſcours par des choſes qui n'ont aucun rapport à la matiére, il eſt fort difficile en faiſant ainſi de ne dire pas quelque ſottiſe.* Il n'approuve guéres davantage la plûpart des Exordes, qu'on tire des *Hiſtoires profanes*, ou *des Apophtegmes des Hommes Illuſtres.* Tout cela luy paroît ſentir le Collége, & il ne voit pas qu'*Alexandre le Grand*, *Céſar*, *& Pompée* ayent affaire de monter ſur la Chaire Evangelique. La plus-grande grace qu'il leur puiſſe faire, eſt de leur permettre de paroître une ou deux fois l'an dans la Tractation, ou dans l'Application.

Il s'arrête fort-peu ſur la *Concluſion.* Mais les Avis qu'il y donne ſont ſi excellens, que pourvû qu'on les ſçache bien prattiquer, on ne ſçauroit manquer de reüſſir dans cette Partie, comme dans toutes les autres.

Ce Volume doit être ſuivi de Quatre autres. Le Second & le Troiſiéme contiendront un *Traitté de Jeſus-Chriſt*, où l'on rameine tout l'Evangile. Le Quatriéme comprendra divers *Traittez*, & un *Commentaire ſur l'Epître aux Romains.*

ſes *Lettres*, ſera le Cinquiéme. On nous fait même eſpérer qu'on y pourra joindre ce qui reſte de ſes *Sermons*, ſi l'on apprend que le Public les ſouhaite. Sur ce pied-là on peut bien juger que leur impreſſion ſeroit un coup-ſûr, puiſque le Public ne ſçauroit manquer de paſſion pour les moindres productions de M. Claude.

ARTICLE V.

Sentimens d'Eraſme de Rotterdam, conformes à ceux de l'Egliſe Catholique ſur tous les Points Controverſez. Dédiez au Roy de la Grande Bretagne. A Cologne chez Adrian le Jeune *in* 12. *Pages* 415.

CE n'eſt pas d'aujourd'huy qu'on a diſputé de la Religion *D'Eraſme*. On peut dire que tous les deux Partis l'ont deſavoüé, & que cependant châcun des deux l'a conté pour bien. La vérité eſt qu'il n'approuvoit ni les uns ni les autres en tout. Il trouvoit que de part & d'autre on portoit les choſes trop-loin : & il euſt voulu qu'on euſt relâché de tous les côtez pour s'ac-

Auteur, qui nous veut perſuader que rien n'étoit plus *Catholique* que luy, & que ſa *Foy* étoit en tout celle de *l'Egliſe Romaine*. C'eſt le même qui publia, l'année paſſée, *les Aphoriſmes de Controverſe, ou Inſtructions Catholiques, tirées de l'Ecriture, des Conciles, & des SS. Péres, dédiées au Roy de la Grande Bretagne*; où il allégue ſouvent Eraſme, & s'empreſſe extrémement à juſtifier ſa *Catholicité*. Ce qui fait qu'il inſiſte ſi fort là-deſſus, & qu'il s'en fait une affaire de la derniére conſéquence, c'eſt qu'il s'eſt mis dans l'eſprit que les Proteſtans de Hollande, d'Angleterre, & d'Allemagne, regardent Eraſme comme *l'Apôtre de leur Confeſſion de Foy*; & que rien ne ſeroit plus efficace, pour les faire rentrer dans le ſein de l'Egliſe Romaine, que de leur faire voir que ce Grand Homme ne s'eſt jamais éloigné des Créances & des Déciſions de cette Egliſe, dans les matiéres controverſées, ni dans aucun des Points de la Foy. Il a donc entrepris de les en convaincre par cet Ouvrage.

Il faut avoüer que peu de gens auroyent été capables de tourner les choſes de cette maniére, ni de former un tel projet. Les uns auroyent deſeſpéré

dans un homme, dont tous les Ouvrages ont été censurez & défendus par *l'Index expurgatoire*, jusques à ce qu'ils eussent été corrigez par la Faculté de Theologie de Paris, ou par celle de Louvain. Et les autres auroyent considéré que quand même on seroit venu à bout de faire d'Erasme un pilier de la Religion Romaine, & un Catholique tres-zélé; il n'y auroit pas lieu d'espérer que cela pust faire un grand effet sur des gens, qui font une si haute profession de ne reconnoître d'autre Autorité que celle de l'Ecriture Sainte en matiére de Religion, & qui d'ailleurs se persuadent que c'est bien moins aux Sages & aux grands Esprits que Dieu révéle ses Mystéres, qu'aux petits & aux enfans. M. *le Prieur de Beaulieu* n'est pas un homme, qui s'arrête à toutes ces difficultez. Il les franchit hardiment, & plein d'espérance pour le succés de son déssein, il croit n'avoir qu'à l'exécuter. Dans cette vuë il se propose de faire deux choses. La Premiére est de faire voir la grandeur de l'esprit d'Erasme: C'est la matiére du Premier Volume, qu'il nous donne présentement. Et la Seconde de justifier la pureté de sa Foy sur tous les Points de

Controverſe : Et c'eſt ce dont il doit s'acquitter dans un Second Volume qu'il nous promet.

Il croit être obligé de faire connoître la premiére de ces deux choſes, *pour donner*, dit-il, *du crédit & de l'authorité à la foi d'Eraſme.* Car ſi Eraſme n'a été qu'un Grammairien, ou tout au-plus un homme ſçavant dans les belles Lettres ; *quel profit tirera l'Egliſe que le Public ſçache quels ont été ſes ſentimens ſur la Religion ?* Mais ſi *l'on eſt une fois convaincu qu'Eraſme a été le premier homme de ſon ſiécle*; voicy la conſequence que cela tire, ſelon nôtre Autheur. *C'eſt que tous ceux qui croyent fauſſement qu'Eraſme a été Lutherien ou Calviniſte*, en changeant d'opinion & de ſentiment là-deſſus, doivent *changer de Religion.* Quelques-uns diront peut-être que c'eſt aller un peu bien vîte, & nieront la néceſſité de cette Concluſion. Mais M. le Prieur de Beaulieu ne paroît pas s'en mettre en peine. Il s'attache à prouver ſa *Theſe*, qui eſt *la grandeur de l'Eſprit d'Eraſme.* Et afin qu'on ne puiſſe pas lui reprocher de ne l'avoir pas fait dans les formes, il y procéde à peu-prés de la même maniére que l'on fait dans les Echoles, lors qu'il s'agit de

réſou-

ſieurs Propoſitions qu'il appelle des *Veritez*, leſquelles il range les unes aprés les autres par premiére, ſeconde, & troiſiéme &c. & dont il tâche d'apporter des preuves dans tout le reſte de ſon livre. Voicy à quoi elles ſe réduiſent.

La premiére eſt *qu'Eraſme a été le plus grand homme de ſon ſiécle, & celui auquel l'Egliſe a le plus d'obligation.* La ſeconde, *Qu'il a été étrangement calomnié par quelques Docteurs, & par pluſieurs Moines mandians, ſes ennemis déclarez.* La troiſieme, *Que s'il avoit favoriſé Luther, toute l'Allemagne ſeroit devenuë Lutherienne; au lieu qu'en ſe déclarant contre lui il retint tout ce vaſte Païs dans la Religion de ſes Péres.* La quatriéme, *Que les Lutheriens ont toûjours dit qu'Eraſme étoit leur plus grand Ennemi.* La cinquiéme, *Qu'il a regardé Calvin comme une peſte de l'Egliſe.* La ſixiéme, *Qu'il s'eſt repenti d'avoir écrit dans ſa jeuneſſe avec trop de liberté.* Et la ſeptiéme, *Qu'il n'a jamais été dans le fond l'Ennemi des Moines, mais le Panegyriſte continuel de l'état religieux.*

Quoi que ces Propoſitions n'aillent

la grandeur de l'Esprit d'Erasme, & qu'il y en ayt quelques-unes d'assez mal prouvées ; comme par ex. celle qui regarde le mauvais jugement, qu'on luy fait faire de Calvin ; Cela n'empêche pas que l'Autheur ne die bien des choses considérables, sur la plus-part de ces Articles, soit dans ce qu'il rapporte de l'Histoire particuliére d'Erasme, soit dans les Remarques qu'il fait sur l'état où étoient alors l'Eglize & la Religion. Il étoit si déplorable qu'Erasme disoit *qu'il ne restoit plus qu'à faire l'Epitaphe de la Doctrine Evangelique.* Parler de Jesus-Christ en Chaire étoit une chose fort inusitée, & lire l'Ecriture Sainte étoit un péché de Lutherien. On peut juger du sçavoir des Professeurs en Théologie par l'histoire qu'on fait d'un Moine qui avoit ce caractére-là. Il avoit demandé à genoux à un Souverain, que l'Autheur croit étre *Charles-Quint*, qu'il lui plust défendre la lecture des Livres d'Erasme & en empêcher l'entrée dans ses Etats, alleguant qu'ils étoient pleins d'erreurs & d'héresies épouvantables. Entr'autres il disoit avoir lû dans sa Paraphrase sur la premiére aux Corinthiens *qu'il nioit la Resurrection des morts.* Et com-

échapper par un trait, où l'ignora
ne paroissoit pas moindre que la
dieſſe. Il ſoûtint que Saint Paul
voit pas écrit en Grec, aux Corinthie
mais en Hebreu. Les Prédicateurs n
toient pas plus habiles dans leur mêti
que les Théologiens dans le leur ; &
l'on en croit M. de Beaulieu, leurs Ser
mons étoient faits d'une maniére qu
l'on ne ſçavoit ſi l'on en devoit rire ou
pleurer.

Il ne faut pas s'étonner ſi, dans un
tel temps, & parmy des gens de
cette ſorte, Eraſme trouva beaucoup
d'Ennemis. Car comme il avoit décla
té la guerre à la barbarie & à l'ign
rance, qui leur étoit ſi agréable ;
ſoins qu'il prenoit pour le rétab
ment des Lettres, & pour l'éc
ſement de l'Ecriture
voyent manquer de
animoſité furieuſe,
placable ; qu'ils tém
contre lui. Ajoûtez
Autheur, diverſes

ne devoient pas produire moins néceſſairement le même effet. Eraſme vouloit qu'on écoutaſt les Lutheriens, qui demandoient qu'on réformaſt les abus, & qu'on aboliſt les ſuperſtitions qui s'étoyent introduites dans le Culte des Saints. Et il ne pouvoit approuver la cruauté & les injuſtices des Inquiſiteurs, dont M. de Beaulieu rapporte icy quelques exemples. Le premier eſt d'un Docteur Allemand, tres-habile, & homme de bien, qui quoy qu'il fuſt déja fort âgé, & d'ailleurs incommodé en ſa perſonne, fut cité à Rome, pour avoir ozé écrire que jamais *Saint Auguſtin* n'avoit été Moine, comme on le peignoit, avec un froc noir, une grande barbe, & une ceinture telle qu'on la lui donnoit. L'autre eſt d'un Particulier qui fut condamné au feu, à Paris, pour avoir dit que les grandes dépenſes, que le Roi faiſoit pour bâtir un ſomptueux Monaſtére, auroient été bien mieux employées pour nourrir un grand nombre de Vieillards, de Veuves, & d'Orphelins. Ce n'eſt pas là, de l'aveu de M. de Beaulieu, un moyen ſûr & honnête pour faire des Converſions. L'Eſprit du Chriſtianiſme eſt bien éloigné de ces violences, comme il le prouve par la Cenſure que Jeſus-Chriſt

...ur les Samaritains, qui refuſoyent de le recevoir.

Toutes ces Réflexions ſont fort bonnes & de fort bon ſens. Mais qu'en faut-il conclurre? Que les Converſions forcées ne ſont nullement de l'Eſprit du Chriſtianiſme, & qu'Eraſme n'a point été de la Religion des Perſécuteurs? Ce n'eſt point du-tout ce que M. le Prieur de Beaulieu en conclut. La conſéquence en eſt pourtant plus évidente & plus naturelle que celle qu'il veut que l'on tire de ſes ſept Propoſitions pour la conformité d'Eraſme avec l'Egliſe Romaine dans tous les Points de la Foi. Il aura également de la peine à en perſuader la pluſ-part & des Catholiques & des Proteſtans: & l'on peut même l'aſſurer qu'il n'y réuſſira jamais, tandis qu'il ſe contentera d'en apporter pour preuve, *Qu'Eraſme étoit un grand homme*, Qu'il a été *le plus ſçavant de ſon ſiécle*, Qu'il a été *calomnié par les Moines*, & les autres choſes dont il fait ſon [illegible] vre-cy. Tout cela [illegible] n'empêcher pas qu' [illegible] avoir des ſentimens [illegible] ceux de l'Egliſe R[illegible]

[illegible] dans ce Li[illegible] être vray, & [illegible] raſme n'ayt pû [illegible] r-éloignez de [illegible] aine. Il faut que cet

puiſque, pour faire ſçavoir qu'il n'en veut pas demeurer là, il promet une *Seconde Partie*, où il entrera dans le détail des ſentimens de ce ſçavant homme *ſur tous les Points de Controverſe*. C'eſt où on l'attend, & il y va de ſon honneur de dégager la promeſſe qu'il en a faite au Public.

CATALOGUE DE LIVRES Nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I.

Le Droit de la Guerre & de la Paix par M. Grotius. Diviſé en Trois Livres, où il explique le Droit des Gens, & les principaux Points du Droit public. Traduit du Latin en François par M. De Courtin, Dedié au Roy. A Amſterdam chez A. Wolfgang, 1688. *in* 12. 3. *Vol.*

QUoi que *Grotius* n'ayt rien écrit qui ne ſe ſente de la beauté de ſon génie, & de l'étenduë de ſon ſçavoir ; On eſt généralement perſuadé qu'il n'a rien fait de plus beau, ni de plus

faire un Ouvrage, ac
tous les Sçavans le regarde
comme son Chef-d'Oeuvre, & pl
sieurs n'en parlent qu'avec admir
tion. Cependant ce bel Ouvrage q
auroit pû être si utile à beaucoup d
gens, qui n'ont point appris assez d
Latin pour le lire en Original, n'a gué
re été jusques à présent que pour un pe
tit nombre de gens doctes; & pendant
qu'on a vû courir des Traductions de
quelques-uns de ses autres Livres, on
ne s'est point avisé d'en donner une de
celui-cy. Son Traitté, *de la Vérité de*
la Religion Chrêtienne, a été traduit,
non seulement en François, en Anglois,
en Allemand, mais encore en Arabe, &
en Persan. Mais personne n'avoit enco
re touché à celuy de Jure *Belli & Pacis*.
La difficulté d'y bien réussir en a sa
doute été la cause. Car il faut avoi
que si cet Ouvrage est le plus b
qu'ayt fait Grotius, c'est aussi l
difficile. En effet il écrit d'u
si serré, & si concis, & il renf
si grand fonds de Science, & d
ture, que les plus habiles
pouvoient bien

plication d'eſprit extraordinaire. *M. De Courtin* n'a rien ignoré de tout cela. Il a vû les difficultez, mais il les a ſurmontées, par le ſoin, & l'exactitude, qu'il a apporté à ſa Traduction. Il en rend conte luy-même, dans un Avertiſſement, qu'il a mis à la tête de l'Ouvrage; où il inſtruit les Lecteurs, d'un côté, de l'importance & du mérite de l'Ouvrage même; & de l'autre, de l'utilité, de l'exactitude, de l'ordre, & de l'œconomie de ſa Traduction. Il n'a pas traduit les *Remarques*, qui ſont à la fin de chaque Chapitre, dans le Latin de Grotius. Il s'eſt contenté d'en tirer ce qu'il y a trouvé de plus utile, & y ayant ajoûté d'autres Remarques de ſa façon, il a dreſſé de tout cela une *Table Alphabetique*, où il donne des Eclairciſſemens conſidérables ſur les mots & ſur les choſes, & où il denoue les difficultez. Au reſte ce n'eſt pas icy le ſeul Ouvrage dont le Public ſoit redevable à M. de Courtin. Les Traittez de la *Civilité*, du *Point d'Honneur*, de *la Pareſſe*, de *la Jalouſie*, ſont des productions de ſa plume, & des fruits de la retraitte, où il vêcut dans ſes derniéres années, aprés avoir paſſé ſa vie dans les Cours de France & de Suede. Il fut d'abord

la Reine Chriſtine, & puis Envoyé Extr. du Roy Charles Guſtave en France, & enfin Reſident Général de la Cour de France vers les Princes & Etats du Nort. Il mourut à Paris en 1685. Mais il laiſſa ſon Ouvrage en état de voir le jour, & il chargea ſon Neveu de le préſenter au Roy.

II.

Continuation des Eſſais de Morale. Seconde Partie, contenant des Réflexions Morales ſur les Epîtres & les Evangiles, depuis le Dimanche de l'Octave de Paſques juſqu'au premier Dimanche de l'Avent, en 2. Tomes. A la Haye chez A. Moetjens 1688. *in* 12. *Pages* 474. & 479.

CE Livre non plus que le précédent ne nous eſt communiqué que lors-que nôtre Mois s'acheve & qu'il ne nous reſte plus ni de temps pour le lire, ni d'eſpace pour en parler. Tout ce que nous en pourrions dire ne ſçauroit regarder que le *Titre & l'Avertiſſement*. Celui-cy nous apprend que le Titre n'a pas paru juſte à tout le monde, & qu'il y a eu quel-

ter que *des Réflexions ſur les Evangiles, & ſur les Epîtres, de toute l'Année*, paſſaſſent pour une ſuite & pour une *Continüation des Eſſais*. A la vérité; je ne penſe pas que lorſqu'on nous a fait eſpérer cette Continüation, il y ayt eu perſonne qui n'ayt crû qu'elle devoit conſiſter en toute autre choſe qu'en des Meditations ſur les Evangiles & ſur les Epîtres. Mais aprés tout, il importe peu quel nom on donne à ce nouvel Ouvrage, puiſqu'étant apparemment du même Auteur, qui nous a donné les premiers Eſſais, on peut ſe promettre qu'il n'aura rien que d'excellent. Le Public luy fera ſans doute la même juſtice qu'il a fait aux autres, qui portent le même Titre; Et nous la luy rendrons auſſi avec plaiſir lorſque nous aurons occaſion d'en parler. La Préface excuſe le petit deſordre qui fait paroître la Seconde Partie la premiére, & inſinuë que la Premiére ne tardera pas à voir le jour.

III.

Réponſe à ce qu'on a écrit contre le Livre intitulé, Inſtruction pour les Nouveaux Catholiques. A Caën chez Jean Ca-

Cavelier Imprimeur du Roy & de l'Université.

VOicy encore un autre Livre que l'on vient de nous envoyer. Le *P. Doucin* qui en eſt l'Auteur y répond aux *Lettres d'un Nouveau Converti*, qui avoient attaqué *les Inſtructions ſur les Nouveaux Catholiques*. Cet Ouvrage, dont le Public ignore juſques à préſent l'Autheur, eſt icy attribué fort poſitivement à M. *Guillebert* cy-devant Miniſtre à Caën, & maintenant à Haerlem. C'eſt une découverte du P. Doucin, qu'il fonde ſur une Lettre de M. Baſnage cy-devant Miniſtre à Rouën, de laquelle il produit un Extrait. Mais bien des gens doutent fort que M. Baſnage ait véritablement écrit cette Lettre, & il ſemble que le P. Doucin ſeroit obligé d'en apporter de bonnes preuves, avant que de pouvoir prétendre d'engager M. Guillebert dans une Diſpute, où il pourroit n'avoir aucun intereſt. On pourra parler de ce Livre du P. Doucin dans un autre Mois.

I V.

Ouvrages de Proſe & de Poëſie des Sieurs de Maucroy & de la Fontaine. A Amſterdam chez P. Mortier 1688. 2. *Voll. in* 12. *Pag.* 288. & 208.

Quoy

QUoi que ces Ouvrages eussent été publiez il y a quelques années à Paris, ils étoient presque inconnus à ces Provinces; & rien n'étoit plus à propos que cette nouvelle Edition. On ne doit pas s'attendre que nous parlions du mérite de ces Piéces, ni de celui de leurs Autheurs. Celui-cy est trop connu pour avoir besoin d'éloge : Et on a parlé amplement de l'autre dans l'Article huitiéme du Mois de Septembre 1685. Voicy encore deux autres Livres nouvellement réimprimez, & dont le premier est un Ouvrage célébre d'un de ces Messieurs.

I. *Fables choisies mises en vers par M. de la Fontaine, & par lui revues, corrigées, & augmentées, &c.* A la Haye chez Henry van-Bulderen, & à Anvers chez Henry van-Dunewalt 1688. avec les figures.

II. *Geographie de M. Robbe, Troisiéme Edition, revuë & augmentée &c.* En 2. Tom. *in* 12. à la Haye chez le même, & à Utrecht chez François Halma 1688. On a parlé de cet Ouvrage dans le Mois d'Août 1686.

FIN.

TABLE

1687.
, Défense de la Critique de M. Va-
rillas. Page 1151
M. Varillas est l'Autheur de l'Histoire du
Wiclefianisme. 1154
Florimond de Raymond est un bon Au-
theur. 1163
ge plaisant qu'on a fait de luy. 1164
ier S. Pierre établit en Angleterre par le
Roy Ina. 1168
nadem ex son Histoire. Particularitez qui les
regard dent. 1170
proc du Roy Jacques à M. de Thou. 1171
re O iginale pour la justification d'Anne de
Boley, 1172
JGGM YR, Scrutinium Philosophicum
e vero Elixire vitæ. 1176
notable des Philosophes, ce que c'est. 1179
Sophal , ou Pierre Phi-
ette Pierre se peut trouver. 1181
érience faite là dessus par l'Empereur Fer-
dinand I I I. 1182
quoy les Alchymistes
ment.
FEU, Traitté de
race.
me de M. Pajon en
y a dans l'homme q
dable à ce qui est e
Orient: ſi obſcu
Nazeare & de
Dieu.

Opinion de M. Pajon sur l'Opération de la Grace. 121
Ce qu'il tient sur la Corruption de l'Homme & sur le Péché Originel. 121
Inconveniens de l'Opinion de M. Pajon. 1201 & 1226.
CLAUDE, Oeuvres Posthumes. 1228
Grandes Qualitez de M. Claude. 1230
Réponse à un Traitté de l'Eucharistie fait par M. le Camus. 1231
Desordre de deux Missionnaires, dont l'un soûtient que les Turcs sont Chrêtiens. 1236
Traitté de la Composition d'un Sermon. 1238
Qu'il ne faut pas mettre trop d'Esprit ni trop de Sçavoir dans un Sermon. 1243
S'il est bon de faire des Complimens dans un Exorde. 1251
Sentimens D'ERASME de Rotterdam. 1253
Si Erasme à été bon Catholique. ibid.
Ouvrages d'Erasme défendus dans l'Indice Expurgatoire. 1255
Parole considérable d'Erasme sur l'état de la Religion, de son temps. 1258
GROTIUS, Du Droit de la Guerre & de la Paix. Traduction de M. de Courtin. 1262
Continuation des Essais de Morale. 1265
P. DOUCIN, Réponse aux Lettres d'un Nouveau Converti. 1267
LA FONTAINE & MAUCROY, Ouvrages de Prose & de Poësie. 1268
Fables de M. de LA FONTAINE. ibid.
Géographie de ROBBE. ibid.

FIN.

RE PUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Décembre, 1687.

A AMSTERDAM,

Chez HENRY DESBORDES, dans le Dam.

Kalver-Straat,

M. DC. LXXXVII.

Avec Privilege des E

ERRATA.

Pour les Nouvelles de l'An 1687.

Page 306. ligne 1. A. B. C. D. *lisez* A B. B. C. p. 322. l. 1 . écita, *lisez* excita. p. 368. l. 3. filiguo sitez, *lisez* fuliginositez. l. 2 . laddanum, *lisez* Laudanum, p. 389. l. 5. flamens, *lisez* filamens p. 399. l. 16. fermens, *lisez* ſerpens, p. 405. l. 1 accules, *lisez* accuſez, p. 417. l. 28. de mill *lisez* de dix mille, l. 31. 23. *lisez* 23000, p. 43 l. 31. de, *lisez* des, p. 525 l. 17. morte *lisez* mort, p. 570. l. 1 . Metauophores, *lisez* Me lanophores, p. 760. l. 16. entre, *lisez* contr p. 822. l. 31. li, *lisez* il, p. 840. l. 22. seul ment, *lisez* pas des faineans, p. 884. l. 1 veritable, *lisez* terrible, p. 965. l. 20. que l Medaille ; *lisez* qu'une autre Medaille.

NOUVELLES DE LA EPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Décembre 1687.

ARTICLE I.

Dertationes Physicæ de Igne, Auctore PAULO CASATO, *Placentino, Societatis Jesu; In quibus non tantum plura ad Ignis naturam spectantia physicè explicantur, sed etiam solida totius Scientiæ Physicæ fundamenta traduntur.* C'est-à-dire, *Traitté du Feu, dans lequel on établit les Vrais Fondemens de la Physique.* Francofurti, & Lipsiæ, sumptibus Joannis Fred. Gleditsch. Ann. 1668. *in* 4. *Pages* 392.

Il y a si peu de choses, qui puissent passer pour certaines, & pour

conſtantes, dans la Phyſique, qu'il n'y a rien de plus aiſé que de ſe tromper, lors qu'on entreprend de prononcer déciſivement ſur les matiéres qui s'y traittent. D'ailleurs les Méthodes les plus réguliéres ne ſont pas toûjours les meilleures. Elles ont ſouvent beaucoup plus de montre que d'utilité ſolide; & l'on peut dire qu'en bien des rencontres elles ſervent bien-plus à geſner l'eſprit qu'à le conduire droit à la Vérité. C'a été pour prendre une route, qui l'expoſaſt moins à ces deux inconveniens, que le *P. Caſat* a donné la forme *d'Entretiens* à cet Ouvrage; parce qu'on a accoûtumé de bannir de tout ce qui porte ce titre, le ton déciſif de Docteur, avec ce faſte & cet apparat, qui l'accompagne d'ordinaire; & que du reſte on n'y reçoit point les régularitez importunes, ni les formalitez geſnantes des maniéres de l'Echole. Ainſi les XIII. *Diſſertations*, dont il a compoſé ſon Livre, ſont autant de *Converſations* libres & ſçavantes, où il fait entrer Trois Perſonnes d'un rare mérite, & d'une fort-grande érudition: à peu prés comme Ciceron introduit ſes Illuſtres Amis parlans dans ſes Ouvrages de Philoſophie. Nous tâcherons d'informer les Lecteurs de ce

qui

qu'il ſeroit difficile de rendre
onte en peu de mots de XIII. Diſ-
rtations, pleines de choſes conſidéra-
les, & qui ſont un gros Volume;
ous nous contenterons de donner icy
e précis des VI. premiéres, & nous
renvoyerons le reſte à un autre Mois.

Nôtre Autheur entre en matiére,
dans la Premiére Diſſertation, d'une
maniére agréable, par une petite Diſ-
pute, qu'il fait naître entre ſes Perſon-
nages, ſur cette Queſtion curieuſe, *Le-
quel des deux eſt le plus excellent, & le
plus utile, de l'Eau, ou du Feu?* C'eſt
pour ſe donner jour à faire l'éloge du
ſujet, qu'il veut traitter, en montrant
avantage qu'a le Feu ſur tous les
Corps ſimples, dont il prétend qu'il
eſt le plus noble à bien des égards. On
ne pouvoit guéres mieux tourner la
choſe qu'en la prenant de cette maniére.
, ni faire voir un plus beau mélange
la belle Litteratur la Philoſo
e que celuy que donne icy
Caſas. On allégue le par &
ce qu'on pouvoit dire de pl
u, à l'avantage du eu'z ou d

On cite les authoritez des Poëtes & des Philoſophes. On produit le célébre Paſſage de Pindare, qui, dez le commencement de ſes Odes, dit *qu'il n'y a rien de meilleur que l'Eau.* Et on luy oppoſe Plutarque, qui ayant traitté la même Queſtion qu'on agite icy, l'a décidée en faveur du *Feu.* On peut bien croire qu'on n'oublie pas là-deſſùs, ni *Vulcain*, qui étoit du nombre des *Grandes Divinitez* Payennes, ni le *Feu Sacré*, qui étoit l'objet de la dévotion des Perſes; ni l'adoration que les Chaldéens rendoient à cet Element, qu'ils conſidéroyent comme leur *Suprême Divinité.* Cependant comme le Feu ne craint rien ſi fort que l'Eau, on raconte icy une aſſez plaiſante avanture, tirée de *Ruffin*, & de *Suidas*, où les choſes ne tournérent pas à l'avantage du Dieu de Chaldée. Ceux de cette Nation vantoyent leur Divinité, comme la plus puiſſante de toutes; & quelques-uns de leurs Prêtres, courans de Province en Province, défioyent au combat tous les autres Dieux. Mais comme ceux-cy, de quelque matiére qu'ils fuſſent, de bois, ou d'airain, ou d'argent, ou d'or, ne pouvoient reſiſter au Feu, qui en venoit enfin à bout, il

ſe

Phes de ce Dieu, qui en avoit dé-
voré tant d'autres. Il prit une Cru-
che, percée de quantité de petis trous,
qu'il boucha avec de la cire, mais ſi
proprement qu'on n'en pouvoit rien
connoître, & aprés avoir rempli cette
Cruche d'eau, & avoir mis, au deſſùs,
la Tête de ſon Idole, qu'on nommoit
Canope, il accepta le défi. Les Chal-
déens mirent auſſi-tôt le Feu à l'entour
de l'Idole: mais la cire ſe fondant
au feu, ouvrit incontinent le paſſage
à l'Eau, qui ſortant de tous côtez par
les petits trous, qu'on ne voyoit pas, é-
teignit le Feu, & faiſant triompher
Canope, fit avoüer aux Chaldéens, que
le Dieu des Egyptiens étoit le plus-
fort. Avec tout cela, comme il eſt
auſſi naturel au Feu de conſumer l'Eau
qu'il l'eſt à l'Eau d'éteindre le Feu, on
ne peut nier que celui-cy ne ſe dédom-
mage quelque-fois au double, par ce
qu'il gagne, à ſon tour, ſur l'autre. Mais
pour établir ſur quelque choſe de conſi-
dérable, l'avantage qu'on donne au Feu,
on remarque icy que on recueille les
ſuffrages des Philoſo[illegible] ; on trouvera
que le plus grand n[illegible] celuy de
ceux qui ont mis le [illegible] les Prin-

pes des choſes; ce qui vient ſans doute de l'impreſſion naturelle qu'on a de ſon excellence & de ſon utilité. Qu'au reſte, ce n'eſt pas un foible argument pour nous en perſuader, que de voir qu'entre tant de ſortes d'Animaux il n'y ayt que l'Homme, à qui la Nature en ayt proprement accordé l'uſage: Ce qui va ſi loin, ſelon la penſée de *Lactance*, qu'il ſemble que Dieu ayt voulu aſſeurer les Hommes de leur Immortalité, en leur abandonnant l'uſage & la diſpoſition de cet Element, qui eſt *celuy de la Lumiére & de la Vie.* Que quoy qu'il en ſoit, la *Vie* eſt un *Feu*, & que ſi le Feu en eſt le ſymbole, il en eſt auſſi le ſoûtien & le plus néceſſaire inſtrument; puiſqu'aprés tout, il n'eſt pas poſſible, ni de cuire les alimens, ni de préparer les remédes, ni de ſe prévaloir de cent autres choſes néceſſaires à la vie, ſans le ſecours de cet Element. Que d'ailleurs, quand on pourroit vivre ſans l'uſage du Feu, la vie ne ſçauroit être qu'extrémément miſérable, privée de tous les avantages qu'on tire des Sçiences & des Arts, & plongée dans une obſcurité, qui luy ôteroit tout ce qu'elle a d'agréable. Qu'en un mot on eſt redevable de toutes les commoditez, & de tous les ornemens

de

e la vie, au Feu, qui eſt d'une utilité
étenduë & ſi générale, qu'outre le
cours qu'il prête à la vuë, au milieu
e l'obſcurité, il ſupplée quelque-fois
l'uſage de la parole, en donnant aux
mis éloignez de quelques lieuës, le
oyen de ſe pouvoir parler la nuit par
es flambeaux allumez. Enfin aprés a-
oir remarqué que les effets même que
on luy reproche, ſont des preuves de
obleſſe, & des marques de grandeur;
n obſerve que tous les Peuples l'ont
ris pour le ſymbole de la Puiſſance, &
our le caractére de la Majeſté : d'où
ient qu'on le portoit, autrefois, de-
ant les Rois de l'Aſie, & devant les
Empereurs Romains. Et pour ache-
er par un endroit, qui en couron-
ne dignement l'éloge, on ajoûte
qu'il n'y a point eu de Nation dans le
monde, qui ne l'ayt regardé non-ſeu-
lement comme un excellent préſent du
Ciel, mais encore comme une Illuſtre
Image de la Divinité. Que de là
eſt venu qu'on l'a employé dans tou-
tes les Religions ; & que ce n'ont
point été les Chaldéens ſeuls, ni
les Poëtes, ou les Philoſophes, qui
ont dit que *Dieu* e un Feu ; mais
que l'Ecriture Sai a parlé le mê-
me langage, & pas fait diffi-

culté de nous assurer que Dieu est *un Feu consumant.*

Aprés ces Préliminaires, il passe, dans le II. Entretien, à l'explication de la *Nature* du Feu. *Le Feu*, selon luy, *est un Esprit, qui a en soy une Chaleur vive & brûlante.* Mais il faut sçavoir que par cet *Esprit* il n'entend pas ce que les Chymistes appellent de ce nom, & qu'ils distinguent par là-même d'avec leur Soûphre & leur Mercure. Dans ce que nôtre Auteur nomme ainsi, il n'est pas tant question de la rareté de la matiére, ou de la légéreté, que de la subtilité & de la force : &, en un mot, *l'Esprit*, dans son sens, *est une Substance tres-déliée, & tres-subtile, tres-capable de s'insinuer & de pénétrer dans les pores de tous les Corps.* Quand donc cette *Subtilité* se trouve jointe avec *la Chaleur*, & que celle-cy est dans un dégré de force & d'ardeur considérable, nôtre Auteur prétend que c'est ce qui fait proprement *le Feu.* D'où vient qu'il ne fait pas de difficulté de mettre *le Sel* au nombre des Corps de nature *ignée*; parce qu'outre qu'il dessèche toutes les choses, où il s'attache, & qu'il consume puissamment les humiditez, on en tire, en le distillant, des eaux fortes, qui ont la vertu de

dissou-

faire le moins
ils ardent de nos
feste, comme l'on
elles sortes de Terre, qui
elles conviennent toutes dans
nature générale, qui leur est com-
ne, ne laissent pas d'être différen-
n espéce les unes des autres : Nô-
Autheur ne doute point qu'on ne
aussi distinguer diverses sortes de
qui tenans tous en général de la
de cet Element, différent en-
en ce qu'ils sont d'une vivacité,
at, d'une subtilité, d'une for-
une activité inégale. Quelque
néanmoins qu'ils soient, il veut
réduisent tous à deux genres
; les uns, qui ont tout-en-
la lumiére & de la chaleur; i
s qui ont de la Chaleur, mais
point de lumiére. Les
ont ceux qu'on nomme
cellence. Autheur
il des Vifs, parce
ment une quantité d'Es-
lumine comme sont
ive sla , Les autres
beauco mpins parfaits,
oy l'A theur les appelle
des

des *Feux morts*, parce qu'ils ſont compoſez d'Eſprits, qui n'ont ni vivacité, ni clarté, & qu'avec la vertu de brûler ils n'ont pas celle d'éclairer & de luire. Le *Poivre*, le *Pyrethre*, l'*Argent-vif précipité*, & généralement tous les *Cauſtiques*, renferment des eſprits de cette eſpéce, & doivent, par cette raiſon, être mis entre les Corps qui tiennent de la nature du Feu.

Mais ce qu'il y a icy d'auſſi remarquable, & qui pourra ſurprendre ceux qui n'auront point oüy parler du Traité de M. Boyle de *Flammæ ponderabilitate*; c'eſt qu'excepté le *Feu Celeſte* & la nature de celuy des Aſtres, qu'on croit bien qui ſoit léger & capable de s'élever en haut, on ſoûtient que tous les autres tendent naturellement vers le centre, & qu'ils ſont mêmes plus peſans que tous les autres Elemens. La Diſſertation eſt employée toute entiére à ſoûtenir ce Paradoxe, & à faire avoüer qu'on luy donne un grand air de vray-ſemblance par les Preuves qu'il apporte pour l'établir. Par ex. on remarque que les briques, qui demeurent long-temps dans le feu, y deviennent beaucoup plus peſantes, que l'évaporation de l'humidité ne diminuer le poids. 2. On rapporte

été exposez au feu, ou trois heures, ont con-
ement augmenté leur poids ; ce
e pouvoit venir que des particules
u qui s'étoyent mêlées avec ces
res.

3. Enfin on soûtient que le propre & naturel de nôtre Feu taire est dans les entrailles de e, le vray centre des choses pe- & l'endroit le plus bas de tout rs ; & que c'est ce *Feu Central*, s la Chaleur du Soleil, ou la les Influences que l'on attri- ftres, qui est le véritable Prin- génération des métaux, & la Cause qui produit les sources & des fontaines.

il est si peu vray que la Ver- s se fasse sentir dans les pro- s des lieux [illegible] terrains, que it que [illegible] les plus gran- e l'Eté, [illegible] s que le Soleil ns avec [illegible] de force, & t sur la [illegible] erre à plomb ; bien se [illegible] lonner la peine fet qu' [illegible] font, on ne , je [illegible] y voit pas qu'elle ée de [illegible] quelques milles ; mais

K

quelques

6

mais ſeulement qu'ils l'ayent réchauffée de quelques pieds de profondeur. L'Autheur nous apprend quelque choſe d'aſſez remarquable là-deſſus. Il dit que tous ceux qui ont écrit touchant les Mines, au-moins tous ceux dont il a lû les écrits, rapportent conſtamment que la Terre eſt froide vers ſa ſuperficie; qu'on commence à la trouver un peu réchauffée, lors qu'on y eſt deſcendu plus avant; & qu'en-ſuite plus on l'enfonce, plus on trouve que ſa chaleur ſe fortifie & qu'elle s'augmente ſenſiblement. C'eſt ce que témoigne entr'autres *J. B. Morin*, dans ſa Relation *De Locis Subterraneis*, où il rapporte, *Qu'ayant eû la curioſité de deſçendre dans les Mines d'Or de Hongrie, au mois de Juillet, il avoit trouvé la Région ſupérieure de la Terre extrémément froide, juſques environ 430. pieds; mais qu'eſtant deſçendu plus bas, il y avoit trouvé de la chaleur, qui s'augmentoit de telle ſorte, à meſure qu'on s'avançoit vers le fond, que, dans l'endroit où étoyent les Ouvriers, ils ne pouvoyent travailler que nuds*: & l'on remarque qu'il en eſt de même dans toutes les autres Mines de ce Païs-là.

La

une nouvelle Substance? Pour la r
foudre clairement, l'Autheur expliq
fort au long toute la nature de la Ge
nération des Subſtances inanimées. I
ne reconnoît aucune *Matiére Premie*
re proprement ainſi nommée; & il
ſoûtient qu'il n'y en a point d'autre que
divers *Corpuſcules* ſimples, qui ont
châcun leur figure, leur grandeur, &
leurs autres propriétez; de manié-
re que ne dépendans nullement les uns
des autres, ils peuvent également ſub-
ſiſter, & enſemble, & ſéparez. A-
près cela, on conçoit aſſez que, ſelon
cet Autheur, *la Forme des choſes*
inanimées ne doit conſiſter que dans
la Conformation, qui réſulte de l'Union
légitime & naturelle de pluſieurs de
ces Corpuſcules, qui compoſent un ſeul
Tout. Comme, par exemple, la
forme d'une Maiſon n'eſt autre choſe
que cette Structure, qui ſe forme de
l'union & de l'arrangement convena-
ble des matériaux, dont on la bâtit.
Et de cette Maniére il eſt clair que
la Génération [illegible]
conſiſte [illegible]
que *la* [illegible]
[illegible] de roues ces choſes n
[illegible] plus que dans l'Aſſembla
[illegible] ſont de ces diverſes

ties, qu'elle unit enſemble pour en faire un même Corps ; Comme à l'oppoſite, *la Corruption* n'eſt rien autre choſe que *la Diſſolution & la Séparation de ces mêmes Parties, que la Génération avoit aſſemblées ;* Comme on le fait voir clairement par une Expérience curieuſe du Vitriol diſtillé dans le fourneau de réverbére. Car aprés en avoir tiré d'abord un Phlegme preſque inſipide, & en-ſuite une Liqueur fort acéteuſe, il ne reſtera plus au fond qu'une Terre d'un beau rouge couleur de pourpre. Mais ſi vous verſez vos deux Liqueurs ſur cette Terre, vous verrez auſſi-tôt vôtre Vitriol réproduit, avec ſa même couleur, & preſque ſon même poids, parce qu'il a peu d'Eſprit & de Soûphre volatile. Enfin, nôtre Autheur prétend que les *Principes* de cette *Union* des Parties des Corps Naturels, dans laquelle il veut que la Génération conſiſte, ne ſont autre choſe que *les Eſprits & les Sels*, auſquels il attribuë tant de forcæ, qu'il tient que là où les mêmes Eſprits, & les mêmes Sels, ſe trouvent, ils ne manquent preſque jamais de produire à-peu-prés la méme Configuration, quelque-peu de diſpoſition qu'ils rencontrent aſſez ſouvent dans la matiére

ſur

ſur laquelle ils agiſſent. On en rapporte icy deux Preuves, qui ſeroyent bien conſidérables, & bien convaincantes, ſi elles étoyent bien avérées. La Premiére eſt que la Terre trempée & imbuë de ce ſang gâté, & de ces humeurs infectes & corrompuës, qui ſortent des Corps de ces Malheureux, qu'on laiſſe attachez aux gibets, aprés leur avoir fait ſouffrir le dernier ſupplice; que cette Terre, dis-je, ainſi détrempée, produit une herbe, dont la racine exprime beaucoup mieux la forme du Corps humain, que ne fait la racine de la mandragore. L'autre Expérience qu'on allégue eſt que tous les Raiforts, qui venoyent dans un Jardin, où l'on avoit autrefois enterré un grand nombre de perſonnes, avoyent la figure de la moitié du Corps humain, mais ſi bien réprèſentée, qu'il ne ſe pouvoit rien de plus reſſemblant. Ces Exemples, qui quadrent ſi bien aux Principes de nôtre Autheur, luy donnent occaſion de penſer qu'il y a bien plus de raiſon qu'on ne s'imagine dans les Régles *des Phyſiognomiſtes*, qui tiennent pour une de leurs grandes Maximes, que les Hommes ont d'ordinaire les inclinations des Animaux,

avec

avec leſquels ils ont du rapport dans les traits, & dans la forme extérieure : parce qu'il paroît par là qu'ils ont à-peu-prés les mêmes eſprits, & qu'il y a bien de l'affinité entre les particules qui les compoſent.

Il n'eſt pas malaiſé de juger, aprés tout ce qu'on vient de voir, ce que nôtre Autheur doit répondre à la Queſtion qu'on a propoſée. Car puis qu'il fait conſiſter la Génération dans un Aſſemblage & dans une Union de pluſieurs Parties pour ne compoſer qu'un ſeul Tout ; on void bien que, pour raiſonner conſéquemment ſur ſes Principes, il ne peut pas dire que *le Feu*, qui en embrazant une matiére combuſtible, ne fait qu'en diſſoudre & en ſéparer les Parties, *produiſe une nouvelle Subſtance.* Il poſe donc icy en fait que tout ce que l'embraſement peut faire, ne peut être tout-au-plus que *de produire de nouvelles Qualitez.* Et pour faire voir qu'en cela il ne fait que ſuivre le ſentiment des Anciens, il allégue là-deſſus un Paſſage *d'Ariſtote*, qui ne ſçauroit étre plus exprés pour luy. A quoy il joint ces beaux Vers *d'Ovide*, où il dit que la Garde du Feu Sacré avoit été donnée à des

Vierges,

Comme l'Autheur est perſuadé
qu'il n'y a rien de plus eſſentiel au Feu
que la Chaleur, il en parle à fond dans
sa . Diſſertation, où il s'attache
à expliquer exactement la natu-
Mais comme, pour y bien reüſſir
lon ſes Principes, il ſe trouve o-
le faire comprendre comment il
que les Corps, qui en ſont ſuſ-
s, ſont compoſez; il entre
dans un examen fort particu-
cette matiére. Bien qu'il re-
t-à-fait les Atomes d'Epicure,
ſe pas de croire que ces Cor-
, dont nous avons vû qu'il
tous les Corps ſenſibles,
inces qu'on n'en peut aſſez
la petiteſſe. Ce qui l'en a
, c'eſt, dit-il, qu'ayant re-
u travers d'un Microſcope,
grains de pouſſiére de
ermoulu qu'il avoit expoſez
il y app ſous une fourmilliére
s Vers, de l'œil n'auroit ja-
découv ſans l'aide de
ment. remarque d'ailleurs
ob quelque-fois une
ntité même petiteſſe,
dans

dans le ſang qu'on a tiré à des perſonnes qui avoyent la fiévre ; & qu'il ſe trouvoit que s'ils avoyent la tête noire, c'étoit un ſigne que la fiévre étoit maligne & dangereuſe. Nôtre Auteur croiroit aſſez que ces ſortes de Vers pourroyent devoir leur origine à ces petits Animaux, que *Varron dit qui ſont dans l'air, mais qui y ſont imperceptibles, & qui entrans dans nos Corps par la bouche, & par les narines, y engendrent des maladies difficiles & périlleuſes.* Mais, pour revenir à ſes Corpuſcules, il tient que comme ils ne peuvent pas être tous de la même grandeur, il ne ſe peut pas non plus qu'ils ſoyent tous de la même figure : Chaque eſpéce, ſelon luy, a la ſienne particuliére, comme on le void dans les Criſtaux, dont châcun a ſes parties configurées d'une certaine maniére, qui luy eſt propre. Et c'eſt de là qu'il prétend que vient la diverſité qu'on remarque dans la contexture des Corps, dont les uns ſont plus rares, les autres plus ſerrez, & les autres d'une conſiſtance médiocre.

Cela poſé, il vient à montrer ce que c'eſt que *la Chaleur*, & comment il conçoit qu'elle ſe produit dans les

Corps

Corps qui s'échauffent. Il n'eſt pas du ſentiment de ceux qui en font un pur Accident. Il croit qu'elle enveloppe néceſſairement dans ſa notion une Subſtance, puiſqu'elle conſiſte dans l'agitation de ces petits Feux, ou *Eſprits* *mées*, qui ſont renfermez dans les *orps chauds*; ou, pour mieux di-, *qu'elle n'eſt* autre choſe que ces mê-*s Feux* ou Eſprits violemment agi-. *En effet*, il n'a pas de peine à *dre raiſon*, par ce Principe, de la *part* des effets qu'on attribuë à la *eur*, comme de ſécher les draps *llez*, d'amollir la cire, de dur-*boüe*, de faire évanoüir l'eſprit *qui* ſera dans une phiole ouver-*c.* Il fait voir que tout cela ſe *r le mouvement* & par l'agita-*olente* de ces petits Feux, ou , *dont les lieux*, où toutes ces *rrivent*, ſe trouvent remplis. *uve pas* plus de difficulté à ex-*a maniére*, dont la Chaleur *re en de certains Corps*, & *il y en a qui n'en ſont point es.* Il dit que les premiers *nt aiſément*, parce qu'ayant *xture rare*, ils reçoivent fa-*dans leurs* pores les petits *gers*, qui réveillent ceux, qu'ils

dans le ſang qu'on a tiré à des perſonnes qui avoyent la fiévre ; & qu'il ſe trouvoit que s'ils avoyent la tête noire, c'étoit un ſigne que la fiévre étoit maligne & dangereuſe. Nôtre Autheur croiroit aſſez que ces ſortes de Vers pourroyent devoir leur origine à ces petits Animaux, que *Varron* dit *qui ſont dans l'air, mais qui y ſont imperceptibles, & qui entrans dans nos Corps par la bouche, & par les narines, y engendrent des maladies difficiles & périlleuſes.* Mais, pour revenir à ſes Corpuſcules, il tient que comme ils ne peuvent pas être tous de la même grandeur, il ne ſe peut pas non plus qu'ils ſoyent tous de la même figure : Chaque eſpéce, ſelon luy, a la ſienne particuliére, comme on le void dans les Criſtaux, dont châcun a ſes parties configurées d'une certaine maniére, qui luy eſt propre. Et c'eſt de là qu'il prétend que vient la diverſité qu'on remarque dans la contexture des Corps, dont les uns ſont plus rares, les autres plus ſerrez, & les autres d'une conſiſtance médiocre.

Cela poſé, il vient à montrer ce que c'eſt que *la Chaleur*, & comment il conçoit qu'elle ſe produit dans les Corps

Feux, ou *Esprits*
qui ſont renfermez dans les
rps chauds ; ou, pour mieux di-
qu'elle n'eſt autre choſe que ces mê-
Feux ou Eſprits violemment agi-
En effet, il n'a pas de peine à
re raiſon, par ce Principe, de la
part des effets qu'on attribuë à la
ur, comme de ſécher les draps
ez, d'amollir la cire, de dur-
boüe, de faire évanoüir l'eſprit
qui ſera dans une phiole ouver-
Il fait voir que tout cela ſe
le mouvement & par l'agita-
ente de ces petits Feux, ou
dont les lieux, où toutes ces
rivent, ſe trouvent remplis.
ve pas plus de difficulté à ex-
manière, dont la Chaleur
e en de certains Corps, &
l y en a qui n'en ſont point
Il dit les premiers
aiſémen parce qu'ayant
ure rare ls reçoivent fa-
ns leurs pores les petits
ers, qui réveillent ceux

qu'ils avoyent déja dans leur propre ſein, où ils êtoyent comme aſſoupis, & qui les remuënt & les agitent : mais que les autres ne s'échauffent pas, parce que leurs pores ne ſont pas faits d'une maniére propre à admettre ces petits feux ou eſprits. C'eſt de là que vient, ſelon luy, que le Rubis ſoûtient la chaleur du Feu, juſques à 5. jours; & le Diamant juſqu'à 9 ; ce qui a fait que les Grecs luy ont donné le nom *d'Adamas*, qui ſignifie *Invincible.* C'eſt encore, à ſon avis, ce qui fait que la Pierre appellée *Chalazia*, parce qu'elle a la couleur & la figure de la greſle, conſerve ſa froideur dans le feu ; Comme au contraire, celle que les Grecs ont appellée *Apſyctos*, c'eſt-à-dire, *Irrefrigérable*, étant une fois échauffée conſerve toute ſa chaleur pendant pluſieurs jours.

Il ne faut pas oublier que nôtre Autheur ne croit point que le *Froid* ſoit une ſimple privation de chaleur, comme la pluſ-part du monde ſe le perſuade. Il prétend que comme la Chaleur conſiſte dans des Eſprits de nature *ignée* ; Le froid conſiſte à l'oppoſite *dans des Eſprits froids & glacez*. Et il croit le prouver invinciblement par deux Expériences. La Premiére eſt

le

le froid inſupportable, que *l'Atlas de la Chine* rapporte qu'il fait toûjours ſur une Montagne de la Province *Quangſi*, qui pour cette raiſon eſt appellée *la Montagne froide*; Car quoy qu'elle ſoit dans la Zone Torride, elle eſt pourtant inhabitable par l'extrême rigueur du froid. L'autre eſt la Vertu qu'a la Pierre nommée *Æmatite*, d'empêcher l'eau de boüillir, ſi on la jette dans le vaiſſeau; & celle qu'elle a d'arrêter le ſang, lors qu'une trop-grande fermentation le fait ſortir hors des veines. L'Autheur croit qu'une même Cauſe produit l'un & l'autre de ces effets, & il ne conçoit pas qu'on puiſſe attribuer, ni le froid de cette Montagne, ni la vertu de cette Pierre, qu'à des Exhalaiſons froides, qui arrêtent l'action & le mouvement des Eſprits chauds.

Sa VI. Diſſertation eſt employée à parler des Corps, qui ne ſont chauds qu'*en puiſſance*. Il prétend que quelque froids que paroiſſent l'Acier & les Cailloux, ils renferment pourtant beaucoup de feu dans leurs pores. Pour preuve de cela, il allégue l'odeur de Souffre, que l'on ſent, lorſqu'en les frappant on en fait ſortir quelques étincelles. Il eſt vray que ces étincelles

les paroiſſent quelque-fois ſi grandes qu'on a quelque peine à comprendre qu'elles puiſſent venir de ces Corps, dont les pores ſont beaucoup plus étroits. Mais il répond à cela, qu'elles ne ſont pas auſſi grandes qu'elles le paroiſſent, & que la vuë y eſt trompée, tout de même que lorſqu'on remuë avec viteſſe un tiſon allumé. Il dit donc que s'il y a dans un Corps beaucoup de ces feux, aſſoupis, & qui ne ſe faſſent point ſentir au toucher, mais qui ne le ſoyent pas pourtant de telle maniére qu'ils ne puiſſent être réveillez, en les appliquant comme il faut ; on doit dire que ce Corps-là eſt chaud en puiſſance. Et tel eſt le Vin, le Poivre, & les autres Aromates, & cette Pierre & ce Poiſſon de l'Iſle de *Zeylan*, qui donnent la fiévre, dez le moment qu'on les touche. Ce qu'il dit du Chaud il le dit auſſi du *Froid*. Il y a des Corps froids actuellement, comme le Marbre & le Cryſtal, & il y en a qui ne le ſont qu'en puiſſance, comme les Laittuës, les Melons, &c.

Mais ſi ces Principes, qui ont du rapport avec ceux de *Deſcartes* & de *Gaſſendi*, ne luy donnent pas moins de facilité à expliquer la pluſ-part des Phenomé-

élébres Philosophes en ont trouvé
ns les leurs ; Il ne faut pas diffi-
uler qu'ils le jettent aussi-bien qu'eux
ns un terrible embarras à l'égard du
acrement de l'Eucharistie. Car si le
haud & le Froid, & par conseqment
ut ce qu'on a accoûtumé d'appeller
s *Qualitez*, sont *des Corps & des*
bstances ; Que deviendra la Cré-
nce de l'Eglise Romaine, qui veut
ue dans l'Eucharistie il n'y ayt point
'autre Substance que celle du Corps
& du Sang de Jesus-Christ, & que tout
e qui y frappe les sens soit des Acci-
lens sans Sujet, soûtenus par la Tou-
e-Puissance Divine ? Le Pére Casat
e tourne de tous côtez pour se démêler
le ces grandes difficultez. Tantôt il
emarque que le Concile n'a point dit
que dans le Sacrement il y ait des Acci-
lens sans Sujet, mais seulement que
les espéces, ou les apparences du Pain
& du Vin demeurent. Tantôt il sem-
ble vouloir dire que ce qui fait ces ap-
arences ce sont des corpuscules qui é-
oyent naturellement arrachez à la Sub-
ance du Pain & du Vin, mais qui
'en faisoient pas encore la même im-
u'ils avoyent au

vant le changement fait dans le Sacrement. Mais comme cela induiroit qu'il y auroit dans l'Euchariſtie une autre Subſtance que celle du Corps de Jeſus-Chriſt ; & que d'ailleurs il n'oſe pas dire, que la Subſtance du Pain & du Vin euſt beſoin de ces Corpuſcules pour ſe faire ſentir, il aime mieux ſe retrancher dans l'Incompréhenſibilité des Myſtéres, où la Philoſophie ne doit pas entrer. Ainſi il coupe le nœud, qu'il ne peut défaire, en diſant que ce qui eſt impoſſible naturellement, ne l'eſt pas à la Toute-Puiſſance Divine.

ARTICLE II.

Teſtament Politique D'ARMAND DU PLESSIS, *Cardinal Duc de Richelieu, Pair & Grand Amyral de France, Premier Miniſtre du Conſeil d'Etat, ſous le Roy Louys XIII. &c.* A Amſterdam chez Henry Deſbordes, dans le Kalver-Straat, prés le Dam, 1688. *in* 12. *Pages* 442.

CE Livre a déja paru dans nos Nouvelles du Mois d'Octobre der-

dernier. Mais comme on s'étoit contenté d'en donner une légére idée, & qu'on n'avoit même parlé que de la Premiére Partie, ſans toucher à la Seconde; on avoit fait eſpérer au Public qu'on en reparleroit dans un autre Mois. Nous voulons bien ſatisfaire à la parole, qu'on en a donnée, par un Extrait entier de cet Ouvrage, également conſidérable, & par l'importance de ſa matiére, & par les qualitez éminentes de ſon Autheur.

Dans *l'Avertiſſement*, qu'on a mis à la tête du Livre, on rend conte de cette Premiére Edition. Elle n'a pû étre auſſi exacte qu'on l'auroit ſouhaitté; parce que le Manuſcrit, ſur lequel elle a été faite, s'eſt trouvé fautif, & même défectueux en quelques endroits. Comme on ne doute point qu'il n'y en ait d'autres Copies; on ſupplie ceux qui pourroyent en avoir une meilleure, de vouloir bien en faire part. Ce ſera le moyen de rendre une Seconde Edition, que l'on prépare, beaucoup plus completre, comme elle ſera beaucoup plus belle, & plus proportionnée au mérite de cet Ouvrage.

Son Autheur a voulu * qu'il viſt le jour ſous le Titre qu'il porte de *Son*

* Page 3.

Teſtament Politique, parce qu'il l'avoit compoſé *pour ſervir, aprés ſa mort, à la Police & à la Conduite du Royaume, & qu'il contient ſes derniers déſirs à cet égard.* Et en effet, ceux qui ſçavent quelle part il eut au maniment des affaires, conviendront aſſez qu'il y pouvoit mettre ce Titre, puis qu'il n'y diſpoſoit de rien, dont le Roy ne l'euſt fait, il y avoit long-temps preſque le maître abſolu.

Il l'a diviſé en II. Parties. Dans la Premiére, il décrit les *Deſordres*, qui régnoient dans le Royaume, lorſqu'il fut appellé au Miniſtére; & il preſcrit les *Remédes*, qu'il eſtime néceſſaires pour achever de les guérir. Et dans la Seconde, il établit les *Maximes*, qu'il juge les plus propres pour entretenir le Corps de l'Etat dans une parfaitte vigueur. Mais parce que rien n'étoit plus capable d'obliger le Roy à ne négliger aucun des Conſeils, qu'il luy donne, que de luy remettre devant les yeux les grands Succés qu'avoyent eu juſques alors tous ceux qu'il luy avoit donnez; Il fait d'abord l'Hiſtoire en abrégé de ce qui s'étoit paſſé de plus mémorable, & dedans & dehors l'Etat, depuis qu'on l'avoit confié à ſes ſoins & à ſa conduite.

Il

Il n'en eut pas plûtôt été chargé, qu'il crut voir par-tout des desordres effroyables. Comme les Reformez jouissoient encore de la plus-part des Libertez, qui leur avoyent été accordées par les Edits, & confirmées par des Déclarations, & par des Réponses à leurs Cahiers; Il prétend que cela devoit s'appeller, *partager l'Etat avec le Prince.* „ Les Grands luy parurent se conduire comme s'ils n'eussent point été Sujets, & les Gouverneurs des Provinces comme s'ils eussent été Souverains. Il remarque „ que les Compagnies les plus réglées, „ se fenvoyent du déreglement, & diminuoyent l'Authorité Royale, autant qu'il leur étoit possible, pour accroître la leur; Que les Alliances „ étrangéres étoient mépriſées, les interêts particuliers préférez aux publics, en un mot la Majesté Royale „ infiniment ravalée, par la faute de ceux qui avoient alors la principale „ conduite des affaires. Mais quelque difficulté & quelque danger qu'il „ y eust dans les changemens; ſçachant néanmoins ce que peuvent les „ Rois, lorſqu'ils uſent bien de leur „ Puiſſance, il ne laiſſa pas de promettre au ſien de faire prendre une nou-

„ velle face à son Royaume ; en se ser-
„ vant de toute son industrie, & de tou-
„ te l'authorité qu'il luy donnoit, pour
„ ruïner le Parti Huguenot, rabbaisser
„ l'orgueil des Grands, réduire tous ses
„ Sujets dans leur devoir, & élever son
„ Nom dans les Nations étrangéres jus-
„ ques au point où il devoit l'être.

C'est donc sur ce Plan-là qu'on agit en suite dans l'Etat, dont il étoit alors le Premier Mobile. Et c'est sur ce pied qu'on peut présentement juger à coup-sur des véritables Motifs, qui firent porter les armes du Roy contre la *Rochelle*, *Alez*, *Privas*, *&c.* C'étoient des Villes considérables dans le Parti Réformé ; & la ruine de ce Parti étoit resoluë au Conseil, quoi que l'on prist tous les soins imaginables de cacher ce dessein par des Edits, & des Déclarations, qui confirmoient l'Edit de Nantes. C'est encore par là qu'on peut pénétrer les véritables Causes de la Disgrace des Ducs de *Bellegarde*, *d'Elbeuf*, & *de Guise*, qu'on priva des Gouvernemens de Bourgogne, de Picardie, & de Provence ; de la Mort du Maréchal *de Marillac*, & de celle du Duc *de Montmorency* ; & de la Prison de plusieurs autres Personnes distinguées. C'étoyent des Grands, qu'il

falloit

nissoit dans le devoir tous les autres.

Mais comme il ne s'étoit pas moins proposé de rendre la Puissance du Roy redoutable aux Etrangers, qu'absolue sur ses Sujets, il n'oublie pas de faire voir qu'il avoit aussi heureusement réussi dans cette partie de son dessein que dans les autres. Il remarque que pendant 5. ans que dura la Guerre contre l'Espagne, le Roy entretint Trois grandes Armées sur Terre, & deux Armées Navales. Qu'au lieu que le Roy *Henry IV.* n'avoit pas un seul Vaisseau, *Louys XIII.* avoit 20. Galéres, & autant de Vaisseaux ronds dans la Mediterranée, & plus de 60. autres bien équippez sur l'Ocean; & que les Troupes qu'il entretenoit, étant de Cent-cinquante mille hommes de pied, tant dans les Garnisons que dans les Armées, & de plus de Trente mille Chevaux, la dépense étoit de plus de Soixante *Millions* tous les ans. Ce qui sera, dit-il, à la Posterité un argument immortel de la Puissance de la Couronne de France. Il finit sa Narration par un éloge du Roy, proposé à bien regarder ce qu'il avoit fait, pour lui dire.

Réformation de son Royaume, il entame sa matiére. Et comme l'Etat est composé de Trois Ordres, *l'Eglise*, la *Noblesse*, & la *Justice*, qui marche à la teste du Tiers Etat; il fait une revuë exacte des défauts de ces Trois Ordres, & il ajoûte en même temps les moyens, par lesquels on peut y remédier.

Les principaux desordres qu'il trouva dans le Corps Ecclésiastique, lorsqu'il fut appellé au Gouvernement, étoient *l'Abus* qui se commettoit dans la *Collation des Bénéfices*; & *la Vie libertine & scandaleuse des Religieux & des Religieuses*, qui, pour s'être retirez de l'embarras des affaires du monde, n'avoient pas renoncé pour cela aux douceurs de ses plaisirs. Il est vray que dans le temps qu'il écrivoit, il marque que les choses étoient sur un meilleur pied. Mais parce qu'il étoit aisé de retomber dans le desordre, il estime que pour l'empêcher le Roy doit faire plusieurs choses. La premiére & la principale sur laquelle il insiste le plus, est que Sa Majesté ayt un soin particulier de remplir les Evêchez de Gens d'un mérite reconnu, & d'une vie exem-

„ plaire: & que dans le choix qu'elle
„ fera, elle préfére la Naissance & la
„ Qualité à la plus grande Science;

parce

„parce que la Nobleſſe a ſouvent un „déſir de Gloire, qui produit les mê„mes effets que le véritable Zéle ; „qu'elle vit d'ordinaire avec luſtre, & „avec une Libéralité conforme à une „telle Charge, & qu'enfin elle ſçait „mieux la façon d'agir & de conver„ſer avec le monde. Ce ne ſont peut-être pas là les Qualitez, qui auroyent le plus gagné le choix des Apôtres. Mais les Apôtres étoient de pauvres Peſcheurs ; & c'eſt icy un grand Cardinal de la S. E. R.

Les Appels comme d'Abûs, ſont le Second Deſordre que ce Cardinal veut que l'on corrige. Il prétend qu'ils „ayent tiré leur origine de la confiance „que les Eccléſiaſtiques de France pri„rent en l'Authorité Royale, lorſ„qu'étant mal-traitez par les Anti-Pa„pes *Clément* VII, *Benoiſt* XIII, & „*Jean* XXIII, réfugiez en Avignon, „ils eurent recours au Roi *Charles* VI. „pour étre déchargez des Annates, „des Penſions, & des Subſides extra„ordinaires, qu'ils leur impoſoyent „fort-ſouvent. Le Roi fit ce qu'ils luy demandérent. Il donna une Ordonnance, par laquelle il défendoit l'éxécution des Reſcripts, Mandats, & Bulles, que les Papes pourroient don-

ner à l'avenir, au préjudice des Franchiſes & Libertez de l'Egliſe Gallicane. Mais ils ne l'eurent pas plûtôt, que craignans qu'elle leur fuſt préjudiciable, ils obligérent le Roy à en ſurſeoir l'exécution. Et quoi que pour ſe mettre à couvert des vexations, qui continuoient toûjours, ils euſſent conſenti aprés cela qu'elle fuſt exécutée, ils en obtinrent en ſuite la ſuppreſſion. Enfin le redoublement des exactions les ayant obligez de former une *Pragmatique*, des Décrets du Concile de Baſle, & de demander au Roy d'en étre le Protecteur; Sa Majeſté enjoignit par une Ordonnance expreſſe aux Juges Royaux de la faire exactement obſer-
„ ver. Et c'eſt de là, ajoûte-t-il, que
„ les Parlemens ont pris occaſion de
„ s'attirer la connoiſſance de la plus
„ grande partie de ce qui n'appartient
„ qu'au Tribunal de l'Egliſe. Il ſouhaitte donc que le Roy ordonne que les Appels comme d'Abus ne ſeront plus
„ admis, ſi ce n'eſt en cas d'une mani-
„ feſte entrepriſe ſur la Juriſdiction
„ Royale, & d'une évidente contra-
„ vention aux Ordonnances purement
„ émanées de l'Authorité Temporelle
„ des Rois, & qui n'ont rien de com-
„ mun avec la Puiſſance Spirituelle de
„ l'Egliſe.

Il

Il y avoit un autre Desordre dans ce qui regarde la Jurisdiction Ecclésiastique, auquel il étoit nécessaire d'apporter quelque remède, c'étoit celuy *des Cas Privilégiez*. Comme il pose d'abord, pour principe, que les Personnes, qui s'attachent à l'Eglize, ne peuvent être jugées que par leurs Supérieurs Ecclésiastiques, & que cette Immunité est clairement établie par le Droit Divin, & par le Droit des Gens; il prétend que l'Eglise en a joüy, jusques à ce que l'impunité des Crimes, qui se commettoient à l'ombre de son Authorité, l'a obligé de donner pouvoir aux Juges Séculiers d'en connoître, en certains Cas, qui pour cette cause ont été appellez *Privilégiez*. Et il en fait de deux sortes. Les uns, qui sont censez Privilégiez en tous Etats, sçavoir *l'Homicide Volontaire*, & *l'Apostasie des Clercs*, qui mépriſent & abandonnent la vie ecclésiastique. Les autres, qui passent pour tels en France, & dont le nombre, dit-il, qui étoit autrefois fort petit, s'est tellement augmenté, que, si l'on en croit les Parlemens, non-seulement les Cas énormes, mais même les simples injures, se trouveront des Cas privilégiez. Il est donc d'avis que le Roy doit donner une Déclaration

qui les réduiſe, à ſix ou ſept Chefs qu'il marque, & qui défende à tous ſes Officiers de connoître de tous les autres, juſques à ce que les Accuſez leur ſoyent envoyez par les Juges de l'Eglize.

Si ce puiſſant & zélé Protecteur des Droits & Immunitez de l'Egliſe Romaine, euſt vêcu ſous ce Régne, avec la même authorité qu'il avoit ſous celuy de Louïs le Juſte, apparemment le Pape auroit eu plus de ſatisfaction dans l'affaire de *la Régale*. Il reproche icy au Parlement de Paris, qui prétend s'attribuer ſeul la connoiſſance des Régales, qu'il s'eſt tellement aveuglé dans ſon propre interêt, qu'il n'a pas craint d'aſſujettir à cette ſervitude tous les Evêchez mêmes, qui de nôtre temps ont été unis à la Couronne. Il ſoûtient que rien n'eſt plus mal fondé que cette prétention; & il tâche de le prouver par diverſes Ordonnances de *Philippe IV.* de *Philippe VI.* de *Louys XII.* de *Henri IV.* & de *Louys XIII.* même. Mais parce que les Chanoines de la Sainte Chapelle de Paris prétendent que ce Droit leur a été cédé par pluſieurs Rois, il juge à propos que pour l'éclaircir & le régler, on les oblige à préſenter dans deux mois un Etat de ce qui leur en revient, afin de commüer ce Revenu en

celui

celui de quelque Abbaye qu'on annexera à cette Chapelle.

Il parle aprés cela des desordres, qui viennent de la néceſſité impoſée par les Canons *d'avoir trois Sentences conformes pour la conviction des Clercs.* Il ne croit pas que rien empêchaſt, qu'on n'y pourvuſt par une Bulle. C'eſt auſſi l'expédient, qu'il voudroit qu'on priſt pour régler les *Exemptions*, dont les ſuites ne luy paroiſſent pas moins mauvaiſes. Il conſent bien que les *Moines* conſervent celles dont ils joüiſſent. Mais il trouve abſolument néceſſaire d'abolir celles des *Chapitres*, & de les ſoûmettre tous à leurs Evêques, ou du moins d'obliger tous les Exempts de produire leurs Titres devant des Commiſſaires, afin de retrancher celles qui ne ſe trouveront pas valables. Il ne doute point que le Droit, qu'ont les *Patrons* de préſenter à la plus grande partie des Cures, ne ſoit la cauſe de bien des maux. Cependant il n'eſt pas d'avis qu'on le leur ôte. Il voudroit ſeulement que le Synode établiſt des Examinateurs, qui examineroient les Aſpirans, & qui en préſenteroient aux Patrons deux ou trois des plus capables, pour choiſir & préſenter à l'Evêque celuy qui leur ſeroit le plus agréable; excellente ma-

niére de leur conſerver leur droit. A l'égard des *Monaſtéres*, il croit que *comme il eſt de la Piété du Roy de travailler à les régler, il eſt de ſa Prudence d'en arrêter le trop grand nombre.* Enfin pour ce qui eſt *des Papes*, & de l'Authorité de l'Egliſe, qui eſt entre leurs mains, il convient qu'il s'y faut ſoûmettre, & qu'il eſt du devoir des Princes de maintenir leur honneur. Mais il ne croit pas qu'ils doivent céder à leurs entrepriſes, s'ils viennent à étendre leur puiſſance au delà de ſes limites; & il veut que dans ces rencontres on conſulte les plus célébres Autheurs non-paſſionnez, qui ont écrit en chaque Siécle, rien ne pouvant étre ſi préjudiciable alors que la foibleſſe ou l'ignorance.

Ce qu'il a dit du mauvais effet de l'ignorance, dans cette ſorte d'occaſions, luy donne lieu de parler des *Lettres*, qu'il regarde comme un des plus grands ornemens des Etats. Il ne veut pas qu'on les profane à toute ſorte d'eſprits, ni qu'on les enſeigne indifféremment à tout le monde; parce qu'outre que cela les aviliroit trop, il en pourroit naître des ſuites qui ſeroient fatales au bien de l'Etat. C'eſt ce qui luy fait croire qu'on ne devroit laiſſer *que*

deux

eux ou trois Classes dans les Villes qui ne sont pas Métropolitaines. Mais surtout il veut qu'on se garde de donner Empire des Lettres, ou aux seules *Universitez*, ou à la seule Société des *Jesuites*. Si les Universitez enseignoient seules, *il seroit à craindre qu'elles ne reprissent cet ancien orgueil qu'elles ont eu autrefois. Et si les Jesuites n'avoient point de Compagnons en cela, outre qu'il en appréhenderoit le même inconvenient, on auroit juste sujet d'en craindre plusieurs autres.* Ses Raisons sont, 1. *Qu'une Compagnie, qui se conduit, plus qu'aucune autre n'a jamais fait, par les Loix de la Prudence; qui vit dans une si parfaite correspondance qu'il semble qu'un même Esprit anime tout son Corps; & qui est soûmise par un Vœu d'obeïssance aveugle à un Chef perpétuel; ne peut, Suivant les Loix d'une bonne Politique, être beaucoup authorizée dans un Etat, auquel une Communauté puissante doit être redoutable.* 2. *Que comme on se plaît naturellement à avancer ceux dont on a reçû les premiéres instructions, & que les Parens ont toûjours une particuliére affection pour ceux qui ont rendu ces offices à leurs enfans, il est clair qu'on ne sçauroit commettre l'entiére education*

des jeunes gens aux Jeſuites, ſans s'expoſer à leur donner une puiſſance, d'autant plus ſuſpecte aux Etats, que toutes les Charges, & les Grades, qui en donnent le maniment, ſeroient enfin remplis de leurs Diſciples, ſur les eſprits deſquels ils pourroient conſerver toute leur vie un grand aſcendant. 3. *Qu'outre cela, la Confeſſion donne à cette Compagnie une ſeconde Authorité ſur toute ſorte de perſonnes, qui n'eſt pas de moindre poids que la premiére, & que par ces deux voyes ils pénétrent ce qu'il y a de plus ſecret dans les Familles & dans les Cœurs.* Auſſi remarque-t-il que ces *Raiſons ont paru ſi fortes dans tous les Etats, qu'il n'y en a aucun qui luy ayt voulu confier entiérement l'inſtruction de la Jeuneſſe : Que le pieux Archiduc Albert en eut tant de jalouſie, qu'il ne craignit point de l'exclurre de certaines Univerſitez de Flandres, où elle étoit déja établie, & de s'oppoſer aux nouveaux établiſſemens, qu'elle vouloit faire dans ce Pays-là : Et qu'enfin elle a donné lieu à certaines Républiques de l'éloigner tout-à-fait des Terres de leur obéyſſance.* Il finit ce qui regarde la Réformation de l'Etat Eccléſiaſtique, par quelques expédiens, qu'il propoſe, pour empêcher les abus

qui

qui ſe commettent par les Graduez dans l'obtention des Bénéfices, & par quelques Réfléxions ſur le Droit de l'Indult.

Il eſt extrémément court ſur le Chapitre *de la Nobleſſe*; & l'Extrait du Mois d'Octobre n'a rien oublié de ce qu'il y a d'eſſentiel. En un mot, il veut qu'on pratique tous les moyens propres pour l'attacher à ſon devoir, & pour la faire vivre avec dignité. Que s'il ne veut pas qu'on ſoit indulgent à ceux, qui dégénérent de la Vertu de leurs Ancêtres, & qui ſont inutiles à l'Etat; il n'y a guéres d'avantages qu'il n'accorde aux autres; & à conſidérer la maniére, dont il s'explique là-deſſus, il ſembleroit preſque qu'il ne voudroit pas qu'il y euſt, ni d'Emplois dans les Armées, ni de Charges dans l'Etat, ni de Bénéfices dans l'Egliſe, que pour ceux de cette qualité.

Il s'étend davantage ſur ce qui regarde le *Troiſiéme Ordre* du Royaume. Il convient que *la Venalité & l'Hérédité des Offices*, ſont de grandes ſources de deſordres dans la Juſtice. Il attribuë le premier établiſſement de cette ſorte de commerce à *François I.* qui ſçachant que les Particuliers vendoyent ſes Graces, à ſon inſçu, & ſe voyant ac-

accablé d'affaires, crut qu'il n'y avoit point de meilleur expédient, pour tirer volontairement le bien de ſes Sujets, que de leur donner de l'honneur pour de l'argent. Le mal ne luy paroît pourtant pas ſans reméde ; & il prétend que ſi l'on réduiſoit les Offices à un prix raiſonnable, comme il ſeroit libre & facile au Roy de le payer aux héritiers, pour diſpoſer des Charges nouvelles à ſa volonté, l'Etat ne ſçauroit qu'en retirer de grands avantages. Il propoſe en-ſuite divers Réglemens qu'il croit néceſſaires pour remplir les Tribunaux de bons Juges. L'un des plus conſidérables eſt celuy des *Chambres de Juſtice*, compoſées de Conſeillers d'Etat, & de Maîtres des Requêtes, bien choiſis, qu'il voudroit que l'on envoyaſt de temps en temps dans les Provinces, pour y recevoir les plaintes contre toutes ſortes de perſonnes, & y pourvoir en même temps. Il ſçavoit bien que les Cours Souveraines ſouffriroient mal-volontiers ces ſortes d'établiſſemens. Mais il ne croyoit pas pouvoir rendre de meilleur ſervice au Roy que de luy donner des moyens d'affoiblir & de reſtraindre leur authorité, qu'il étoit perſuadé que ces Compagnies avoyent accruë, & fortifiée

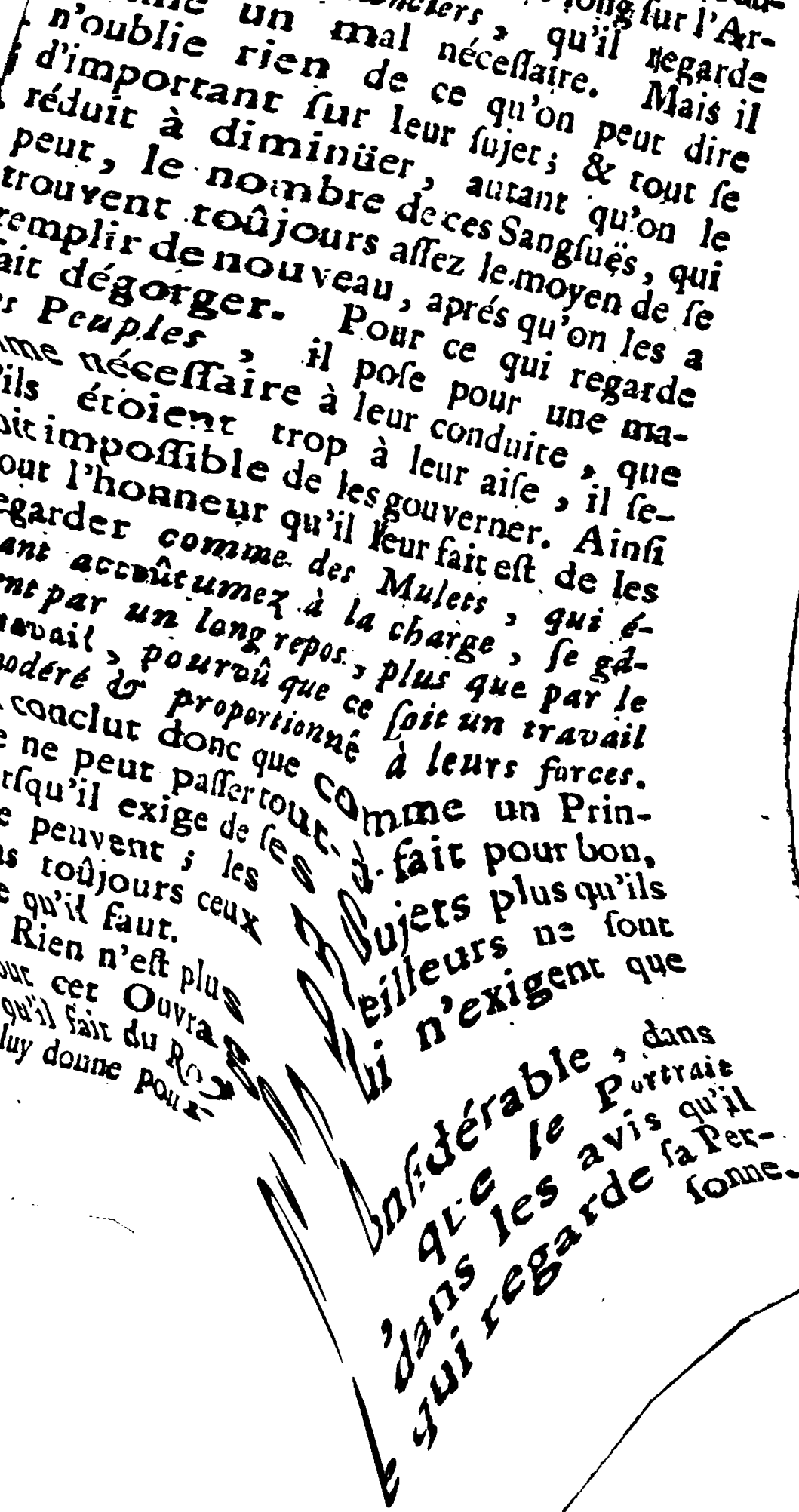

ſonne. On ne pouvoit l'avoir de meilleure main ; & dans l'endroit où il l'a placé, on ne peut guéres douter qu'il ne l'euſt tiré d'aprés nature. Dieu n'avoit pas donné à ce Monarque une conſtitution robuſte, ni un grand fonds de ſanté ; & ſon Eſprit altéroit tellement ſon Corps, que la moindre de ſes Paſſions ſaiſiſſoit ſon Cœur, & troubloit toute l'œconomie de ſa Perſonne. Le Cardinal dit icy qu'il ne l'a jamais vû malade par une autre cauſe. Ce qu'il y avoit de fâcheux, c'eſt qu'il ne faiſoit preſque rien pour le toucher, & pour l'émouvoir, par la ſenſibilité, & par l'attachement, qu'il avoit pour de fort-petites choſes. Il eſt vray qu'il faiſoit paroître beaucoup plus de fermeté dans les affaires de grande importance. *Mais* il étoit ſi peu d'humeur à s'y appliquer, que ce ne luy étoit pas même une petite Croix, que d'écouter patiemment ceux qui luy en vouloient parler. *Henry IV.* étant dans une extréme néceſſité, payoit ſes Officiers de bonnes paroles. Mais ce n'étoit pas là le tour d'eſprit de *Louys XIII.* Il avoit, comme il le reconnoiſſoit lui-même, une ſéchereſſe, qu'il tenoit de la Reine ſa Mére, qui ne luy permettoit pas d'imiter en

cela

voyoit qu'elles
bient pas agréables. Il disoi
pourtant assez ce qu'il pensoit, non
seulement des Particuliers, mais encor
re des Premiéres Compagnies de l'E
ſus & ſi nous en croyons ce Premier
Maiſtre, il n'y avoit rien qui luy puſt
faire plus de tort. Au reſte, il n'y
avoit guéres de Dévotion plus ſcrupu-
leuſe que la ſienne; & le Cardinal de
Richelieu finit les avis qu'il luy donne,
par cette déclaration, *que s'il avoit été ſu-*
jet aux plus légers défauts des hommes,
il auroit ſouvent été exempt des plus notables
imperfections des Princes.

Aprés luy avoir ainſi préſenté, com-
me dans un fidéle miroir, une Image
de luy-même; il luy dit en peu de mots
ce qu'il trouve de défectueux dans l'or
re de *ſa Maiſon*
charges étoient
perſonnes qui
n'auroient oſé pen
res. Sa Table é
les & de ſes ma
les de ſa Chamb

pres, que ceux qui en devoient profiter, lorsqu'on les ôtoit, ne daignoient pas s'en servir. La porte de son Cabinet étoit ouverte à toute sorte de personnes. Les Ambassadeurs, dans leurs Audiences, étoient souvent plus pressez des Valets de Pied, & des Pages, que des Ducs & Pairs, & des Officiers de la Couronne, & des autres Grands de l'Etat. Il seroit bien difficile de trouver rien de plus opposé à cette magnificence, dont l'éclat éblouït par-tout, à la Cour de *Louys le Grand*. Dans le Chapitre dernier on parle fort au-long du *Conseil* du Prince, & des Qualitez nécessaires dans un *Conseiller d'Etat*. On voit bien que cet Article est des plus considérables de l'Ouvrage; & il suffit de sçavoir ce qu'étoit le *Cardinal de Richelieu*, pour se persuader que dans un endroit, qui l'interessoit si particuliérement, & où il donnoit son propre Portrait, en faisant celui des autres, il n'a pû manquer de faire quelque chose d'excellent. Mais comme par cela même on doit souhaitter de voir l'Article en original, & dans toute son étenduë; il vaut mieux renvoyer les Lecteurs là-dessûs à l'Ouvrage même, que de les arrêter à un Extrait,

qui

qui ne leur en ſçauroit donner qu'un ſecours fort défectueux.

Il ne pouvoit commencer ſa II. Partie d'une maniere plus religieuſe & plus Chrêtienne ; Car il y établit d'abord cette Maxime fondamentale, que le *Regne de Dieu eſt le Principe du Gouvernement des Etats, & que ſans ce fondement il n'y a point de Prince qui puiſſe bien régner, ni d'Etat qui puiſſe être heureux.* Ainſi rien ne lui paroît plus néceſſaire, dans un Souverain, que, *La bonne-vie.* C'eſt, dit-il, une Loy parlante, & qui fera beaucoup plus, par la force du bon Exemple, que toutes les Loix les plus rigoureuſes, par la crainte des Châtimens. Par le même Principe il croit qu'un Souverain eſt obligé de procurer la Converſion de ceux de ſes Sujets, qui ne ſont pas dans le chemin du Salut. Mais il veut que comme l'Homme eſt naturellement raiſonnable, on n'y employe point d'autre force que celle de la Raiſon, & qu'on ſe donne bien de garde de ne pas arracher le bled, en voulant ôter l'ivroye ; rien n'étant plus difficile que de déraciner celle-cy, & d'en purger un Etat, par d'autres voyes que par celles de la douceur, ſans l'ex-

l'exposer à des secousses, & à des ébranlemens, qui seroient capables de le perdre. On ne pouvoit pas mieux profiter qu'on a fait de ces salutaires avis, dans ces Conversions miraculeuses, qui se sont faites de nos jours, si l'on en croit la plûpart de ceux qui écrivent aujourd'huy en France. Le mal est, qu'un million de Personnes fugitives, en parlent bien autrement par-tout ailleurs.

Comme ce Grand Homme a donné le premier rang à la Piété, dans le Gouvernement d'un Etat; il donne le second à la *Raison*, qui est la *Régle*, selon lui, par laquelle on le doit conduire. Rien n'est plus puissant à son avis, pour donner de l'Authorité à un Prince, & pour lui soûmettre les Cœurs de ses Sujets. C'est la Raison, qui le rend capable d'une véritable fermeté, sans laquelle il est impossible de faire réüssir ses projets. C'est par elle qu'il est en garde du côté des Passions, sources inépuisables de bassesses, d'injustices, & d'égaremens; qu'il embrasse une Vertu mâle; & qu'agissant par les mouvemens d'une Intelligence éclairée, il préfére le bien de l'Etat à toute autre chose, & les intérêts publics aux particuliers.

Mais

Mais afin que la Raiſon puiſſe heureuſement conduire un Etat, elle doit être éclairée des lumiéres de la *Prévoyance*, la troiſiéme Qualité néceſſaire à ceux qui gouvernent. Il faut, ſelon ce Sage Miniſtre, qu'un Prince dorme comme le Lion, ſans fermer les yeux; & qu'il ſe ſouviene que comme les commencemens de la Phtiſie ſont imperceptibles, les maux, dont on s'apperçoit le moins dans un Etat, ſont ordinairement les plus dangereux.

Il poſe pour quatriéme Maxime, que *la Peine & la Récompenſe ſont deux choſes tout-à-fait néceſſaires pour la Conduite des Etats*; & il eſt ſi perſuadé qu'on ne peut ſe paſſer d'y employer les Peines, qu'il ſoûtient qu'il y a des Cas, comme ſont, par exemple les Crimes d'Etat, où l'on doit ſe contenter de ſimples Conjectures, pour en faire ſouffrir quelques-unes aux Accuſez, ſans s'arrêter à leur faire leur procés dans les formes.

Une cinquiéme choſe, qu'il tient pour une Maxime qu'on doit obſerver, c'eſt *d'entretenir toûjours quelques Négotiations avec les Cours étrangéres*. Il regarde ces Négotiations comme des Semences, qui ne manquent guéres de germer & de produire du fruit en leur temps:

Ou-

Outre que par ce moyen on eſt averti de tout ce qui ſe paſſe dans le monde. Mais il veut ſur-tout qu'on ait ſoin de négotier *à Rome*, & de ſe maintenir en crédit, & en authorité, dans cette Cour-là. Sa raiſon eſt qu'on juge par-tout que ceux, qui y ſont les plus conſidérez, ſont en effet les plus puiſſans, & qu'ils doivent avoir le plus de fortune. *Jugement qu'il ne trouve pas mal fondé; puiſqu'il eſt certain qu'encore qu'il n'y ait perſonne, qui duſt faire tant d'état de la Raiſon que les Papes, il n'y a point de lieu où la Puiſſance ſoit plus conſidérée qu'en leur Cour: Ce qui paroît ſi clairement que le reſpect, qu'on y rend aux Ambaſſadeurs, croît, ou diminuë, & change de face tous les jours, ſelon que les affaires de leurs Maîtres vont bien ou mal; d'où il arrive bien ſouvent que ces Miniſtres reçoivent deux Viſages en un jour, ſi un Courrier apporte le ſoir des nouvelles differentes de celles qu'on a reçûes le matin.*

Sa Sixiéme Maxime eſt que comme il arrive une infinité de maux aux Etats, par l'incapacité de ceux, qui ſont employez aux principales Charges, & aux Commiſſions les plus importantes, *Un des plus grands Avantages, qu'on*

puiſſe

puiſſe procurer à un Etat, eſt de deſtiner chacun à l'Employ qui luy eſt propre. Il veut donc que lors-qu'il s'agit de quelque choſe de ſemblable, on y apporte toûjours beaucoup de diſcernement & de choix; & que ſe faiſant une Loy de ne s'y conduire que par la Raiſon, on n'y donne rien à la faveur, & qu'on y accorde tout au mérite.

Enfin, comme il n'y a point de Peſtes ſi capables de ruiner les Etats, que les flatteurs, les médiſans, & certains eſprits, qui ne s'attachent qu'à former des cabales & des intrigues; il avance pour une *ſeptiéme Maxime*, qu'il eſt ſouverainement important de les éloigner d'auprés des Rois, & de les bannir de leurs Cours, où ils ne peuvent étre ſouffers, ſans porter par-tout la diſcorde, la diviſion, & le trouble.

Toutes ces Maximes ſont belles, & l'obſervation en eſt importante. Mais elles ſeroient aſſez inutiles pour le bonheur d'un Etat; ſi celui qui les doit pratiquer, n'avoit dequoy les faire valoir, par le moyen de la *Puiſſance*. Il faut donc qu'un Prince ſoit puiſſant; & rien ne lui eſt plus néceſſaire, ſoit pour ſa Gloire, & pour ſa Grandeur; ſoit pour le bien de ſes

Sujets, & pour la félicité de son Régne. Quatre choſes concourent enſemble, ſelon nôtre Autheur, pour former cette Puiſſance, & pour l'établir ſolidement. Car afin qu'un Souverain ſoit auſſi puiſſant qu'il le doit être, il faut, ſelon luy, qu'il le ſoit, & par *ſa Reputation*, & par *ſes Forces & ſes Armées*, & par *le bon état de ſes Finances*, & par *la poſſeſſion du Cœur de ſes Sujets.*

La Premiére, à ſon avis, eſt d'une telle importance, que *celuy, duquel on a bonne opinion, fait plus avec ſon Nom ſeul, que ceux qui ne ſont pas eſtimez ne ſçauroient faire avec des armées.* Auſſi juge-t-il qu'elle doit être ſi conſidérable à un Souverain, qu'il en doit faire plus d'état que de tout ce qu'il peut avoir de plus cher, & même *de ſa propre vie.* Ainſi il ne balance point à établir, pour Maxime, *qu'il devroit plûtôt hazarder ſa Fortune, & ſa Grandeur, que de ſouffrir la moindre brêche à ſa Réputation, dont la diminution, quelque légére qu'elle ſoit, peut être un achemineme & une diſpoſition funeſte à ſa ruine.* Il veut donc que pour acquérir & pour conſerver ſûrement un avantage ſi précieux, un Monarque ſoit toûjours *véritable en ſes paroles, & fidéle en ſes*

pro-

meſſes. Il veut que les Rois ſoient ſuadez *que leurs plus grandes forces ſiſtent dans leur Réputation*; & que mme il n'eſt point d'avantage qui les iſſe dédommager de la perte qu'ils nt, lorſqu'ils manquent à leur parole; prennent bien garde aux Traittez, rſqu'il s'agit de les régler, mais que uand une fois on les a conclus, ils ſe ſſent une Loi de les obſerver avec tant e religion qu'ils en acquiérent l'eſtie & la confiance de tout le monde.

Un Prince, qui s'eſt mis dans ce haut édit, eſt déja bien puiſſant par cette onſidération univerſelle que l'on a our luy. Mais pour ſoûtenir cela il aut qu'il y joigne *des forces conſidérables de Terre & de Mer*; qu'il ait toûjours de bonnes troupes ſur pied, bien vêtuës, bien payées, & bien diſciplinées; & qu'il entretienne toûjours un nombre conſidérable de Vaiſſeaux, qui en fortifiant l'Etat, ſerviront à établir & à favoriſer le *Commerce*. Il s'étend extrêmement ſur chacun de tous ces points, & comme il entre là-deſſus fort avant dans le détail; on peut bien juger qu'il y dit quantité de choſes auſſi curieuſes qu'importantes.

Il paſſe de là à ce qui regarde les *Finances*, qui ſont, comme il dit, *les Nerfs*

de l'Etat, & un des plus néceſſaires ſoutiens de la Puiſſance des Souverains; *Le Point d'Archimede*, ſelon lui, *qui étant fermement établi donne le moyen de remüer tout le Monde.* Il découvre donc icy le Secret de cet important article; & aprés avoir fait connoître au Roi quel eſt ſon Revenu préſent, il lui donne des moyens pour l'augmenter à l'avenir. Mais ce qu'il y a d'excellent & d'heureux dans ces moyens, c'eſt qu'ils paroiſſent également avantageux au Roi, & au Peuple, & qu'en rempliſſant les coffres de l'un, ils déchargent l'autre d'une bonne partie de ce peſant faix d'exactions & d'impôts, qui l'ont accablé juſques à préſent. De cette maniére, par un même avis, il donne au Prince le ſecret de ſe rendre doublement puiſſant; d'un côté par ſes *Finances*, que ces expédiens accroiſſent ſi conſidérablement; & de l'autre par *l'Amour* & par la tendreſſe de ſes Peuples, qui ne ſçauroient refuzer leurs cœurs à un Prince, qu'ils ſe trouvent obligez d'aimer, & par reconnoiſſance, & par intérêt. Le C. D. R. dit en peu de mots de fort-belles choſes ſur *cette Puiſſance, qui conſiſte en la poſſeſſion des Cœurs*; & il conclut que c'eſt un *Threſor* d'autant plus précieux & plus eſti-

estimable que celuy de l'or & de l'argent, qu'il faut avouer que *celui-cy est presque inutile sans le premier, & que qui ne les aura pas tous deux sera nécessiteux dans l'abondance.* Il finit son Ouvrage par des Réflexions sur l'engagement, où sont les Princes, & leurs Ministres, à veiller incessamment pour le bien de leurs Etats; & aprés avoir fait une espéce de Récapitulation de tous les Devoirs qu'il a traittez dans tout ce Livre, il représente au Roi le grand conte qu'auront à rendre tous ceux qui les auront négligez; & pour lui donner un exemple qui l'engage à s'en souvenir, il promette que quant à lui il y veut penser toute sa vie.

ARTICLE III.

Mémoire, concernant un Fait de Chirurgie, qu'on a envoyé pour être inséré dans ces Nouvelles.

IL seroit à souhaitter que les Conteſtations, qui arrivent souvent entre les Medecins, ou entre les Chirurgiens, sur des matiéres importantes, ne fussent pas si-tôt ensevelies dans l'oubli, comme

il arrive ordinairement ; mais qu'on les rendist publiques, & qu'elles fussent décidées par les Facultez, ou du moins par les Colleges des Medecins & Chirurgiens des grandes Villes. Cette methode seroit assurément d'un grand usage. Elle contribueroit beaucoup à porter la Medecine & la Chirurgie à un degré de perfection, dont elles sont encore bien éloignées. Elle distingueroit les gens sçavans & habiles, & obligeroit les autres à le devenir. Enfin elle ôteroit à toute sorte de gens les moyens d'uzer de supercherie, & de s'établir aux dépens de la reputation d'autruy ; ce qui n'est que trop commun dans l'une & dans l'autre de ces professions. On dit cecy à l'occasion d'une grande Contestation, qui est survenuë il y a quelques mois à Tournay, entre le Sieur Martial Chirurgien Major de la même Ville, & le Sieur Jacob, fameux Chirurgien de Mons. Voicy le fait tel qu'il a été écrit à M. Romjat Chirurgien Major du Regiment des Gardes à Cheval de S. A. Monseigneur le Prince d'Orange.

Une fille âgée de six ans étant tombée sur le genou, il s'y fit une grosse Contusion, qui dégenera en Abscés. C'étoit le Sieur Martial qui la pensoit. Trois

mois

mois aprés la chute, & long-tems aprés que le Chirurgien avoit cessé de l'assister, on a trouvé que cette Enfant avoit la cuisse déboitée.

Le Sieur Jacob a prétendu que le deboitement ou luxation de la cuisse avoit été produit immédiatement par la chute, & que l'abscés du genou n'en étoit qu'une suite. Ainsi on devoit penser, selon luy, la hanche, au lieu de penser le genou.

Le Sieur Martial soûtient au contraire que cette Luxation est survenuë par une Cause interne, c'est-à-dire, par une Fluxion, qui s'est jettée sur la hanche, & a relâché les ligamens de la cuisse. Il a allégué pour cela plusieurs raisons tirées des circonstances du fait, & M. Brisseau Medecin du Roi, & Inspecteur Général des Hôpitaux de Flandre, qui a veu la Malade avec ledit Sieur Martial, a fait là-dessus une Dissertation, qui a été envoyée au Sieur Jacob, à quoy il n'a point répondu.

Une des principales raisons est que la petite Fille, aprés la chute, a marché, & traversé une cour d'environ trente pas. C'est un fait connu, & qu'on offre de prouver; & c'est aussi ce qui a donné lieu à la Thése suivante, sçavoir si une personne, qui a la Cuisse luxée en dehors

par une Cauſe externe, eſt en état de marcher ſur le champ. *Meſſieurs les Premiers Medecins & Chirurgiens du Roy ont décidé pour la négative: mais comme M. Jacob ne les a pas pris pour ſes Juges, il luy eſt encore libre de deffendre ſon opinion. On attend ſa réponſe, qu'il peut envoyer pour être miſe dans les Nouvelles, ſans quoy on prendra ſon ſilence pour un aveu.*

THESE DE CHIRURGIE.

Si la Luxation de la hanche en dehors par Cauſe externe empêche d'abord de marcher.

I.

L'Articulation de la hanche eſt le principal organe du mouvement progreſſif. La Luxation en eſt complette ou incomplette, de Cauſe externe ou de Cauſe interne. Celle qui vient de Cauſe interne eſt plus fréquente que l'autre. Elle eſt toûjours incomplette dans le commencement, mais augmentant peu à peu elle devient enfin complette. Celle qui vient de Cauſe externe, comme par quelque coup ou par quelque chute, eſt d'abord toûjours complette, parce que ſi la violence ex-

terne

terne n'a pas eu assez de force pour faire sortir la teste du *Femur* tout-à-fait hors de la Boite, ou de la Cavité de l'*Ischium*, le ressort des muscles, qui sont tres-forts & tres-robustes, la fait nécessairement rentrer, ainsi que l'enseigne *Ambroise Paré* Liv. 16. Chap. 38.

II. Cette Luxation se fait de plusieurs maniéres, dont les deux plus ordinaires sont en dedans ou en dehors. Dans cette derniére la teste du *Femur* montant au dessus de la Boite s'engage sous les muscles *fessiers*, qui n'étant pas accoûtumez à cette hôtesse importune, en souffrent beaucoup de douleur. Cette douleur redouble cruellement, lorsqu'on s'appuye sur la partie luxée, en sorte qu'on ne sçauroit toucher la terre du bout du pied sans crier les hauts cris. Mais cette douleur est extrême & inexprimable, lorsqu'on veut entreprendre de marcher, parce que le mouvement progressif ne se pouvant faire qu'en portant successivement le poids de tout le Corps sur l'une & sur l'autre Cuisse, ce poids fait remonter plus haut la teste du *Femur*, & redouble ainsi la tension, & la pression qu'elle fait à la membrane propre & au corps des muscles *fessiers*.

III. De plus comme cette luxation raccourcit la jambe de quatre doigts,

& qu'on n'a pas d'abord appris l'art de boiter, il arrive que le Corps en marchant tombe par secousses sur la Cuisse démise, ce qui augmente encore la douleur, & fait qu'on ne sçauroit absolument marcher un pas sans bâton, & sans ressentir une douleur tres-aigue, comme l'a remarqué *Hippocrate*, Liv. *de Artic.*

IV. Quelques-uns ont voulu pourtant soûtenir qu'au moment de la chute & de la luxation on pouvoit marcher; mais que quelque tems aprés on ne le pouvoit plus. Rien n'est plus ridicule que cette proposition, & le contraire a été décidé par Hippocrate dans le Livre cy-dessus allégué, où il fait voir que c'est principalement l'excés de la douleur qui fait l'impossibilité de marcher, & que la douleur est plus grande d'abord, parce, dit-il, que les muscles sont moins accoûtumez à la tension, & au froissement de la teste du Femur, qui dans la suite s'y forme une Cavité, laquelle devient peu-à-peu calleuse & insensible.

V. L'on nous objectera peut-être que dans la peur, ou dans quelque autre passion violente, qui peut suivre ou accompagner la luxation, l'on ne sentira pas la douleur, puisque la sensation

de

de la douleur ne venant que de la communication de l'ébranlement rude & violent jusqu'au Cerveau, il se peut faire que l'imagination occupée d'ailleurs, & frapée vivement, n'apperçoive point un petit ébranlement. On raconte à cette occasion plusieurs effets admirables d'une Imagination violemment distraite ou agitée, comme de ce Goutteux dont parle *Sennert*, qui, au plus fort de ses douleurs s'enfuit pour se sauver d'un embrazement, & fut guéri de la goute. On voit aussi plusieurs Braves, qui dans la chaleur d'une action ont reçû des coups d'épée & de mousquet sans les sentir. Mais outre que ces faits-là n'ont aucun rapport avec celuy qui a donné lieu à la présente Dispute; il est difficile de croire que la teste du *Femur* poussée par le poids de tout le Corps, frappant rudement & par secousses des parties aussi sensibles que des membranes & des aponevroses des muscles, c'est-à-dire, causant une sensation aussi vive & aussi douloureuse qu'il en puisse arriver au Corps humain; il est difficile, dis-je, que cette teste deboitée ne réveille pas, du moins au second instant après la chute, l'imagination la plus distraite & la plus occupée.

Partant on conclut que la luxation de la hanche en dehors venant de Cause externe empêche d'abord de marcher.

ARTICLE IV.

Recueil de diverſes Pièces concernant le QUIETISME, *& les* QUIETISTES, *ou*, MOLINOS, *ſes Sentimens, & ſes Diſciples.* A Amſterdam, chez A. Wolfgang & P. Savouret, 1688. *in* 12. *Pages* 332.

LA Sentence renduë à Rome contre le Docteur *Molinos*, le 3. Septembre dernier, qui ordonne la ſuppreſſion de tous ſes Ecrits, n'empêchera pas que les Curieux, qui ne ſont point encore inſtruits de ſes ſentimens, & qui ſouhaitteroient de les ſçavoir d'original, ne puiſſent ſe ſatisfaire. Il y a déja quelque temps qu'on a imprimé à *Leypſio* une Traduction Latine de ſa *Manuduction Spirituelle*, & de ſon Traitté *de la Frequente Communion*, faite par *M. Franckius*. Et nous avons ici ces mêmes Livres traduits en François, avec quelques autres Piéces qui s'y rapportent.

Comme l'Autheur de ce Recueil eſt perſuadé que rien n'eſt plus injuſte que le traittement que l'on fait aux *Quietiſtes* ; il n'a pû ſe réſoudre à donner ces Ouvrages au Public, ſans y mettre une Préface à la teſte, où il ſe propoſe *de toucher de compaſſion pour ces illuſtres Perſecutez, & les Proteſtans, & les Catholiques, en détruiſant les préjugez que l'on peut avoir contr'eux, dans l'une & dans l'autre Communion.* Il prétend donc faire voir aux *Proteſtans*, qu'ils ont tort de traitter de *Viſionnaires* tous les *Myſtiques* en général, & en particulier les *Quietiſtes* : Qu'au fonds rien n'eſt plus raiſonnable que leurs ſentimens : Que leur grand but, & ſurtout de *Molinos*, a été de ſapper les fondemens du *Papiſme* : Que c'eſt ce qui les a obligé de ſe couvrir du voile obſcur de toutes ces expreſſions énigmatiques : Que les bons amis de l'Egliſe Romaine l'ont bien ſenti, & que c'eſt ce qui les a ſi fort animez contre le pauvre *Molinos*, & ſes Diſciples. Et pour ce qui eſt des *Catholiques*, il tâche de leur montrer que ce Docteur n'a rien dit, qui n'ait été dit, avant lui, par beaucoup d'autres Autheurs Myſtiques, dont pluſieurs ont été canoniſez. Que ſi on a perſécuté celui-cy, ce n'eſt que par-

parce que d'un côté il s'eſt beaucoup plus clairement expliqué que les autres; & que de l'autre, ſon mérite, qui lui a fait une infinité de diſciples, lui a auſſi attiré un grand nombre d'envieux & d'ennemis. Qu'il n'a même été condamné par le Pape, & par le Saint Office, qu'aprés avoir été abſous & juſtifié par le même Pontife, & par le même Tribunal; & qu'enfin, outre qu'on ſçait par quel principe le Pape a donné les mains à ſa condamnation, il ne s'agit icy proprement que de faits, en quoi l'on convient que le Pape n'eſt pas infaillible. Mais comme cet Auteur voit bien que les bornes d'une Préface ne permettent pas qu'on s'étende autant qu'il faudroit pour mettre dans tout ſon jour l'innocence du *Quiétiſme*, il promet d'en faire l'Apologie dans un Ouvrage particulier, dont il donne icy le plan. Et parce que pour l'exécuter il auroit beſoin de piéces juſtificatives; *Il ſupplie inſtamment que ſi d'un million d'Amis, que Molinos a eus pendant ſa faveur, il lui en eſt reſté quelqu'un dans ſa diſgrace; & ſi de vingt mille Lettres, qu'il a écrites, il en eſt échappé quelqu'une qui faſſe à ce ſujet, on veuille bien l'envoyer aux Libraires*; auſſi-bien que l'Apologie du Quiétiſme, *que l'on*

die

dit avoir eſté imprimée ſecrettement à Rome, & dont on veut que le Cardinal Petrucci ſoit l'Autheur.

La Premiére Piéce, qu'on trouve, aprés cette Préface, eſt *la Manuduction*, ou *la Guide Spirituelle*, du Docteur Molinos. Elle eſt précédée par un *Avertiſſement* d'un Provincial, qui ayant trouvé moyen de l'avoir, à l'inſçu de ſon Autheur, la fit imprimer à Rome, en 1675; & par 5. ou 6. grandes *Approbations* de Docteurs du premier rang, dont il y en avoit 4, qui étoient *Qualificateurs de l'Inquiſition*, & entre ces 4. un *Jeſuite*. Aprés une Préface de l'Autheur, on void une *Introduction*, qui contient *le Syſtême abregé* de l'Ouvrage de Molinos, & où il établit les premiers & les principaux fondemens de ſa Doctrine. Voici à-peu-prés à quoi cela ſe réduit.

Le ſeul moyen, ſelon lui, que nous ayons pour aller à Dieu, eſt *l'Oraiſon*, qui n'eſt autre choſe qu'*une élevation de nôtre Eſprit vers cet Eſtre Souverain*. Mais comme nôtre Eſprit peut s'élever vers Dieu en deux maniéres différentes; L'une par la Réflexion & le Raiſonnement, & l'autre par une Foi ſimple, & par une Connoiſſance non-raiſonnée; il diviſe, ſelon cela l'Oraiſon en

deux

deux eſpéces, ſçavoir *la Méditation*, & la *Contemplation*. Il appelle *Méditation* cette maniére de raiſonner, par laquelle l'Eſprit conſidére avec attention les Myſtéres de la Foi, lorſque tâchant d'en découvrir clairement la vérité, il les regarde en détail, & en péſe toutes les circonſtances, afin qu'elles faſſent impreſſion ſur la volonté. Mais quand l'Ame connoît cette vérité, ſoit par une habitude acquiſe à force de raiſonnemens, ou par des lumiéres divines particuliéres, & que n'ayant plus de beſoin de preuves ni de réflexions pour s'en convaincre, elle la regarde avec un coeur ſincére, dans le repos & dans le ſilence, que la Volonté l'aime, l'admire, & ſe réjoüit de la poſſéder; Cet état de l'Ame eſt ce qu'il appelle *Oraiſon de Foi*, *Oraiſon de Repos*, *Recueillement intérieur*, & *Contemplation*. Il ajoûte que cette Contemplation ainſi définie eſt encore *de deux ſortes*; L'une qui n'eſt qu'une *Contemplation imparfaite, acquiſe & active*; l'autre qui eſt *parfaite*, *infuſe*, & *paſſive*. *L'Active* eſt celle qu'on peut acquérir par ſes ſoins, ſecondez par le ſecours de la Grâce, lorſqu'on recueille ſes ſens & les facultez de ſon

Ame,

„ame, & qu'on ſe diſpoſe à tout ce „que Dieu voudra faire de nous. La „*Paſſive, ou Infuſe*, eſt celle, dans la„quelle Dieu parle à l'Homme, en ſuſ„pendant les opérations de ſon Eſprit, „pendant qu'il pénétre ſon ame, & „qu'il ſe communique à elle par une „révélation expérimentale, & inti„me, qu'il luy fait de ſoy. Enfin com„me le but de ſon Livre eſt de conduire les Hommes à *la Paix intérieure*, dont le véritable chemin eſt de ſe conformer en toutes choſes à la Volonté Divine; il montre de quelle importance il eſt de déraciner la rebellion de nôtre Volonté, puiſque c'eſt elle qui eſt la grande Cauſe de nos maux & la ſource la plus féconde de nos inquiétudes.

Aprés ces Principes, qui ſont ceux de ſa Doctrine en abrégé; On vient au Corps de l'Ouvrage, qui eſt diviſé en Trois Livres. Dans le Premier on traitte à fonds des divers Etats, par où l'homme paſſe, avant que d'atteindre à la Paix intérieure: des *Ténébres*, de la *Secheresſe*, & des *Tentations*, *dont Dieu ſe ſert pour purger l'Ame*; *du Silence myſtique*, *& du Recueillement intérieur.* Par *les Ténébres* il entend l'incapacité de raiſonner & de faire des réflexions ſur les Myſtéres de la Foy. Mais il en fait de *deux ſortes*; les unes *malheu-*

reuſes, qui procédent du Péché, & qui ménent au précipice éternel; & les autres *heureuſes, qui ſont celles, où Dieu laiſſe tomber l'Ame, pour la confirmer dans la Vertu, & pour répandre ſur elle de plus vives lumiéres.* Il veut donc que lorſqu'on ſe trouve dans „cet état, comme au milieu d'une „ſombre nuit, on reçoive cette *horreur ſacrée*, avec un grand calme, & „avec une entiére réſignation; parce „que c'eſt par ces *Ténébres* que Dieu „méne l'ame dans *l'Oraiſon du repos*, „& dans la *parfaite Contemplation*, où „ſi peu de gens parviennent. Il parle preſque de la même ſorte de ce qu'il appelle la *Sécheresſe*, qui eſt ſelon luy, un *défaut de ſenſibilité*, c'eſt-à-dire, *une privation des douceurs ſenſibles*, que l'on goûtoit dans l'Oraiſon. C'eſt encore un moyen, ſelon luy, dont Dieu ſe ſert admirablement pour élever l'ame à une plus grande perfection, en la faiſant marcher avec plus de force dans la voye intérieure. D'où vient qu'il ſoûtient que l'Oraiſon tendre, amoureuſe, & pleine de „ces doux ſentimens, que la Grace y répand d'abord, n'eſt que pour ceux „qui commencent; mais que l'autre, „qui eſt obſcure, ſéche, & ſolitaire, „remplie de Tentations, & de Téné-

» bres, est pour ceux qui sont avancez. » Dieu, dit-il, donne la Premiére à » l'Ame pour l'attirer, mais il lui en» voye la Seconde pour la purifier. Enfin il veut qu'on regarde du même œil toutes *les Tentations*, de quelque nature qu'elles soient, & qu'on soit persuadé que bien loin de nuire à l'ame, rien ne lui sçauroit être plus avantageux. » Ainsi par quelques abysmes » & par quelques tourmens qu'on ait à » passer, quoi que l'ame se trouve in» ondée par une mer d'amertume, & » de douleurs, de peines intérieures & » extérieures, quoi qu'il luy semble » que tout l'abandonne, que toutes les » sources de ses consolations tarissent, » & que Dieu même ne l'assiste plus, il » ne veut pas que l'on craigne rien, par» ce que Dieu n'agit ainsi que pour gué» rir & nettoyer l'ame, en lui faisant » sentir sa misére, & le néant de tous » ces désirs, & de toutes ces passions, » qui faisoient la matiére de sa joye. De » sorte que ce sont là des *mortifications* » puissantes, & des *Croix* intérieures, » qui opérent, par des voyes toutes di» vines & secrettes, cette *purification* » de l'ame; que toutes les pénitences » & les mortifications, que l'homme » s'impose soi-même, ne sçauroient ja-

mais

» mais produire, parce qu'une chose si » divine ne peut être que l'ouvrage de Dieu. Il ne faut pas non plus, selon luy, perdre la Paix intérieure, lorsque Dieu permet que nous soyons » troublez par des penſées contre la » Foy, par des tentations violentes, » par des mouvemens d'impatience, » d'orgueil, d'intempérance, de murmure, de blaſphéme, & de deſeſpoir. Il faut dans ces occaſions que » l'homme ſoit perſuadé que c'eſt la Sageſſe, & la Miſéricorde de Dieu, » qui l'exerce de cette maniére, pour » lui découvrir le fond de ſon ame, afin que luy faiſant connoître combien » elle eſt méchante, impie, & abominable en elle-même, cela luy donne une grande horreur de ſoi-même, » & le rende humble en même temps. Pour ce qui eſt de ce qu'il appelle *le Recueillement intérieur*, il le fait conſiſter *dans la Foy, ou dans le Silence myſtique, qu'on garde en la préſence de Dieu*, » lorſqu'on le conſidére dans le fond de » l'ame, avec une attention amoureuſe, ſans images, ni idées, par une » vuë ſimple de foy & d'amour, qui » tournant l'ame du côté de Dieu, fait » qu'elle ſe donne toute entiére à luy, » dans une humble ſoûmiſſion à toutes

» ſes volontez, & dans un entier oubli » de toutes les choſes de la vie. C'eſt cette *Oraiſon de recueillement*, qu'il préfére ſi fort à toutes les dévotions ſenſibles, & à toutes les pratiques extérieures, qu'il ne fait point de difficulté d'aſſurer, aprés quelques autres, *qu'un quart d'heure de cette Oraiſon vaut mieux que pluſieurs jours d'exercices pénibles de Cilices, de Diſciplines, de Jeûnes, & d'autres mortifications; & qu'on eſt bien plus agréable à Dieu, en luy donnant quelques momens de cette Oraiſon tranquille & dévote, que ſi on employoit tout ſon temps à faire de longs pélérinages.*

Le II. Livre parle des *Aydes* néceſſaires pour s'avancer dans la voye intérieure par la Contemplation. La plus importante, ſelon luy, eſt celle qu'on tire d'un *Directeur* ſage, & éclairé, qui montre le chemin qu'il faut ſuivre, & les embuſches qu'il faut éviter. Il s'étend fort là-deſſus; & comme il cenſure fortement les défauts des Confeſſeurs, il marque avec ſoin les principales Qualitez, dont ceux qui ſe meſlent de la Conduite des ames, doivent toûjours être pourvûs; &, en leur donnant ſes advis pour ſe bien conduire dans ce difficile em-

employ, il enſeigne en même tems à connoître les bons Directeurs, & à les diſcerner d'avec les autres. Il porte au reſte fort loin l'*Obéiſſance*, qu'on leur doit, lors-qu'ils ont ces Qualitez; & il preſſe extrémément le renoncement à ſes propres ſentimens, pour s'attacher à ceux de ſon Directeur. Il inſiſte encore icy à montrer *l'inutilité des mortifications, & des pénitences exterieures*. Il ſoûtient que ce ſont des choſes, *qui ne domtent que le Corps; & qui ne purifient point l'Ame*; & que même elles ſont ſouvent plus nuiſibles que profitables, en ce qu'elles inſpirent *un orgueil*, qui eſt la qualité la plus oppoſée à l'avancement intérieur. Il veut donc que l'on s'attache *à la mortification de l'Eſprit, qui conſiſte à vaincre ſes Paſſions, à déraciner l'Amour propre, à ſe deffaire de ſon Choix & de ſon Jugement*: En un mot il veut qu'on travaille *à mortifier le Corps par l'Eſprit*, ce qui eſt raiſonnable & facile; & qu'on ne prétende pas renverſer un ordre ſi naturel, & ſi juſte, *en mortifiant l'Eſprit par le Corps*.

Dans le III. Livre on traitte des *ſuites & des effets* de la Contemplation, dont on a parlé dans les deux autres, & des *Diſpoſitions* prochai-

nes

les à la Paix intérieure ; qui eſt le
but de tout ce Traitté. D'abord on
ait un Parallele entre les *Vrais Spi-*
rituels Intérieurs, & les *Spirituels*
Extérieurs. Et on montre l'avantage
, des Premiers, qui allans à Dieu par
, une Foy pure, ſans figures, & ſans
, images, avec un dépouillement par-
, fait ; & un entier oubli d'eux-mê-
, mes, l'embraſſent de tout leur cœur,
, avec une ſainte joye, ſe repoſans en
, luy comme dans leur centre, &
, dans leur véritable élement : Au
, lieu que les autres qui cherchent Dieu
, au dehors par le ſecours des figures
, & des images ; & par la pratique
, des auſteritez, & des mortifications
, extérieures, & volontaires ; aprés
, avoir paſſé cinquante ans dans ces
, exercices, ſont encore vuides de
, Dieu, pleins d'eux-mêmes, & n'ont
, de *Spirituel* que le Nom. Il fait
voir en ſuite que *la Paix intérieure ne*
s'acquiert point par les Conſolations
& par les douceurs ſenſibles ; qu'au
ontraire on n'y parvient que par l'*ab-*
négation de ſoy-même, & par les *Marty-*
res ſpirituels des angoiſſes, ou de l'A-
mour, *par leſquels Dieu purifie l'Ame*
vant que de l'unir à luy. Qu'ainſi *la*
mortification intérieure, & la parfaite

reſi-

resignation, y sont absolument nécessaires. On examine là-dessus la *nécessité de connoître sa propre misere pour s'humilier.* Et cela donne occasion de parler de *la veritable & de la fausse humilité*, & de donner les *Caractéres*, & les marques, qui les distinguent. On parle ensuite de la *Solitude interieure, où l'Ame seule, & detachée de toutes les Creatures communique avec Dieu.* On traitte amplement de *la Contemplation infuse & passive, de ses merveilleux effets, des voyes differentes, par lesquelles l'Ame s'y éleve, & de ses differens degrez.* De *la Sagesse Divine*, qui n'enfle pas l'Ame, mais qui l'humilie, & qui la met dans *ce veritable & parfait aneantissement, qui est une voye abregée, pour atteindre à la parfaite Contemplation, & à la Paix interieure.* Il finit par une Description du *bonheur* de cette Paix, & par des soûpirs fort zélez sur ce qu'il y a si peu de personnes qui y aspirent.

Ce Traitté, est suivi d'un autre de la *Communion Quotidienne*, où il soûtient que *tout Fidéle, qui n'est point en peché mortel, peut communier tous les jours.* Il allégue pour son sentiment l'Authorité du Concile de Trente, celle des Péres, & des Docteurs. Il

répond

répond aux raiſons, qu'on allégue contre; & il repréſente les fruits, dont on prive les fidéles, en les éloignant de ce Sacrement. Cela eſt ſuivi de trois Extraits *de Lettres*, dont les deux premiéres ſont de *Molinos*. Il y exalte *l'Oraiſon mentale*, & enſeigne la maniére de la pratiquer. Le Troiſiéme Extrait eſt tiré d'une Lettre de l'Archevêque *de Palerme* aux Religieuſes, & aux autres Fidéles de ſon Diocéſe, pour leur recommander *la Guide Spirituelle*, comme un *Ouvrage ineſtimable*, qui avoit été ſi approuvé de „ la plus-part des Directeurs, & qui „ avoit receu un accueil ſi favorable, „ par toute l'Europe, qu'en moins de „ ſix ans il s'en étoit fait plus de 20. Editions, en diverſes Langues. M. *Franckius* a donné cette Lettre toute entiére, dans la Traduction Latine, qu'il a faite de ce Traitté. On a joint à tout cela, dans ce Recueil, un *Extrait d'une Lettre Angloiſe, écrite de Rome en Hollande, au ſujet des Quietiſtes*, dans laquelle on fait l'hiſtoire de *Molinos*. Comme cette Piéce eſt curieuſe, & qu'on n'a encore rien donné au Public de plus particularizé ſur ce ſujet; on ne ſera peut-être pas fâché de voir icy un

abregé de ce qu'on y trouve de plus remarquable.

MICHEL DE MOLINOS, ſuivant la „ rélation que cette Lettre nous en „ donne, eſt d'une famille conſidéra- „ ble en Eſpagne : & quoi qu'il ayt pris „ les Ordres, il n'a jamais voulu de „ Bénéfice. On nous dit qu'il paſſe en „ Italie pour un homme de bon ſens „ & de ſçavoir : & on aſſure que „ ſes mœurs ont toûjours été fort ré- „ glées. Les progrés qu'il fit de bon- „ ne heure dans la Theologie myſti- „ que, & ſa *Guide Spirituelle*, qu'il „ mit au jour dez l'année 1675, lui „ acquirent une ſi haute réputation, „ qu'il ſe vid d'abord recherché des „ perſonnes les plus qualifiées. On „ lui écrivoit des Lettres de toutes „ parts; & quantité de Theologiens „ de divers endroits de l'Europe en- „ tretenoient commerce avec lui; „ pluſieurs même le conſultoient com- „ me un Oracle. Il fut ſur-tout fort „ conſidéré de trois Péres de l'Oratoi- „ re, à qui le Pape a donné le Chapeau „ dans la derniére promotion; l'un „ deſquels étoit *Petrucci*, que l'on re- „ gardoit comme ſon *Timothée*. Des „ Cardinaux même ſe faiſoient hon- „ neur d'être du nombre de ſes amis: Mais

„Mais aucun ne s'y empreſſa tant que „le Cardinal *d'Eſtrées*. On prétend „que la Politique y avoit du moins au„tant de part que ſon inclination, & „qu'il regardoit Molinos comme un „homme qui pouvoit ſervir dans ce „projet de *Réunion*, qu'on formoit „alors en France. Dans cette vuë, il „n'oublia rien pour authoriſer la Doc„trine que Molinos enſeignoit; & le „Cardinal *Petrucci* y travailla de ſon „côté par divers Traittez qu'il mit en „lumiére. Cependant le *Pape*, qui „tient encore aujourd'huy le Siége, „n'eut pas plûtôt eſté installé, qu'il lo„gea Molinos dans le Vatican; ce qui „acheva de lui attirer le reſpect de tout „le monde; & ſa Méthode eut un ſi „grand cours, que toutes les Religieu„ſes, excepté celles qui avoient des „Jeſuites pour Confeſſeurs, quittérent „le Roſaire, & les Chappelets, & s'a„donnérent à *l'Oraiſon mentale*. Tous „les jours auſſi on voyoit les Pénitens „abandonner leurs Directeurs ordi„naires, & s'aller jetter entre les „bras des Contemplatifs.

Un changement ſi conſidérable pouvoit déplaire à bien des gens; mais on aſſure que perſonne n'en conçut plus de chagrin que les *Jacobins*

& les *Jeſuites*. Ces derniers ſur-tout ſe récriérent furieuſement contre la nouvelle pratique : Ils l'attaquérent de toutes leurs forces, ſous le nom de *Quietiſme* : & le P. *Segueri* ſe ſignala entre les autres par un Livre, *de la Contemplation*, d'autant plus à craindre qu'il y ſçut donner un tour fort adroit. Enfin les Diſputes, qui s'élevérent là-deſſùs, firent tant de bruit que l'Inquiſition en prit connoiſſance, & commit des perſonnes de ſon Corps, pour examiner fort exactement les Livres de *Molinos* & de *Petrucci*. Mais, malgré l'animoſité qu'on faiſoit éclatter contre eux, ils ſe défendirent ſi bien, & ils refutérent ſi ſolidement les accuſations de leurs Adverſaires, que les Ecrits de ceux-cy furent condamnez comme des Libelles ſcandaleux & diffamatoires. Ce Jugement néanmoins ne ferma pas la bouche aux Accuſateurs ; & s'ils n'oſérent plus agir en public contre Molinos, & ſes Diſciples, il n'y eut rien de ſi infamant, ni de ſi atroce, qu'ils ne répandiſſent contre eux dans le particulier. Enfin comme tout cela ne ſuffiſoit pas, & que le Pape, prévenu pour eux, n'auroit pas aiſément conſenti à leur ruïne ; on réſolut d'y intéreſſer une Puiſ-

ſan-

dont le poids fust assez grand pour l'emporter sur tout le reste ; & si la Lettre est véritable, on fit si bien auprés d'un grand Prince que le *Cardinal d'Estrées* son Ambassadeur à Rome eut ordre de poursuivre les *Quietistes* avec la derniére vigueur. Rien ne pouvoit être plus puissant pour retirer ce Cardinal des erreurs de cette Secte. Le même moment, où il reçut l'ordre, le vid changer du blanc au noir, & de zélé Partisan de *Molinos* & du *Quietisme*, en devenir tout-d'un-coup un violent Accusateur. Il se présenta donc au Pape, en qualité d'Ambassadeur ; & il s'offrit de justifier que *Molinos étoit un véritable Heretique*. Le Pape le renvoya aux Inquisiteurs, qui firent arrêter *Molinos* sur la dénonciation de l'Ambassadeur, & le firent mettre prisonnier dans les prisons du Saint Office. Il y fut d'abord assez bien traitté, parce qu'on ne le croyoit pas aussi coupable qu'on l'a fait depuis, & que le Pape ne pouvoit se démentir, à son égard, soûtenant toûjours que *quand il seroit vray qu'il seroit tombé dans quelques erreurs, il ne laisseroit pas d'être homme de bien.* Aussi prétend on que la constance de son protection pour Molinos

mos lui ayt attiré une affaire, dont il ne s'étoit peut-être jamais vû d'exemple. Car on veut que, pendant le procés, l'Inquisition lui ayt envoyé des Députez pour l'examiner, non en qualité *de Souverain Pontife, & de Vicaire de Jesus-Christ*, mais en qualité de *Benedetto Odescalchi* & de *simple particulier*. Quoi qu'il en soit les prisons furent remplies de *Quietistes* de toutes les conditions, & *Molinos* fut condamné à une prison perpétuelle, aprés qu'il auroit fait une espéce d'amande honorable, qu'on appelloit son *Abjuration*. On assure que, durant toute cette Cérémonie, on lui vid un air & une contenance fort conforme à ses maximes, qu'il ne donna jamais nulle marque, ni de crainte, ni de remords, & qu'il ne perdit pas même sa tranquillité, lors qu'à son retour de *la Minerve*, la populace qu'on avoit émuë menaçoit de le déchirer. Il entra avec le même air dans la Cellule, où il devoit être renfermé pour le reste de sa vie, & il prit congé du Dominicain qui l'avoit accompagné, en disant, *qu'ils se reverroient au jour du Jugement, & qu'alors il paroîtroit de quel côté étoit la vérité, du sien, ou de celui des autres!*

AR-

ARTICLE V.

Histoire de l'Eglise & de l'Empire, où depuis l'An DCCCCI. *de Nôtre Seigneur, jusques à la fin de l'An* MILLE, *on marque toutes les Années de* JESUS-CHRIST, *celles des Empereurs, des Rois de France & d'Italie, & du Siége des Evêques de Rome; comme aussi le temps des Evêques & des Docteurs les plus Célébres des autres Eglizes, leurs Ecrits, les Martyrs, les Hérétiques, les Persécutions, les Coûtumes, & en un mot les choses les plus remarquables de l'Eglize & du Monde. Par* JEAN LE SUEUR. *VIII. Partie.* A Geneve de l'Imprimerie de Jean Duillier 1687. *in* 4. *Pages* 406.

LORS que M. *le Sueur* composa la I. Partie de cet Ouvrage; son dessein n'étoit pas d'y rien ajoûter, ni de lui faire voir le jour. Il n'avoit point d'autre pensée que celle de satisfaire au désir de l'un de ses meilleurs amis, qui l'avoit prié de lui donner un Plan de l'Histoire du Premier

Siécle du Chriſtianiſme. Mais il lui arriva la même choſe qu'à ceux, qui ne croyans entreprendre qu'une promenade, ſe trouvent inſenſiblement engagez dans un voyage, par la compagnie, où par le beau temps. Son Plan fut vû par quelques habiles gens, qui l'ayant trouvé à leur goût, l'obligérent de pourſuivre, au moins juſques au *Concile de Nicée*; & ce Second Ouvrage n'ayant pas eu moins de ſuccés que le Premier, il ne put plus ſe diſpenſer de répondre aux déſirs du Public, en continüant ſon travail autant qu'il lui ſeroit poſſible.

Auſſi faut-il avoüer que ſon Hiſtoire ne manque guéres de rien de ce qui peut faire eſtimer un Ouvrage de cette ſorte. Quoique le Stile n'en ſoit pas fleuri, & qu'il ne cherche point ce brillant, *qui* ne ſe voit pas même bien icy dans ſa place; il n'a pourtant rien de bas ni de rampant, & l'on y trouve ce qui eſt le plus néceſſaire dans une Hiſtoire, la briéveté avec la netteté & la clarté. D'ailleurs M. le Sueur a ſçû faire un choix ſi judicieux des matiéres, & il les a ſi heureuſement diverſifiées, qu'il eſt preſque impoſſible de s'ennuyer en aucun endroit. Et s'il lui arrive quelquefois de dire ſon ſentiment ſur les choſes controverſées,

il

modeſte ; que perſonne ne ſçauroit s'en offenſer. Enfin il n'a pas donné la moindre occaſion d'accuſer ſa bonne foi, ni de lui reprocher qu'il euſt avancé de ſon chef quoi que ce ſoit. Il ne rapporte point de faits tant-ſoit-peu conſidérables, ſur leſquels il ne cite ſes garans ; & on void bien qu'il n'en pouvoit guére avoir de meilleurs, & qu'il a tâché de puiſer dans les ſources les plus pures. Il ne s'eſt pas même contenté de les alléguer dans le Corps de ſon Hiſtoire : il a eu ſoin la plus-part du temps de les marquer à la marge, afin qu'il fuſt plus aiſé de les conſulter.

Pour ſon Ordre, on n'en ſçauroit ſouhaitter un plus commode. Tout ſon Ouvrage eſt partagé en *Sections*, qui renferment chacune ce qui s'eſt paſſé de mémorable dans le cours d'une Année. Il a mis en Titre à la teſte de châcune *l'An* de la Naiſſance de Jeſus-Chriſt ; les Noms des *Empereurs* d'Orient & d'Occident, & l'Année de leur Régne ; les Noms des Conſuls, pendant le temps qu'il y en a eu ; ceux des *Rois de France*, d'*Italie*, les Noms des *Papes*, & l'Année de leur Pontificat ; le *Nombre d'Or*, & le Cycle Solaire

C'eſt la même choſe par tout ; & il ne manque pas, comme il le promet, de marquer en chaque temps les événemens les plus remarquables, ſoit du Monde, ſoit de l'Egliſe. Toute la différence qu'il y a entre les premiers Tomes, & les derniers, c'eſt que dans ceux-cy il s'eſt attaché à donner aſſez exactement l'Hiſtoire particuliére *de la France*, en donnant l'Univerſelle; comme il en a averti lui-même dans la Préface qu'il a miſe au devant de la V. Partie. Il en allégue cette raiſon, que ce qui y eſt arrivé, depuis le VI. Siécle, a fait une bonne partie de ce qui s'eſt paſſé de conſidérable en chaque période de temps. De ſorte que quand il n'auroit pas donné cela à l'amour de la Patrie, il euſt eſté difficile qu'il euſt moins inſiſté ſur ce qui regarde un Etat, qui fait depuis ſi long-temps une ſi grande figure dans le Monde, & qui a toûjours eu tant de part à tout ce qui y eſt arrivé de plus important. Aprés tout, l'avantage qu'il lui donne, n'eſt pas tel qu'il faſſe le moindre tort aux autres; puis qu'il n'y en a aucun, dont il ne parle autant qu'il le faut, dans une Hiſtoire comme la ſienne, & dont il ne rapporte avec tant de ſoin les plus conſidérables événemens, qu'on peut dire

dire que l'on trouve icy un Abrégé de l'Hiſtoire d'*Eſpagne*, d'*Angleterre*, d'*Ecoſſe*, de *Suede*, de *Dannemarc*, &c. auſſi bien que de celle de *France*, d'*Italie*, & de *l'Allemagne*, & en un mot de tout *l'Empire*. Il auroit donc été à ſouhaitter que M. le Sueur eût vêcu aſſez long tems pour achever ce grand Ouvrage, qu'il avoit déja ſi fort avancé, & où il avoit ſi bien reüſſi. Mais tout ce qu'il a pû faire a été d'en publier luy-même les ſix premiéres Parties, qui contiennent l'Hiſtoire des huit premiers Siécles, & de mettre les deux derniéres, qui contiennent le IX. & le X. Siécle, en état de voir le jour aprés ſa mort.

Comme ſon principal deſſein étoit d'écrire l'Hiſtoire de l'Eglize, il commence préciſément à la *Naiſſance de Jeſus-Chriſt*. Il remarque d'abord l'erreur de *l'Ere vulgaire*, qui met cette Naiſſance plus bas qu'il ne faut pour le moins de deux ans ; & pour en convaincre ſes Lecteurs, il en allegue deux preuves. La premiére eſt que ſelon cette Ere, Jeſus-Chriſt ne ſeroit né tout-au-plus que ſur la fin de l'Année, dans laquelle *Hérode le Grand* mourut ; au lieu qu'il eſt conſtant, que non ſeule-

ment il eſt né ſous le Régne de ce Prince, mais qu'encore ç'a été un tems conſiderable avant ſa mort. L'autre eſt que, ſelon ce même calcul, Jeſus-Chriſt n'auroit eu qu'environ *vingt-huit ans*, l'An quinziéme de l'Empereur *Tibére*; au lieu que l'Evangile nous aſſûre qu'il avoit environ *trente ans*. Cependant comme cette Ere vulgaire eſt généralement reçûë, & qu'on ne conte point autrement les années; il ne laiſſe pas de la ſuivre dans tout ſon Ouvrage, auſſi-bien que dans cette *VIII. Partie*, dont nous avons icy à parler. Nous le ferons ſans entrer dans aucun détail, ce qui ſeroit d'une longueur, que ces Extraits ne ſouffrent guére, & qui eſt d'autant moins néceſſaire à l'égard de ce Volûme, qu'étant une ſuite de Sept autres, qui ont été lûs preſque de toute ſorte de perſonnes, il y a bien de l'apparence qu'on n'aura pas moins de curioſité pour celui-cy que pour les autres, & que la plûpart de nos Lecteurs voudront s'en inſtruire par eux-mêmes, & le connoître d'original. Ainſi ſans nous attacher à en donner aucun précis, nous nous contenterons d'y faire quelques Obſervations générales.

Il n'y a point eu de *Siécle* ſi généralement décrié que le *Dixiéme*, dont ce Volume nous donne l'Hiſtoire; & ſi on en croit tous les Hiſtoriens qui en ont parlé, au lieu que quelques-uns des précedens avoient été des Siécles d'*Or*, celui-cy ne fut qu'un Siécle de *Fer*, ou de *Plomb*, & un vray Siécle de *Ténébres*. Cependant l'Autheur de la *Perpetuité de la Foy* a prétendu que tous ces gens-là s'étoient extrémement trompez dans le jugement qu'ils en avoient fait; & comme s'il avoit voulu prendre ſur tout à partie le *Cardinal Baronius*, qui aprés en avoir fait une peinture fort noire, s'eſt écrié que *Jeſus-Chriſt dormoit alors au fond du Vaiſſeau*; il dit que ce ſommeil eſt *faux*, & *chimerique*, & il ne fait pas de difficulté de faire de ce Siécle ſi décrié un Siécle *de Lumiére*, *de Benediction*, & *de Grace*. Mais il faut voir dans cette Hiſtoire ce qu'en diſent les Prélats du Concile de *Troſly*, dans le Diocéſe de Soiſſons, & les particularitez qu'ils rapportent de l'ignorance, des vices, & des déſordres épouvantables, qui régnoient par-tout, & dans toutes les conditions. Il faut encore lire l'Hiſtoire de *Theodora*, & de ſes deux Filles: Ou, pour mieux dire,

dire, il faut lire ce Volume entier, pour y trouver à chaque page des marques inconteſtables de ces *Tenebres* horribles, dont le monde étoit couvert, ſoit par rapport à la connoiſſance; ſoit par rapport à la vie & aux mœurs. Aſſurément la barbarie & l'ignorance des bonnes Lettres ne fut jamais à un ſi haut point: la Corruption & le Vice y étoient comme ſur le Thrône; & la Superſtition, qui naît ordinairement de l'Ignorance, y avoit pris de ſi fortes racines, que, comme dit nôtre Autheur, elle y avoit preſque étouffé la Vérité de l'Evangile. Aprés tout, qui a jamais douté des Ténébres du Dixiéme Siécle? N'eſt-ce pas une vérité, qui a toûjours paſſé pour conſtante, & que la notoriété de la choſe ne permet pas de conteſter? Et quelle devoit être la Litterature & la Capacité d'un Siécle, où les Empereurs & les Papes parloient un auſſi beau Latin que celui-cy. * *Nos audivimus dicere quod vos vultis alium Papam facere. Si hæc feceritis, excommunico vos de Deo-Omnipotenti.* C'étoit en ces termes que le Pape *Jean XII.* écrivoit au Concile aſſemblé à Rome à

ſon

* Pag. 1197.

Romanam Ecclesiæ
& Te Rectorem ipsius exaltabo secundu
posse meum. Ne voilà pas un bea
Langage pour des Personnes de q
rang, & dans des occasions si consi
dérables?

Il est vray que ce Siécle pouvoit se
vanter d'avoir eu une Heroïne en Lit-
terature, qui ne le cédoit guéres, ni
à la fameuse *Sappho*, ni à ces deux
Illustres Femmes, † qui vivoient dans
le Cinquiéme Siécle, *Proba Falconia*
femme d'*Adelphe* Proconsul Romain,
& *Eudocia*, femme de l'Empereur
Theodose le Jeune; la Premiére ſça-
vante en la Langue Grecque, & en la
Latine, qui mit en Vers Latins, tous
tirez de *Virgile*, plusieurs Histoires du
Vieux & du Nouveau Testament; &
la Seconde, qui avec une grande beau-
té n'ayant pas moins de ſçavoir &
de genie, fit à peu près la même choſe
en Vers Grecs, [illegible] elle emprunta to
d'Homere. Car [illegible] le Sueur ne
parle, ſur le rap[illegible] de Trithéme, d'
Religieuſe de [illegible] fort

* Pag. 18[illegible]

† Sixtus Senensis

bre, en ce temps-là, pour ſon ſçavoir en ces deux Langues, & qui réüſſiſſoit ſi bien en Poëſie, qu'elle compoſa de tres-beaux Vers Heroïques, & Six Comedies à l'imitation de celles de *Terence*. Elle écrivit auſſi les *Martyres* de S. *Denis*, de S. *Pelage*, & de quelques autres; & par l'ordre d'Othon II. elle compoſa la *Vie d'Othon I.* Aprés tout c'étoit une étoile au milieu d'une ſombre nuit; & peut-être auroit-elle paru moins brillante, ſi elle avoit été du tems des *Scuderi*, & des *Des-Houlieres*.

En effet il n'étoit pas poſſible que les ravages des *Sarrazins*, des *Hongrois*, & des *Normans*, qui achevérent alors d'inonder toute l'Europe, ne répandiſſent par-tout ces noires Ténébres, dans leſquelles on prétend que ce Siécle fut enſeveli. Les Muſes n'aiment pas le bruit des tambours, ni les fanfares des trompettes; combien moins ces confuſions horribles, & ces étranges bouleverſemens, qui étoient alors ſi ordinaires, & ſi univerſels? Outre que ces Nations étoient ſi barbares, qu'il n'étoit pas poſſible qu'elles ne portaſſent avec elles la barbarie par tout. Les *Normans* ſur-tout ſe diſtinguérent ſi fort par leurs violences,

lences, & par les déſolations qu'ils cauſérent ; qu'en France, en Angleterre, & en Ecoſſe, on ajoûta dans les Priéres publiques, *A furore Normannorum libera nos Domine.* A cela il faut ajoûter les Guerres civiles & inteſtines, qui furent ſi communes en ce Siécle, & les Révolutions qui arrivérent en pluſieurs Etats.

Ce fut vers la fin de ce Siécle que la Couronne de France paſſa dans la *Troiſiéme Race* par la mort de *Louys V.* dernier Roi de la *Seconde.* Si ce que M. le Sueur rapporte eſt vrai, *Hugues Capet* avoit pour lui deux Titres inconteſtables ; outre le crédit & l'authorité preſque abſoluë qu'il s'étoit déja acquiſe dans l'Etat. Le Premier eſt un Teſtament de *Louys V*, par lequel ce Prince déclaroit *Charles, Duc de Lorraine*, ſon Oncle, déchû des prétentions, qu'il euſt pû avoir à la Couronne, parce qu'il s'étoit rendu Ennemi de l'Etat, & qu'il avoit eſté déclaré tel par *Lothaire*, & par tout ſon Conſeil, huit ou neuf ans auparavant ; ordonnant qu'à ſa place on regardaſt *Hugues Capet* comme ſon Héritier légitime. Le Second Titre étoit celui de ſa Naiſſance, Hugues Capet étant de Sang Royal, & deſcendu, tant du côté paternel que du ma-

maternel, de *Pepin le Gros*, ou *le Grand*, Pére de *Charles Martel*. De ſorte qu'à proprement parler, la Couronne ne fit en lui que changer de branche; puis que lui & les Rois ſes Prédéceſſeurs étoient ſortis d'une même tige. Ce fut auſſi dans ce même Siécle, comme nôtre Autheur le remarque, que l'Empire d'Allemagne, qui juſques alors avoit eſté *Succeſſif* de Pére en Fils, ou au plus proche Héritier mâle, ſelon la Loi fondamentale des François, devint *Elective*, par la mort de l'Empereur *Louys III.* qui arriva l'An 912. L'Election du Succeſſeur commença alors à ſe faire par l'Aſſemblée des Princes & des Seigneurs, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, & par les Députez des Grandes Villes, qui repréſentoient les Peuples. Cela dura juſques à l'An 996, que *Othon III.* ayant aſſemblé un Concile à Rome, y fit ordonner que déſormais les Empereurs ſeroient élus par les ſeuls Princes d'Allemagne, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers; Ce que M. le Sueur prétend qui ait ſubſiſté, ſans aucune altération, juſques au commencement du XIII. Siécle, où il croit qu'a eſté fait l'établiſſement des *VII. Electeurs*. Enfin ce fut encore dans ce

Sié-

Siécle que les Duchez de *Pologne* & de *Bohême* furent érigez en Royaumes.

Pour ce qui regarde *l'Eglize*, quoi que M. le Sueur ne paroiſſe pas d'humeur à en exaggerer les deſordres, il ne laiſſe pas de nous en faire par-tout une fort triſte peinture. Il ſe faiſoit à la vérité quelques-fois des *Converſions*. Mais comme la plus-part du temps elles étoient, ou forcées, ou produites par l'intereſt, elles ne ſubſiſtoient d'ordinaire qu'auſſi long-temps que duroit leur cauſe; & du moment que les raiſons, qui avoient obligé les Infidéles à quitter leur Religion, pour embraſſer la Chrêtienne, venoyent à ceſſer, on les voyoit retourner incontinent à l'Idolatrie. Auſſi faut-il avoüer qu'on ne ſe mettoit guére en peine de les inſtruire des Véritez du Chriſtianiſme. On ſe contentoit de leur faire recevoir les Sacremens, & de les obliger d'aſſiſter au Service divin, qui ſe faiſoit dans l'Eglize. Et généralement parlant, on faiſoit conſiſter alors toute la Piété dans des dehors, qui n'étoient pas même trop dignes d'elle. La bigotterie y étoit au delà de tout ce qui ſe peut exprimer. On n'y parloit que de Pratiques & de Dévotions monachales. Le

plus

plus grand ſoin du Clergé étoit celui
s'élever, & de s'enrichir. Il ne
geoit qu'à vivre dans l'opulenc
dans les voluptez. Les Eccléſi
régnoient par la Superſtition,
n'étoit plus abſolu que leur Ty
mais les Moines l'emportoien
ſur tous les autres Eccléſiaſtique
mi tout cela il n'y avoit rien de
daleux que la maniére dont ſe
noit le *Siége de Rome.* C'ét
Theatre de toute ſorte de vices
confuſions. Pour s'en convainc
n'a qu'à voir ce que M. le Sueur e
porte en milles endroits de ce Vo
ſur le témoignage des Autheu
plus irréprochables qui en ont éc
ſeroit à ſouhaitter que quelque
homme, ou pluſieurs enſemble,
luſſent entreprendre de remplir
manque à cet Ouvrage. Quico
auroit aſſez de loiſir & de talent
le faire, ne ſçauroit mieux emplo
ſes veilles, ni rendre un ſervice,
plus agréable, ou plus important
Public. Il manque une Table à ce V
lume, qu'on ne doit pas oublier
mettre, ſi on le r'imprime une au
fois.

A

UNIV. OF MICH.

lice

au Revers.

EXE

Plus grand soin du Clergé étoit celui de s'élever, & de s'enrichir. Il ne songeoit qu'à vivre dans l'opulence & dans les voluptez. Les Evêques & régens

ARTICLE V

Personne n'ignore avec
toute la Fr
il dépend de
moigné à l'en
issement de la f
C'a esté long-te
elles, & des G
endu parler d'a
rieurs mois. M
Avaux, Ambas
é de sa Majesté
H. P. a trop d
e, pour ne l'ave
lans une si belle c
apper une *Médai*
repré entré d'un cô
à Fra ce affligée, à
de la m ain, en qualité
decine Cette Med
mmun uée au Libra
feroit plaisir aux C
ces e droit de nôtr
roicy d le comme c
avec explication qu
en mêm nps de ce
Revers.

EXPLICATION DU REVERS DE LA MEDAILLE.

CE Revers représente le Génie de la France, qui au milieu de ses prospéritez, & toute triomphante qu'elle est (ce qui est marqué par le Trophée, & par la Corne d'abondance, qui sont à ses pieds) ne laisse pas de paroître abbatuë, à cause de la maladie de son Roy. Mais Apollon Dieu de la Medecine (ainsi que le marquent le Serpent, & l'Autel contre lequel sa Lire est appuyée) tendant la main à la France, la réléve, & par le secours qu'il donne à son Prince, la remet en estat de joüir du fruit de tant de Victoires, & de tous les avantages, qu'elle doit à la Vertu de son Roy.

Ces paroles, INCOLUMITAS PUBLICA, *disent que le salut & la conservation, non seulement de la France, mais encore de tous les Etats, qui joüissent de la tranquillité, que le Roy leur a procurée par la Paix qu'il a donnée à l'Europe, dépendoient du rétablissement de la santé d'un si Grand Prince.*

Ces

des Lettr

Ces mots q
RESTITUT
LUTEM JO
DE MESM
APUD B
EXTRAOF
CURAVIT
Comte D'Av
Medaille poi
monument ét
la joye qu'il
ce, du rét
Roy.

AR

Inſtitution
M. Clau
centié en
Locdieu
Meſſeign
Diviſée e
chez P.
Auguſtin
lége du R
& 262.

QUand
rite de
glorieu

des jeunes Princes, dont on lui avoit confié l'éducation ; On ne ſçauroit douter de ſa capacité & de ſes lumiéres. Mais il y a déja long-temps que le Public en a vû des preuves dans les Ouvrages qu'il lui a donnez : Au nombre deſquels on doit mettre le Traité *du Droit Eccléſiaſtique*, qui parut il y a dix ans, ſous le nom de *Charles Bouel, Docteur en Droit-Canon à Langres*. Quoi qu'il ne l'euſt compoſé que pour ſon inſtruction particuliére, & qu'ayant eſté d'abord imprimé à ſon inſçu, il s'y fuſt gliſſé quantité de fautes ; il ne laiſſa pas d'être ſi bien reçu, que trois ans aprés on fut obligé d'en faire une Seconde Edition. Mais comme encore les Exemplaires de celle-cy ne tardérent guére à être débitez ; il a fallu penſer à en donner une Troiſiéme. Et c'eſt ce qui a obligé M. Fleury à le retoucher, pour lui donner la forme qu'on lui void icy ; Ce qu'il n'a pû faire qu'il ne luy ſoit arrivé ce qui arrive d'ordinaire aux habiles gens, je veux dire, de réformer & de refondre tellement ſon Livre, qu'on peut dire que c'eſt un Nouvel Ouvrage. Il l'a diviſé en III. Parties. Dans la I. il parle des différentes ſortes de *Perſonnes*, dont le *Clergé* de l'Eglize *Romaine eſt compoſé*, &

Religion. Dans la II. il traitte des *Choses* qui font la *matiére* du Droit Eccléſiaſtique. Et dans la III. il parle de la *Maniére* d'exercer ce Droit, c'eſt-à-dire, des *Jugemens*.

Il commence par un Abrégé de *l'Hiſtoire du Droit* Eccléſiaſtique. Il remarque que pendant les Trois premiers Siécles, *l'Egliſe n'avoit point d'autres Loix écrites que les S. S. Ecritures du Vieux & du Nouveau Teſtament*. Que s'il ſurvenoit quelques différens entre les Chrétiens, ils étoient appaiſez par l'authorité des Apôtres, & des Paſteurs, qui leur ſuccédérent; & que cette authorité, qui étoit purement *Spirituelle*, ne s'étendoit que ſur les Ames, & laiſſoit toute la diſpoſition des choſes temporelles aux Princes & aux Magiſtrats. Mais il n'en fut pas ainſi lors que *Conſtantin* ayant donné la paix à l'Egliſe, on eut une entiére liberté d'aſſembler des Conciles. Comme on y fit divers Canons; *Etienne*, Evêque d'Ephéſe, ſur la fin du IV. Siécle, en fit un Recueil; auquel on ajoûta quelque temps aprés ce divers Conciles & Canons; les Canons des Apôtres, quoi qu'on ait appellez des [illegible] n'ait jamais [illegible]

par qui, ni quand ils ont esté écrits; & enfin ceux de plusieurs Conciles d'Afrique, dont la plûpart avoient esté faits du tems de S. Augustin. C'est là à-peu-prés ce que M. Fleury dit qu'on peut appeller *l'Ancien Droit de l'Eglize*, qui s'en est contentée pendant huit cens ans.

Mais on n'en demeura pas là, dans la suite. Car sur la fin du Régne de Charlemagne; *Riculphe*, Archevêque de Mayence répandit une Collection de Canons, dont une partie étoient tirez des Conciles de Gaule & d'Espagne. A quoi l'on avoit joint un grand nombre d'Epîtres *Décrétales* de tous les Papes des IV. premiers Siécles. On a bien reconnu dans nôtre Siécle que ces Décrétales étoient des écrits supposez; & nôtre Autheur en apporte des preuves, aprés lesquelles il n'y a plus rien à dire. Mais neanmoins comme elles ont passé pour bonnes pendant plusieurs Siécles; M. Fleury prétend qu'elles ont apporté un grand changement dans la Discipline Ecclésiastique, principalement pour la maniére de juger les Evêques, & pour les Appellations au Pape, qu'elles établissent comme ayans esté ordinaires dans les premiers temps. En effet. *Gratien* ne manqua pas de les inférer dans son

ouvrage qu'il compila ver
An 1155, & qui fut si bien reçu, qu
quoi qu'il n'eust esté composé que par
un Particulier, il ne laissa pas d'être
expliqué dans les Echoles, allégué
dans les Tribunaux, & regardé comme
le seul Corps du Droit Canonique. On
y ajoûta pourtant encore, 1. La Col-
lection de *Grezoire IX*, composée en
1234. par *Raymond de Pegnafort*, la-
quelle comprend tous les *Decrets* du
Concile de *Latran* de 1215, &
les *Décisions* des *Papes*, distribuées en
Cinq Livres; qui est ce qu'on appelle
simplement les *Decretales*, comme on
appelle la Collection de Gratien, le
Decret. 2. Ce qui s'appelle *le Sexte*,
qui n'est proprement qu'un Sixiéme
Livre des Decretales, & un Nouveau
Recueil de Constitutions, que *Boniface*
VIII. fit publier en 1298. 3. Les
Clementines, c'est-à-dire, les Consti-
tutions de *Clement V.* faites dans le
Concile Général de Vienne, en 1311,
& publiées en 1317, par l'ordre de
Jean XXII. Et 4. Toutes celles
qui étant venuës depuis, & n'ayant
point eu de place dans le Decret de
Gratien, ni dans les autres Compila-
tions, ont toutes été comprises sous le
nom général d'*Extravagantes*. Ta

Tant de Loix qu'on entaſſa, pour ainſi dire, les unes ſur les autres, en moins de deux Siécles, ne forment pas un préjugé fort avantageux pour l'innocence de ces Temps-là. En effet notre Auteur remarque que le relachement ne pouvoit être plus prodigieux qu'il étoit dans la Diſcipline de l'Egliſe. Le Concile de *Conſtance* (ſelon lui) commença le premier à chercher des remédes à de ſi grands maux : & il prétend que celui de *Trente* en ayt preſque achevé la cure, par la réformation de la plus-part des abus, dont on ſe plaignoit depuis trois cens ans. On ne peut pas dire plus de bien qu'il en dit de ce Concile, dont il prétend que tout l'eſprit ſoit de ramener la pureté des anciens Canons. Et s'il faut juger de ſes ſentimens par la maniére dont il s'exprime, il ſemble qu'il ne deſeſpére pas qu'on ne le reçoive deſormais en France en ce qui regarde la *Diſcipline*, auſſi-bien qu'en ce qui concerne la *Doctrine*, puiſqu'à ſon avis, la principale raiſon, qui l'avoit empêché juſques à cette heure, étoit l'obligation où l'on croyoit être, de garder des meſures avec les Réformez ; ce qui n'a plus deſormais aucun lieu, aprés la Révocation de l'Edit de Nantes. On ſçait pourtant bien que-

de France contre ce Concile, pendant la tenuë ; & que si le Parlement de Paris le trouva d'abord si incompatible avec les Libertez de l'Eglize Gallicane, il ne paroît point qu'il en ait autrement jugé depuis.

Comme il eſt perſuadé que *l'Epiſcopat eſt d'Inſtitution divine*, & qu'il le regarde comme *la ſource qui renferme toute la plenitude du Sacerdoce, c'eſt-à-dire, toute la puiſſance ſpirituelle, que Jeſus-Chriſt a donnée à ſes Apôtres pour le gouvernement de ſon Egliſe* ; il commence par là à nous parler du *Clergé*, & il n'oublie rien de ce qui nous en peut donner une grande idée. Mais comme il met la Prédication entre les principales fonctions de la Charge Epiſcopale ; on peut douter ſi cet article ſera bien au gré de tout le monde. Pour *les Prêtres*, quoi qu'ils portent un nom, qui eſt ſouvent donné aux Evêques, & qu'ils faſſent la plus-part des mêmes fonctions ; il ſemble qu'ils ne ſoient, ſelon lui, que [illegible] *poſtolique*, [illegible] que d'Inſtitution Apoſtolique. Et pour les Diacres, [illegible] plus que les Diacres. Et pour les Lecteurs, Portiers, Acolythes, &c. on [illegible] bien qu'il ne leur accorde qu'une [illegible] ſtitution Eccleſiaſtique. Il a ſoin [illegible] ant de prétendre en les fav

faveur l'esprit des Lecteurs, qui pourroient s'imaginer que ce n'auroit pas esté la peine d'établir de nouveaux Ordres pour d'aussi petites fonctions, que le sont par exemple, celles d'*Acolythe*, à qui le Pontifical n'en donne point de plus considérables que celles de porter les chandeliers, d'allumer les cierges, &c. *Il ne faut pas croire*, dit-il, *que les Saints, qui ont gouverné l'Eglize, pendant les Premiers Siécles, se soient amusez à de petites choses, en réglant avec tant de soin tout son extérieur. Ils avoient compris l'importance de tout ce qui frappe nos sens, comme la beauté des Lieux, l'ordre dans les Assemblées, le Silence, le Chant, la Majesté des Cérémonies. Tout cela aide même les plus Spirituels, à s'élever à Dieu, & est absolument nécessaire aux gens grossiers, pour leur donner une grande idée de la Religion, & leur en faire aimer l'exercice.* Mais aussi, si cela est, il est difficile de comprendre comment Jesus-Christ & ses Apôtres n'ont rien si fort évité que la pompe & l'éclat extérieur, & d'où vient qu'ils ont affecté une si grande simplicité en toutes choses.

Aprés avoir parlé de ces divers Ordres, M. Fleury entre dans un détail

curieux

vêques.
leurs diverſes
toutes ces
qui ne ſont
& de la Prêtri
joûtent quelq
Telles que ſo
des Patriarch
chiprêtres, &
de parler des
& des Univer
ſe ſont décha
leu s Clercs.
Mo nes, &
de Re ligieux.
paro i ſe en qu
les ré duit pou
qui e n compre
tes e ſpéces
Cha no ines, le
dians, &
compr end
ceux qui
monde
l'Orai
tres E
ſe reti
les ani
renfera
qui
par
&
ric
dan

ſes, pour y vivre en communauté, comme les *Moines* d'aujourdhui. Il fait briévement l'hiſtoire de cette ſorte de vie; & il dit là-deſſus des choſes qui ſervent aſſez à faire voir la différence des Moines modernes d'avec les anciens. Par les *Chanoines* il entend ceux qu'on appelle *Réguliers*, dont il rapporte l'origine aux Papes *Nicolas II*, & *Alexandre II.* qui, pour remédier aux ſcandales, que donnoient les Clercs par leur vie licentieuſe, ordonnérent, dans deux Conciles, tenus l'An 1059, & l'An 1063, *que les Clercs ſeroient obligez de dormir & manger enſemble, & qu'ils mettroient en commun ce qu'ils recevoient de l'Egliſe.* Ceux qui obéirent à ces Ordonnances, furent appellez *Chanoines Réguliers*, pour les diſtinguer d'avec ceux qui demeurérent dans le relâchement & dans le deſordre, qu'on nomma *Chanoines Séculiers*. M. Fleury ajoûte que l'on dit qu'ils ſuivent la Régle de *Saint Auguſtin*; mais que neanmoins on ne ſçait pas trop quel eſt l'Ecrit de Saint Auguſtin, où ils prennent cette Régle. Il veut que l'on doive *aux Croiſades* l'origine des *Chevaliers*, & de tous les *Ordres Militaires*, dont il dit que le plus ancien eſt celui de *Saint Jean de Jeruſalem*;

lem ; & au nombre desquels il ne conte pas ceux que les Princes ont instituez, comme l'Ordre *de Saint Michel*, *du Saint Esprit*, *de la Toison*, *de la Jarretiere*, &c. parce qu'en effet ce ne sont que de simples Confrairies. Mais il dit que les plus fameux de tous les Religieux modernes sont *les Mandians*, distinguez en quatre Ordres principaux, dont il rapporte l'institution & l'origine. Les *Theatins* & les *Jesuites* sont du nombre de ceux qu'il appelle *Clercs Réguliers*. M. Fleury examine ce que tous ces Ordres peuvent avoir de commun ensemble, & ce qu'ils ont chacun de particulier. Il parle des *Vœux* en général, & de la Profession de la *Vie Religieuse*. De là il descend à la consideration *de la Pauvreté*, & des autres *Observances* régulieres. Il parle de la *Clericature* des Reguliers, & de *leurs Exemptions* ; des *Réformes* faites dans les Ordres, & de leurs diverses manieres de *Gouvernement* : Et aprés avoir dit deux mots des *Religieuses*, il conclut cette I. Partie par les *Privileges* du Clergé.

Dans la II. il traitte *des Choses*, qui sont *la matiere* du Droit Ecclesiastique. Et il remarque d'abord qu'il y en a de trois sortes : Les unes *Spirituelles*,

comme *les Sacremens*, *la Prédication*, *les Priéres*, *& les Cérémonies de la Religion* : Les autres *Temporelles*, qu'on appelle *les biens de l'Egliſe*, comme ſont les *Diſmes*, les *Oblations*, & les *Revenus des Benéfices* : Et les Troiſiémes qu'il nomme *Sacrées*, qui ſont au deſſous des Spirituelles, & au deſſus des Temporelles ; ſçavoir les *Vaiſſeaux Sacrez*, les *Ornemens*, les *Bâtimens des Egliſes*, & les *Cimetiéres*. M. Fleury traitte tout cela avec autant d'ordre & de netteté que de ſoin & d'exactitude ; & il dit par-tout bien des choſes qu'on peut lire également avec plaiſir & inſtruction. Sans entrer dans tout ce détail, qui nous meneroit trop loin ; nous nous contenterons de faire par-cy par-là quelques Remarques, qui ſuffiront pour donner aux Lecteurs quelque goût de cette Partie de l'Ouvrage.

La premiére choſe, dont il parle ſur l'Article *des choſes Spirituelles*, qui ſont de la Juriſdiction de l'Egliſe, c'eſt *l'Office*, ou *le Service Divin*. On » remarque ici qu'autrefois chaque Na» tion le célébroit en la Langue la plus » générale de chaque Pays, & que c'é» toit pour cette raiſon qu'on le célé» broit en Latin dans tout l'Occident.

On

„ On ajoûte qu'encore que cette Lan-
„ gue ait ceſſé d'être vulgaire ; L'E-
„ glize n'a pas laiſſé de la conſerver dans
„ ſon uſage public, *parce qu'elle eſt*
„ *ennemie de tout changement.* On
pourroit bien peut-être s'en imaginer
une autre raiſon, qui ne ſeroit pas fort
differente de celle qui a fait deffendre
les Verſions de la Bible en Langue Vul-
„ gaire ; leſquelles, dit nôtre * Au-
„ theur, ont toûjours eſté ſuſpectes de-
„ puis 500. ans ; d'où vient qu'il a eſté
„ enjoint aux Evêques de ne la pas
„ laiſſer lire à tout le monde indiffe-
„ remment.

Sur l'Article *des choſes Sacrées*, on parle *des Sepultures.* Comme il n'y a rien qui paroiſſe ſi naturel que le Droit de rendre à la Terre un Corps qui lui appartient ; Les Canons avoient deffendu de rien exiger pour les Sepultures, ſous prétexte ni de l'ouverture de la Terre, ni des Luminaires, ni des
„ autres frais. Mais comme des gens
„ imbus des maximes des Albigeois re-
„ fuſoient de donner, dans ces occa-
„ ſions, & dans les autres ſemblables ;
„ Le Concile de *Latran* ſous *Innocent*
„ *III.* renouvellant la deffenſe des e-
„ xactions ; ordonna que les pieuſes
„ coûtumes ſeroient obſervées. Et nô-

* Pag. 312.

tre Autheur remarque que cette defenſe de rien exiger ſe réduit à ne point faire de paction, & à ne rien prendre des pauvres, qui ne peuvent rien donner. Aprés cela peut-il reſter la moindre ombre de Simonie ?

Sur le ſujet des *Benéfices*, on n'oublie pas à parler des *Droits Royaux*, & particuliérement de *la Regale*. Elle ſe réduit préſentement à la ſimple diſpoſition des Benéfices vacans, à la reſerve des Cures. Et pour le Revenu temporel, qui avoit eſté attribué à la Sainte Chappelle de Paris, on remarque que dez l'an 1641. *Louys XIII.* échangea ce droit pour le Revenu de l'Abbaye de Saint Nicaiſe de Rheims, & promit en même temps par Lettres Patentes de donner toujours au nouvel Evêque les fruits temporels, depuis le temps de la Vacance. C'eſt en execution de ce qui étoit porté par le *Teſtament Politique* du Cardinal de Richelieu. On ajoûte que ſa Majeſté s'étant expliquée en 1682. ſur la maniére dont elle entend uſer à l'avenir du droit de Regale ; Le Clergé a conſenti que ſur ce pied-là elle fuſt étenduë par tout le Royaume, à l'exception ſeulement des Evêchez qui ſe ſont rachetez.

La III. Partie n'eſt pas moins curieuſe

ſe que les deux autres. On y traitte de *la Juriſdiction Eccleſiaſtique*, de *Ceux qui l'exercent*; des *Matiéres ſur leſquelles elle s'étend*; des *diverſes Procedures*, *ſoit Civiles*, *ſoit Criminelles*; de *la forme des Jugemens*, des *Peines Canoniques*, des *Abſolutions*, & des *Appellations*. M. Fleury y remarque qu'encore que la juriſdiction propre & eſſentielle à l'Egliſe ſoit toute *Spirituelle*; neantmoins comme elle emporte le droit d'excommunier ceux qui ne font pas juſtice à leurs Freres, ce droit a attiré indirectement une eſpéce de Juriſdiction Temporelle; & qu'inſenſiblement elle l'a porté ſi loin que dans le Douziéme Siécle les Eccléſiaſtiques n'étoient pas ſeulement exempts de la Juriſdiction Seculiére, mais ils exerçoient leur Juriſdiction ſur les Seculiers, en la plus-part des affaires. Les Juges Laïques ſe reveillérent pourtant enfin, & ſoûtinrent que l'Egliſe avoit empieté ſur les droits du Roi. Et ce fut le ſujet de la fameuſe Conteſtation entre *Pierre de Cugnéres*, Avocat du Roi, & *Pierre Bertrandi* Evéque d'Autun, devant le Roi *Philippe de Valois*, en l'an 1329. Mais M. Fleury veut qu'on ait depuis donné des bornes ſi étroittes à la Juriſdiction Eccléſiaſtique

que, qu'on en ſoit venu à l'extrémité oppoſée, & *qu'aujourdhui les Eccléſiaſtiques ſe plaignent d'être preſque dépouillez de toute leur Juriſdiction.*

Elle reſide, ſelon lui, originairement dans *les Evêques*; & ils l'exerçoient dans les premiers temps, ſoit dans les Compagnies de leurs *Presbytéres*, ſoit dans les Aſſemblées *des Conciles*, d'une maniére, qui à s'en tenir à la deſcription qu'il en fait lui-même, fait aſſez connoître combien ils étoient perſuadez que leur authorité n'avoit rien de la domination temporelle, & qu'elle n'alloit qu'à terminer les differens, & à corriger les fautes, par la perſuaſion plus que par la crainte, & dans un eſprit de charité & d'humilité. Il ne ſe peut rien voir de plus beau, ni de plus édifiant, que ce qu'il rapporte de la forme de la tenuë des Conciles dans ces heureux temps, ni rien à même temps de plus éloigné du faſte & du fracas des derniers Conciles. Enfin toute la conduite de l'Egliſe d'alors n'étoit que bonté, que tendreſſe, & que douceur; rien n'étoit plus charitable que ſon Tribunal, ni par conſéquent rien plus oppoſé à ce Tribunal de *l'Inquiſition*, dont M. Fleury nous décrit icy l'Origine & la procédure.

Elle

Elle nâquit, ſelon l'hiſtoire qu'il en donne, avec les Ordres de *Saint Dominique*, & de *Saint François*, environ le commencement du *XIII. Siécle*; & ce fut l'ardeur avec laquelle ces bons Péres s'employérent à l'extirpation *des Vaudois* & des *Albigeois*, qui leur fit obtenir de Rome d'être aſſociez aux Evêques, pour connoître avec eux du Crime d'Héréſie en qualité *d'Inquiſiteurs*. On n'eut pas peu de peine d'abord à ſoûmettre les Peuples à ce Tribunal. Il ſe fit des ſéditions en quelques Villes d'Italie, à ſon occaſion: & *Veniſe* ne ſe reſolut à le recevoir que par un *Concordat*, qui le rend chez elle indépendant de la Cour de Rome, & ſoûmis au pouvoir de l'Etat. On l'avoit établie en quelques Villes *d'Allemagne*, & de *France*; particuliérement dans le *Languedoc*. Mais elle n'y a pas ſubſiſté long temps: & l'on ſçait que ce fut elle, qui obligea *les Provinces Unies* à ſecoüer le joug de la Domination Eſpagnole, & à former enſemble un Corps de République. Auſſi faut-il avoüer qu'il ne ſe vid jamais rien de plus inhumain ni de plus barbare; & quoique M. Fleury n'exaggére pas, la ſeule deſcription qu'il en fait ſuffit pour en faire connoître l'injuſte rigueur. Encore ſi

on

on n'accompagnoit pas l'inhumanité d'une espéce de moquerie, en mettant dans la Sentence, qui livre les condamnez au bras Séculier, *que l'Evêque & l'Inquisiteur prient efficacement les Juges Seculiers de leur sauver la vie, & la mutilation des membres.* Mais M. Fleury remarque *que cette Clause n'est que de style, pour garentir les Juges Ecclésiastiques de l'irrégularité.* Car, dit-il, *il y a excommunication contre le Juge Laïque s'il refusoit, ou differoit d'executer les Loix Impériales, qui portent peine de mort contre les Hérétiques.* Ne voila-t-il pas une *irregularité* bien sauvée; & se peut-il demander plus de bonne foi qu'il s'en trouve dans ce procédé? Aprés tout, quelque terrible que soit l'Inquisition, M. Fleury dit *qu'elle ne fait qu'observer les Constitutions modernes contre les Hérétiques; qui dans le fond sont generales, & devroient, suivant l'intention des Legislateurs, être observées de même par les Ordinaires, c'est-à-dire, par les Evêques & leurs Officiaux.* Si c'est là un avis pour la France, il est difficile de comprendre comment sur la fin de ce même Chapitre il la félicite, pour ainsi parler, *de n'avoir point reçu ces nouvelles Loix, & ces nouveaux Tribunaux si peu conformes à l'an-*

l'ancien esprit de l'Eglise; & pourquoi il y desapprouve si fort les rigueurs, *qui rendent la Religion odieuse, & qui sont plus propres à faire des hypocrites que de véritables Chrétiens.* Le reste du Livre est presque tout employé à parler de la maniére de procéder dans les autres Crimes, aussi doucement traitez dans ce Tribunal Ecclésiastique que l'Hérésie prétendue l'est avec sévérité; témoin les *Clercs Concubinaires*, ou coupables d'autres crimes bien plus énormes: il ne faut que voir ce que M. Fleury nous en dit. On ferme tout ce Traité par l'explication *des Libertez de l'Eglise Gallicane*, conformément aux Maximes déclarées solemnellement dans l'Assemblée du Clergé de 1682; & on y a joint un Mémoire curieux *des affaires du Clergé de France.*

ARTICLE VIII.

Extraits de diverses Lettres.

I. ON nous écrit de Francfort du 18 Décembre dernier, *qu'il est arrivé à Monsieur* Ludolf *des Lettres des Samaritains de Sichem, vis-à-vis de la Montagne de Garizim, en Langue &*

Caractéres Samaritains, datées du 13. jour du 7. Mois de l'An 6125. presque du même contenu que celles qui furent écrites, il y a tantôt cent ans, au Grand Scaliger, & il y a quelques années, aux Samaritains, qu'ils croyoient demeurer en Angleterre; ainsi qu'on le verra en peu de temps, lors qu'elles seront toutes imprimées. Que comme cette Nation est une des plus anciennes, qui par une longue Tradition garde encore les Cérémonies de la Loy de Moyse, & les Rits que les Juifs ont quittez depuis la destruction de leur Temple; On l'a voulu faire sçavoir aux Sçavans, afin que s'il y en avoit quelqu'un, qui voulust faire quelque question à ces gens là, pour l'éclaircissement de l'Antiquité, ils soyent avertis qu'ils n'ont qu'à l'envoyer audit M. Ludolf, qui tâchera de tirer une réponse d'eux, pour satisfaire les Curieux & obliger la République des Lettres. Il semble qu'un avis comme celui cy vaut bien la peine que l'on en profite, & nous ne doutons point qu'il n'y en ait parmi les Sçavans qui sçauront se prévaloir de l'honnêteté de M. Ludolf.

II. On nous a envoyé de Leyde une Lettre latine addressée à tous les Sçavans,

Eßlingenſis. Il y donne avis qu'il a mis au jour, il y a quelques années, un Livre de *la Steganographie*, dont le Journal de *Leipſic* a fait un Article dans le Mois d'Octobre 1682. Et comme il a deſſein de le retoucher, & de le remettre ſous la preſſe, dans un meilleur ordre, & augmenté de diverſes choſes conſidérables; il conjure les Sçavans & les Curieux, de quelque Païs qu'ils ſoient, de lui donner leurs avis, ſur cet Ouvrage, & de lui faire part, en même temps, & de leurs Secrets, & de leurs doutes, afin qu'il profite des uns & des autres, pour la perfection de ſon travail. Il marque qu'il pourra recevoir ce qu'on voudra lui envoyer à la prochaine Foire de Francfort, en l'adreſſant à *Jean David Zunner*, Libraire de ladite Ville; & il promet de donner une entiére ſatisfaction ſur cette matiére à tous les habiles Curieux. M. Ecker *Licentié en Droit*, s'offre auſſi de lui faire tenir les Lettres qu'on voudra lui écrire; On n'a qu'à les lui adreſſer *à Leyde* [illegible] *Lion verd*, vis-à-vis de l'Academie.

III.

III. Voici *des Vers* Latins, qu'on nous a envoyez de Paris, dont la plus-part ont esté faits sur la fameuse Dispute de la *Préférence*, que les uns adjugent *aux Anciens*, & les autres *aux Modernes*. Il y en a quelques uns, qui ont déja paru dans d'autres Journaux. Mais comme ils nous ont esté envoyez tous ensemble, nous ne ferons sans doute rien de desagréable aux Lecteurs, si nous les mettons icy comme nous les avons reçus. Il ne seroit pas même bien de les separer; parce que, comme on le va voir, les derniers suppoſent les premiers, & que les uns ont esté faits à l'occasion des autres.

. . . . . .

Epigramme de M. M*****. contre le Poëme de M. Perrault en faveur de nôtre Siécle.

I.

Cui Sæculi virulum dedit, Isabelle,
Perraldus tuus edidit Poëma,
Quo Vir non malus asserit puratque
Nostris cedere Brunijs Apellem,
Nostris cedere Tullium Patronis,
Nostris cedere Vatibus Maronem,
O Sæclum insipiens & inficetum!

RE-

II.

Réflexion de M. D. C. sur cette Epigramme.

*Laudator Veterum, Senex M*****,*
Exclamas benè, Te velut decebat,
O Sæclum insipiens & insicetum,
Quo nobis nimiùm favente Musâ
Perraldus canit asseritque priscos
Nostris cedere Vatibus Poetas!
Sed qui Carmina jàm tot edidisti,
Cum Sæclo cave ne voceris isto
Vates insipiens & insicetus.

III.

Autre Réflexion sur le même sujet.

Qui Sæclum insipiens quereris, quo Gallica Musa
Præstare antiquis tempora nostra canit;
Cartesij scriptis Veterum si somnia præfers
Deliras priscæ gentis amore Senex.

IV.

Jugement du même Autheur sur la Dispute des Sçavants de l'Academie Françoise, touchant la Comparaison des Anciens & des Modernes.

Vindicet Eloquij dotes Venereſque Poësis
Qui velit, & Graïs, priscaq; Roma tibi:
Stat

Stat nobis Sophiæ Laus major honoſque
Matheſis ;
Cedamus Linguâ, vincimus ingenio.

V.

Epigramme d'un Magiſtrat de Dijon, au ſujet des derniers Prix de l'Academie Françoiſe.

Præmia Perrerius ſequitur, Laurumque fugacem
Ceu Daphnen quondam, Phœbe, ſequutus eras :
Dum petis amplexus, ſtringis pro Virgine laurum,
Pro lauro ſtringit nubila Perrerius.

CATALOGUE DE LIVRES Nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I.

Traitté de la Vérité de la Religion Chrêtienne, diviſé en deux Parties. Seconde Edition, revuë, corrigée, & augmentée. A Rotterdam chez Reinier Leers. 1688. in 12. 2. Voll. Pages 544. & 486.

CEt Ouvrage eſt ſi connu par la Premiére édition, qui s'en fit en 1684, que ſans l'augmentation, que l'Auteur

y a faite en cette Seconde ; il ne seroit pas nécessaire d'en rien dire icy au Public. On en peut voir le plan & l'éloge dans les Nouvelles du Mois de Novembre de la même Année 1684 ; & comme l'un & l'autre sont de main de Maître, nous n'entreprenons pas d'y rien ajoûter. D'ailleurs le succés de l'Ouvrage en fait assez voir le mérite ; & ce n'est pas peu de gloire à M. *Abbadie*, qu'aprés les grands Hommes, qui avoient travaillé sur cette matiére, il l'ait pû manier si heureusement qu'il ait parû lui avoir donné un nouveau jour. Ce qu'il y a ajoûté de considérable dans cette Nouvelle édition, se trouve dans la 2. P. depuis la p. 168 jusqu'à la 275. Il y établit les Preuves de fait, qui font voir la Vérité de la Religion Chrêtienne ; en les rapportant à quatre faits miraculeux, qui sont, selon lui, comme autant de *Centres de Vérité*, où diverses lignes d'évidence & de lumiére nous conduisent, & qui étans en-suite reünis ensemble, portent la preuve jusques au dégré de la Demonstration. Ces quatre faits sont, 1. Les Miracles de Jesus-Christ. 2. Sa Resurrection. 3. Son Ascension. 4. Et la Descente du Saint Esprit sur les Apôtres. Il fait diverses Réflexions sur l'impression que ces faits

ont

ont faite sur l'esprit des Disciples, qui en ont rendu témoignage, sur la sincérité & la certitude de ce Témoignage qu'on leur a vû rendre, & sur la nécessité de la conséquence qui s'en tire pour la Vérité de la Religion Chrêtienne, toute fondée sur celle de ces faits qu'ils ont attestez. On peut dire que cette Partie ne sera pas desormais la moins belle, & que M. Abbadie en l'ajoutant a fait voir que les secondes pensées peuvent quelquesfois donner une nouvelle perfection aux Ouvrages les plus achevez.

II.

HENRICI MEIBOMII *ad Saxoniæ inferioris imprimis Historiam introductio, in qua ab ultima vetitia ad nostra usque tempora breviter ejus Historia delineatur, & de plerisque Rerum Saxonicarum Scriptoribus editis & ineditis judicatur.* C'est à-dire, *Introduction à l'Histoire de Saxe.* Helmestadij, Typis & Sumptibus Georgij Wolfgangi Hammij Acad. Typ. 1687. in 4. Pages 112.

IL y a déjà long temps que le Nom de *M. Meibomius* est connu dans la République des Lettres, par les Ouvrages que son Ayeul & son Pére ont donnez au Public : Et la Charge de Professeur qu'à

qu'a Celui-cy dans l'Academie de Helmſtad pourroit ſuffire ſeule pour nous donner un préjugé avantageux de ſon mérite. Comme il s'eſt cru engagé par cet emploi à expliquer à ſes Auditeurs l'Hiſtoire de ſa Nation, il a jugé à propos de les y préparer, en leur en donnant une idée générale. C'eſt ce qu'il fait dans cette *Introduction*, où aprés quelques Remarques ſur l'Origine *des Saxons*, & ſur le lieu, d'où ils ſont venus, il paſſe à des choſes plus eſſentielles. Il fait donc, en premier lieu, un Abrégé de l'Hiſtoire de cette fameuſe Nation, depuis *Ptolomée*, qui vivoit ſous l'Empereur *Antonin le Debonnaire*, & qui eſt le premier des anciens Hiſtoriens qui ait parlé des Saxons, juſqu'à nôtre temps. On void icy décrit avec beaucoup d'exactitude, quoi qu'en raccourci, tout ce qui leur eſt arrivé de plus mémorable: les diverſes révolutions & les divers événemens, qui s'y ſont vûs de Siécle en Siécle; Cette fameuſe Victoire, qui les rendit Maîtres du Païs *de Thuringe* en l'an 534. le 1. d'Octobre, dont ils célébrérent la mémoire pendant une ſi longue ſuite de temps: Leur Converſion au Chriſtianiſme, ſous l'Empire de *Charlemagne*, aprés une guerre ſan-

glante, qui dura 32. ans, &c. En-ſuite il fait une aſſez ample deſcription de tous les Païs qu'ils occupent depuis l'an 1512, qu'ils furent diviſez en *haute & baſſe Saxe*, & qu'on en fit deux Cercles. Il parle de leur *Gouvernement* Politique & Eccléſiaſtique, des *Evêchez*, des *Abbayes*, des *Villes*, des *Contez*, &c. Enfin il donne une liſte des *Autheurs*, qui ont écrit *l'Hiſtoire de Saxe*, ou qui ont parlé de ce qui s'y eſt fait de plus remarquable, depuis le temps de Charlemagne : Et c'eſt peut-être ce qu'il y a de plus curieux dans ſon Ouvrage. On y peut conter prés de deux cens Autheurs, entre leſquels il y a pluſieurs Manuſcrits, & il n'y en a preſque aucun, ſur lequel il ne die quelque choſe de conſidérable.

III.

Réflexions ſur les Differends de la Religion, avec les Preuves de la Tradition Eccléſiaſtique, par diverſes Traductions des SS. Péres ſur chaque Point conteſté. I. & II. Partie, dont la derniére eſt une *Réponſe aux Objections d'Angleterre, & de Hollande, ou, De l'Authorité du grand nombre dans la Religion Chrétienne. Traité qui peut tenir lieu de celui de l'Egli-*

ze. A Paris, chez Gabriel Martin. 1687. 2. Voll. in 12. Pag. 483. & 338.

ON a parlé amplement du Premier de ces Volumes dans le Premier Article du Mois de Juillet de l'Année derniére ; & quoique ce soit icy une *Troisiéme Edition, revûë, & augmentée* ; on ne s'apperçoit pas qu'on ait rien changé dans l'œconomie de l'Ouvrage, depuis le Plan qu'on en a donné. Mais la Seconde Partie est toute nouvelle ; & M. *Pelisson* s'y propose *de répondre aux Objections, qu'on lui a envoyées d'Angleterre, & de Hollande, contre son Premier Traitté.* Il propose d'abord ces Objections, qu'il range en 7. ou 8. Articles ; & en suite il y répond en 18. Sections, qui font la Premiére Partie de ce Volume ; à quoi il joint dans la Seconde la Preuve des faits qu'il a avancez. On se seroit peut-être attendu de trouver icy la Réponse *aux Pastorales*, qui semblent l'avoir attaqué avec assez de vigueur. Mais soit que M. Pelisson ait crû y répondre en répondant aux difficultez que ses Amis Protestans luy ont faites, ou qu'il ait eu quelque autre raison de garder le silence à cet égard ; il n'a combattu l'Autheur de

ces Lettres que sur son *Système de l'Eglize*, qu'il prétend être nouveau, & sujet à un grand nombre de nouvelles difficultez. Du reste on peut aisez s'imaginer que tout est dispensé ici avec beaucoup d'esprit & d'adresse, & qu'on y trouve ce tour délicat que M. Pelisson sçait donner à tout ce qu'il écrit. Nous en rendrions conte plus particuliérement, & plus en détail, si nous ne manquions icy d'espace. On pourra peut-être rétrouver l'occasion d'en parler une autre fois.

IV.

La Morale Universelle, contenant les Eloges de la Morale, de l'Homme, de la Femme, & du Mariage. Avec un Traité des Passions; de l'Invention de la Musique, contre l'Orgueil, l'Envie, & l'Ingratitude. Divisée en II. Parties. A Paris chez Maurice Villery, 1687. In 12. Pag. 406.

C'Est icy un Ouvrage d'un tour fort nouveau, qui a pour Autheur M. *Des Coutures*, célebre par sa *Traduction de Lucrèce*, dont on a parlé dans les Nouvelles du Mois de Juillet 1685. On apprend d'un petit Avertissement, qui

qui se void à la tête du Livre, *qu'il y a travaillé pour se délasser l'esprit de l'application que demande la Traduction & l'Explication de la Genèse, qu'il a entreprise, & dont il espére de s'acquitter d'une maniére qui satisfera ses Lecteurs.* En attendant donc qu'il publie un Ouvrage de cette importance, il nous donne celuy-cy, dont le Titre montre qu'il est d'une grande étenduë, & qu'il renferme beaucoup de sujets. Mais ce qui doit être surtout d'un grand agrément aux Lecteurs, c'est qu'avec cette étenduë on y peut trouver une variété trés divertissante, & qui promenant l'esprit d'objet en objet luy fait toûjours goûter un nouveau plaisir. Il commence dez la Création du monde, de l'homme, & de la femme. Il fait l'éloge du beau Sexe, & du Mariage; *Parce*, dit-il, *que beaucoup de gens*, qu'il traitte de *Misanthropes*, *s'en sont déclarez les ennemis.* Cependant comme la Chûte du Premier Homme a assujetti sa Posterité à ces mouvemens de l'ame, qu'on appelle des *Passions*; il en donne une espéce de Traitté, qui ne fait pas la moins agréable, ni la moins utile partie de son Livre. Enfin il parcourt la plûpart des Vices

& des Vertus; les divers états de la vie, & les diverſes Conditions; les principales Maximes que l'on y doit ſuivre; à l'occaſion de quoi il rapporte celles des anciens Arabes, leurs mœurs, leurs coûtumes, & les Loix les plus remarquables de leur Gouvernement. Tout cela ſe traitte par *Maximes* & par *Réflexions*, d'autant plus capables de plaire, & d'attacher le Lecteur, qu'on y voit par-tout un air libre, & dégagé de la ſervitude de cette régularité trop exacte, qui n'eſt nullement néceſſaire dans ces ſortes de Compoſitions.

V.

Troiſiéme Factum, ſervant d'Apologie aux deux précedens, pour Mre. Antoine Furetiere, Abbé de Chalivoy, contre quelques-uns de l'Academie Françoiſe. A Amſterdam, chez Henry Desbordes, 1688. in 12. Pag. 60.

LEs Affaires de M. l'Abbé *Furetiere* ne pouvoient guéres tourner plus mal qu'elles ont fait; puiſque par une Sentence, dont il rapporte d'abord le *Dictum*, & qu'il a miſe toute-entiére à la fin de cette Piéce, il demeure exclus de l'Academie Françoiſe, & ſes Factums

tums, avec ſes Placets, ſont condamnez comme des Ecrits injurieux & diffamatoires. C'eſt ce dont il ſe plaint dans ce *Troiſiéme Factum*, où il ſoûtient qu'à examiner cette Sentence dans les formes, elle eſt nulle de tout droit; que ſes Ecrits ne peuvent paſſer pour des Libelles diffamatoires, & qu'aprés tout il n'a rien dit contre ſes Parties, dont elles ayent un veritable ſujet de ſe plaindre. Il juſtifie ce dernier article par une Diſcuſſion, qui n'eſt pas trop propre à en perſuader ces Meſſieurs, puis qu'elle ajoûte aux premiers reproches quantité d'autres traits piquans, & de la plus forte raillerie. Enfin il prétend que les Auteurs ſont en poſſeſſion immémoriale d'écrire ainſi les uns contre les autres; & il allégue là-deſſus non ſeulement les *Eraſmes*, les *Scaligers*, les *Saumaiſes*, &c. mais un *Saint Jerôme*, un *Saint Auguſtin*, un *Saint Chryſoſtôme*. Il ſe défend ſur-tout par l'exemple de *M. Deſpreaux*, & de ſes Satires auſſi mordantes qu'ingénieuſes; & il ſe conſole contre la Sentence, qui ordonne la ſuppreſſion de ſes Ecrits, par l'approbation du Public, qui s'empreſſe à les chercher & à les lire.

FIN.

TABLE

Des Matiéres principales, Decembre 1687.

CASATUS, Dissertationes Physicæ de Igne. Page 1269

Lequel est le plus excellent, de l'Eau, ou du Feu. 1271

Plaisant Stratagéme d'un Prêtre d'Egypte. 1273

Moyen pour se parler de loin. 1275

Si le Feu est leger ou pesant. 1278

Que le Feu Central produit plusieurs choses qu'on attribuë aux Astres 1299

Racines qui representent la figure du Corps humain. 1283

Vers & autres animaux invisibles, dans l'Air, & dans le Sang. 1286

Pierre qui conserve sa froideur dans le Feu. 1288

Montagne inhabitable par le froid, dans la Zone Torride. 1289

DU PLESSIS, Cardinal Duc DE RICHELIEU, Testament Politique 1292

Desseins de ce Cardinal en entrant dans le Ministére. 1296

Sa Politique à l'égard des Etudes, & des Jesuites. 1305

& à l'égard du Peuple. 1309

Le Portrait qu'il donne de Louys XIII. 1310

Réputation combien néccessaire à un Prince. 1318

Mémoire concernant un Fait de Chirurgie. 1321

TABLE.

Gouteux gueri par la frayeur. 1327
MOLINOS, ſes Sentimens, & ſes Diſciples, ou Recueïl de Piéces concernant le QUIETISME. 1328
Oraiſon de Quietude ce que c'eſt. 1332
Hiſtoire de Molinos. 1342
LE SUEUR, Hiſtoire de l'Egliſe & de l'Empire, VIII. Partie. 1347
Erreur de l'Ere Commune. 1352
Sçavante du X. Siécle. 1356
Medaille de LOUIS le Grand. 1361
FLEURY, Inſtitution au Droit Eccleſiaſtique. 1363
Décretales, Ecrit ſuppoſé. 1366
Origine des Chanoines Reguliers, & des Chevaliers. 1371 & 1372
Inquiſition, ſon Origine, & ſa Procédure. 1379
Extraits de diverſes Lettres. 1381
Lettres des Samaritains de Sichem. ibid.
Vers Latins. 1384
ABBADIE, Traité de la Verité de la Religion Chrêtienne. 1386
MEIBOMIUS, ad Saxoniæ Hiſtoriam Introductio. 1388
Fameuſe Victoire des Saxons. 1389
PELISSON, Reflexions ſur les Differends de la Religion. 1390
DES-COUTURES, Morale Univerſelle. 1392
FURETIERE; Troiſéme Factum. 1394
Privilége des Autheurs d'écrire les uns contre les autres. 1395

TABLE ALPHABETIQUE
Pour les Nouvelles de l'An 1687.

A.

Abbesse de Remiremont, fait lever un Siége. pag. 537
Accens, & autres points distinguans, inconnus aux anciens Grecs. 973
Agrippa, s'il a esté Magicien. 606
Air, ses differens effets dans les Corps. 366
Alchymistes, pourquoi parlent si obscurement. 1188
Alcoran, quand fait, & combien révéré. 1021
Alemans changez en statuës de sel. 1078
Alexandre III. Pape, adoré par un Prince Sarrasin. 636
Allix, *Réflexions sur le Pentateuque*. 408
Ambre sur les côtes de Prusse. 891
Ames des Sorciers, si elles sortent du Corps pour le Sabbat. 618

Amuſemens indignes de quelques Princes & Philoſophes. 12
Anéantiſſement de l'Homme Pécheur. 868
Antiquité *des Tems rétablie & deffendüe.* 639
Apollinariſtes, & leurs différentes Sectes. 269
Apologie *de la Retraite des Paſteurs.* 107
---- *pour l'Egliſe Anglicane.* 769
---- *pour l'Accompliſſement des Prophéties.* 1028
Articles *de Réunion* entre les Luther. & les Reformez. 250
---- fondamentaux du Mahométiſme. 1119
Autel des Juifs, pourquoi appellé *Lion de Dieu.* 552
---- du Dieu inconnu. 74

B.

BAbylone, de l'Apocalypſe. P. 631
Badinerie a plus d'agrémens que le ſérieux dans la ſociété. 514
Baiſers & nuditez condamnées. 9
Bara, mot Hébreu, *ſignifie* creér, ou faire de rien. 276
Barclay *de la Puiſſance du Pape.* 1023
Barneſius, ſon Hiſtoire. 1021
Beguines, leur origine. 1124
Bezoar dans l'eſtomac des Chévres 1077

Biere, & ſes effets. 377
Boire, contre ceux qui y contraignent. 711
Bonet *Medicina Septentrionalis*. 169
Bouſſole ſans variation de Déclinaiſon. 509
Boutique des Jeſuites à Rome. 1057
Broechuys *Rationes Philoſopho-Medicæ*. 362
Burnet, *Voyage d'Italie*. 280
---- *Deffenſe de la Critique de M. Varillas*. 1153

C.

CAmarim, en Job, ce qu'il ſignifie. 570
Cambden, ſon Hiſtoire. 1170
Canope, Dieu des Egypt. triomphe du Dieu des Chaldéens. 1273
Caſat, *Diſſertations du Feu*. 1269
Catacombes de Naples fort remarquables. 292
de Catelan *Abbé*. Extrait d'une Lettre ſur un Medaillon. 57
Cauſe du retour des Fiévres. 57
---- de l'ardeur & du friſſon. 936
---- de la Multitude des Livres. 120
Charlemagne, ſi le Pape lui donna l'Empire. 1131
Chaſſe des beſtes ſauvages. 1055
Chiens adorez chez les Egyptiens. 553

Chronologie des Egypt. incertaine. 417
Chryſoſtome, *Epître à Ceſarius.* 264
Claude, *Oeuvres Poſthumes*, Tome I. ſon Eloge. 1228. 1229
Complimens, s'il en faut faire dans un Exorde. 1251
Confeſſion de Foi de *Wiclef*, contraire à la Tranſſubſtantiation. 781
Continuation *des Eſſais de Morale.* 1265
Cofaques, *leur origine.* 894
Coûtume à l'égard des gens noyez. 1056
Créance *de l'Egliſe d'Orient* ſur la Tranſſubſtantiation. 793
Cuper. *ſon Harpocrates.* 548

D.

DEciſions contraires de deux Papes. 1049
De Cocq *de Jure Juſtitia & Annexis.* 1037
Défenſe des Eclairciſſemens ſur l'Apocalypſe. 1031
Démons, s'ils ont un veritable commerce avec les Sorciers. 483
Démonſtration de la maniére dont l'Aiman attire le fer. 925
Denier de Saint Pierre établi en Angleterre. 1168
Deviſe faite pour *Louys le Grand*, 894
Sa Medaille. 1361

Diamant, d'où lui vient ſon nom en Grec. 1288
Difficultez ſur la nouvelle Bouſſole. 511
Diocletien, *pourquoi reſigne l'Emp.* 982
Diſcours *de Meſſieurs de la Chambre.* 97
Diſpute de Luther contre le Diable, fauſſe. 39
----- ſur le pain des Cordeliers. 1047
Domaine, ce que c'eſt, & à qui il appartient. 1041
Doujat, *Prænot. Canonic. Libri* 5. 260
----- Catal. de ſes Ouvrages. 262
Duc de Lorraine dépouillé de ſes Etats, 537
Dureté parfaite ne ſe trouve dans aucun Corps. 750
Du Rondel, *Deffenſe* de l'Explication d'un Antique. 310

E.

Eau, la meilleure, ſes effets. 378
Elévation du Siége Romain, d'où venuë. 1017
Empire d'Allemagne, quand devenu élective. 1358
Enfans pleurans dans le ventre de leur mére. 174
--- nez ſans teſte. 1070
--- par où ſe nourr. dans le vent. 1071
Ecriture Ste. n'a point eſté perduë. 278
Eraſme, *s'il a eſté bon Catholique.* 1253
Examen de l'Accomp. des Proph. 1030

Extrait des Tranſactions Philoſoph. ſur une Glande pineale pétrifiée. 391
---- ſur une Nouvelle Machine pour élever l'eau. 702

F.

Fables, renferment les ſecrets de la Chymie. 399
Fénelon, *Education des Filles*. 1082
Feu, ce que c'eſt. 1276
--- porté devant les Rois & Emp. 1275
--- eſt le plus peſant des Elemens. 1278
--- central, principe de la génération des métaux. 1279
Fiévre de Zélande. 369
Fleury *Inſtitut. au Droit Eccleſiaſt.* 1363
La Fontaine, *Fables choiſies*, 1268

G.

GEographie de *Robbe*. 1268
Goût des Romaines en matiére de cheveux. 964
Gouteux guéri par un embraſement 1327
Grotius *du Droit de la Guerre & de la Paix*. 1262

H.

HAuteville *Relation Hiſtorique* de la Pologne. 888
Hegire, ce que c'eſt, & où elle commence. 1220
Helene, *Remarques* ſur ſon ſujet. 666

Hiſtoire des Oracles. 146
---- du Wicléfianiſme, ſi M. Varillas en eſt l'Autheur. 1154
Hommes qui ont nourri leurs enfans de leur lait. 175
Honneurs de la Ste. Croix juſtifiez. 498
Hugues Capet. 1357
Heidegger, *ſur l'Apocalypſe.* 628

I.

JAgellon, ſe fait Chrêtien, & joint la Lithuanie à la Pologne. 889
Jeux de ſort, par qui inventez. 1058
Jeſuites, ce qu'en écrit le C. de Ric. 1305
Impudicité des Prêtres du Pagan. 163
Ina Roi d'Angleterre, ſon Hiſt. 1124
Inſtrumens pour trouver en un moment la Latitude, &c. 341
---- de Muſique des Anciens. 975
Jugemens des Savans ſur les Poëtes. 165
Jurieu, *Traitté* de la Nat. & de la Gr. 1190
---- Apol. pour l'acc. des Proph. 1028

L.

LActance *de la mort des Perſécut.* 979
Larroque, *Nouvelles Accuſations* contre M. Varillas. 778

M.

MAchine pour élever facilement un grand poids. 519

Magie, d'où tire ſon nom. 614
---enſeignée publ. à Salamanque. 625
Mahomet, ſon Hiſtoire. 1118
Mahumetiſme, ſa puiſſance. ib.
Mandragore, haute de 4. coudées. 316
Manes écorché vif. 430
Manières différentes de repréſenter les Dieux & les Hommes. 968
Mappus *de Acephalis*. 1066
Matière ſubtile cauſe des Maladies Epidemiques. 371
Maucroy & la Fontaine, *Ouvrages* de Proſe & de Poëſie. 1268
Medaillon, frappé pour l'Empereur, & un autre oppoſé pour Louis 14. 359
Métanophores & *Paſtophores*, ce que c'étoit. 565
Mémoires *du M. de B.* 523
Miracle promis par le P. Dominique, manqué. 528
Molinos perſécuté. 291
Moll, bon pour les Néphritiques. 377
Montagne froide de la Chine. 1289
Mouſſinot, *Lettre* touchant la Traduction du L. &c. 626

N.

Naiſſance fabuleuſe de Fohi Roi de la Chine. 418
Nil, quand ſe déborde. 550
Nonces en Pologne, quels. 897

O.

OBſervation *Anatomique* touchant une Rate. 711
Oiſeaux, parmi les Juifs, quels. 835
Or potable, ou Pierre Philoſophale. 1181
-- Expérience de l'Emp. Ferdin. 1182
Ordonnances contraires de 2. Papes. 776
Oſiander, *Traitté* de Magie. 613
Ouvrages d'Eraſme deffendus dans l'Indice Expurg. 1255

P.

PAjon, ſon Opinion ſur la Grace. 1214
Pape, titre commun autrefois aux Prélats diſtinguez. 1128
Papeſſe, s'il y en a eu une. 1133
Papin, *de la viteſſe de l'Air*. 164
---- Sa *Réponſe* aux difficultez de M. Nuys. 702
---- *Et à l'Auteur du Mouvement* perpétuel. 709
le Parfait *Geographe*. 806
Parole conſidérable d'Eraſme. 1258
Paſſages *de Terence & de Lucrece* expliquez. 117
Patriarches & Primats, leur dignité & leur nombre. 1012
P. Petau, ſon caractére. 814
Petit, *Dialogues* Satyriques & Moraux. 513
Peuples Acephales, ou ſans teſte, s'il y en a eu. 1066

Phantôme du Janſeniſme. 80
Photius, *ſon hiſtoire.* 1134
Pierre & Poiſſon, qui dez qu'on les touche donnent la fiévre. 1290
---- irréfrigérable. 1288
---- Æmatite, ſes Vertus. 1289
Pithoys, *Lettre* ſur les nombres multiples. 28
Poiret, *Oeconomie divine*, ou Syſtême Univerſel. 666
---- Paix des bonnes Ames. 753
Portrait de Louys XIII. 1310
Prince de Machiavel. 99
Probleme, ſur la Deſcente des Corps peſans, par M. L. 956
---- touchant un nouvel uſage de la poudre à Canon. 516
Pujolas, *Lettre* ſur une expérience d'Hydroſtatique. 29

Q.

QUadrature *du Cercle*, Penſée ſur ce ſujet. 303
Quiétiſtes. 1329

R.

RAiforts & autres Racines ayans la figure du Corps humain. 1283
Réflex. *ſur* le Grand Pan eſt mort. 154
---- Chrêtiennes & Morales ſur l'Hiſtoire. 590
Régale, quel droit c'eſt. 1059

Régles du mouvement de M. Deſcartes toutes fauſſes hors-mis la prem. 139
Religieuſes changées en hommes. 298
Religieuſe de Gaudretheim, ſçavante & Poëte. 1356
Remarque *touchant le Principe méchanique de Deſcartes.* 577
Reſſemblance des Enfans avec leurs Péres, d'où elle vient. 939
Reſte des Vaudois. 253
Rethorica *Sacra-profana Drelincurtij.* 663
Revenu du Roi de Pologne. 899
Richelieu *Cardinal*, ſes projets. 1296
Ruine des Templiers. 92
Rome *Antichrêtienne.* 879
---- deſerte. 289

S.

S*Abbat* célébré ſans interruption depuis la Création. 410
Sagittarius, *Diſſertation* en faveur de Luther. 33
Saints qui ſe ſont divertis. 3
Scheid *Quæſtiones de duobus Oſſiculis.* 1072
Schiſme des Grecs. 134
J. Schotani *Exegeſis in I. & II. Meditat. R. Carteſij.* 868
Scultreti *Reſponſio ad Difficultates circa Articulos Unionis.* 714
Sentimens d'Eraſme de Rotterd. 1253

Sermons *de* Guillebert. 777
P. Simon, *Hiſtoire* de la Créance des Grecs. 279.
Spanhemius, *Introductio ad Geogr. & Antiquitates ſacras Tom.* 2. 1111.
Sperlingius, *Diſſertation* ſur la Medaille de Fur. Sabina. 956
le Sueur *Hiſtoire* du X. Siécle. 1347.
Superſtition de Céſar. 64
Sylvius, *Noviſſima idea de Febribus.* 46
Sylphide de Fracaſtor. 192

T.

Tartares, leurs mœurs. 892
Tems, s'il en faut connoître la durée pour eſtimer la viteſſe acquiſe. 133
Terence, *Paſſages expliqués.* 689. 859
Teſtament Politique *du Cardinal de Richelieu.* 1141
Teſte de Socrate à Rome. 297
Thiers, *Traité* des Jeux & des Divertiſſemens. 1
Tractatus J. Meurſij *de Regno Laconico*, &c. 62
Traitté de l'Aiman. 917
---- des Diſpenſes. 1025
---- de la Compoſition d'un Sermon, par M. *Claude.* 1238
Tranquilité de Molinos dans l'acte de ſon Abjuration. 1346

Van-

Table Alphabetique.

V.

VAn-Dale, *Lettre* ſur le Livre des Oracles des Payens. 459
Wagenſelij Exercitationes VI. 593
Varignon, *Demonſtration generale* de l'uſage des Poulies à Mouffle. 487
Varillas, *Hiſtoire* des Revolutions en matiére de Religion, III. & IV. Tome. 730
---- Sa Réponſe *à la Critique* de M. Burnet. 900
Vaudois du Comté de Tirol, chaſſez en 1685. 285
Venalité des Offices en France, ſon Origine. 1308
Vendelrod, *ſon Jugement ſur, Tollij Fortuita.* 398
Vernis des Medailles marque leur bonté. 958
Vers dans le ſang qu'on tire à ceux qui ont la fiévre. 1286
Vertu de l'Aiman d'attirer le fer, par qui découverte. 920
Vie de Saint Antoine n'eſt point de Saint Athanaſe, ni le *Syntagma Doctrinæ.* 274
Vin, de diverſes qualitez. 380
Vitringa, *des dix Oiſeux.* 828
Urne trouvée à Nimégue. 559
Uſſerius *de Epiſcoporum Origine.* 1004

FIN.